

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

COMPTE RENDU INTÉGRAL

35^e SÉANCE

Séance du lundi 29 novembre 1993

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT

1. **Procès-verbal** (p. 5165).
2. **Loi de finances pour 1994.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5165).

Budget annexe des prestations sociales agricoles (p. 5165)

MM. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche ; Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances ; Bernard Seillier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Jean-Paul Hammann, Louis Minetti, Jean Grandon, Louis Mercier, Michel Moreigne, Pierre Louvot, Michel Doublet.

M. le ministre.

Adoption des crédits figurant aux articles 32 et 33.

M. le ministre.

Article additionnel après l'article 52 *bis* (p. 5184)

Amendement n° II-13 rectifié de M. André Vallet. – MM. Raymond Soucaret, le rapporteur spécial, le ministre. – Retrait.

Reprise de l'amendement n° II-13 rectifié *bis* par M. Louis Minetti. – M. Louis Minetti. – Rejet.

Suspension et reprise de la séance (p. 5185)

Agriculture et pêche (p. 5185)

MM. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche ; Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances ; Alain Pluchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Henri de Raincourt, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour l'aménagement rural ; Aubert Garcia, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour les industries agricoles et alimentaires ; Albert Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement agricole ; Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques.

MM. le ministre, le rapporteur spécial.

Suspension et reprise de la séance (p. 5202)

3. **Mise au point au sujet d'un vote** (p. 5203).

MM. Jean-Pierre Tizon, le président.

4. **Loi de finances pour 1994.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5203).

Agriculture et pêche (*suite*) (p. 5203)

MM. Félix Leyzour, François Delga, Guy Robert, Fernand Tardy, Raymond Soucaret, Serge Mathieu, Désiré Debavelaere, Louis Minetti, Jacques Machet.

Suspension et reprise de la séance (p. 5217)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

MM. Gérard Roujas, Joseph Caupert, Jacques Oudin, Alain Pluchet, rapporteur pour avis ; Marcel Daunay, Michel Sergent, M. le ministre ; Jean-Pierre Tizon, Jacques de Menou, Jean Pourchet, Roland Courteau, Bernard Hugo, Louis de Catuelan, Auguste Cazalet, Jean-Paul Hammann, Roger Rigaudière, Emmanuel Hamel, Henri Belcour.

M. le ministre.

Sur les crédits du titre III (p. 5242)

MM. Félix Leyzour, le ministre.

Adoption des crédits.

Crédits des titres IV à VI. – Adoption (p. 5243)

5. **Transmission de projets de loi** (p. 5243).
6. **Ordre du jour** (p. 5244).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1994

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 100 et 101, (1993-1994).]

Budget annexe des prestations sociales agricoles

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. le ministre.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la discussion du budget annexe des prestations sociales agricoles constitue, chaque année, l'occasion pour le Parlement d'examiner les problèmes de fond touchant la protection sociale des agriculteurs actifs et retraités.

Dans cet esprit, en vous présentant ce projet de budget pour 1994, je m'attacherai à vous apporter des précisions sur les mesures décidées par le Gouvernement en matière de retraite et de cotisations sociales agricoles, mesures qui ont été présentées par M. le Premier ministre lors de sa rencontre avec les organisations professionnelles, le 15 novembre dernier.

Les dépenses totales apparaissant dans ce projet de budget devraient s'élever, en 1994, à 88,4 milliards de francs, soit pratiquement le même montant qu'en 1993. Cette stabilité s'explique tout d'abord par la prise en charge par le nouveau fonds de solidarité vieillesse des dépenses incombant antérieurement au BAPSA ; elle s'explique ensuite par la démographie agricole ; elle s'explique enfin par l'effort de maîtrise des budgets sociaux qui a été engagé par le Gouvernement.

Les dépenses de vieillesse, qui dépasseront en 1994 46 milliards de francs, représentent plus de la moitié des dépenses totales du BAPSA.

Les retraites proprement dites – retraites forfaitaires et retraites proportionnelles – s'accroîtront, en 1994, d'un peu plus de 2 p. 100 par rapport à cette année, avec une augmentation plus marquée de 5 p. 100 des retraites proportionnelles, qui traduit l'amélioration progressive des droits à pension des nouveaux retraités. Conséquence de cette amélioration, les dépenses du Fonds national de solidarité continueront de diminuer.

Depuis l'achèvement de l'harmonisation, le régime agricole garantit désormais aux exploitants, pour une même durée d'assurance et un même revenu, les mêmes droits à retraite que le régime général des salariés, tout en conservant un caractère fortement redistributif en faveur des agriculteurs à faibles revenus.

Cependant, chacun le sait et le déplore, beaucoup d'anciens exploitants perçoivent des pensions très faibles, qui, à l'issue d'une vie active entièrement consacrée à l'agriculture, sont souvent inférieures au RMI. C'est là une situation à laquelle les impératifs de justice sociale et de solidarité à l'égard des générations précédentes d'agriculteurs commandaient de remédier sans plus attendre.

Aussi le Gouvernement a-t-il décidé de relever les plus faibles pensions servies aux chefs d'exploitation, aussi bien pour ceux qui partiront dorénavant à la retraite que pour les actuels retraités. A cet effet, seront validées gratuitement, par l'attribution de points de retraite proportionnelle, les périodes qu'ils ont accomplies dans l'agriculture en tant qu'aides familiaux avant de devenir chefs d'exploitation.

Le Gouvernement vient de soumettre au Parlement, par un amendement au projet de loi portant sur diverses mesures sociales en cours de discussion, les dispositions législatives nécessaires pour que ce relèvement des retraites agricoles s'applique dès le 1^{er} janvier 1994.

La mesure profitera, dès l'an prochain, aux 170 000 exploitants retraités qui perçoivent les plus petites pensions ; elle entraînera une majoration de leurs retraites de 10 p. 100 en moyenne et permettra de les porter au niveau du RMI, c'est-à-dire à un peu plus de 27 000 francs par an. Pour ceux qui prendront dorénavant leur retraite, elle garantira au moins ce montant de pension et, le plus souvent, se traduira, au-delà, par une amélioration des pensions d'autant plus significative que celles-ci auraient été plus modestes.

Je suis conscient du fait que d'autres progrès devront être accomplis en matière de retraites agricoles ; je pense en particulier à l'amélioration de la situation des veuves d'exploitants. Cependant, compte tenu des masses financières en jeu, il était nécessaire de faire un choix dès cette année. En plein accord avec la profession, j'ai estimé que le relèvement des petites retraites des chefs d'exploitation constituait la priorité. Mais il s'agit bien là d'une première étape, qui devra être suivie par d'autres.

Les prestations d'assurance-maladie et d'invalidité constituent, en importance, le deuxième poste de dépenses du BAPSA. S'élevant à 33 milliards de francs en 1994, elles seront en légère diminution par rapport

aux dépenses prévues au BAPSA de 1993 et quasiment du même montant que les dépenses effectives de cette année. Il y a là une rupture par rapport aux évolutions constatées antérieurement, rupture qui est due aux mesures de maîtrise des dépenses de santé mises en œuvre par le Gouvernement au cours des derniers mois.

Enfin, comme les années précédentes, les dépenses de prestations familiales diminueront légèrement malgré la revalorisation des prestations, et ce pour des raisons, malheureusement simples, tenant à la démographie agricole.

J'en viens maintenant aux recettes du BAPSA et, en premier lieu, aux contributions des agriculteurs, c'est-à-dire les cotisations et les taxes sur les produits agricoles.

Les cotisations sociales des agriculteurs, évaluées à 14,6 milliards de francs, diminueront, en 1994, de 12,5 p. 100 par rapport à celles qui figuraient au BAPSA de 1993. Dans la pratique, elles baisseront d'environ 5 p. 100 par rapport à celles que les exploitants auront versées cette année et qui auront été inférieures au montant qui avait été prévu au budget.

C'est la première fois qu'un BAPSA prévoit une baisse des cotisations globales. Cela est à porter à l'actif de la réforme mise en œuvre depuis 1990, qui consistait à calculer progressivement les cotisations sur la base des revenus professionnels, alors qu'auparavant elles étaient fondées sur le revenu cadastral et donc fixées indépendamment des revenus agricoles et de leurs variations.

Permettez-moi de m'arrêter un moment sur les problèmes touchant les cotisations et sur la réforme engagée depuis trois ans.

Personne ne conteste plus la nécessité ni le principe de cette réforme.

Des correctifs favorables ont été apportés à l'assiette des cotisations qui avait été prévue à l'origine par la loi de janvier 1990. En particulier, a été ouverte aux exploitants la possibilité d'opter pour le calcul des cotisations sur leur revenu de l'année précédente. De même, sont intervenues des améliorations successives de la déduction pour autofinancement, qui permet, sur le plan fiscal et social, de prendre en compte le poids des investissements en agriculture. Je rappelle que cette déduction a fait l'objet d'un nouveau relèvement dans le collectif présenté au printemps dernier.

L'application de la réforme est maintenant bien avancée : plus de la moitié des cotisations sont, cette année, calculées sur le revenu professionnel. Le rattrapage nécessaire sur la branche vieillesse étant réalisé, l'effort contributif des agriculteurs au financement de leur protection sociale peut, sur la base de leurs revenus professionnels, être considéré comme pratiquement à parité avec celui des autres catégories socioprofessionnelles.

Dès lors, les agriculteurs sont assurés que, globalement, le prélèvement social évoluera à l'avenir comme leurs revenus. C'est un point capital.

Enfin, au niveau individuel, des rééquilibres de charges entre agriculteurs ont déjà été opérés, en particulier au bénéfice des éleveurs, introduisant ainsi plus d'équité dans les prélèvements.

Ce sont là des acquis essentiels.

Demeurait cependant un problème très important, qui était posé depuis l'origine de la réforme : celui de la déduction des déficits pour la détermination de l'assiette des revenus servant au calcul des cotisations. Votre assemblée a plusieurs fois attiré l'attention des gouvernements successifs sur cette question générée par les fortes variations des revenus agricoles d'une année sur l'autre. En

même temps, la question était très difficile à régler, en particulier parce que cette déduction n'est admise dans aucun des régimes de travailleurs indépendants.

Une solution vient d'y être apportée par la décision prise par M. le Premier ministre, lors de sa rencontre avec la profession le 15 novembre dernier. Dorénavant, s'agissant des exploitants qui cotisent sur la moyenne triennale, c'est-à-dire sur la moyenne de leurs revenus des trois années antérieures, les déficits d'un ou de plusieurs de ces exercices annuels seront déduits pour leur montant réel dans le calcul de cette moyenne et donc dans le calcul des cotisations.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Cet avantage n'existant pas dans les autres régimes de travailleurs indépendants, le coût de la déduction sera compensé par un aménagement des cotisations, en particulier par un relèvement des cotisations minimum d'assurance maladie pour les exploitants ayant des exploitations importantes.

Le Gouvernement soumettra au Parlement, au cours de la présente session, les dispositions législatives nécessaires pour que cette mesure s'applique dès 1994. Je précise que ces dispositions permettront aux exploitants qui avaient opté pour le calcul de leurs cotisations sur les seuls revenus de l'année précédente de revenir à la moyenne triennale, s'ils le souhaitent, dès l'an prochain et que, par ailleurs, afin de réduire le décalage dans le temps entre les revenus et les cotisations, cette moyenne prendra dorénavant en compte, pour les exploitants imposés au réel, les revenus des trois dernières années, soit une réduction du décalage d'un an par rapport à la réglementation actuelle.

Il s'agit là d'améliorations en profondeur et d'une grande importance qui seront apportées à la réforme. Une fois qu'elles seront acquises, il conviendra de considérer que l'assiette des cotisations formée par les revenus professionnels sera stabilisée, car nous devons éviter les modifications incessantes et ne pas nous éloigner du principe d'harmonisation avec les autres régimes sociaux, qui est à la base de la réforme.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Effectivement !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Quant au passage des cotisations sur les revenus professionnels, il sera poursuivi, en 1994, en concertation avec la profession, avec le souci d'éviter les variations de charges trop fortes pour certains exploitants.

J'ajoute que le projet de BAPSA prévoit des moyens renforcés pour effectuer des étalements et des prises en charge partielles de cotisations en faveur des exploitants en difficulté. Une augmentation de 20 millions de francs des crédits initialement inscrits vient, en effet, d'être réalisée par amendement gouvernemental, à la suite de la décision de M. le Premier ministre, pour tenir compte des difficultés rencontrées par les producteurs de fruits et de légumes.

Par ailleurs, en ce qui concerne les taxes BAPSA sur certaines productions agricoles, conformément à l'engagement du Gouvernement de les démanteler, par étapes, parallèlement à l'application de la réforme des cotisations, le projet de BAPSA prévoit de réduire, en 1994, de 10 p. 100 les taxes sur les céréales et les oléagineux par rapport à leur montant actuel et de 15 p. 100 les taxes sur les betteraves.

Ainsi, au total, les contributions des agriculteurs au BAPSA, cotisations et taxes sur les produits agricoles, diminueront, en 1994, d'un peu plus de 2,2 milliards de francs, soit de 12,5 p. 100, par rapport à celles qui avaient été prévues au BAPSA de 1993.

En outre – c'est là une mesure importante qui était demandée depuis plusieurs années par les professionnels – en raison de la conjoncture difficile que traverse la filière bois, le Gouvernement a accepté de supprimer, par un amendement au projet de loi de finances, la taxe BAPSA sur les produits forestiers. Il en résultera, en 1994, un allègement de charges de 117 millions de francs pour le secteur de la forêt et du bois, qui sera intégralement pris en charge par le budget de l'Etat.

Compte tenu de ces diminutions de cotisations et de taxes, les ressources du BAPSA provenant de la solidarité interprofessionnelle et de la solidarité nationale progressent de manière très sensible : elles s'élèveront, en 1994, à près de 70,7 milliards de francs et représenteront 82,5 p. 100 du financement total du BAPSA, contre 80 p. 100 antérieurement.

Plusieurs évolutions significatives doivent être relevées.

Les versements des autres régimes, en particulier du régime général, au titre de la compensation démographique augmenteront de plus de 9 p. 100, atteignant 29,3 milliards de francs en 1994.

En revanche, les recettes provenant de la contribution sociale de solidarité des sociétés, qui, pour 1993, étaient évaluées dans le BAPSA à 7,5 milliards de francs et ont été, en réalité, de 4,4 milliards de francs, disparaîtront en 1994 des financements du BAPSA. En raison des difficultés que rencontrent les régimes des autres travailleurs indépendants pour s'équilibrer, le produit de cette contribution sera de nouveau affecté intégralement à ces régimes. Votre assemblée avait, à plusieurs reprises, dénoncé ce prélèvement anormal sur les recettes de la contribution sociale de solidarité. Il était nécessaire de rétablir, dans ce domaine, la vérité budgétaire.

Tout cela explique que la subvention du budget de l'Etat au BAPSA pour 1994 augmente d'une manière très importante par rapport à celle qui était inscrite au BAPSA de 1993. Elle s'inscrit dans la continuité de celle qui sera finalement versée en 1993. En effet – est-il besoin de le rappeler ? – la dégradation des comptes sociaux et l'irréalisme des hypothèses sur lesquelles était bâti le BAPSA de 1993 ont obligé, depuis quelques mois, le Gouvernement à réaliser, par le collectif de printemps et par celui qui va vous être bientôt soumis, des transferts de crédits, des abondements budgétaires, qui s'élèveront, au total, pour cette année, à 6,7 milliards de francs.

La subvention budgétaire au BAPSA avait été initialement fixée, pour 1994, à 18,1 milliards de francs. Elle vient d'être augmentée de 551 millions de francs, par amendements du Gouvernement au projet de loi de finances, pour couvrir la revalorisation des petites retraites, l'augmentation des prises en charge de cotisations pour les productions de fruits et légumes et la suppression de la taxe sur les produits forestiers.

La subvention du budget de l'Etat au BAPSA est ainsi maintenant portée à près de 18,7 milliards de francs contre 11,3 milliards de francs dans le BAPSA initial de 1993, soit une augmentation de 65 p. 100.

Le présent projet de BAPSA engage, à plusieurs titres, des évolutions significatives.

Tout en traduisant l'effort du Gouvernement pour maîtriser le gonflement des dépenses sociales, ce projet de budget témoigne de la volonté de commencer à combler certaines insuffisances de la protection sociale agricole, en particulier pour les retraités.

Dans le même temps, en ce qui concerne les cotisations et les taxes agricoles ou forestières, ce projet de BAPSA est cohérent avec l'action entreprise pour alléger et pour mieux répartir les charges pesant sur les exploitations.

Il conforte ainsi la protection sociale des agriculteurs et renforce la solidarité qui s'exerce à l'égard de la population agricole.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, telles sont les raisons pour lesquelles vous pourrez je l'espère, adopter le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles que j'ai l'honneur de vous soumettre. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cela fait sept ans que j'ai l'honneur de rapporter, au nom de la commission des finances, le budget du BAPSA et le budget de l'agriculture. Aujourd'hui, c'est pour moi un réel plaisir de dialoguer sur ces budgets avec un ministre de l'agriculture issu de nos rangs et tout particulièrement attentif aux problèmes des agriculteurs.

En ce qui concerne le financement de la protection sociale en agriculture, l'année 1993 a été particulièrement difficile.

L'épuisement prévisible de la ressource tirée de la contribution sociale de solidarité des sociétés n'a pas tardé à se manifester.

Je ne puis que répéter à cette tribune la gravité de la faute politique commise par vos prédécesseurs, monsieur le ministre, gravité d'autant plus grande que la faute a été commise sciemment. Cette manœuvre dilatoire vous a conduit, dans le collectif de printemps, à augmenter le BAPSA de 1993 de 2,9 milliards de francs. Elle vous a conduit tout aussi mécaniquement à inscrire dans le projet de loi de finances pour 1994 une subvention d'équilibre de 18 milliards de francs, en hausse de 75 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1993.

Un mauvais procès vous a parfois été fait en cette occasion, celui de présenter un budget de l'agriculture artificiellement « dopé ». En effet, l'augmentation de 17 p. 100 de ce budget tient pour une large part, sinon en totalité – mais comment pouvait-il en être autrement ? – à l'accroissement de la subvention au BAPSA. Mais qu'auraient dit ces mêmes esprits critiques si le Gouvernement n'avait pas assumé l'héritage et s'il avait réduit, ce qu'à Dieu ne plaise, les prestations sociales agricoles ? Je ne poursuis pas plus avant cette controverse, qui renâtra vraisemblablement dans le courant de la journée.

L'épuisement de la C3S, la contribution sociale de solidarité des sociétés, n'a pas été le seul fait marquant de l'année en cours. La diminution des ressources tirées de la part de TVA allouée au BAPSA a été également très forte, en raison de l'aggravation de la situation économique.

Déjà, le collectif de printemps en avait tenu compte pour 806 millions de francs. De plus, l'arrêté de transfert qui vient d'être publié au *Journal officiel* devrait encore

augmenter considérablement la subvention de l'Etat pour compenser ces baisses de ressources de TVA. Monsieur le ministre, nous aimerions connaître la ventilation exacte de ces 2 milliards de francs transférés du budget des charges communes.

L'année 1993 est enfin marquée par une baisse des rentrées des cotisations sociales professionnelles, et je crois savoir que le collectif de fin d'année devrait comporter une mesure permettant de compenser ces moindres rentrées. Il me semble de mon devoir de souligner que ces rentrées plus faibles ne sont nullement imputables à une diminution de l'effort contributif demandé aux exploitants. Elles ont plusieurs raisons : la prise en compte des moins-values entraînées par la généralisation de l'option dite n-1, la difficulté d'établir des prévisions fiables en raison de la complexité du système de l'assiette et la situation des revenus agricoles, qui se dégradent dans plusieurs secteurs.

La baisse des cotisations professionnelles est de 12,5 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale. Toutefois, si l'on tient compte de la modification du calcul des cotisations PFA – prestations familiales agricoles – pour les salariés agricoles et si la comparaison porte sur la loi de finances pour 1993 modifiée par le collectif, la baisse n'est plus que de 4,5 p. 100. Elle traduit une meilleure adéquation entre les cotisations et les revenus réels. L'objectif de la réforme de 1990, à savoir obtenir une parité avec le régime général pour ce qui concerne l'équilibre entre cotisations et prestations, serait ainsi pour partie atteint dès cette année.

Je voudrais retenir pendant quelques instants l'attention de la Haute Assemblée sur l'état d'avancement de cette réforme. Aujourd'hui au milieu du gué, elle cumule les inconvénients des deux systèmes, elle est difficilement lisible. Elle suscite donc de nombreuses réticences, voire des oppositions farouches.

Essayons, mes chers collègues, d'y voir un peu plus clair dans ces critiques, que je regrouperai sous quatre rubriques.

Premièrement, l'application de la moyenne triennale peut conduire à des cotisations en hausse pour un exercice caractérisé par un revenu en baisse.

Deuxièmement, la meilleure répartition de l'assiette en fonction des capacités contributives conduit à des hausses sensibles de cotisations pour les exploitants en sous-parité qui, dans certains cas, cotisent davantage pour acquérir moins de points au titre de la retraite proportionnelle.

La modification des structures de production, l'agrandissement des exploitations et la diminution du nombre des assujettis contribuent à établir une très forte différence entre les cotisations en masse et les cotisations en moyenne. En effet, si les cotisations totales n'augmentent que de 2,8 p. 100, la cotisation moyenne par exploitant – avant prise en compte de l'effet « structures » – augmente de 9,5 p. 100.

Je pousserai l'exemple jusqu'au paradoxe : un agriculteur auparavant sous-cotisant structurel qui a agrandi son exploitation et qui a subi un déficit d'exploitation peut voir sa cotisation augmenter très fortement avec, en parallèle, un revenu négatif et obtenir moins de points de retraite qu'auparavant avec une cotisation en hausse. Vous avouerez que cette situation est bien difficile à faire comprendre aux intéressés.

Troisièmement, l'insuffisance de l'assiette taxable par rapport au revenu agricole total fait porter un effort accru sur certains exploitants agricoles.

Néanmoins, cette réforme demeure indispensable pour assurer la modernisation de notre agriculture. Elle reste justifiée dans ses fondements, même si certaines modalités – c'est bien normal – pourraient être améliorées.

Elle est difficile à expliquer, je le reconnais, mais j'estime qu'il est de notre devoir d'œuvrer à son succès, sous peine de renfermer l'agriculture dans son ghetto. Ce n'est pas le moment, encore moins demain qu'hier !

Pour améliorer la lisibilité de la réforme, la commission des finances estime qu'il convient de réfléchir sans tarder à trois modifications : le basculement accéléré sur trois ans des cotisations à l'Amexa, l'assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles, la prise en compte des déficits pour leur valeur algébrique et l'option ouverte pour l'année n, même si sa mise en œuvre est complexe.

La commission serait désireuse de connaître l'attitude du Gouvernement sur les deux points qui n'ont pas fait l'objet de décisions lors du conseil agricole du 15 novembre dernier. Elle souhaiterait, en particulier, connaître de manière très précise les intentions du Gouvernement pour ce qui concerne l'évolution de la part « revenus professionnels » dans le calcul des cotisations à l'Amexa pour 1994.

Au chapitre des modifications à apporter à cette réforme, je me dois de rappeler à cette tribune les réticences – pour ne pas dire plus ! – de la commission des finances à l'égard du mode de financement de l'exonération « jeunes agriculteurs ». Dans mon rapport écrit, j'ai évoqué la problématique de la « surparité ». Je n'y reviendrai pas, même si les modalités de financement de la prise en compte des déficits d'exploitation risque de lui donner une nouvelle vigueur dès 1994.

Néanmoins, je tiens à redire que le financement de l'« exo-jeunes » – il n'a pas varié depuis 1985 – est de moins en moins acceptable compte tenu des difficultés de la profession, de la mise en œuvre de dispositions favorisant l'emploi des jeunes dans d'autres secteurs d'activité grâce à la solidarité nationale et du rapprochement du revenu déclaré vers le revenu réel grâce à la modification de l'assiette. Je ne voudrais pas, monsieur le ministre, que des « scories » de cette nature, même si ce sont des « scories » à 300 millions de francs, hypothèquent l'avenir de la réforme de l'assiette des cotisations sociales.

J'attire d'ores et déjà solennellement votre attention sur les réactions qui risquent de se produire, lors des appels de cotisations en 1994, en ce qui concerne ce problème et celui du financement des déficits par la solidarité professionnelle.

S'agissant de la présentation du BAPSA, je voudrais vous poser quelques questions, monsieur le ministre.

Tout d'abord, la cotisation sociale généralisée, la CSG, versée par les exploitants agricoles n'apparaît pas dans la colonne « recettes » du BAPSA, si ce n'est sous la forme d'un modeste renvoi de bas de page, alors même qu'elle représentera plus de 1,4 milliard de francs en 1994. Il n'en est pas tenu compte non plus dans le calcul de la part du financement professionnel, ratio pourtant fortement médiatisé.

Des améliorations de présentation ne seraient-elles pas envisageables à bref délai pour plus de clarté et de transparence à l'égard de l'opinion publique ?

Je terminerai cette incidente sur la CSG en souhaitant que le Gouvernement s'attache rapidement à harmoniser l'assiette CSG et l'assiette revenus professionnels – mais je suis sûr que M. Culaud saura trouver une solution !

J'en viens à ma deuxième question. La réforme du fonds de solidarité vieillesse ne prend pas en compte les bonifications de pension pour enfants et la validation des périodes de service national. Il en résulte une majoration « optique » du volume du BAPSA et une minoration de la part réelle du financement professionnel. J'ai déposé une proposition de loi sur ce sujet : j'espère que le Gouvernement voudra bien lui réserver une suite favorable, et ce dans un délai rapide. Le mieux est qu'il reprenne cette proposition à son compte.

L'ensemble de ces observations me paraît être de nature à mieux comprendre le projet de BAPSA pour 1994.

Je ne voudrais pas lasser votre attention, mes chers collègues, en vous assénant force chiffres. Je préfère m'en tenir à quelques remarques essentielles.

La baisse du BAPSA ou, à tout le moins, sa stabilisation cette année, est un phénomène radicalement nouveau. Deux facteurs l'expliquent : la baisse de la population active agricole et la baisse de la population des retraités agricoles. Les postes correspondants des prestations familiales et des prestations de vieillesse n'en constituent que la traduction comptable.

En revanche, l'évolution des dépenses d'assurance maladie me paraît relever d'un optimisme et d'un volontarisme qui risquent, malheureusement, d'être démentis par les faits, même si je souhaite me tromper. Vous savez, monsieur le ministre, que de vives critiques ont été formulées à l'encontre des estimations gouvernementales. Pourriez-vous faire justice de ces critiques et nous exposer clairement les hypothèses de base retenues pour estimer les dépenses de l'AMEXA en 1994 ?

La troisième question a trait à la baisse des prix agricoles résultant de la réforme de la politique agricole commune ; elle semble, à certains observateurs, sous-estimée pour évaluer le montant réel des taxes de solidarité, compte tenu du démantèlement progressif de ces taxes, que vous venez d'ailleurs de confirmer, monsieur le ministre. Quel est, pour les grandes cultures, le niveau moyen de baisse des prix intégré pour obtenir le rendement figurant au BAPSA ?

Enfin - c'est la quatrième question - la semaine dernière, nous avons eu un long débat sur la suppression de la taxe BAPSA assise sur les produits forestiers. En outre, la mise en œuvre du marché unique et l'évolution de la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes de Luxembourg me paraissent mettre en cause la pérennité de diverses taxes spécifiques, qu'il s'agisse des farines ou des huiles végétales. Il me semblerait donc opportun que vous vous attachiez à conduire une réflexion prospective sur l'avenir de ces taxes, qui risquent de pénaliser les producteurs français.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quatre questions essentielles que je souhaitais évoquer à cette tribune pour pouvoir mieux apprécier le projet de BAPSA pour 1994, un BAPSA qui sera modifié sensiblement tant par la suppression de la taxe sur les produits forestiers que par les excellentes mesures prises le 15 novembre dernier sur l'initiative du Premier ministre et de vous-même.

La première de ces mesures - la revalorisation des retraites les plus basses - était très attendue. Là encore, monsieur le ministre, vous héritez d'une situation difficile. En effet, rien n'avait été fait en ce domaine depuis dix ans, ce qui, à mon sens, confinait au scandale ; je le dis comme je le pense. Vous avez consenti un effort

significatif en période de fortes restrictions budgétaires. Je vous remercie pour les précisions que vous nous avez données ce matin à ce sujet.

Bien sûr, tout n'est pas encore parfait. Mais ce qui a été accompli démontre la volonté du Gouvernement de conduire une politique de solidarité nationale, sans tapage idéologique, mais avec bon sens et constance.

Il n'est pas admissible que l'agriculture soit le seul secteur à connaître un régime aussi défavorable. Cela serait d'autant moins admissible si le Gouvernement appliquait son projet de porter de 52 p. 100 à 60 p. 100 le taux des pensions de réversion pour le régime général. Sur le plan social, la prochaine avancée devra être obtenue dans ce domaine. Le plus vite sera le mieux ; mais nous connaissons tous les contingences budgétaires.

Vous avez fait allusion au douloureux problème des veuves. A mon sens, la priorité des priorités doit aller aux femmes devenues veuves entre 50 et 60 ans et qui ne bénéficient, pendant cette période, d'aucun avantage vieillesse. Les effectifs ne sont pas nombreux et une mesure rapide pourrait être prise.

Je conclurai mon propos en me félicitant de la deuxième mesure décidée le 15 novembre dernier : la prise en compte des déficits pour leur valeur algébrique dans le calcul de l'assiette des cotisations sociales agricoles. Nous en avons débattu lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances. Je ne reviendrai pas sur ce dossier, si ce n'est pour répéter - mais votre réponse est sûrement prête, monsieur le ministre - que nous aurions préféré un financement budgétaire de la mesure.

Tout ne peut être obtenu tout de suite, nous ne le savons que trop bien. Aussi ne boudons pas notre plaisir, car nous n'étions même pas certains, quelques jours avant le 15 novembre, d'obtenir satisfaction quant à la revendication essentielle du groupe de travail *ad hoc*. Je ne pensais pas, d'ailleurs, que ma proposition de loi du 25 septembre recevrait un accueil favorable aussi rapidement.

En conclusion, mes chers collègues, votre commission vous recommande de voter le BAPSA pour 1994, même si le projet qui nous est soumis doit déjà être modifié, même si nous nous posons quelques questions sur l'estimation des dépenses de l'AMEXA et sur l'évaluation de certaines ressources.

Grâce à l'action du Gouvernement, le BAPSA a été remis en ordre de marche, des mesures très importantes ont été prises et la volonté de poursuivre la réforme de l'assiette a été réaffirmée.

Toute œuvre humaine est perfectible, mais, encore une fois, je m'attacherai à souligner que des avancées essentielles ont pu être obtenues dans une période de crise économique avérée.

C'est donc l'esprit confiant que je voterai et que je vous demande de voter, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les traversées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Bernard Seillier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si mon collègue et ami Roland du Luart s'est réjoui d'avoir à dialoguer avec un ministre issu de nos rangs, mon plaisir personnel est, vous vous en doutez, deux fois plus grand.

Cependant, ni l'amitié ni l'appréciation largement partagée dans le pays quant à l'efficacité de votre action, monsieur le ministre, ne me conduiront à édulcorer l'analyse du BAPSA pour 1994.

Comme l'an dernier, les contraintes liées à l'application de la réforme de la politique agricole commune adoptée le 21 mai 1992, les négociations très difficiles dans le cadre du GATT et l'évolution défavorable du revenu agricole constituent la « toile de fond » du BAPSA pour 1994.

Pourtant, le sentiment général est que l'agriculture est mieux prise en considération. Dès le 7 mai dernier, M. le Premier ministre a indiqué clairement qu'il se fixait pour objectif de « redonner des perspectives à l'agriculture française ». Quatre groupes de travail ont été constitués. De nombreuses mesures ont été prises, aux plans tant international que national.

Vous avez rappelé, monsieur le ministre, les négociations dans lesquelles la France se trouve engagée et les premiers résultats que vous avez obtenus, dont même les professionnels doutaient parfois qu'ils fussent accessibles.

Parmi les nombreuses mesures adoptées au plan interne, je voudrais revenir sur deux problèmes particuliers.

Tout d'abord, pour le secteur forestier, 30 millions de francs ont été affectés au renforcement de la trésorerie des entreprises de sciage et le paiement de la taxe sur les produits forestiers au profit du BAPSA a été reporté au 30 décembre 1993.

A cet égard, la commission des affaires sociales s'interroge sur l'opportunité du maintien de cette taxe, compte tenu des difficultés de ce secteur. Aussi, elle vous demande, monsieur le ministre, si vous pensez pouvoir aller plus loin que le changement d'affectation auquel vous venez de procéder, et que nous apprécions à sa juste valeur.

Ensuite, pour aider les exploitants à s'adapter aux mutations que connaît l'agriculture, et plus particulièrement les jeunes en phase d'installation qui doivent assurer à la fois la reprise de l'exploitation et son adaptation aux nouvelles configurations de l'environnement économique, le Gouvernement a pris plusieurs décisions, dont celles d'augmenter de 20 p. 100 le montant de la dotation d'installation dans le cadre des mesures annoncées le 15 novembre dernier et de mettre en place un prêt global d'installation, dont le plafond sera réévalué de 30 p. 100.

La commission des affaires sociales se félicite de ces mesures, mais elle se demande s'il ne faut pas aller plus loin et envisager également une exonération des charges sociales pour ces jeunes, comme cela a été prévu en faveur des créations d'entreprise dans le cadre de la loi quinquennale sur l'emploi.

Par rapport aux nombreuses initiatives prises depuis huit mois, la quasi-stabilité des crédits du BAPSA pour 1994 peut paraître, de prime abord, surprenante. Son montant passera, en effet, de 88 513 millions de francs en 1993 à 88 412 millions de francs en 1994, soit un très léger recul de 0,11 p. 100.

En fait, derrière l'apparente stabilisation du montant du BAPSA, on observe d'importantes modifications tant au niveau de son financement que de ses dépenses.

En effet, la structure du financement du BAPSA amorce une évolution qui nous paraît être de nature structurelle et qui devrait encore s'amplifier à l'avenir.

Les recettes du BAPSA se caractérisent, en 1994, par une double évolution : d'une part, le financement d'origine professionnelle enregistré, pour la première fois

depuis la création du BAPSA, une baisse significative ; d'autre part, les recettes extraprofessionnelles font l'objet d'un redéploiement caractérisé par une nette augmentation de la subvention d'équilibre du budget de l'Etat.

Par rapport à la loi de finances initiale pour 1993, la part du financement professionnel diminuera globalement, en 1994, de 13 p. 100, soit une réduction de 2,1 milliards de francs, dont 2 milliards de francs au titre des cotisations sociales et 125 millions de francs au titre des taxes sur les produits.

Le montant attendu des cotisations sociales des agriculteurs devrait passer de 16,7 milliards de francs en 1993 à 14,6 milliards de francs en 1994, soit une baisse de 12,5 p. 100.

Cette réduction, sans précédent depuis 1960, doit être resituée par rapport à la réforme des cotisations sociales mise en place par la loi du 23 janvier 1990 et modifiée, à la suite du rapport d'étape, par les lois de finances pour 1992 et pour 1993, afin, notamment, de permettre aux exploitants de sortir du système de l'assiette moyenne triennale qui est utilisée comme base de calcul des cotisations, au profit d'une base calculée sur les résultats de l'année précédente.

Cette réforme est désormais bien avancée puisque, pour la première fois, la part du montant total des cotisations assises sur les revenus professionnels est d'environ 54 p. 100 et a atteint ce qu'on peut appeler « la masse critique », permettant ainsi de garantir un certain degré de corrélation entre l'évolution de la masse des cotisations et celle du revenu agricole.

Toutefois, plusieurs éléments conduisent à revaloriser l'importance de la diminution des cotisations des exploitants en 1994.

D'une part, la baisse du montant des cotisations doit être ramenée à 6,9 p. 100 si on la rapporte aux entrées de cotisations effectives en 1993 et non aux cotisations votées dans le cadre du BAPSA initial pour 1993.

Ce moindre rendement a déjà nécessité une hausse de la subvention d'équilibre de 3,7 milliards de francs dans la dernière loi de finances rectificative.

L'écart entre les cotisations révisées et les cotisations votées de 1993 est imputable, pour les trois quarts, à une révision à la baisse des rendements des cotisations assises totalement ou partiellement sur les revenus professionnels au titre de l'assurance vieillesse proportionnelle, de l'assurance vieillesse forfaitaire et de l'AMEXA. A cet égard, il faut noter que le revenu agricole a baissé de 7 p. 100 en 1992, et qu'il risque de régresser encore de 5 p. 100 cette année.

D'autre part, les prévisions de rendement deviennent de plus en plus incertaines s'agissant des cotisations professionnelles.

On a rappelé que la possibilité d'opter pour l'assiette représentée par les revenus de l'année précédente au lieu de l'assiette triennale, ouverte en 1992 pour les seuls exploitants de plus de cinquante-cinq ans, a été élargie à l'ensemble des exploitants en 1993. Or le nombre de bénéficiaires de ce droit d'option est passé de 35 000 en 1992 à 84 000 en 1993.

Il est clair que les intéressés ont choisi en connaissance de cause le calcul sur l'année 1992. Cette possibilité tend donc à amplifier la diminution des rentrées de cotisations, mais ne fait que refléter la dégradation de la situation financière des exploitants.

Il faut également souligner le contexte économique général difficile de l'agriculture et les variations en dents de scie des indicateurs macro-économiques correspondants.

C'est ainsi que, pour la première fois, le niveau même de l'effort professionnel inscrit au BAPSA initial pour 1993 - en conséquence à l'automne 1992 - a été reconsidéré lors de l'examen du projet de décret en juin 1993.

Il ne faut pas négliger non plus l'incidence de l'intégration des déficits d'exploitation dans l'assiette des charges sociales, qui a été annoncée le 15 novembre dernier et dont nous nous réjouissons. Ceux-ci seront pris en compte pour leur montant réel et non plus pour une somme nulle. Selon les premières estimations, cette mesure pourrait concerner, en 1994, 50 000 à 60 000 agriculteurs, et coûtera à l'Etat 350 millions de francs.

Pour toutes ces raisons, la commission des affaires sociales accueille avec satisfaction, mais aussi avec prudence, l'annonce d'une réduction significative des cotisations sociales professionnelles.

Elle considère que ce phénomène recouvre à la fois une évolution quantitative, la diminution du nombre de cotisants, et une évolution qualitative, la dégradation du revenu des exploitants agricoles.

Faut-il, dans ces conditions, se réjouir de la diminution de la part du financement professionnel ou, au contraire, s'en inquiéter au regard de l'avenir de ce régime, qui devient de plus en plus dépendant de financements extérieurs ?

Je me réjouis cependant de l'effort supplémentaire de 20 millions de francs que vous venez, monsieur le ministre, de nous annoncer concernant l'aide aux agriculteurs qui éprouvent des difficultés pour acquitter leurs cotisations.

La commission des affaires sociales réitère son souhait d'une accélération du démantèlement des taxes payées sur certaines productions, qui constituent une lourde charge pour les producteurs concernés, afin que le principe de parité avec les salariés du régime général devienne le plus rapidement possible une réalité.

Pour conclure sur cette partie, je voudrais rappeler que la réforme des cotisations sociales avait également comme objectif la parité des efforts et des droits entre les non-salariés des professions agricoles et les salariés du régime général.

Il s'agit d'une question extrêmement technique, qui conduit à apprécier l'effort contributif des exploitants par référence à celui des salariés tout en tenant compte des spécificités non réductibles du régime agricole.

En tout état de cause, la commission des affaires sociales souhaite que les problèmes posés par la définition et l'appréciation du niveau de parité fassent rapidement l'objet d'une analyse approfondie, par exemple dans le cadre du groupe de travail sur le statut social des agriculteurs, et que toutes les conséquences en soient tirées.

S'agissant du financement extraprofessionnel, qui représentera 82 p. 100 des recettes du BAPSA, je formulerai trois brèves observations.

En premier lieu, il convient de se féliciter de la disparition des comptes du BAPSA du versement au titre de la contribution sociale de solidarité des sociétés, la « C 3 S ». Il y a deux ans, en effet, le produit de celle-ci a été détourné du régime qui en était le seul bénéficiaire depuis sa création, à savoir le régime des non-salariés non agricoles.

Cela étant, les bénéficiaires des régimes concernés restent très mécontents, car la ponction qui a été ainsi opérée a totalement asséché les réserves, estimées à plus de 10 milliards de francs, qui devaient leur permettre d'équilibrer pour plusieurs années encore leurs comptes. Cette ponction alourdit aujourd'hui la charge de l'Etat, qui a été artificiellement allégée depuis deux ans. Nous avons d'ailleurs alerté votre prédécesseur sur ce point, monsieur le ministre.

En deuxième lieu, le BAPSA bénéficiera, en revanche, d'un versement plus important au titre de la compensation démographique, qui passera de 26,8 milliards de francs en 1993 à 29,2 milliards de francs en 1994, soit une progression de 9,3 p. 100, ainsi que d'une contribution importante de la Caisse nationale d'allocations familiales, qui passera de 779 millions de francs à 1,9 milliard de francs, soit une progression de 151 p. 100.

Ce dernier transfert ne peut qu'aggraver les perspectives financières de la branche famille, alors que celle-ci devrait être déficitaire en 1994, et peut-être dès cette année si l'Etat ne tient pas ses engagements sur la prise en charge de l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire.

Ces cotisations théoriques seront désormais calculées sur le bénéfice fiscal et non plus sur le revenu net d'exploitation. Ce changement comptable permettra de diminuer la subvention de l'Etat au titre des prestations familiales de 1,2 milliard de francs, au détriment du régime général, alors même que les prévisions sur l'équilibre financier de ce régime sont pessimistes pour 1994, comme l'a rappelé M. le Premier ministre le 22 novembre dernier.

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de conclure, car votre temps de parole est épuisé.

M. Bernard Seillier, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

En troisième lieu, la subvention d'équilibre de l'Etat augmentera de 75 p. 100. Toutefois, si l'on considère l'ensemble des transferts de l'Etat, on constate que cette progression est en réalité inférieure, puisqu'elle n'est, en fait, que de 11,6 p. 100 compte tenu des différentes modifications de structure du financement.

S'agissant des dépenses, deux éléments retiennent principalement l'attention : une évaluation extrêmement volontariste de l'évolution des dépenses d'assurance maladie en 1994 et la progression prévisible des charges d'assurance vieillesse, malgré la diminution des effectifs de retraités.

La légère progression des dépenses d'assurance vieillesse, de 1,16 p. 100, est, en réalité, imputable à la montée en charge de la retraite proportionnelle, le nombre moyen de points des nouveaux retraités atteignant actuellement 640, contre 420 pour les assurés retraités. En revanche, le volume des retraites forfaitaires restera quasiment stable.

Monsieur le ministre, vous avez obtenu, le 15 novembre, qu'une enveloppe supplémentaire de 1,5 milliard de francs soit consacrée, en 1994, à l'agriculture, afin de permettre notamment un allègement des charges des exploitations et une revalorisation des retraites ; 300 millions de francs devraient être ainsi affectés à cette dernière mesure. Nous nous félicitons de cette décision, qui répond à une demande très ancienne de notre commission.

Pour conclure sur les dépenses du BAPSA, je voudrais rappeler, en vous renvoyant à mon rapport écrit, que restent posés les problèmes, d'une part, de la protection

sociale des agricultrices, qui comporte encore de nombreuses lacunes, notamment pour ce qui est de leurs droits à la retraite, quasiment limités à la retraite forfaitaire, et, d'autre part, des prestations extra-légales qui, compte tenu de la faiblesse des ressources du fonds additionnel d'action sanitaire et sociale, restent très inférieures aux besoins.

La commission des affaires sociales s'est également demandé si la solidarité européenne ne pourrait pas également jouer en faveur du régime social des agriculteurs, en tenant compte du fait que la baisse du produit des cotisations est liée à la diminution des revenus, elle-même consécutive à la réforme de la PAC.

Au total, il nous semble que l'examen du BAPSA devrait dépasser la stricte appréciation des crédits y figurant et être l'occasion de manifester notre soutien aux orientations définies par M. le Premier ministre et par vous-même, monsieur le ministre, tant au niveau interne que dans les négociations communautaires ou internationales.

Il faut reconnaître la cohérence et l'importance des mesures prises depuis le mois de mai dernier à l'égard de ce secteur, que ce soit dans le cadre de la loi de finances rectificative, du présent projet de budget ou des aides exceptionnelles accordées en 1993 ou qui ont été annoncées pour 1994.

Pour toutes ces raisons, la commission des affaires sociales a émis un avis favorable sur les crédits du BAPSA pour 1994. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 16 minutes ;

Groupe socialiste, 12 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 11 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 8 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 5 minutes.

La parole est à M. Hammann.

M. Jean-Paul Hammann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1994 est en stagnation si l'on s'en tient aux grandes masses des dépenses et des recettes.

Si l'on compare son montant de 85 418 millions de francs avec la loi de finances initiale de 1993, il n'augmente que de 0,01 p. 100 ; en revanche, si l'on met ce même montant en parallèle avec la loi de finances rectificative, dans laquelle ce budget a été abondé de 3,7 milliards de francs, il est en repli de 0,13 p. 100. Je constate donc, monsieur le ministre, que votre budget est de nature conservatoire pour ne pas dire conservateur.

Les dépenses semblent en effet stabilisées tandis que les cotisations professionnelles sont globalement en diminution. Mais la subvention de l'État augmente de façon substantielle, afin de compenser un désengagement des autres régimes.

Par ailleurs, le BAPSA se trouve chargé de près de 1,8 milliard de francs, correspondant au financement de la majoration pour enfant qui aurait dû être intégrée au fonds de solidarité vieillesse et qui ne l'a pas été. Cela fera, monsieur le ministre, l'objet d'une proposition de

loi déposée par M. le rapporteur spécial et que je suis prêt à cosigner, avec, sans doute, quelques-uns de nos collègues.

Rien n'est dit sur l'avancée de la réforme de l'assiette des cotisations, tant en maladie qu'en prestations familiales.

Les cotisations restent stationnaires à 40 p. 100 pour l'AMEXA ; la réforme est donc en retard sur le calendrier établi.

Il est vrai que les cotisations vieillesse sont imposées sur le revenu à 100 p. 100.

La profession aimerait que la réforme soit accélérée pour parvenir à une répartition plus équitable des charges.

Certes, payer, en fin de réforme, 38 ou 40 p. 100 du revenu imposable en charges sociales pèsera lourd dans le budget d'une exploitation agricole ; mais, actuellement, certains agriculteurs sont imposés à plus de 50 p. 100 de leur revenu fiscal.

Par ailleurs, qu'envisagez-vous, monsieur le ministre, au niveau des cotisations familiales ? Allons-nous vers la fiscalisation, comme nous l'espérons, et, si oui, pouvez-vous nous donner un échéancier de cette réforme ?

En ce qui concerne les dépenses, l'année 1994 marquera une pause puisque, pour la première fois, celles-ci n'augmentent pas : elles diminuent de 0,1 p. 100 en termes budgétaires.

Cette stabilisation résulte d'un tassement des dépenses maladie, dû aux divers plans d'économie qui se sont superposés depuis quelque temps, d'une stabilisation des effectifs des retraités et de la réduction naturelle des prestations familiales due à la régression des taux de natalité, qui rejoignent les taux des cités urbaines.

Bien que demeurant le poste le plus important des dépenses, l'assurance vieillesse n'augmente que de 1,2 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1993, et même de 0,6 p. 100, soit moins de 300 millions, si l'on s'en tient aux réalisations prévues en 1993. Cela dit, il ne convient guère de s'en féliciter si l'on sait que ce tassement résulte essentiellement de la moindre revalorisation des retraites.

Je déposerai, à cet égard, monsieur le ministre, une proposition de loi qui sera cosignée par un certain nombre de mes collègues.

Cette proposition de loi visera à revaloriser les minima de retraites agricoles. Certes, un effort a été entrepris en faveur des exploitants, mais le problème de la retraite des agricultrices, qui est actuellement de 1 460 francs par mois, reste entier.

Les prestations familiales, quant à elles, diminuent de 15 p. 100. Elles s'élèvent à 4,6 milliards de francs environ, soit 5 p. 100 des dépenses du BAPSA.

Là non plus, monsieur le ministre, il n'y a pas lieu de s'en féliciter si l'on sait que cette diminution est due à la poursuite de la baisse des naissances ainsi qu'aux moindres revalorisations des prestations prévues pour l'année à venir.

S'agissant des autres dépenses, j'attire votre attention sur la loi du 22 juillet dernier, qui a créé un fonds de solidarité vieillesse. Le BAPSA est obligé de prendre en charge la majoration de 10 p. 100 par enfant, la loi en question ayant oublié de s'en préoccuper.

C'est le même oubli qui conduit le BAPSA à supporter la validation des périodes de service national. M. du Luart a d'ailleurs déposé une proposition de loi à ce sujet.

Il s'agit là d'une anomalie qui charge indûment le BAPSA alors que la profession agricole alimente le fonds de solidarité vieillesse au même titre que les autres catégories socioprofessionnelles, par l'intermédiaire de sa part de 1,3 p. 100 de CSG.

Après avoir évoqué, monsieur le ministre, les dépenses prises en compte, je me permettrai de parler de deux dépenses qui ne le sont pas ou qui ne le sont que partiellement.

S'agissant des dépenses partiellement prises en compte, il semble que la ligne budgétaire relative à la prise en charge des cotisations des agriculteurs en difficulté et celle qui est consacrée à l'étalement des cotisations reconduites respectivement pour 110 millions de francs et 40 millions de francs soient sous-évaluées en raison de la dégradation continue de la situation économique des exploitants agricoles.

Je crois savoir que les caisses centrales de mutualité sociale agricole avaient souhaité que ce montant soit porté à 300 millions de francs.

Enfin, au titre des dépenses qui ne figurent toujours pas au BAPSA, s'inscrivent celles que nombre d'entre nous aurions souhaité y voir.

Il s'agit des dépenses de prestations d'action sociale, par la création d'une ligne budgétaire « fonds additionnel d'action sociale » que le Parlement, d'une manière générale, et les rapporteurs du BAPSA en particulier, évoquent depuis bien des années.

Les prestations d'action sociale en milieu agricole, tant en ce qui concerne les non-salariés qu'en ce qui concerne les salariés, sont plus faibles que dans les autres régimes en raison d'une moindre capacité contributive des actifs agricoles.

Afin d'atteindre la parité, en matière d'action sociale, avec les autres régimes, un effort financier de 300 millions de francs serait nécessaire.

Si, demain, la cotisation familiale, était fiscalisée, une partie des sommes ainsi libérée pourrait alimenter un fonds additionnel d'action sociale.

J'évoquerai, pour vous en féliciter, deux mesures de nature économique et sociale que vous avez obtenues le 15 novembre dernier en faveur des agriculteurs.

Il s'agit, en premier lieu, de l'intégration des déficits d'exploitation dans la base triennale de l'assiette des cotisations sociales. Cette mesure était réclamée depuis longtemps par la profession.

Il s'agit, en deuxième lieu, de la hausse, au niveau du RMI, des retraites les plus faibles, pour une carrière complète. Vous permettez une revalorisation des retraites pour les agriculteurs ayant exercé une partie de leur carrière en qualité d'aide familial, ce qui est certainement une excellente chose. Mais le problème des conjoints des exploitants n'est toujours pas résolu. Il faudrait, à ce sujet, reprendre la démarche amorcée voilà quelques années vers un statut social des agricultrices.

S'agissant des recettes, il s'agit d'un bon budget, si l'on s'en tient à la diminution de 12,5 p. 100 des cotisations et à la baisse de 15 p. 100 du montant des taxes BAPSA, qui résulte de la politique agricole commune. Mais cette diminution n'est pas accompagnée d'une nouvelle étape de démantèlement de ces mêmes taxes, contrairement aux souhaits des agriculteurs.

Il s'agit également d'un bon budget, si l'on s'en tient à l'augmentation apparente de la subvention de l'Etat, qui atteint 75 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1993 et 29 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative de 1993.

Nous savons que le financement professionnel reste fragile et que cette diminution des cotisations est due essentiellement à la poursuite de la baisse prévisible de l'assiette des revenus professionnels pour 1994.

Par ailleurs, j'observe, monsieur le ministre, que la « présentation double » de la CSG n'apparaît toujours pas dans le BAPSA, alors qu'elle représente pour les deux parts - 1,1 p. 100 et 1,3 p. 100 - environ 1,3 milliard de francs.

S'agissant des recettes « maladie », on peut observer un rendement moindre pour l'AMEXA, qui accuse une baisse de 9 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1993 et de 3,7 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative.

Mais, dans ce contexte, monsieur le ministre, vous ne précisez pas si vous comptez poursuivre l'avancée de la réforme de l'assiette des cotisations, conformément au calendrier précédemment fixé par le Parlement, soit 50 p. 100 en 1994 contre 40 p. 100 actuellement pour l'AMEXA.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que me suggère le BAPSA.

Je me réjouis que les groupes de travail réunis sur votre initiative sur les principaux sujets d'actualité agricole, dont le dossier social, aient conduit à adopter un certain nombre de mesures fort importantes que le Parlement demandait depuis plusieurs années. Nous vous en remercions, monsieur le ministre.

Je serais particulièrement honoré si les suggestions que j'ai présentées aujourd'hui pouvaient être prises en considération ou, tout au moins, vous permettre d'apporter quelques débuts de solutions aux problèmes soulevés.

En dépit des insuffisances de votre budget, dont je viens de faire état - mais nous sommes parfaitement conscients des contraintes financières auxquelles il est soumis - nous vous faisons confiance pour la gestion de la politique sociale des familles agricoles. Le groupe du Rassemblement pour la République votera donc votre projet de BAPSA. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, grâce à leur pression, les agriculteurs ont obtenu le versement de quelque 300 millions de francs supplémentaires au BAPSA pour éviter une augmentation trop importante des cotisations sociales. Mais nous sommes encore loin du compte ! Les cotisations vont tout de même augmenter. Je prendrai pour exemple ma région. La chute des cours des fruits et légumes va aggraver ces disparités. Nombreux sont ceux qui ne pourront pas faire face.

Les organisations agricoles, notamment la chambre de l'agriculture et la MSA de mon département, m'ont d'ailleurs communiqué quelques chiffres.

En 1993, 400 agriculteurs sont en situation de retard de paiement de plus de six mois au Crédit agricole.

Les échéances bancaires en retard au Crédit agricole s'élevaient en 1992 à 182 millions de francs, contre 169 millions de francs en 1991.

Le montant des redressements judiciaires prononcés en 1992 s'élevait à 30 millions de francs, contre 10 millions de francs en 1991.

Les cotisations sociales impayées à la mutualité sociale agricole s'élevaient en 1992 à 35,811 millions de francs, ce qui est considérable.

Par ailleurs, sur 6 511 exploitations, 4 575 subiront une augmentation des cotisations sociales de 70,27 p. 100. On est très loin des moyennes nationales.

Ces chiffres sont semblables dans d'autres départements.

La caisse de mutualité sociale agricole des Bouches-du-Rhône, soutenue par l'ensemble des syndicats, a présenté quelques propositions, que je vous livre.

Premièrement, il s'agit de la prise en compte des déficits de l'exercice 1992 pour le calcul des cotisations de 1993. Vous avez annoncé que des mesures étaient en cours d'élaboration.

Deuxièmement, d'une manière générale, il s'agit de la prise en compte des déficits dans le calcul des cotisations.

Troisièmement, il s'agit de donner encore la possibilité aux exploitants agricoles qui le souhaitent d'opter en faveur d'une assiette de cotisations composée des revenus professionnels de l'année N-1 pour l'année 1994.

Quatrièmement, il s'agit d'attribuer à la MSA le financement nécessaire pour que les prochains appels provisionnels tiennent compte de la diminution prévisible, en 1994, des cotisations annuelles, à la suite de la prise en compte des déficits et de l'option N-1.

Cinquièmement, compte tenu des difficultés que je viens d'évoquer, il s'agit d'accorder une enveloppe à la caisse pour aider les agriculteurs en difficulté, sans prendre systématiquement comme critère d'attribution l'existence de cotisations impayées.

Enfin, un problème crucial se pose. Il s'agit de la revalorisation des « petites retraites » - je reprends vos propres termes. C'est un petit acquis, je dirai même une « mesurette »...

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Oh !

M. Louis Minetti. Pour reprendre une expression employée à l'université, je lui attribuerai la mention : « Peut mieux faire ».

En effet, cette disposition représente, si j'ai bien compris, un supplément de 900 francs par an pour les personnes concernées, soit 75 francs par mois.

Par ailleurs, aucune mesure n'est prise en faveur des conjoints de chef d'exploitation.

Aucune revalorisation de la retraite des exploitants n'est prévue. La moyenne se situe pourtant légèrement au-dessous de 3 000 francs par mois. Non seulement, cette somme est insuffisante, mais elle n'a plus guère de sens par les temps actuels.

Nous devons faire en sorte que nos agriculteurs puissent réellement bénéficier, dès 60 ans, d'une retraite au moins égale à 70 p. 100 du SMIC.

J'ai noté la revalorisation du RMI, et je m'en félicite. Il s'agissait d'ailleurs d'une très ancienne revendication. Mais il est indispensable que l'allocation supplémentaire du FNS soit versée en complément et en même temps que la retraite de base.

Telles sont les propositions que je présente pour assurer une retraite convenable.

Certes, monsieur le ministre, vous avez engagé des efforts. Mais, compte tenu du budget de la nation et de la situation générale de l'agriculture, je me crois obligé de voter contre votre projet de BAPSA.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Un peu à contrecœur, me semble-t-il...

M. le président. La parole est à M. Grandon.

M. Jean Grandon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne souhaite pas répéter ce qui a déjà été dit ou anticiper sur ce qui sera dit par

d'autres collègues. Je souhaite simplement faire entendre la voix d'un agriculteur d'Eure-et-Loir et, par extension, celle de nos amis Beaucerons et Percherons.

Avant tout, je tiens, monsieur le ministre, à saluer votre action et à vous remercier plus particulièrement de votre souci permanent d'informer les parlementaires de vos décisions.

Le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles, plus communément appelé BAPSA, est au niveau zéro, c'est-à-dire stable en francs courants. En revanche, il diminue en francs constants. Nous pouvons donc légitimement nous interroger.

Certes, certaines mesures nous donnent satisfaction, tels les revalorisations des retraites, des pensions et des allocations et l'accroissement de l'assurance vieillesse.

La réforme des cotisations sociales n'a pas les effets que nous étions en droit d'en attendre. Nous avons récemment constaté une hausse des cotisations de l'ordre de 6 p. 100 ; sans que soit prise en considération, bien évidemment, l'augmentation de la CSG, comme vient de le rappeler M. le rapporteur spécial.

Les facteurs de cette augmentation sont le transfert de la charge résultant des exonérations partielles des cotisations accordées aux jeunes agriculteurs, une surévaluation des revenus agricoles, d'où l'appel injustifié de cotisations cadastrales en AMEXA, le rythme insuffisant de la suppression des taxes BAPSA supportées par les seuls céréaliers et producteurs d'oléagineux.

En Eure-et-Loir, département dont je suis l'élu, la cotisation globale des exploitants est de 30 millions de francs.

Avec autant de cotisations, me direz-vous, la masse de revenus ne peut être qu'importante. Non ! La charge des cotisations, en Eure-et-Loir, a augmenté de 7,8 p. 100 en moyenne par exploitant, alors que l'assiette « revenus » est en baisse de 6 p. 100 à 2 p. 100 en moyenne par exploitant, en comparaison avec 1992.

Ne perdons pas de vue non plus que les cotisations sociales sont plus élevées en 1993 du fait que la réforme n'est pas achevée.

Les paramètres de notre volet social agricole subissent une évolution, car la participation professionnelle diminue : les effectifs des cotisants et les revenus professionnels sont en baisse, les taxes affectées au BAPSA s'amoindrissent, les transferts entre régimes augmentent ; autant d'éléments sur lesquels je vous encourage à réfléchir, monsieur le ministre.

Je voudrais attirer aussi votre attention sur la baisse des cotisations au niveau national, en 1993, par rapport aux prévisions. Quant aux cotisations techniques, elles sont réellement excessives.

Le problème de l'assiette des cotisations est important et il est indispensable d'y réfléchir afin d'éviter de trop grandes disparités.

N'oublions pas non plus les taxes BAPSA, qui semblent être superflues après la phase finale de la réforme.

Pour que tout le monde ait une vue bien précise de mes propos, je signale que notre budget annexe des prestations sociales agricoles comporte 600 millions de francs de surcotisations au titre de l'AMEXA, 152 millions de francs de surcotisations au titre de l'abattement des cotisations des jeunes et, enfin, 596 millions de francs de taxes injustifiées.

En conclusion, je dirai que vous devez mettre l'accent sur trois grandes priorités : d'abord la prise en charge par l'Etat de l'exonération partielle des cotisations des jeunes agriculteurs ; ensuite, la suppression totale des cotisations

BAPSA sur les produits, dont le Gouvernement avait annoncé le démantèlement dès 1986, enfin, l'accélération de la réforme afin de prendre en considération les revenus professionnels comme base de calcul.

Sous réserve de ces observations, monsieur le ministre, je voterai votre budget annexe des prestations sociales agricoles. Je vous demande de tout mettre en œuvre pour éviter certaines injustices et assurer un meilleur emploi des crédits affectés à la couverture sociale de nos agriculteurs, dont la tâche n'est pas facile en ces jours de mutation. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Mercier.

M. Louis Mercier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen de la gestion du budget annexe des prestations sociales agricoles au cours des exercices les plus récents fait apparaître un manque de sincérité dans la présentation et un certain laxisme dans la gestion.

Pour la préparation et l'exécution des BAPSA de 1992 et 1993, le gouvernement précédent a recouru à des procédés qui ne relevaient pas d'une bonne gestion. L'équilibre du BAPSA, au cours des derniers exercices, a surtout été assuré par des « ressources » contestables et non reconductibles.

La priorité à laquelle ce gouvernement devait s'employer était d'assurer au budget annexe des prestations sociales agricoles un financement qui soit clair, qui soit renouvelable et qui fasse la part juste entre les participations de la profession et de la solidarité nationale.

Le nouveau gouvernement a heureusement commencé à compenser cette perte de recettes par un abondement, par le biais de la loi de finance rectificative pour 1993, de 3,7 milliards de francs. Avec mes collègues du groupe de l'Union centriste, nous ne pouvons que saluer cette mesure et nous en féliciter.

Les cotisations sociales moyennes par exploitant sont malheureusement, en 1993, en hausse de 9 p. 100 par rapport à 1992, ce qui est difficilement supportable pour les agriculteurs.

Avec une dotation qui représente 40 p. 100 du budget du ministère de l'agriculture, contre 30 p. 100 en 1993, le BAPSA pèse de plus en plus lourd. Il commence même à compromettre l'effort que l'Etat peut accomplir pour ses actions économiques en faveur de l'agriculture. Cette situation ne fait, hélas ! qu'empirer d'année en année.

Or, dans le même temps, il est certain, compte tenu de la situation générale de l'agriculture, qu'une politique sociale de l'Etat en faveur des agriculteurs est plus que jamais nécessaire et que la solidarité nationale doit s'exercer de plus en plus.

A cette occasion, permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que les agriculteurs ont accueilli avec satisfaction la mesure d'aide adoptée lors de la réunion du 15 novembre dernier, organisée par M. Balladur à Matignon, qui permettra le relèvement des faibles retraites des chefs d'exploitation. Il devenait, en effet, totalement insupportable que 390 000 agriculteurs aient une retraite inférieure au RMI.

La mesure que M. Balladur et vous-même avez retenue ne permettra, certes que d'améliorer le sort de 170 000 d'entre eux, mais c'est un pas important vers la parité, et je voulais vous en remercier.

En revanche, je déplore vivement qu'il n'ait pas été possible de trouver une solution en faveur des veuves d'exploitants. Je sais bien que le coût d'une telle mesure serait très lourd. Vous l'avez vous-même souligné tout à

l'heure, monsieur le ministre, mais je vous demande tout de même d'y réfléchir rapidement. Il y a des cas humains difficiles auxquels il est urgent d'apporter une réponse.

La réunion du 15 novembre dernier à Matignon a aussi permis l'adoption d'une seconde mesure sociale, qui permettra la prise en compte, dans le calcul de l'assiette des cotisations, des déficits des mauvaises années. C'était une demande constante de la profession agricole. Lors du débat à l'Assemblée nationale, les intervenants avaient tous souligné ce problème. Il est donc heureux qu'on ait enfin tenté d'y apporter une solution.

Une chose m'inquiète cependant, monsieur le ministre : dans le communiqué de presse que vous avez fait paraître le 15 novembre, j'ai remarqué que le financement de cette mesure serait assuré par la masse des cotisations. Si je comprends bien, cela signifie que les cotisations sociales agricoles seront encore augmentées d'autant. Vous me direz que c'est faire jouer la solidarité, c'est vrai. Mais je ne suis pas convaincu que, dans la situation actuelle de l'agriculture, les exploitants puissent supporter de telles charges supplémentaires.

De même, l'abattement des cotisations des jeunes agriculteurs est répercuté sur les autres cotisants. C'est anormal car l'encouragement à l'installation devrait relever de la responsabilité de l'Etat.

Toujours sur cette question de l'assiette des cotisations sociales, je regrette qu'on ne soit pas allé plus loin. Il faudrait la redéfinir pour ne prendre en compte que le revenu du travail, comme c'est le cas dans le régime général. Aujourd'hui, en effet, elle inclut le revenu du capital, ce qui est tout à fait inadmissible et d'autant plus difficile à supporter pour les exploitations que le poids du capital investi en agriculture est souvent très lourd.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques remarques de fond que je voulais faire sur le BAPSA. Je serai très heureux d'entendre vos réponses sur les différents points que j'ai évoqués.

En tout cas, compte tenu de l'effort que vous avez fait, soyez assurés qu'avec mes collègues du groupe de l'Union centriste nous voterons le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1994. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Moreigne.

M. Michel Moreigne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la loi de janvier 1990 avait pour objet de mettre en place une réforme progressive des cotisations sociales agricoles.

Trois principes y présidaient : à cotisations égales, égalité des prestations entre agriculteurs et salariés du régime général, transfert de l'assiette des cotisations du revenu cadastral au revenu réel, démembrement des taxes sur les produits. Cette année, on constate une baisse en masse, au mieux une stagnation, du financement professionnel du BAPSA qui atteint 88,4 millions de francs. Cette situation s'explique par l'évolution modérée des prestations. La diminution des dépenses maladie est estimée à 622 millions de francs par rapport à la loi de finances de 1993, baisse due aux mesures décidées par le Gouvernement en juin 1993 à l'occasion du plan de redressement de l'assurance maladie. Toutefois, le montant de ces économies risque d'être surévalué.

La stagnation des crédits concerne également les prestations familiales, qui diminuent par effet mécanique - il faut en donner acte au Gouvernement - en raison de la baisse du nombre des actifs agricoles et de leur famille.

On note également la reconduction des crédits destinés à la prise en charge des agriculteurs en difficulté, qui mériteraient pourtant plus et mieux.

M. le ministre nous a annoncé tout à l'heure une augmentation de 20 millions de francs ; qu'il en soit remercié.

Dans ce contexte initial, M. le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre, ~~vous~~ annoncé, le 15 novembre, des mesures qu'on ne peut que qualifier d'intéressantes.

Je pense, par exemple, au relèvement des retraites, mesure qui consiste à compenser, en matière de retraite, le manque à gagner des agriculteurs qui, avant de devenir chef d'exploitation, ont été aides familiaux pendant une période relativement longue, au cours de laquelle ils n'ont pas acquis de droits à la retraite proportionnelle.

Comme l'ont fait mes collègues, je vais vous demander si vous comptez appliquer cette mesure à l'ensemble des agricultrices. Je sais bien que quelques-unes d'entre elles, chefs d'exploitation, vont en bénéficier. Mais la retraite des autres agricultrices étant dérisoire - 1 460 francs par mois - chacun de nous souhaiterait qu'elle fût améliorée le plus rapidement possible.

S'agissant de la déductibilité des déficits, la décision prise consiste à prendre en compte, à sa valeur, le déficit dans le calcul de la moyenne. Il paraît en effet normal que les agriculteurs ne cotisent pas sur des revenus qu'ils n'ont pas perçus.

Trois autres décisions complémentaires ont été prises : d'abord sur la moyenne triennale, qui sera calculée, sur les années $n - 1$, $n - 2$ et $n - 3$, ensuite sur le droit d'option pour l'assiette annuelle, qui sera rouvert jusqu'au début de l'année 1994, et ensuite, sur la cotisation minimale maladie, versée en tout état de cause, même en cas de déficit, qui sera relevée pour les exploitations agricoles les plus importantes, proportionnellement à leur taille. Cela financera, pour partie, la revalorisation des faibles retraites.

Je me permets de vous livrer les commentaires sur le financement du BAPSA que faisait la mutualité sociale agricole avant les décisions du 15 novembre.

« Optiquement », selon elle, il s'agit d'un bon budget puisque, avec diminution du montant inscrit au titre des cotisations sociales de 12,5 p. 100, diminution du montant des taxes BAPSA de 17 p. 100 et augmentation apparente de la subvention de l'Etat de 65 p. 100.

En réalité, les cotisations moyennes des exploitants ne baisseront pas, si l'on tient compte de l'évolution entre le décret de 1993, qui prévoyait une diminution de 7 p. 100, et la baisse démographique réelle, de 4 p. 100. La surparité de 400 millions de francs qui apparaît, compte tenu des prévisions de revenus professionnels, finance-t-elle la déductibilité des salaires ?

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser si vous comptez poursuivre l'avancée de la réforme, conformément au calendrier fixé, à savoir, en 1994, 50 p. 100 de prise en charge du revenu professionnel, contre 40 p. 100 actuellement ?

Cette année, 14,6 milliards de francs seront à la charge des agriculteurs. La profession et la mutualité sociale agricole souhaitent donc une accélération de la réforme, pour aboutir à une prise en compte intégrale, aussi rapide que possible, des cotisations assises sur le revenu professionnel.

Pourtant, pour que cette réforme soit juste et équitable, il conviendrait d'apporter quelques correctifs au système.

Pour ce qui est de la prise en compte des déficits considérés, le dossier est réglé depuis le 15 novembre, semble-t-il.

En ce qui concerne la détermination des revenus des nouveaux installés, en particulier les jeunes agriculteurs, ne vous serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'appeler les cotisations des jeunes agriculteurs sur l'assiette minimale ? Ce ne serait que raison.

Il serait souhaitable d'inclure, par ailleurs, la prise en charge de l'exonération des jeunes agriculteurs dans les mesures pour l'emploi, au lieu de les faire financer par le BAPSA. En effet, 300 millions de francs sont à la charge de la solidarité professionnelle à ce titre.

De plus, il conviendrait de veiller à ne pas accroître les difficultés des employeurs de main-d'œuvre en réformant les cotisations aux prestations familiales.

Ces cotisations versées par les exploitants agricoles revêtent un caractère particulier. L'exploitant agricole verse des cotisations aux prestations familiales qui valent pour lui-même et pour les salariés qu'il emploie, le cas échéant. Les taux sont de 50 p. 100 sur les salaires déplaçonnés, de 4,5 p. 100 en cotisations techniques et de 1,35 p. 100 en complémentaires, auxquels s'ajoute la CSG affectée à la Caisse nationale d'allocations familiales.

La réforme des cotisations sur le revenu professionnel a prévu d'introduire la branche « prestations familiales » à partir de 1994.

A terme, deux types de cotisations seraient versées par les agriculteurs : une cotisation sur les salaires payée par les employeurs de main-d'œuvre, quelle que soit la nature de l'emploi, et une cotisation sur le revenu professionnel, payée par les exploitants. Pendant la période intermédiaire, trois types de cotisations seraient appelées : une première cotisation assise sur les revenus professionnels, une deuxième sur les salaires à taux minoré par rapport au taux normal et une troisième sur le revenu cadastral, comme actuellement.

Si l'objectif du Gouvernement est bien de supprimer de manière progressive la cotisation patronale au titre des prestations familiales, il ne paraît guère opportun d'engager le monde agricole dans une réforme aussi complexe, qui serait inévitablement ressentie comme contradictoire et pour laquelle, à tout le moins, un effort préalable de pédagogie me semble nécessaire.

Permettez-moi de faire référence à la situation du département que j'ai l'honneur de représenter. Les prévisions pour la Creuse de la mutualité sociale agricole, avant le 15 novembre dernier, pouvaient être résumées ainsi : le nombre des cotisants actifs diminue de 760, soit 9,25 p. 100 de cotisations en moins ; le revenu cadastral moyen est en augmentation de 4 p. 100 et l'assiette du revenu professionnel moyen de 4 p. 100 également. En conséquence, les cotisations techniques moyennes, hors CSG, augmenteraient de 11,1 p. 100 et, si l'on inclut la CSG et le FAFEA, le Fonds national d'assurance des exploitants agricoles, de 14,41 p. 100 en moyenne.

En matière de prestations familiales, l'augmentation de la cotisation technique moyenne atteindrait 27,8 p. 100, cette cotisation étant assise sur le revenu cadastral.

En résumé, les cotisations moyennes s'élèveraient au-delà de la limite du raisonnable, les conditions économiques des agriculteurs, qui sont en grande majorité des éleveurs, étant celles que nous connaissons, et sans doute sont-elles en Aveyron peu différentes de celles que connaissent les agriculteurs de la Creuse, monsieur le ministre ! (*Sourires.*)

A l'évidence, si les cotisations étaient appelées sur le revenu professionnel seul, elles n'atteindraient pas un niveau aussi élevé. Ainsi, on note un contraste entre la réalité locale et la présentation apparemment neutre du BAPSA, qui fait apparaître une stabilisation des dépenses – économies plus grandes, baisse du nombre des retraités, forte augmentation de la subvention de l'Etat et diminution des cotisations en volume.

Monsieur le ministre, dans ce propos, je n'ai eu qu'une seule intention : montrer la différence entre les réalités locales et la présentation générale du BAPSA. A vous de tenir compte des disparités entre les départements.

J'en viens au Fonds de solidarité vieillesse.

Il ne semble pas que le Fonds de solidarité vieillesse s'applique intégralement aux agriculteurs puisqu'il n'intervient que pour 457 millions de francs, en « oubliant » la majoration des pensions accordée en fonction du nombre d'enfants élevés par le bénéficiaire de l'assurance vieillesse. Cette injustice, vous en conviendrez sans doute avec moi, monsieur le ministre, devrait être réparée. Les caisses de mutualité sociale agricole souhaitent vivement, sur ce point, la mise en œuvre d'une parité réelle aboutissant à la diminution que vous pouvez imaginer, monsieur le ministre.

En ce qui concerne les pensions de reversion, qui ont été déjà abondamment évoquées, je souhaiterais connaître les perspectives d'évolution de ce dossier, compte tenu des décisions qui ont été prises le 15 novembre. Vous avez dit vous-même tout à l'heure qu'il ne s'agissait que d'une première étape ; c'est donc que vous comptez bien donner une suite à ces décisions, et une suite, à l'évidence, favorable. Nous savons tous que la réglementation actuelle est particulièrement restrictive et de moins en moins comprise par la profession dans la mesure où tous les régimes de non-salariés non-agricoles ont décidé d'adopter successivement les règles de cumul prévues depuis 1974 pour le régime des salariés.

Il faudra sans doute trouver des recettes supplémentaires, j'en suis bien conscient.

Bien qu'il ne figure pas au BAPSA, je me dois d'évoquer le COREVA et le problème de l'action sociale des caisses, pour terminer par une remarque sur l'allocation de dépendance et le statut des pluriactifs.

Comme chaque année depuis bien longtemps, je pose à nouveau le problème de la parité des prestations individuelles d'action sociale des caisses. Le principe de parité n'est pas respecté, il faut bien l'avouer, dans le domaine des prestations d'action sanitaire et sociale. Le régime de protection sociale agricole dispose globalement d'un financement inférieur de moitié à celui qui est mobilisé chaque année pour le régime général.

M. le président. Le temps de parole attribué à votre groupe étant épuisé, veuillez conclure, monsieur Moreigne.

M. Michel Moreigne. Je conclus, monsieur le président.

Cette situation ne tient pas à un effort financier moindre des agriculteurs, mais elle est due au véritable handicap économique que constitue la moindre capacité contributive de certains actifs agricoles doublé d'un handicap démographique non moins réel, étant entendu qu'il y a un retraité pour un cotisant dans le régime agricole.

Monsieur le ministre, êtes-vous favorable à un élargissement du cadre actuel du COREVA ? Il s'agirait de prévoir une déductibilité supérieure à celle qui est consentie actuellement, de la porter au niveau de la déductibilité des cotisations de retraite complémentaire

des salariés du régime général, avec des droits identiques pour les chefs d'exploitation et leurs conjoints, ainsi que le suggère la mutualité sociale agricole elle-même.

Sur l'allocation dépendance, la mutualité sociale agricole a une position bien particulière. Y adhérez-vous, monsieur le ministre ?

J'en viens, enfin, au statut des pluriactifs. La pluriactivité connaît des règles et des principes juridiques complexes et dissuasifs qui gênent la mise en place d'une véritable diversification, vivement souhaitée pourtant par le Gouvernement et par la profession, compte tenu de la situation.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste du Sénat portera la plus grande attention aux réponses que vous ferez sur tous ces sujets. Sachez qu'il ne s'opposera pas à l'adoption du BAPSA pour 1994. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Louvot.

M. Pierre Louvot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'y a pas d'année facile pour le budget des prestations sociales agricoles, car il révèle, par sa substance même, les difficultés, les contraintes et les incertitudes qui pèsent sur l'agriculture. Vous l'avez vous-même souligné, monsieur le ministre, dans un souci de vérité qui vous honore.

La structure du BAPSA, le déséquilibre qui l'affecte comme les solidarités puissantes qu'il exige posent un problème toujours renouvelé et appellent de permanentes régulations.

D'un œil attentif, j'en observe depuis longtemps l'évolution et cette incontournable affliction démographique qui menace le destin de l'agriculture et du monde rural.

Nos excellents rapporteurs, et tout d'abord M. Roland du Luart, au nom de la commission des finances, ont désigné avec talent l'originale anatomie d'un budget à nul autre pareil. Quant à M. Bernard Sellier, au nom de la commission des affaires sociales, il prolonge les réflexions qui furent les miennes au fil du temps.

En vérité, il n'est point de ministre, point de gouvernement, qui ne se soit livré, pour rétablir l'équilibre du BAPSA, à une gymnastique éprouvante au regard des pesanteurs qui perdurent et s'aggravent, et des flux croisés qui entretiennent la vie de ce monstre budgétaire. A travers ce budget, le Sénat observe avec attention le visage social de l'agriculture avant d'aborder son profil économique, naturellement interférents.

J'ai plaisir à souligner, monsieur le ministre, le souci de transparence et de cohérence qui vous anime et vous conduit à « mettre les pendules à l'heure », tout d'abord en récusant le pillage et les manipulations dont le gouvernement socialiste avait donné le malheureux exemple, lui qui avait prélever par deux fois sur les réserves de solidarité du régime des non-salariés non agricoles, afin de réduire l'effort de l'Etat. Votre premier mouvement a donc été de rendre à César ce qui lui revenait. (*Protestations sur les travées socialistes.*) Je vous remercie pour cette mesure de justice et de salubrité ! (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Bref les engagements de l'Etat passent de 11,3 milliards de francs à 18,7 milliards de francs. Il faut dire aussi que la dotation TVA, même affligée par la conjoncture, se trouve en diminution et que la compensation démographique, en forte augmentation, est près de deux fois supérieure aux cotisations professionnelles.

Néanmoins, le volume du BAPSA, qui n'avait cessé de croître au long des années antérieures, se stabilise et diminue même de 0,11 p. 100, alors qu'il est encore embar-

rasse de charges discutables. Les mécanismes complexes qu'ont analysés nos rapporteurs masquent sans doute, d'une manière positive et négative à la fois, les réalités comptables en général et, singulièrement, celles qui pèsent sur les situations individuelles.

Toutefois, la baisse des cotisations, de 2,2 milliards de francs par rapport à la loi de finances initiale de 1993, témoigne, en perspective, d'un meilleur ajustement en même temps que des effets déviants de l'option n° 1, mais, surtout, de la dégradation du revenu agricole.

Par ailleurs, l'intervention du Fonds de solidarité vieillisse entraîne une réduction des dépenses du régime en même temps que le nombre des retraités diminue. On note aussi un début de maîtrise des dépenses de santé.

Voilà des vérités certaines !

Parallèlement, la parité, à laquelle on fait encore procès, me paraît désormais incontestablement sur la bonne voie ; sachant que, à cotisations égales, les prestations sont encore inégales et que, comme vient de le souligner M. Moreigne, les cotisations d'action sanitaire et sociale n'apparaissent pas au BAPSA.

L'année 1993 a été marquée par une croissance excessive des cotisations professionnelles, ce qui a conduit les agriculteurs à de nombreux retards de paiement, ainsi qu'à de vives réactions qui vont, ici ou là, jusqu'au refus de payer ou de s'endetter pour faire face.

Voilà qui aggrave les difficultés de trésorerie de la mutualité sociale agricole, qui doit elle-même emprunter, ce qui exigera de l'Etat un respect rigoureux des échéances.

La distorsion observée entre la hausse des cotisations et la baisse du revenu, variable selon les secteurs, s'explique sans doute par une série de facteurs interférents soulignés par nos rapporteurs. Ils obscurcissent le sens d'une réforme encore incomplète.

Je crois sincèrement, monsieur le ministre, qu'il faut accélérer sa mise en œuvre sous réserve d'une meilleure adéquation et d'une plus grande harmonisation de l'assiette et sous condition de la prise en compte des déficits en moyenne triennale aménagée, tant il est vrai que la situation actuelle afflige la transparence.

Il en est de même en ce qui concerne le démantèlement des taxes. A cet égard, je me réjouis que la taxe sur les produits forestiers, actuellement suspendue, s'efface en 1994 et s'oriente d'une manière un peu plus ciblée ; qui, pourtant, ne semble pas soulever l'enthousiasme des professionnels concernés.

Je ne m'attarderai pas davantage, mes chers collègues, sur les considérations que m'inspire l'analyse exhaustive de nos rapporteurs.

Il m'est agréable, au regard du collectif et des décisions prises ou annoncées le 15 novembre, de saluer l'effort manifeste que vous avez soutenu, monsieur le ministre. Parmi ces mesures, la revalorisation des petites retraites et l'attribution du point gratuit au bénéficiaire des aides familiaux sont une avancée attendue. Elles expriment une dimension de justice sociale que vos prédécesseurs considéraient comme inaccessible, mais qui peut intervenir progressivement.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Vous avez raison !

M. Gérard Roujas. On n'a pas de leçons à recevoir de vous !

M. Marcel Charmant. C'est une provocation permanente !

M. Pierre Louvot. J'espère que le desserrement de la contrainte budgétaire permettra (ultérieurement ; de modifier les modalités retenues en matière de réversion de façon à améliorer la situation des veuves.

Il conviendra également de prendre en charge, au nom de la solidarité nationale, l'exonération sociale des jeunes agriculteurs, ainsi que le souhaite M. le rapporteur spécial, et peut-être de réduire d'une façon modulée les cotisations d'allocations familiales.

Ainsi, les charges des exploitants seront diminuées.

Des revenus mieux évalués, une meilleure adéquation de la solidarité interne et de la solidarité externe, telles sont, pour demain, les voies nécessaires que commandent la clarté et la justice.

A plus long terme, l'avenir du BAPSA reste lié aux incertitudes qui pèsent sur le destin de l'agriculture et du monde rural. Il est fonction du nombre d'agriculteurs qui peupleront demain notre espace. Il dépendra d'une solidarité toujours plus exigeante.

En conclusion, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi d'exprimer à la fois ma satisfaction et mon espérance. Ma satisfaction porte sur vos initiatives, prises en un temps difficile, et sur la qualité et la ténacité de votre combat *urbi et orbi*. Quelles que soient les conclusions auxquelles aboutiront les négociations du GATT et les adaptations de la réforme de la politique agricole commune ;

M. Gérard Roujas. Le veto !

M. Pierre Louvot. ... votre engagement entraîne notre confiance. Vous êtes sur la bonne voie. L'agriculture redevient une priorité nationale.

C'est par une incessante volonté que nous sortirons de l'incertitude..

M. Gérard Roujas. Vous avez été irresponsables !

M. Pierre Louvot. ... qui, à l'image du triangle des Bermudes, désorientent nos chemins.

Il reste tant à faire pour que notre pays ne soit pas sans paysans, tant à faire pour que le monde rural, qui est la respiration de la France, soit sauvé !

Les membres du groupe des Républicains et Indépendants du Sénat vous remercient de votre action et vous apportent leur soutien. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Doublet.

M. Michel Doublet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1994 s'inscrit dans un contexte économique difficile, la France se trouvant, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, en période de récession avec, pour l'année, un taux de croissance négatif de 1 p. 100.

Cette situation rejaillit obligatoirement sur notre agriculture et entraîne un certain nombre d'incertitudes quant à son avenir et à son évolution dans le contexte international.

Face à ce constat, l'apparente stabilité du BAPSA cache en réalité bien des changements, au niveau tant des recettes que des dépenses.

Ainsi, pour les recettes, nous assistons à une baisse du financement d'origine professionnel de 12,5 p. 100 avec, corrélativement, une baisse des taxes sur les produits de 12,7 p. 100 et une augmentation du financement d'origine extraprofessionnel, qui représente aujourd'hui 82 p. 100 des recettes.

S'agissant des dépenses, nous observons une baisse de celles de l'assurance maladie, des prestations familiales et de l'assurance vieillesse.

Je limiterai volontairement mon propos à quelques points précis qui me tiennent particulièrement à cœur.

J'aborderai d'abord les recettes.

La réforme de l'assiette des cotisations sociales entraîne, pour la première fois, une baisse significative du financement d'origine professionnel. En effet, le montant attendu des cotisations des agriculteurs devrait passer de 16,7 milliards de francs en 1993 à 14,6 milliards de francs en 1994.

Or, si elle devait se poursuivre, cette baisse risquerait d'entraîner, à terme, une asphyxie du régime de la mutualité sociale agricole.

Par ailleurs, je vous avais demandé, monsieur le ministre, lors de la dernière séance des questions au Gouvernement, d'envisager une accélération de la réforme des cotisations sociales agricoles. J'ai pris bonne note de votre réponse, dans laquelle vous indiquiez qu'une accélération trop forte aurait pour effet d'entraîner de fortes variations de charges à l'échelon individuel. Cependant, je me permets de me faire ici l'écho de l'ensemble de la profession agricole pour attirer votre attention afin que soient pris en compte les déficits d'exploitation pour leur valeur algébrique, dans le calcul de la moyenne triennale des revenus.

Dans cet ordre d'idée, je me réjouis très vivement de la mesure prise par le Gouvernement, le 15 novembre dernier, qui consiste à prendre en compte les éventuels déficits d'exploitation. Cette disposition devrait concerner 50 000 à 60 000 agriculteurs et coûter à l'Etat 350 millions de francs.

D'une manière générale, on peut dire que la conjoncture et la mise en œuvre de la réforme de l'assiette contribuent à une sous-évaluation des recettes de l'ordre de 500 millions pour 1992 et de un milliard de francs pour 1993.

L'évolution de ces recettes traduit surtout une meilleure adéquation entre les cotisations et les revenus réels. L'objectif de la réforme de 1990 vise à obtenir une parité avec le régime général pour ce qui concerne l'équilibre entre cotisations et prestations.

La réforme de l'assiette des cotisations sociales entraîne une baisse des taxes sur les produits. Le montant de celles-ci passera de 721 millions de francs en 1993 à 596 millions de francs en 1994, soit une diminution de 10 p. 100 sur les céréales et les oléagineux et de 15 p. 100 sur les betteraves.

En réalité, cette baisse ne fait que prendre en compte la diminution de certaines productions, conformément à la réforme de la PAC.

Il est un autre élément très préoccupant : les cotisations recueillies en 1993.

Je sais, monsieur le ministre, que des mesures d'allègement, pour un montant de 300 millions de francs, ont été prises. Malgré cette aide non négligeable, dans mon département, la Charente-Maritime, l'augmentation reste encore insupportable ! Elle atteint 12,56 p. 100 sans tenir compte de la CSG et de la nouvelle cotisation FAFEA, alors que l'assiette des revenus professionnels, quant à elle, a diminué de 0,53 p. 100.

Cette augmentation touche surtout les viticulteurs et les producteurs de fruits et légumes, qui subissent depuis plusieurs années une crise grave.

Dans les deux départements des Charentes, des manifestations se préparent, et je crains qu'elles ne soient violentes.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre sur ce sujet, sachant que la situation risque d'être dramatique pour un nombre important d'agriculteurs ?

Avant de conclure, permettez-moi d'évoquer brièvement les dépenses.

Nous assistons à une baisse des dépenses d'assurance maladie estimée à 1 625 millions de francs. Cette baisse est due aux premiers résultats du plan de maîtrise des dépenses de santé. Je pense cependant que les estimations pour 1994 sont trop optimistes et qu'un dépassement de crédits prévisionnels d'assurance maladie est à craindre. Cela nécessitera sans doute un ajustement au cours des prochaines lois de finances.

En revanche, les dépenses d'assurance vieillesse connaissent une légère progression de 1,16 p. 100. Cette hausse masque cependant un retournement de la tendance avec, pour la première fois depuis la création de ce régime et en dehors de la période 1980-1985, une diminution de l'effectif global des retraités agricoles.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue, le temps de parole attribué à votre groupe étant épuisé.

M. Michel Doublet. Permettez-moi, monsieur le président, d'aborder un dernier point qui me préoccupe tout particulièrement. Il s'agit de l'augmentation de la dette du régime des prestations sociales agricoles, qui passera de 300 millions à 600 millions de francs. Elle résulte d'une sous-évaluation manifeste du budget initial pour 1993 et de la dégradation préoccupante des réserves du BAPSA, qui ne permettent plus de financer directement les décalages de trésorerie. Pouvez-vous me dire, monsieur le ministre, ce que vous comptez faire à ce sujet ?

Tout à l'heure, mon collègue M. Minetti vous a noté comme à l'école : « Vous pouvez mieux faire », vous a-t-il dit. Je considère, quant à moi, que vous avez réalisé un excellent travail. Vous méritez une bonne note, mais il faut persévérer !

Considérant le BAPSA pour 1994 comme un bon budget pour la profession agricole, je le voterai, manifestant ainsi mon soutien à nos agriculteurs et ma confiance au Gouvernement, sur le plan tant national qu'international. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Robert.

M. Guy Robert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en 1991 et 1992, nous avons connu des déficits de gestion qui se sont élevés respectivement à 1,38 milliard de francs et 1,52 milliard de francs.

Le gouvernement précédent a prélevé sur les excédents cumulés des exercices antérieurs et épuisé les réserves constituées grâce à la contribution sociale de solidarité des sociétés.

En 1993, il avait fait des prévisions de recettes irréalistes, surestimant la capacité contributive des agriculteurs et évaluant les recettes au titre de la TVA à partir d'un taux de croissance peu crédible.

Le projet de BAPSA pour 1994 reste stable en francs courants, grâce à la subvention de l'Etat, qui augmente considérablement, passant de 11,3 milliards de francs à 18,1 milliards de francs - la rallonge de 3,69 milliards de francs prévue dans le collectif de 1993 étant comprise.

Cette mesure diminue donc, de fait, en francs constants, les crédits du budget général de l'agriculture et de la pêche, le Gouvernement ayant puisé les nouveaux moyens budgétaires accordés au financement de la subvention d'équilibre du BAPSA dans le budget du ministère de l'agriculture pour 1994.

Les 7 milliards de francs supplémentaires qui étaient prévus pour le budget de l'agriculture pour 1994 sont donc pratiquement absorbés par la subvention d'équilibre du BAPSA.

Le Gouvernement a ainsi fourni un effort considérable dans le projet de loi de finances pour 1994 en faveur du budget annexe des prestations sociales agricoles, et nous l'en remercions.

Je voudrais maintenant aborder la question de la revalorisation des retraites agricoles.

La faiblesse de leur retraite est l'une des préoccupations essentielles des exploitants agricoles.

Certes, cette situation s'explique par l'insuffisance des cotisations versées. Mais comment peut-on accepter que certains retraités de l'agriculture perçoivent moins de 2 000 francs mensuels, tandis que des épouses ou des veuves d'agriculteurs ne touchent que la moitié du RMI ?

Les retraites agricoles sont sensiblement inférieures à celles du régime général. Certains chefs d'exploitation n'ont pas cotisé trente-sept ans, notamment parce qu'ils ne cotisaient pas individuellement lorsqu'ils étaient aides familiaux.

L'un des groupes de travail mis en place par le Gouvernement s'est intéressé à leur cas et vient de rendre ses conclusions.

Monsieur le ministre, vous avez donc tenu parole et vous avez décidé, au vu des résultats des études de ce groupe de travail, le relèvement, à un niveau au moins égal au RMI, des retraites agricoles les plus faibles.

Il s'agit de la validation gratuite des années passées comme aides familiaux par les chefs d'exploitation. Cette mesure permettra de garantir un revenu minimum après une carrière complète dans l'agriculture et, dans les cas les plus défavorables, une retraite au moins équivalente au RMI.

Le nombre des bénéficiaires est constitué de 170 000 retraités actuels, auxquels s'ajoutent plus de 12 000 exploitants qui prendront leur retraite en 1994.

Avec mes collègues membres du groupe de l'Union centriste, je me félicite de cette décision que vous venez de prendre.

Cette année, monsieur le ministre, vous avez pris des mesures plus importantes en faveur des agriculteurs, faisant jouer la solidarité nationale. Les crédits consacrés par l'Etat au financement du BAPSA, qui passent de 11,3 milliards de francs à 18,1 milliards de francs, font ressortir une augmentation considérable, alors que les recettes de l'Etat ne progressent que d'un peu plus de 1 p. 100.

Cette situation devrait vous permettre, monsieur le ministre, comme vous l'a suggéré M. Seillier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, de faire appel au fonds social européen et de convaincre nos partenaires européens d'accepter la participation dudit fonds. Comme nous envisageons avec quelque inquiétude les années à venir pour le monde agricole, cette idée me semble opportune. Cette démarche n'entraverait en rien les négociations du GATT puisqu'elle se situerait totalement en dehors.

Monsieur le ministre, comme l'a indiqué mon collègue Louis Mercier, le groupe de l'Union centriste soutiendra votre action, et celle du Gouvernement, en votant les cré-

aits du budget annexe des prestations sociales agricoles. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens tout d'abord à remercier MM. du Luart et Sellier pour la remarquable qualité de leurs rapports et la pertinence de leurs observations. Je les remercie également l'appréciation globale qu'ils ont portée sur le présent projet de budget et, à travers lui, sur la politique sociale que le Gouvernement a entrepris de mener au profit des agriculteurs.

Je m'efforcerai, dans un instant, de répondre aux questions qui ont été posées et aux suggestions qui ont été présentées. Auparavant, je reviendrai sur les conditions d'équilibre du présent projet de budget et du budget en cours d'exécution, c'est-à-dire le budget de 1993.

Comme je l'ai indiqué dans mon intervention liminaire, l'équilibre du BAPSA a été assuré en 1993 grâce à une prise en charge supplémentaire par le budget de l'Etat, par rapport à la loi de finances initiale, de 6,7 milliards de francs : 3,7 milliards de francs ont été apportés lors du collectif de printemps, 2 milliards de francs viennent de faire l'objet d'un virement à partir du budget des charges communes, 1 milliard de francs sera inscrit dans la loi de finances rectificative qui sera examinée prochainement.

Toutes ces mesures résultent non pas d'un dérapage des dépenses, qui restent, globalement, presque conformes aux prévisions, mais d'une très forte surestimation des recettes. Ainsi, nous avons une perte de recettes de 3,1 milliards de francs au titre de la contribution sociale de solidarité des sociétés, une baisse de recettes professionnelles d'environ 1,3 milliard de francs, liée à la baisse des revenus, à l'effet d'option annuelle et à l'allègement de 300 millions de francs décidé par le Gouvernement et, pour le reste, aux moins-values de la TVA et des taxes diverses. Ces précisions visent à satisfaire une question posée par MM. les rapporteurs.

Pour répondre à l'ensemble de vos interrogations, j'ai regroupé vos questions en cinq thèmes : les cotisations, les taxes BAPSA, les prestations, le problème des retraites et l'action sociale des caisses de mutualité sociale agricole.

MM. Louvot, Doublet, Grandon, Moreigne et Minetti ont appelé mon attention sur les problèmes posés par la hausse des cotisations sociales en 1993 et leur évolution pour 1994, notamment pour les exploitants dont les revenus ont diminué l'an dernier ou cette année.

Pour 1993, une fraction très faible des cotisations a été transférée sur le revenu professionnel. L'augmentation des cotisations par agriculteur, à structure d'exploitation inchangée, a été ramenée en moyenne à 6,8 p. 100. Par ailleurs, les exploitants ont eu la possibilité d'opter.

Toutefois, les hausses de cotisations posent problème pour les agriculteurs dont les revenus ont diminué l'an dernier ou cette année. C'est le cas, notamment, pour les exploitants imposés au forfait qui avaient opté pour le calcul de leurs cotisations sur leurs revenus de 1991 et 1992. Je viens de donner des instructions aux caisses de la mutualité sociale agricole pour qu'elles acceptent de reporter le paiement de tout ou partie du solde des cotisations provisionnelles de 1993 en prenant pour référence les derniers revenus connus à ce jour, c'est-à-dire ceux de 1991.

En outre, les agriculteurs qui, pour des raisons conjoncturelles, rencontrent des difficultés pour s'acquitter de leurs cotisations peuvent bénéficier, en accord avec leur caisse de mutualité sociale agricole, de versements étalés.

Pour 1994, en moyenne, les cotisations devraient baisser, comme vous le constatez dans le présent projet de budget, car elles prendront en compte les baisses récentes du revenu agricole, notamment celle qui est intervenue en 1992.

Tout cela s'applique aux cotisations des viticulteurs en 1993. Pour tenir compte d'éléments conjoncturels, les viticulteurs ont eu la possibilité d'opter. L'application de cette disposition a pu poser des difficultés pour les viticulteurs imposés au forfait.

Tout cela est très compliqué. Aujourd'hui, on ignore quel est le revenu forfaitaire de l'année $n - 1$. En effet, le revenu forfaitaire est connu avec un décalage de l'ordre de dix-huit mois. En l'occurrence, nous en aurons connaissance au début de 1994. A ce jour, les calculs ne peuvent donc être faits sur la base du revenu forfaitaire de 1992 puisque celui-ci est encore indéterminé ; on doit s'en tenir au revenu forfaitaire de 1991.

Toutefois, comme le solde ne sera versé qu'en 1994 - j'ai donné des instructions à cet effet - il sera alors possible de procéder à un réajustement en tenant compte du revenu forfaitaire de 1992 puisque celui-ci sera connu.

J'ai essayé d'être aussi clair que possible. A travers cette seule question, vous constatez la complexité de la situation à laquelle nous sommes confrontés dans cette période transitoire que j'essaie de gérer au mieux en répondant aux cas de figure qui se présentent.

Je suis très attentif à la situation que connaissent les viticulteurs. Je souhaite que les sénateurs représentant les régions viticoles qui m'ont, à plusieurs reprises, alerté sur ce point le disent aux intéressés.

La question de la prise en charge par l'Etat des exonérations des cotisations sociales des jeunes agriculteurs a été abordée par la plupart des intervenants.

Ces exonérations représentent quelque 300 millions de francs, soit 2 p. 100 de la participation globale des agriculteurs au BAPSA. Il convient d'être clair : ces exonérations existent depuis 1985 et la question de leur prise en charge par l'Etat n'avait jamais été soulevée jusqu'à présent. Donc, il ne s'agit, en aucune manière, d'une charge nouvelle transférée aux agriculteurs. On en parle, mais, à l'heure actuelle, rien n'a été modifié.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je vous en prie, monsieur le rapporteur spécial.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je vous remercie de m'autoriser à vous interrompre.

Je rappellerai qu'en 1985 la référence était la seule assiette cadastrale. Comme le régime change actuellement, la profession souhaiterait une évolution, d'autant plus que lorsque des emplois sont créés dans d'autres secteurs d'activité, la solidarité nationale s'exerce. En l'occurrence, tel n'est pas le cas.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Compte tenu de l'évolution de la référence, la question se pose et on peut essayer d'y répondre. Cela dit, il était important de bien souligner qu'il ne s'agit en aucun cas d'une charge nouvelle transférée.

Sur le fond, les exonérations de cotisations pour les jeunes agriculteurs constitueraient un système exceptionnel d'allègement, car un tel dispositif n'existe pas dans les autres régimes. A partir du moment où l'on crée une situation exceptionnelle en apportant une réponse à une question aussi précise, il faut essayer d'imaginer les prolongements qu'elle pourrait avoir dans d'autres domaines ; il est nécessaire de faire l'inventaire de ces conséquences. Cette question sera donc examinée. Cela étant, aujourd'hui, je ne peux pas en dire plus.

MM. les rapporteurs et M. Moreigne ont abordé les problèmes de la surparité en 1994. Ils m'ont interrogé sur le risque d'aboutir, l'an prochain, à une surparité de l'effort contributif.

Actuellement, les évaluations des revenus professionnels qui serviront de base aux cotisations de 1994 sont nécessairement fragiles. La parité de l'effort contributif des agriculteurs peut difficilement s'apprécier sur une seule année ; une période un peu plus longue, par exemple deux ou trois ans, est nécessaire. Tel est notamment le cas pour le démantèlement des taxes BAPSA sur certaines productions agricoles. Celui-ci doit être réalisé non pas par à-coups, mais au fur et à mesure de l'application de la réforme.

En ce qui concerne les revenus servant de base aux cotisations, nous disposerons de données plus précises lorsque nous déterminerons, au premier semestre de 1994, en concertation avec la profession, les modalités de calcul des cotisations. Nous veillerons, je peux vous l'assurer, à éviter que les cotisations ainsi fixées ne soient en surparité par rapport à celles que les exploitants devraient payer eu égard à leurs revenus.

L'accélération de l'application de la réforme des cotisations a été abordée très largement. Ne faudrait-il pas, avez-vous dit, accélérer la mise en œuvre de la réforme, notamment en prévoyant le basculement complet des cotisations maladie sur les revenus professionnels au cours des trois prochaines années ? Nous devons vérifier que le rythme de passage souhaitable sur le revenu professionnel n'entraîne pas des variations de charges trop brutales au niveau individuel. Il faut essayer d'imaginer, si on raccourcit un peu cette période transitoire, les changements qui en résulteront année après année. Il faut bien inventer les conséquences. Je serai, bien évidemment, favorable à un raccourcissement de la période transitoire à partir du moment où les conséquences seront acceptables et supportables.

J'en viens à la déduction des déficits pour le calcul des cotisations et au financement de la mesure. La déduction des déficits pour le calcul des cotisations sociales répond à une demande très forte de la profession. Je vous confirme que le Gouvernement présentera au Parlement, dès la présente session, les dispositions législatives nécessaires pour que cette mesure s'applique aux cotisations de 1994.

Il est logique que le coût de cette déduction soit compensé par un aménagement des cotisations, notamment par un relèvement des cotisations minimales d'assurance maladie demandées aux agriculteurs ayant des exploitations plus importantes. Ce coût devrait être nettement inférieur à l'évaluation de 410 millions de francs qui correspond à l'hypothèse selon laquelle tous les exploitants susceptibles de bénéficier de la déduction du

déficit choisiraient de revenir à la moyenne triennale. Compte tenu du coût prévisible et du produit attendu du relèvement de la cotisation minimale d'assurance maladie, nous déterminerons les autres aménagements à prévoir, notamment en ce qui concerne le taux des cotisations. Soyez assurés que je serai très attentif à cette question.

Enfin, monsieur du Luart, vous avez abordé l'harmonisation de l'assiette de la contribution sociale généralisée avec des modifications qui seront à apporter aux règles de calcul des cotisations à la suite de la déduction des déficits. Je vous indique que cela a été bien noté.

J'en viens au calcul des cotisations de l'année *n* sur les revenus de l'année *n*. Monsieur du Luart, tout à l'heure, je vous disais combien il était difficile d'effectuer ce genre de calcul dans la mesure où, sur le plan technique, nous n'avons pas la possibilité de connaître les bases qui seront retenues.

Par conséquent, la seule réponse que je peux vous faire est la suivante : le calcul des cotisations obligerait à systématiser les régularisations de cotisations à la fin de l'année suivante puisqu'on ne peut pas travailler en année réelle. Cela se traduirait par un alourdissement du dispositif et une gestion complexe. Pour le moment, on m'a fait savoir que des problèmes risquaient de se poser.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Il y a des moyens informatiques !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je dis bien « pour le moment ». Je ne suis pas hostile à cette évolution. Bien au contraire, j'affirme qu'il faut aller dans ce sens.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. C'est la raison pour laquelle des dispositions sont prises dès à présent, afin de réduire autant que possible le décalage dans le temps entre les revenus et les cotisations.

Pour les exploitants imposés au réel, il est d'ores et déjà proposé de prendre en compte non plus les années *n-2*, *n-3* et *n-4*, mais les années *n-1*, *n-2* et *n-3*.

M. Seillier, rapporteur pour avis, et M. Hammann ont évoqué la budgétisation des cotisations d'allocations familiales pour les exploitants agricoles et les travailleurs indépendants.

La prise en charge progressive par l'Etat des cotisations d'allocations familiales prévue par la loi quinquennale pour l'emploi concerne les cotisations dues par les employeurs pour leurs salariés.

S'agissant de la prise en charge des cotisations d'allocations familiales dues pour eux-mêmes par les exploitants, y compris les artisans ruraux, il s'agit, à l'évidence, d'un problème horizontal, car on ne peut traiter différemment les autres travailleurs indépendants - artisans, commerçants, professions libérales. D'ailleurs, comme l'a indiqué M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, ce problème doit être traité comme tel, en tenant compte, naturellement, de l'effort déjà programmé dans la loi quinquennale.

En ce qui concerne les taxes BAPSA sur les productions agricoles, en cohérence avec la réforme des cotisations sociales, ce projet de budget poursuit le démantèlement des taxes sur les céréales, les oléagineux et les betteraves.

Je vous confirme donc, de la manière la plus nette, que les montants des taxes sur les céréales et les oléagineux, qui sont fixées en francs par tonne, seront diminués, par rapport à leur montant actuel, de 10 p. 100 au 1^{er} juillet

1994 et que le taux de la taxe sur les betteraves, qui est actuellement de 3,6 p. 100 des prix communautaires, sera abaissé de 15 p. 100.

Quant à la taxe sur les produits pétroliers... pardon, sur les produits forestiers...

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Le pétrole vient de la forêt !

M. Emmanuel Hamel. Oui, le pétrole d'aujourd'hui, c'est la forêt d'hier !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. C'est notre pétrole vert ! (*Sourires*)... votre assemblée a voté un amendement du Gouvernement lors de l'examen, en première partie du projet de loi de finances, de financement du fonds forestier national. Nous avons trouvé ce fonds dans un état de délabrement que l'on a peine à imaginer. Il n'y avait quasiment plus rien ! Nous avons donc reconstitué les lignes budgétaires, dans le courant de l'année 1993. Maintenant, nous allons déboucher sur des propositions qui permettront d'assurer la pérennité de ce fonds.

Nous y reviendrons cet après-midi, mais, dès à présent, vous avez noté que certaines mesures ont une incidence sur la filière bois. Compte tenu des difficultés que connaissent les exploitants forestiers, le Gouvernement a, dès son installation, autorisé la suspension du versement de la taxe sur les produits forestiers en faveur du BAPSA jusqu'à la fin de l'année. L'amendement qui a été voté supprime cette taxe, ce qui représente quand même un allègement de quelque 117 millions de francs.

En ce qui concerne la taxe sur les corps gras et les farines, M. du Luart, rapporteur spécial, a attiré l'attention du Gouvernement sur ce problème lié à la mise en place du Marché unique. Désormais, les acquisitions d'huiles ou de farines en provenance d'un autre Etat membre sont taxées, non plus directement lors du passage à la douane, mais à partir d'une déclaration faite par l'acquéreur. Il faut tenir compte de l'importance des recettes en cause, car, pour 1994, les taxes sur les huiles et farines représenteraient une recette attendue de quelque 900 millions de francs.

Cette question, à laquelle je ne peux pas vous donner de réponse immédiate - l'ampleur des sommes correspondantes est trop importante - fera l'objet d'un examen très approfondi avec le ministère de l'économie, qui, bien évidemment, suit ce dossier. Je vous remercie de m'avoir alerté sur ce point.

S'agissant de la trésorerie du BAPSA, M. Seillier, rapporteur pour avis et M. Doublet ont déploré l'importance des charges d'intérêt.

Je ne peux que souhaiter une limitation de ces charges d'intérêt, même si elles ne pèsent nullement sur les agriculteurs et sont couvertes par la subvention budgétaire. Je m'engage à étudier d'une manière aussi approfondie que possible le problème sur le plan technique et en liaison avec le ministère du budget. En effet, il serait souhaitable de ramener la charge d'intérêt supportée par le BAPSA à un niveau plus raisonnable.

Pour ce qui est des évaluations des dépenses d'assurance maladie qui figurent dans le projet de budget pour 1994, ces prévisions s'appuient sur les dépenses effectives de 1993. Or les dépenses réelles de 1993 seront inférieures d'environ 800 millions de francs par rapport aux évaluations qui figuraient dans le projet de budget pour 1993. Cela s'explique, en particulier, par l'application des mesures de maîtrise des dépenses de santé décidées par le Gouvernement.

Ces prévisions pour 1994, d'un montant de 32,2 milliards de francs, traduisent une légère augmentation - 1,9 p. 100 - par rapport aux dépenses constatées. Cela me semble assez réaliste.

M. du Luart, rapporteur spécial, MM. Hammann et Moreigne ont fait allusion à la réforme du fonds de solidarité vieillesse.

Cette réforme a laissé à la charge du BAPSA les bonifications de pension pour enfant et la validation des périodes de service national. Mais il s'agit d'un problème de présentation qui n'a pas d'incidence sur le montant des contributions de la profession agricole versées au BAPSA. En effet, ces dépenses de bonification sont financées non pas au sein du fonds de solidarité vieillesse par la CSG, mais au sein du BAPSA par la subvention budgétaire. J'ai bien noté votre préoccupation et, s'agissant d'un problème horizontal, il devra être abordé au niveau interministériel.

Vous avez également évoqué la revalorisation des petites retraites des chefs d'exploitation et vous avez souligné combien, tous, vous appréciez cette décision, même si, bien évidemment, il faut aller encore plus loin : de nombreux cas restent à traiter.

Tout d'abord, vous le savez, la validation se fera gratuitement par l'attribution de points de retraite proportionnellement aux périodes accomplies par les agriculteurs en tant qu'aides familiaux avant qu'ils deviennent chefs d'exploitation. Cette mesure bénéficiera aussi bien aux actuels retraités qu'à ceux qui partiront dorénavant à la retraite.

Afin d'éviter les effets de seuil, des dispositions réglementaires particulières seront prises en faveur des agriculteurs dont les activités agricoles non salariées représenteront une durée un peu inférieure à 37,5 années, ainsi que pour ceux qui auront travaillé moins de 22,5 années en tant que chef d'exploitation.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. En ce qui concerne les pensions de retraite qui sont allouées aux conjointes d'exploitants, elles sont, certes, d'un montant faible - 16 000 francs par an - mais elles sont acquises contre des cotisations qui sont minimales : les cotisations versées pendant toute la durée de la vie active de l'épouse sont récupérées en deux ans de retraite seulement.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. C'est exact !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. En revanche, la situation d'un grand nombre de femmes d'agriculteurs devient précaire au moment du décès de leur mari. Cela pose le problème de l'amélioration des pensions de reversion, sur lesquelles je reviendrai. Je pense, bien évidemment, à l'amélioration de la situation des veuves d'exploitants qui ne peuvent pas cumuler leur retraite avec leurs droits à pension de reversion. Il existe une injustice, c'est évident,...

M. Emmanuel Hamel. Oui, c'est évident !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. ... et elle doit être réparée.

Je n'ai pas les chiffres exacts des crédits qui doivent être mobilisés pour donner satisfaction à toutes ces demandes, mais cela représente des sommes considérables. Il faut, me semble-t-il, avoir l'objectif d'améliorer la situation en procédant marche après marche, et je souhaite que chaque marche soit la plus importante possible.

Nous avons tenu à accomplir un effort dès ce projet de budget, à la suite des demandes qui ont été présentées, notamment dans le cadre des groupes de travail qui

avaient été mis en place. Il ne s'agit, je l'ai bien précisé, que d'un premier pas. Dans le courant de l'année 1994, nous continuerons de formuler des propositions.

S'agissant du développement de l'action sociale de la MSA, notamment pour les aides ménagères et les personnes âgées, vous souhaitez que soient renforcés les moyens financiers dont disposent les caisses de MSA. Ce renforcement nécessiterait l'accroissement de la subvention du budget de l'Etat au BAPSA ou de l'aide du régime général, qui supporte le déficit du régime des salariés agricoles.

Malgré ces obstacles financiers, je souhaite que nous puissions progresser sur ce dossier important. Ce sujet sera abordé dans le cadre de la préparation du projet de loi sur la famille, qui sera déposé sur le bureau du Parlement lors de la prochaine session de printemps.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions qui m'ont été posées. Si je l'ai fait de manière imparfaite, j'essaierai de compléter ces réponses en envoyant des précisions écrites aux sénateurs qui le désireront.

En résumé, quelles sont les lignes de force de mon action pour l'avenir de la protection sociale des agriculteurs ?

Tout d'abord, il s'agit d'améliorer les prestations, principalement dans le domaine des retraites. Je l'ai dit et je le répète, ce que le Gouvernement a décidé cette année n'est qu'un premier pas, et nous devons continuer dans cette voie. La prochaine étape sera consacrée à l'examen de la situation des veuves.

Ensuite, il faut améliorer les prestations dans le domaine de l'action sociale des caisses, car nous ne sommes pas, aujourd'hui, à niveau par rapport aux autres régimes.

Enfin, nous devons achever aussi rapidement que possible la réforme du calcul des cotisations sociales, en réalisant des ajustements de façon pragmatique.

Quoi qu'il en soit, sachez, mesdames, messieurs les sénateurs, que je suis à l'écoute de tout ce que vous me dites et que je tiendrai compte de toutes les observations dont vous vous faites l'écho en provenance de vos départements. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles et figurant aux articles 32 et 33 du projet de loi, puis, avec l'accord de la commission des finances, j'appellerai en discussion un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 52 bis.

Services votés

M. le président. « Crédits : 88 865 568 529 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits inscrits à l'article 32.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

Mesures nouvelles

M. le président. « II. - Crédits : moins 453 568 529 francs. » - (*Adopté.*)

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Alors que la Haute Assemblée vient d'adopter les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles, je tiens à vous indiquer que les incidences budgétaires des

nouvelles mesures qui ont été prises, notamment de celles que votre assemblée a votées lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, vous seront présentées par le ministre du budget, au cours d'une seconde délibération qui aura lieu le 11 décembre prochain.

Je vous précise cependant dès à présent que la subvention pour le BAPSA sera augmentée de 551 millions de francs pour compenser la suppression de la taxe sur les produits forestiers, pour 117 millions de francs, et pour intégrer l'incidence des mesures arrêtées le 15 novembre dernier pour la revalorisation des petites retraites des chefs d'exploitation et pour l'abondement des crédits de prise en charge de cotisations en faveur des secteurs des fruits et légumes et de l'horticulture.

En ce qui concerne la revalorisation des petites retraites des chefs d'exploitation, les modifications apportées au code rural pour prévoir la validation des périodes d'aide familiale au titre de la retraite proportionnelle font l'objet d'amendements au projet de loi sur la santé publique et la protection sociale, actuellement en cours de discussion à l'Assemblée nationale. Vous aurez donc, bien entendu, à en connaître.

Il me semblait nécessaire de vous apporter ces informations au moment où s'achève l'examen de ce projet de budget.

MM. Roland du Luart, rapporteur spécial, et Emmanuel Hamel. Très bien !

Article additionnel après l'article 52 bis

M. le président. Par amendement n° II-13 rectifié, MM. Vallet et Soucaret proposent d'insérer, après l'article 52 bis, un article additionnel ainsi rédigé :

« Il est accordé, pour l'année 1994, la faculté aux exploitants agricoles de régler leur premier acompte provisionnel à la Caisse nationale de mutualité sociale agricole en fonction d'une estimation de leurs cotisations sociales agricoles annuelles tenant compte du nouveau système de calcul triennal n-1, n-2, n-3.

« Le solde créditeur ou débiteur dû aux mutualités sociales agricoles sera réglé par les exploitants agricoles à l'appel définitif de l'année 1994. »

La parole est à M. Soucaret.

M. Raymond Soucaret. Les cotisations des exploitants agricoles ont très fortement augmenté en 1993. Ces fortes augmentations vont, en conséquence, se répercuter sur les montants des appels provisionnels de 1994.

Cependant, les cotisations définitives pour l'année prochaine, qui seront émises à la fin du mois d'octobre 1994, vont tenir compte des revenus professionnels agricoles, en baisse significative, des années de crise 1992-1993.

Aussi ces cotisations définitives seront-elles en baisse par rapport à celles de 1993, qui avaient été augmentées pour équilibrer les caisses de mutualité sociale agricole.

Le financement de ces caisses, pour l'année 1994, va être calculé à partir de l'émission définitive de 1993, en hausse, et de nombreux exploitants, dans ces conditions, devraient payer, pour l'année 1994, des appels provisionnels largement supérieurs à leurs appels définitifs ; ils seront, par la suite, obligés d'avancer des sommes importantes au moment où ils sont dans une situation économique et financière particulièrement difficile, et sans actifs de trésorerie pour la plupart d'entre eux.

Cet amendement vise à remédier à cette situation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. La commission des finances comprend parfaitement et partage les motivations de MM. Soucaret et Vallet. Cependant, elle estime que la mesure proposée est de nature réglementaire. Elle souhaiterait d'ailleurs, à ce propos, connaître l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je pense avoir bien précisé, au cours de mes différentes interventions, ma volonté de faire évoluer la situation dans le sens que vous souhaitez, monsieur Soucaret.

Les dispositions qui doivent être prises, et qui seront prises, pour aller dans ce sens sont cependant d'ordre strictement réglementaire, et non de nature législative.

J'ai déjà pris des mesures concernant les viticulteurs spécialisés. Je vous précise que je m'engage à donner des instructions analogues pour les autres exploitants concernés.

Sous le bénéfice de ces explications, je vous demande, monsieur Soucaret, de bien vouloir retirer cet amendement.

M. le président. L'amendement est-il maintenu, monsieur Soucaret ?

M. Raymond Soucaret. Je compte sur la bonne foi de M. le ministre pour tenir ses engagements et je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° II-13 rectifié est retiré.

M. Louis Minetti. Je le reprends, monsieur le président.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-13 rectifié bis.

Je vous donne la parole, monsieur Minetti, pour le défendre.

M. Louis Minetti. Cet amendement répond aux questions que j'ai posées tout à l'heure et il se situe dans la droite ligne des préoccupations de la mutualité sociale agricole et des organisations professionnelles, dont je me suis fait l'écho.

J'estime qu'il est nécessaire de donner satisfaction aux intéressés et j'ai bien noté que M. le ministre de l'agriculture allait faire tout ce qui est en son pouvoir, en donnant les instructions nécessaires, pour aboutir. Je me félicite qu'avec notre collègue M. Soucaret nous ayons pu avancer dans cette voie pour satisfaire une revendication des exploitants agricoles.

Je vous demande, en conséquence, d'adopter cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-13 rectifié bis ?

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Défavorable.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-13 rectifié bis, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances relatives au budget annexe des prestations sociales agricoles.

Nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quinze heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures vingt-cinq, est reprise à quinze heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1994.

Agriculture et pêche

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de l'agriculture et de la pêche.

La parole est à M. le ministre.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai l'honneur de vous présenter le projet de budget de l'agriculture et de la pêche. Je le fais, vous le savez, dans une période difficile, au moment même où les négociations internationales sur le GATT sont à un tournant décisif.

La fermeté, la détermination du Gouvernement, sa volonté d'aboutir à un accord global, équilibré, juste, n'ont jamais varié et ne varieront pas.

Je souhaite, sans tarder, avant même de vous présenter le projet de budget de l'agriculture et de la pêche, vous en dire quelques mots.

En effet, comment redonner espoir à notre agriculture, alors que pèsent encore sur elle deux hypothèques très lourdes : une réforme de la politique agricole commune, mal acceptée par le monde agricole et rural et par une grande partie de l'opinion, et une négociation internationale conduite sans véritable contrôle politique et apparaissant en contradiction flagrante avec certaines dispositions de cette réforme de la politique agricole commune ?

Telle est bien en effet, mesdames, messieurs les sénateurs, la situation que nous avons trouvée. Nous étions, par ailleurs, entièrement seuls sur la scène internationale pour y faire face.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. C'est bien vrai !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. La France avait abandonné toute force, toute capacité d'initiative et de proposition. Sans que cela soit explicitement dit, la cause de l'agriculture européenne et française était entendue et son sort en était jeté : la réforme de la politique agricole commune, signée en mai 1992, était, disait-on, intangible, et les conclusions des entretiens de Blair House, dont personne n'avait sans doute pris la peine de se procurer le texte exact, étaient considérées comme définitives.

Qu'avons-nous fait ?

Nous n'avons pas accepté une telle résignation. La France était isolée en Europe, elle ne l'est plus.

La réforme de la politique agricole commune ne pouvant faire l'objet d'aucun amendement, ni sur le fond, ni sur ses modalités d'application : nous avons obtenu des aménagements substantiels et nous en obtiendrons d'autres.

Les prétendus accords de Blair House devaient être acceptés en l'état : ils ne l'ont pas été et ne le seront pas !

La France - qui peut nier le fait ? - a, tout au long de ces difficiles négociations, contribué à restaurer le rôle politique du conseil des ministres et des Etats membres vis-à-vis de la Commission ?

Rien n'est pour autant définitivement acquis - vous le savez - comme nous l'avions dit le 20 septembre dernier, à l'issue du conseil conjoint des ministres des affaires générales, des affaires étrangères et de l'agriculture. Mais tout le monde reconnaît maintenant que les arguments développés par la France, tant à propos de la réforme de la PAC qu'à propos de l'Uruguay Round, sont solidement fondés.

Sur les négociations du GATT, M. le Premier ministre a défini la position de la France. Il a procédé à une vaste consultation qui a mis en évidence un consensus national très fort sur ce qui est bien un enjeu national pour notre pays et qui ne se limite pas, comme certains voudraient le faire croire, à la seule question agricole.

Le conseil des ministres des affaires étrangères et de l'agriculture du 20 septembre dernier, à Bruxelles, a fixé une position claire, et le négociateur européen, M. Brittan, a présenté nos propositions et nos demandes aux Américains. La balle est maintenant dans le camp de ces derniers, et nous attendons des réponses précises à nos questions précises.

Enfin, après deux mois de silence, les discussions entre l'Europe et les Etats-Unis ont repris. Je m'en félicite, mais que de temps perdu ! Nous n'accepterons pas, comme M. le Premier ministre l'a clairement indiqué, d'avoir quarante-huit heures pour nous prononcer.

Il n'y a, pour l'instant, aucune avancée sérieuse, et il est grand temps d'obtenir des résultats concrets. La réforme de la politique agricole commune mise en œuvre voilà un an anticipe déjà les conclusions du cycle de l'Uruguay. Pour cela, nous avons pris des mesures extrêmement contraignantes en ce qui concerne les réductions de production. Aller plus loin mettrait en péril l'équilibre de nos exploitations.

M. Fernand Tardy. Très bien !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je vous rappelle que, sur le fond, la France a fixé quatre objectifs de négociation sur le volet agricole.

Il s'agit, premièrement, de faire apparaître la non-conformité du prétendu accord de Blair House avec la réforme de la politique agricole commune : tous nos partenaires en conviennent maintenant, ainsi que la Commission.

Deuxièmement, les dispositions concernant le soutien interne ne doivent pas remettre en cause l'autonomie de gestion par les Européens de leur politique agricole. La pérennité de la politique agricole commune doit être préservée.

Troisièmement, les dispositions concernant les contraintes d'accès minimum ne doivent pas conduire à une remise en cause du principe de préférence communautaire, qui constitue l'un des piliers essentiels de la politique agricole commune.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Quatrièmement, enfin, les dispositions concernant les exportations subventionnées ne peuvent conduire l'Europe, et tout particulièrement la France, à remettre en cause notre vocation exportatrice de produits agricoles et agro-alimentaires.

Sur tous ces points, j'ai constaté, lors des derniers conseils des ministres de l'agriculture, la cohésion de nos partenaires de la CEE autour des conclusions arrêtées en commun le 20 septembre dernier.

Mesdames, messieurs les sénateurs, dans ces négociations européennes ou internationales, je tiens à dire que nous demandons simplement que l'équité soit respectée.

Pour ma part, je continuerai à promouvoir dialogue et discussion, car il faut mesurer les vrais enjeux dans ce débat.

C'est, en premier lieu, l'enjeu de l'identité et de la personnalité européennes. Dans cette négociation, au-delà des intérêts spécifiques à chaque secteur, c'est l'Europe de demain qui se joue.

C'est, en second lieu, le visage de l'agriculture française et européenne qui est en cause. Veut-on ou non que nos agriculteurs continuent à jouer un triple rôle économique, social et culturel ? Faut-il banaliser l'agriculture française au rang des agricultures anglo-saxonnes ?

Non, il faut assurer l'avenir des agriculteurs sur cette triple fonction, qui ne peut être exercée sans que soit garantie une assise économique durable à nos exploitations.

J'ai choisi cette dernière voie. Ma détermination et ma volonté politique sont totales à cet égard. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

En effet, notre inquiétude, la vôtre, je le sais, celle que nous partageons avec l'ensemble des agriculteurs, leurs familles, celle de tous les ruraux, n'est pas seulement justifiée par l'hypothèque que fait peser sur notre économie agricole l'issue de ces négociations.

La désertification, la déprise des terres, les effets pervers de la politique agricole commune, la situation des marchés, la conjoncture économique générale sont tout autant, sinon plus, des facteurs de fragilisation de notre économie rurale et frappent de plein fouet les exploitations agricoles et forestières, les entreprises d'amont, toute la filière agro-alimentaire, comme la filière bois.

Vous le savez également, le secteur de la pêche connaît les mêmes difficultés. Les mêmes causes entraînent malheureusement les mêmes effets.

Ainsi, notre détermination n'a pas eu à s'exercer seulement dans les négociations sur les échanges internationaux de l'Uruguay Round ; nous avons dû, dès notre arrivée, engager un effort sans précédent, tant au niveau national qu'euro-péen, pour pallier les difficultés les plus graves de notre agriculture, lui redonner quelques espoirs et quelques perspectives, jeter les fondements d'une politique agricole rénovée, promouvoir ses atouts.

Le projet de budget pour 1994 que j'ai l'honneur de vous présenter s'inscrit dans cette dynamique. Il constitue une étape dans l'effort de redressement engagé.

Le 7 mai dernier, un mois après le changement de gouvernement, nous amorçons cet effort par toute une série de mesures. C'est ainsi que 780 millions de francs sont venus abonder le budget de 1993 : mesures d'allègement des charges, soutien aux productions agricoles et forestières, contribution au redressement des entreprises du secteur pêche par la mise en œuvre d'un véritable contrat de progrès.

Le Premier ministre, sur notre proposition, s'était alors engagé à poursuivre la réflexion. Quatre groupes de réflexion administration-profession ont ainsi travaillé tout l'été. Comme promis, sur la base de leurs conclusions, d'importantes décisions ont été prises le 15 novembre ; c'est leur traduction qui vous est présentée, sur le plan budgétaire au cours de l'actuelle session parlementaire.

Lors de la discussion de la première partie de cette loi de finances, certaines des dispositions arrêtées vous ont été proposées par mon collègue le ministre du budget. J'ai par ailleurs fait état, ce matin, des mesures concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Je me suis efforcé, dans une situation économique et budgétaire particulièrement difficile, de m'attacher à quelques priorités évidentes : alléger les charges et compenser les handicaps ; soutenir l'activité économique et valoriser nos productions agricoles ; engager une politique durable en faveur de la forêt et de la filière bois ; préparer l'avenir en relançant une dynamique de l'installation. Enfin, l'agriculture et la pêche doivent être une composante essentielle de l'aménagement rural et de l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne l'allègement des charges et la compensation des handicaps, j'entends poursuivre l'action, essentielle, de désendettement des exploitations qui a été traitée de façon prioritaire avec les mesures arrêtées le 7 mai, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles.

Nous avons complété ce dispositif par des mesures significatives visant à un allègement durable des annuités d'emprunts contractés dans une situation économique plus favorable.

Pour 1994, nous avons ouvert une enveloppe de 2 milliards de francs pour l'allongement de trois ans des durées de remboursement de prêts bonifiés souscrits depuis 1988. Cette mesure concerne les prêts spéciaux de modernisation et les prêts d'installation aux jeunes agriculteurs.

De même, nous avons ouvert, pour 1994, en concertation avec les établissements financiers concernés, une nouvelle enveloppe de prêts de consolidation sur sept ans des encours de prêts bonifiés et non bonifiés, au taux de 6,5 p. 100. Cette mesure permettra d'alléger la charge annuelle de remboursement des prêts les plus anciens à un taux bonifié de consolidation très avantageux, diminué de 1,5 point par rapport à celui de 1993.

Nous avons également décidé l'extension du bénéfice de ces deux mesures d'allègement des charges financières, jusqu'à présent réservées aux secteurs concernés par la réforme de la politique agricole commune, aux secteurs en crise, notamment aux fruits et légumes et à l'horticulture.

Enfin, les taux des crédits bonifiés à l'agriculture sont diminués en moyenne de un point, baisse modulée en fonction du niveau actuel de bonification et d'une harmonisation des taux des prêts d'installation et de modernisation en faveur des jeunes agriculteurs.

Les taux passent, en moyenne, de 5,3 p. 100 à 4,3 p. 100, soit une baisse relative de 20 p. 100.

D'ores et déjà, le projet de budget pour 1994 prévoit l'ouverture d'un crédit pour les agriculteurs en difficulté de 400 millions de francs. Outre le financement des programmes en cours d'aide au revenu des éleveurs ovins et bovins, 225 millions de francs permettent de financer des actions nouvelles pour le redressement des exploitations.

Dans le même esprit, nous poursuivons nos efforts pour aider les exploitations à faire face soit aux handicaps naturels, soit aux effets de la politique agricole commune.

Nos efforts prennent deux formes : revalorisation de l'indemnité spéciale montagne, l'ISM, qui est en hausse de 3 p. 100, et encouragement des modes d'élevage extensifs par l'augmentation à 250 francs par hectare de la prime à l'herbe.

Cette prime était de 120 francs au mois de mars. Nous l'avons fixée à 200 francs au mois de mai. Je vous propose aujourd'hui de la porter à 250 francs puis, dans le projet de budget pour 1995, à 300 francs.

Cette progression accélérée au regard des échéances initialement prévues permettra de renforcer les systèmes les plus fragiles et de maintenir une filière viande de qualité dans le contexte de la réforme de la politique agricole commune. La dotation budgétaire - 656 millions de francs - sera ainsi doublée par rapport au budget initial de 1993.

La deuxième priorité est de soutenir l'activité économique et de valoriser nos productions agricoles.

A ce sujet, nos objectifs sont clairs : il s'agit de maintenir le potentiel exportateur de la France et de valoriser nos produits, que ce soit dans le secteur alimentaire ou dans le secteur non alimentaire.

Pour maintenir le potentiel exportateur de la France, nous agissons en premier lieu vous le savez, avec la plus grande fermeté au niveau européen pour obtenir une gestion du marché intérieur plus respectueuse notamment de la préférence communautaire.

Dans le secteur du lait, je rappelle que la France a obtenu ce à quoi on avait renoncé ces dernières années, à savoir un quota supplémentaire de 140 000 tonnes pour la montagne.

Plusieurs responsables professionnels et politiques m'ont fait observer que nous ne prenions pas en compte à cette occasion les besoins des éleveurs sur le reste du territoire. C'était oublier que, au cours de la même négociation, j'avais obtenu de la Commission une somme de 8,8 millions d'ECU, soit environ 70 millions de francs, pour permettre un programme de restructuration nationale.

Depuis, j'ai considérablement augmenté cette enveloppe en y affectant les sommes correspondant aux pénalités laitières, soit 130 millions de francs.

En outre, les collectivités locales ont apporté pour l'instant une contribution de 30 millions de francs. L'opération pourra donc porter sur 150 000 tonnes environ. C'est un programme du même ordre en volume que celui qui a été adopté en faveur de la montagne.

Notre action a été tout aussi déterminée pour accélérer le versement des primes ovines dès le 1^{er} juillet, pour engager la réforme attendue de l'organisation commune des marchés des fruits et légumes, pour défendre, face au recours allemand, l'OCM banane entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier, enfin, pour sauvegarder, à travers l'OCM actuelle l'économie sucrière des départements et territoires d'outre-mer - l'OCM, c'est l'organisation commune des marchés !

A l'échelon national, le 7 mai déjà, 200 millions de francs avaient été affectés aux crédits d'intervention des offices. Ils nous ont permis de conforter les plans de campagne dans le secteur des fruits et légumes et d'accorder un complément national de prix à la distillation préventive, face à une campagne viticole 1993-1994 excédentaire dans la communauté. Les modalités de cette dernière mesure viennent d'être arrêtées.

Le projet de budget pour 1994 est l'expression de cette politique, qui sera poursuivie. En particulier, les crédits d'intervention des offices augmentent encore de 100 millions de francs, afin de dégager les moyens nécessaires pour répondre aussi bien aux crises conjoncturelles qu'aux besoins structurels des filières de production touchées par la réforme de la politique agricole commune ou par des perturbations de marché.

En ce qui concerne la valorisation de nos productions, les crédits destinés à accompagner la filière agro-alimentaire connaissent une progression qui permet d'accroître l'effort au profit du stockage, de la transformation et

de la commercialisation. Ces secteurs constituent une composante essentielle de la politique d'aménagement rural.

La défense de la qualité constitue l'un des axes privilégiés de l'intervention du ministère. Aux exigences traditionnelles en matière d'hygiène et de qualité s'ajoutent, en effet, les enjeux résultant de l'ouverture du grand marché européen.

La subvention à l'Institut national des appellations d'origine contrôlée, l'INAO, est fortement revalorisée, ce qui traduit l'importance que le ministère attache à la politique de promotion, de certification et des labels.

Enfin, dans les zones de montagne, la qualité traditionnelle des productions est un atout qui doit être mieux exploité. Il faut identifier les produits de qualité issus de ces zones de façon qu'ils ne soient pas concurrencés par les produits ordinaires issus des élevages intensifs.

C'est pourquoi j'ai rétabli l'aide à la qualité du lait en montagne. C'est aussi pourquoi j'ai décidé, dans une conjoncture de crise porcine, d'abonder de 10 millions de francs supplémentaires l'aide à la qualité de la viande de porc en montagne.

La troisième priorité est la forêt.

J'aurais pu en traiter dans l'un ou l'autre des chapitres précédents ou suivants ; mais ce secteur stratégique de notre économie rurale justifie une mention spéciale.

Le Gouvernement, je n'hésite pas à le dire, a redressé en quelques mois la situation catastrophique qu'il avait trouvée : ...

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Effectivement !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. ... des chantiers de boisement et des travaux forestiers arrêtés, des entreprises inquiètes pour leur avenir immédiat du fait du blocage du Fonds forestier national à la suite de la réforme engagée en 1991, des autorisations de programme nulles et des crédits de paiement quasi inexistantes !

Nous avons agi en trois temps, et le projet de budget pour 1994 vient conforter et finaliser les mesures structurelles d'urgence que nous avons prises pour redresser la situation financière du Fonds forestier national.

M. Etienne Dailly. C'est vrai !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. En juin dernier, 105 millions de francs nous ont permis de faire face aux situations les plus urgentes.

Le 2 septembre dernier, 311 millions de francs, soit 211 millions de francs en crédits de paiement et 100 millions de francs en autorisations de programme, ont permis d'assurer le financement des travaux de plantation et d'aménagement forestiers, d'ouvrir 700 chantiers supplémentaires et de relancer la formation, le développement et la recherche dans la filière bois.

Enfin, la semaine dernière, nous avons défini des mesures structurelles et significatives qu'il vous est proposé de retenir dans cette loi de finances. Je vous les rappelle : suppression de la taxe BAPSA sur les produits forestiers et transfert de cette taxe au Fonds forestier national, soit 117 millions de francs ; affectation de la totalité de la taxe de défrichement au profit du Fonds forestier national, soit 50 millions de francs ; prise en charge par le budget de l'Etat de la totalité des dépenses de personnel supportées par le fonds, soit un allègement de 63 millions de francs.

L'effort ainsi accompli représente 230 millions de francs en faveur du Fonds forestier national. J'attire votre attention sur le fait que ces mesures permettent d'arrêter un

dispositif durable et d'engager, dès 1994, 300 millions de francs d'autorisations de programme, au lieu des 100 millions de francs prévus initialement.

Enfin, la taxe BAPSA sur les produits forestiers, dont le paiement avait été reporté de juin à décembre 1993, fait l'objet d'une exonération, qui correspond à un allègement de charges au bénéfice des scieries de 70 millions à 80 millions de francs pour 1993.

De façon plus générale, les crédits inscrits au budget du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la mise en œuvre de la politique forestière s'établissent à 1417 millions de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement.

Après cette énumération des mesures destinées à redresser une situation compromise, je traiterai des dispositions relatives à la préparation de l'avenir, et d'abord, de celles qui concernent l'installation des jeunes.

Notre inquiétude est grande face à la chute du nombre des installations. Nous avons voulu réagir sans tarder à cette situation. La majoration de 20 p. 100 de la dotation aux jeunes agriculteurs a été décidée dès le 7 mai dernier, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1993.

Les crédits consacrés à la dotation d'installation des jeunes agriculteurs augmentent ainsi de 11,2 p. 100, ce qui permet de financer, en 1994, la revalorisation de 20 p. 100 de la DJA décidée en mai dernier.

Par ailleurs, la préretraite agricole voit sa dotation croître de 16 p. 100, pour financer, en particulier, l'amélioration du dispositif décidé en faveur des productions spécialisées et hors-sol.

Enfin, pour tenter de relancer une dynamique de l'installation, nous avons pris, le 15 novembre, trois mesures essentielles, qui étaient très attendues : extension, dans les mêmes conditions, du régime de faveur applicable aux jeunes agriculteurs bénéficiaires de la dotation d'installation en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties aux exploitants établis à compter du 1^{er} janvier 1994 et percevant des prêts à moyen terme spéciaux ; relèvement des plafonds des prêts bonifiés, qui va encourager surtout l'investissement agricole et facilitera les reprises d'exploitations - sont concernés les prêts MTS - installation, les prêts spéciaux d'élevage et les prêts aux CUMA - institution d'un prêt global d'installation couvrant, à concurrence de 650 000 francs, les différents besoins liés à l'installation.

Il nous faut également préparer l'avenir à travers ce que j'appelle la filière du progrès.

Nous devons absolument renforcer les performances de cette filière, qui regroupe l'enseignement, la formation, la recherche, qu'elle soit appliquée ou de développement.

S'agissant de l'enseignement, l'effort engagé en faveur du secteur éducatif est fortement accentué puisque les crédits progressent de 5,2 p. 100.

Le budget pour 1994 est ainsi marqué par soixante-quinze créations de poste d'enseignant, dont vingt dans l'enseignement supérieur et cinquante-cinq dans l'enseignement technique. Les crédits consacrés au fonctionnement des établissements publics d'enseignement s'élèveront à 250 millions de francs en 1994, soit une progression de 3,4 p. 100. De même, le montant des dotations aux bourses d'études est revalorisé de 3,3 p. 100.

Quant aux crédits affectés à l'enseignement privé, ils progressent de façon significative - ils s'élèvent à 1 816,9 millions de francs, soit une hausse de 10,4 p. 100 - sous l'effet à la fois des effets de l'abaissement des obliga-

tions de service et des reclassements profitant aux professeurs de l'enseignement privé, mais aussi en raison de la revalorisation de la subvention à l'élève.

Cette progression constitue une nouvelle étape vers un alignement sur les conditions du secteur public.

Le budget pour 1994 témoigne d'un effort particulier en faveur de la réfection et de l'amélioration des bâtiments des établissements de l'enseignement supérieur public. A ce titre, 40,4 millions de francs en autorisations de programme, soit une progression de 81 p. 100, et 33,4 millions de francs en crédits de paiement, soit une hausse de 58,9 p. 100 sont prévus. Ces crédits constituent la première tranche d'un plan pluriannuel destiné à rénover le patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur agricole.

S'agissant de la formation professionnelle, j'ai décidé, afin de maintenir l'efficacité de notre dispositif dans un contexte où les moyens budgétaires nous sont comptés, de réorienter la politique du ministère selon deux directions.

En premier lieu, et pour être cohérent avec la politique de décentralisation de la formation professionnelle engagée par le Gouvernement, j'ai décidé de recentrer l'action du ministère sur les actions sociales de soutien, en privilégiant l'enseignement à distance, les actions innovantes et nos centres nationaux.

En second lieu, souhaitant soutenir avec le maximum d'efficacité, mais aussi de souplesse, les actions de formation préalables à l'installation, tels les stages de six mois et de quarante heures, j'ai demandé, en accord avec la profession, que l'ensemble de ces dispositifs fasse l'objet d'un examen approfondi afin d'en mesurer la cohérence.

S'agissant de la recherche, en 1994, les crédits publics de recherche concernant l'agriculture et l'agroalimentaire atteindront 3 560 millions de francs.

L'essentiel de ces crédits, soit 95 p. 100, est inscrit dans le budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et est consacré à l'action des grands établissements publics de recherche.

Ainsi, l'Institut national de recherche agronomique voit sa dotation budgétaire revalorisée de 1,5 p. 100.

Par ailleurs, les crédits affectés au Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts, le CEMAGREF, augmentent de 3 p. 100, passant de 178,45 millions de francs à 183,69 millions de francs.

Les crédits inscrits au budget du ministère de l'agriculture et de la pêche au titre du budget civil de la recherche et du développement totalisent 116,8 millions de francs. Cette dotation permet un maintien de l'ensemble des moyens mis en œuvre.

Par ailleurs, les crédits complémentaires prévus au budget de l'agriculture et de la pêche au titre des programmes d'accompagnement sont en hausse de 3,4 p. 100 pour le CEMAGREF et de 2,5 p. 100 pour l'INRA.

Les crédits mis à la disposition du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires s'élèveront au total, en 1994, à 155 millions de francs, soit une progression de 5 p. 100.

J'en arrive à présent à la politique d'aménagement rural et de l'environnement. Je vous ai indiqué, au début de mon propos, que l'agriculture doit être l'un des fondements de la politique d'aménagement rural, à laquelle je suis extrêmement attaché.

Vous le savez, nous préparons très activement un comité interministériel de développement et d'aménagement rural, qui se tiendra lors du débat national sur l'aménagement du territoire et de l'élaboration des contrats de plan. J'y reviendrai dans un instant.

Ce budget est la première expression de notre politique en ce domaine.

Nous procédons notamment à un renforcement significatif des moyens affectés à la protection de l'environnement et à la mise en œuvre des pratiques de production extensives.

Je rappelle l'augmentation significative de la prime à l'herbe, qui est passée de 120 francs à 200 francs, puis à 250 francs par hectare.

Le secteur agro-environnemental bénéficie d'une augmentation de crédits de près de 52 p. 100. Quant aux crédits destinés aux OGAF, les opérations groupées d'aménagement foncier, ils sont préservés.

Par ailleurs, le budget pour 1994 met tout particulièrement l'accent sur la modernisation des bâtiments d'élevage afin d'accélérer leur adaptation aux nouvelles normes d'installations classées.

Cette action d'envergure, dont les modalités viennent d'être arrêtées en liaison avec le ministre de l'environnement, pourra être menée grâce à la forte hausse des crédits inscrits au budget pour 1994, tant en autorisations de programme, qui augmentent de 47,6 p. 100, qu'en crédits de paiement, qui progressent de 17,6 p. 100.

Vos rapporteurs ne manqueront pas de noter un léger fléchissement de nos efforts dans certains domaines. J'en conviens par avance, mais je puis les assurer qu'il ne remet pas en cause les orientations fondamentales de notre politique de valorisation de l'espace.

J'en viens au secteur de la pêche. Il occupe une place importante dans mon ministère qui se préoccupe des produits de la terre et de la mer.

J'ai constaté, en prenant mes fonctions, un profond désarroi et une crise grave dus à un effondrement des cours. Dès le 10 mai, j'ai donc fait procéder aux versements des aides compensatoires aux 5 800 entreprises de pêche, soit 3 024 francs par marin embarqué en février 1993.

J'ai, ensuite, conclu avec les professionnels de ce secteur un contrat de progrès qui s'est traduit par une série de mesures prises en juin et en septembre et visant à compléter l'enveloppe des prêts bonifiés, à contribuer au renforcement des fonds propres et à alléger les charges sociales.

Ce dernier effort, qui s'est récemment traduit par un allègement de 30 p. 100 de la part armatoriale des cotisations de la pêche artisanale, constitue une première étape et je souhaite bien évidemment pouvoir le poursuivre en direction de la pêche industrielle.

Le budget pour 1994 traduit notre volonté de soutenir résolument ce secteur. J'évoquerai brièvement quelques chapitres.

Les crédits affectés à la valorisation de la pêche passent de 39 570 000 francs à 73 millions de francs, soit une augmentation de 84,5 p. 100.

Sur cette somme, 65 millions de francs seront consacrés à la subvention de l'État au FIOM, contre 33,5 millions de francs en 1993. Ajoutée aux 34 millions de francs provenant des taxes parafiscales sur les produits débarqués et importés des pays tiers, cette subvention permettra au FIOM d'arrêter un budget proche de 100 millions de francs, contre 73 millions de francs en 1993.

S'agissant des actions de soutien aux investissements, les ports de pêche constituent une priorité.

Le chapitre 64-36 passera, en autorisations de programme, de 15 millions de francs à 25 millions de francs, auxquels s'ajouteront 20 millions de francs de reports des années antérieures.

Près de 15 millions de francs seront consacrés, en autorisations de programme, au soutien aux investissements des ports de pêche – je pense aux criées et aux opérations collectives de modernisation du mareyage – pour accroître la compétitivité de la filière.

De nombreuses régions ont manifesté l'intention d'inscrire ce type d'opérations dans leur contrat de plan.

L'enveloppe consacrée aux investissements des navires de pêche sera sensiblement équivalente à celle de 1993, soit 30 millions de francs.

Telles sont, mesdames et messieurs les sénateurs, les principales orientations du budget que j'ai l'honneur de vous présenter.

Le projet de budget pour 1994 du ministère de l'agriculture et de la pêche est en forte progression. Il s'élève à 47 milliards de francs, soit une hausse de 17,8 p. 100 par rapport au budget précédent.

Cette progression garantit à l'agriculture et à la pêche les moyens d'une politique économique efficace et marque l'engagement du Gouvernement d'assurer la pérennité de la protection sociale agricole, dont nous avons débattu ce matin.

En dépit d'un contexte difficile, ce budget va nous permettre de poursuivre l'action que nous conduisons depuis un peu plus de six mois maintenant et d'ouvrir sans attendre un certain nombre de chantiers.

Il marque ainsi la priorité donnée par le Gouvernement à ces secteurs stratégiques pour notre économie que sont l'agriculture, la forêt et la pêche. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la postérité retiendra peut-être l'année qui s'achève comme une année charnière dans l'histoire de notre agriculture.

1993, c'est l'an I de la PAC réformée.

1993, c'est aussi la confirmation de la menace du pseudo-accord de Blair House.

1993, c'est, enfin, l'année du retour aux affaires d'un gouvernement qui a clairement désigné l'agriculture comme l'une de ses priorités essentielles.

Bien sûr, tout n'est jamais parfait. Mais il faut nous reporter en arrière pour mesurer le chemin qui a été parcouru en quelques mois.

Vous avez hérité, monsieur le ministre, d'une situation compromise : une réforme de la PAC ficelée à la hâte et qui nous inquiète, des négociations internationales mal conduites et qui ont isolé la France sur la scène internationale, un BAPSA au bord de la cessation de paiement et que vous avez dû renflouer à plusieurs reprises, un Fonds forestier national en faillite, des retraites agricoles à un niveau indécent pour les plus basses d'entre elles... J'arrête là cette liste accablante.

Grâce à la volonté déterminée du Premier ministre et grâce à votre force de persuasion, monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, vous nous présentez un bilan plus qu'honorable.

Vous avez obtenu des aménagements significatifs de la PAC - qu'il s'agisse de la jachère ou des quotas laitiers - vous avez sorti la France de son isolement en faisant adopter, le 20 septembre dernier, une position commune sur le volet agricole du GATT par l'ensemble de nos partenaires.

Vous avez, en outre, lors des conférences agricoles du 7 mai et du 15 novembre, pris des mesures extrêmement positives pour l'avenir de notre agriculture, qu'il s'agisse de la diminution des charges ou de l'effort de solidarité.

Votre budget s'inscrit tout à fait dans cette logique, que la commission des finances approuve, et même si le taux de croissance de 17,8 p. 100 doit être relativisé, je crois pouvoir dire que c'est un budget que nous devons voter.

Avant de me livrer à une analyse des principales dotations inscrites dans ce projet de loi de finances pour 1994, je me dois toutefois, monsieur le ministre, de faire état du désarroi ressenti par un très grand nombre d'exploitants agricoles de notre pays, désarroi qui n'est pas loin de l'angoisse.

La première cause de cette angoisse réside dans les dérèglements de la politique agricole commune.

Trop, c'est trop !

Après avoir obtenu des assurances sur les oléagineux, nous apprenons à la fois les demandes reconventionnelles de l'Allemagne et le partage de l'effort de réduction des surfaces, contrairement, me semble-t-il, à ce qui avait été annoncé.

Nos voisins belges et hollandais continuent d'utiliser, sur une large échelle, toute une gamme d'anabolisants, au vu et au su de la Commission de Bruxelles.

Nos amis italiens fraudent, d'une manière aussi souriante que considérable. Ils n'ont jamais, je dis bien jamais, appliqué le système des quotas laitiers. Ils sont redevables d'une ardoise de près de 10 milliards de francs, dont ils ne paieront peut-être même pas la première lire ! (*Sourires.*) Ils n'ont pas de cadastre viticole, ni même de cadastre tout court, si ce n'est un système de télédétection par satellite !

M. Serge Mathieu. Très bien !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Quand on connaît le luxe de détails administratifs, justifiés, dont s'est entouré le Gouvernement français pour procéder au versement des aides communautaires, on ne peut que rendre hommage au génie latin ! Pour être probablement encore plus discrets, nos amis italiens sont même allés - *horresco referens* - jusqu'à supprimer le ministère de l'agriculture !

M. Etienne Dailly. Eh bien, voyons !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Quant à nos concurrents anglais et espagnols, ils profitent allégrement du régime agrimonétaire en vigueur pour recevoir des subventions élevées et pousser les rendements, torpillant ainsi la politique de maîtrise des productions.

Je constate enfin que l'Allemagne, quelles que soient les prises de positions ultralibérales de ses ministres des finances successifs, a réussi à créer de toutes pièces une agriculture duale admirable : d'un côté, une agriculture performante qui fait de l'Allemagne le premier producteur européen de lait, de colza, de pommes de terre, de porc, ... et, de l'autre, une agriculture jardinée d'occupa-

tion de l'espace, ultrasubventionnée. Je ne mentionnerai même pas la Grèce. J'arrêterai là cette énumération aussi fastidieuse que décourageante.

Monsieur le ministre, des exemples ne restent que des exemples et ne sont nullement une démonstration convaincante. Mais leur accumulation devient, en l'insistant, insupportable. Elle justifie le désarroi de nos agriculteurs.

Notre marge de manœuvre est étroite, je le sais bien, car nous demeurons la première puissance agricole de l'Union européenne et le premier bénéficiaire du FEOGA. Mais je crains fort qu'à jouer trop longtemps les muets du sérail nous ne nous exposions à de sérieuses déconvenues. Il faudra bien, un jour prochain, tout remettre à plat. Prenez, monsieur le ministre de l'agriculture, l'initiative d'une opération « mains propres » à Bruxelles. Tout le monde, en France, vous en saura gré !

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Ce jour arrivera d'autant plus vite que se concluront, à bref délai, les négociations du GATT.

Je souhaite - nous le souhaitons tous de tout cœur - que des améliorations significatives soient apportées au pseudo-accord de Blair House, qui illustre aussi les dérèglements des mécanismes politiques communautaires. Mais je ne suis pas naïf. Je sais bien que, en toute hypothèse, la facture sera lourde pour notre pays - notre collègue Marcel Daunay vient de publier un rapport assez alarmant sur les conséquences de ce préaccord. Je n'y reviendrai pas. Pour ne pas affaiblir notre marge de manœuvre dans les discussions à venir, je tairai mes inquiétudes.

Le cycle de l'Uruguay doit être mené à son terme ; mais, quelle qu'en soit l'issue, il faudra qu'il soit clairement établi que ce ne sont pas les intérêts des seuls agriculteurs français qui sont en jeu. Si l'application de l'accord de Blair House, modifié ou non, se traduisait par un taux de jachère porté à 25 p. 100, 30 p. 100 ou 40 p. 100, ce serait la fin de notre agriculture dans les équilibres actuels, la fin d'une période commencée avec les grandes lois d'orientation de 1960 et de 1962 et, je le dis avec tristesse, la fin d'une France aux paysages modelés par des générations d'agriculteurs au travers des siècles.

Je disais voilà quelques instants que ce budget était globalement un bon budget. Pour couper court à toute querelle vaine sur les chiffres, j'ai présenté dans mon rapport écrit tous les modes de calcul possibles. Les optimistes se réjouiront d'un taux de progression de 17,8 p. 100 ; les pessimistes s'affligeront d'un taux de réduction de 0,5 p. 100 - les statistiques, nous le savons tous, constituent la forme la plus élaborée du mensonge. J'estimerai, pour ma part, que la vérité comptable se situe quelque part entre ces deux extrêmes.

Si l'on ramène ce chiffre au taux global de progression du budget de l'Etat, soit 1,2 p. 100, il est toutefois évident que ce budget fait l'objet d'une priorité, priorité d'autant plus affirmée que les abondements prévisibles du BAPSA, pour cause de baisse de rentrées de cotisations et pour cause de revalorisation des retraites, et ceux du budget pour 1994, après l'annonce des mesures prises le 15 novembre, viendront accroître les taux de progression.

Pouvez-vous sur ce point, monsieur le ministre, nous indiquer très clairement la dimension budgétaire de ces mesures ? Donneront-elles lieu à des inscriptions de crédits nouveaux ou seront-elles financées à enveloppe constante, compte tenu de la sous-consommation de certaines dotations ?

Sur le plan de la technique budgétaire pure, la commission m'a demandé de formuler deux demandes.

La première a trait à la mise à disposition du Parlement, dès le « bleu » budgétaire, des données chiffrées relatives aux cofinancements France-CEE, que ceux-ci transitent par le budget ou qu'ils soient versés directement au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, le CNASEA. Grâce à la diligence du cabinet et à la grande compétence des fonctionnaires du ministère, j'ai pu disposer en temps utile de toutes ces informations. Mais je suis persuadé que le débat démocratique gagnerait en précision si la présentation du « bleu » était modifiée en ce sens.

La seconde demande se rapporte à la notion même de concours publics à l'agriculture. Pour des raisons historiques, qui font la grandeur de notre agriculture, ces concours représentent un vaste fourre-tout de crédits, dont certains pourraient être reclassés dans d'autres fascicules budgétaires - enseignement, recherche, aide alimentaire... Je me garderai bien de proposer un éclatement des services de la rue de Varenne qui serait préjudiciable à leur efficacité, mais je souhaite sincèrement que l'on distingue clairement le budget du monde rural du budget de l'activité agricole *stricto sensu*.

L'opinion publique, nous le savons bien, ne s'embarasse pas de fioritures et estime que 158 milliards de francs vont dans la poche des agriculteurs. C'est d'autant plus absurde que cela représenterait plus de 50 p. 100 de la valeur ajoutée brute du secteur !

L'opinion publique ne comprend pas non plus certaines évolutions. Notre collègue député M. Philippe Vasseur précise dans son rapport écrit, avec une malicieuse perfidie : « On peut simplement rappeler qu'en 1970 25 553 fonctionnaires de l'agriculture "encadraient" 1 588 000 exploitations ; en 1990, 29 537 fonctionnaires encadrent 924 000 exploitations. En vingt ans, on est passé d'un fonctionnaire pour 62 exploitants à un fonctionnaire pour 31 exploitants ; le taux d'encadrement bureaucratique a donc doublé. » Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner les chiffres pour 1993 ?

L'opinion publique ne comprend pas non plus le niveau élevé du BAPSA. Monsieur le ministre, vous devez nous aider à conduire une réflexion politique et statistique car, à titre personnel, je suis assez inquiet, en période de crise économique sérieuse, des risques de divorce entre les agriculteurs et l'opinion publique.

Ce projet de budget se caractérise par l'affirmation d'un certain nombre de priorités au premier rang de celles-ci figurent l'enseignement et la formation, dont les crédits augmentent de 5,2 p. 100. Notre collègue Albert Vecten traitera ce dossier avec la compétence que nous lui connaissons.

Les aides à l'installation progressent également de manière sensible en raison de décisions prises en mai et en novembre, qu'il s'agisse d'une dotation aux jeunes agriculteurs augmentée ou de prêts d'installations plus attractifs, voire de la globalisation des concours publics sous la forme d'un prêt global d'installation. Toutefois, la baisse tendancielle des vocations demeure préoccupante et le pourcentage élevé d'installations non aidées - près d'une sur trois - doit nous interpeller.

De la même manière, un effort certain est consenti en faveur des actions agrienvironnementales. La prime à l'herbe en constitue la mesure essentielle.

Toutefois, nous sommes en droit de nous interroger sur le caractère vraiment incitatif à l'extensification de cette prime, sur l'opportunité d'assouplir ses critères d'attribution - âge du demandeur, date de dépôt de la

demande - ainsi que sur le fait qu'elle consomme la plus grande part de nos retours communautaires agrienvironnementaux.

Nous attendons des précisions sur ces trois éléments, monsieur le ministre. Je ne suis pas loin de regretter que nous soyons aussi modestes dans nos ambitions agrienvironnementales, qui constituent la clef d'une diversification et d'une occupation intelligente de l'espace : protection des paysages, gestion appropriée des espaces sensibles, protection des rives des cours d'eaux et des points de captage. Nous disposons pourtant d'excellents outils, comme les opérations groupées d'aménagement foncier, les OGAF, mais le compte de leurs dotations est bloqué depuis de nombreuses années !

Je regrette aussi, même si je comprends les difficultés budgétaires, que les crédits consacrés à la promotion des échanges s'affichent à la baisse, fût-elle minime. Cette baisse est, convenons-en, peu compréhensible, surtout lorsque l'on connaît les difficultés que nous aurons pour maintenir ou développer nos exportations. Il est vrai que ces actions ne sont ni contractualisées ni pluriannuelles et que le couperet de la rigueur budgétaire s'abat sur elles avec une régularité admirable.

S'il existe, comme cela est bien normal, quelques points noirs, nous constatons, en revanche, des évolutions plus réjouissantes.

Le Gouvernement a parfaitement compris la nécessité d'alléger les charges pesant sur les exploitations agricoles, qu'il s'agisse de l'impôt foncier ou du coût du financement. Les mesures prises dans ces deux domaines sont tout à fait pertinentes. Il conviendra de les accompagner par une réforme rapide du mode de fixation du prix des fermages. Des discussions sont en cours depuis de nombreuses années, mais cette procrastination m'irrite, les effets de la réforme de la PAC se faisant durement sentir. La modernisation de notre agriculture ne pourra durablement s'effectuer au détriment des propriétaires bailleurs, qui supportent plus de 300 milliards de francs de foncier.

S'agissant de la fiscalité agricole, la discussion des articles de la première partie de la loi de finances nous a clairement démontré la nécessité d'une modernisation du droit en vigueur.

L'ensemble de la fiscalité agricole est à revoir, dans le souci d'en faire une véritable fiscalité d'entreprise. On pourrait peut-être charger notre collègue Etienne Dailly d'une mission sur ce sujet. (*Sourires.*)

La litanie des micromesures et le lent grignotage ont fait leur temps. Ils mettent aujourd'hui en cause la crédibilité de la fiscalité agricole. Des priorités doivent être clairement établies, comme la distinction entre les revenus du travail et les revenus du capital, la simplification du traitement fiscal des activités annexes dans une transparence totale ou encore l'accélération de la réforme du calcul de l'assiette des cotisations sociales. Ces mesures supposeraient qu'il soit au préalable mis un terme à la fiction du caractère non commercial de l'activité agricole.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Vous l'avez compris, mes chers collègues, c'est à l'élaboration d'un véritable projet pour l'agriculture de l'an 2015 que nous devons nous attacher.

L'achèvement du cycle des négociations commerciales multilatérales et le grand débat national sur l'aménagement du territoire nous permettront de mieux apprécier les divers scénarios envisageables.

Quels que soient ces scénarios, trois lignes directrices s'imposeront : la recherche de la compétitivité par l'allègement des charges ; l'occupation harmonieuse du territoire par la pluriactivité et la compensation des handicaps ; enfin, la mise en place d'un statut social et fiscal de l'entreprise agricole permettant à l'agriculteur de sortir définitivement de son ghetto.

La tâche sera rude, les réticences nombreuses, les oppositions résolues, la pédagogie indispensable.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a placé la réflexion sur l'aménagement du territoire sous le slogan : « Pas de tabou ! ». Pourquoi n'en irait-il pas de même pour l'agriculture, monsieur le ministre ?

Le projet de budget soumis à notre appréciation s'inscrit dans cette logique, pour ce qui concerne tant l'allègement des charges que l'aménagement rural. Notre collègue Henri de Raincourt précisera, n'en doutons pas, avec talent, les contours de cette politique rurale, qui, c'est une évidence, ne sera jamais aussi ambitieuse que nous le souhaiterions.

Le budget de l'agriculture, dans un environnement aussi défavorable que celui que nous connaissons, est à la limite de ce que le Gouvernement pouvait raisonnablement inscrire dans le projet de loi de finances pour 1994. Il est, bien sûr, obéré, j'allais dire plombé, par l'évolution de la subvention au BAPSA. Mais, indépendamment de ce facteur technique, ce budget, amélioré par les mesures du 15 novembre dernier, dégage des priorités et assure la continuité des actions pluriannuelles. Je vous invite donc, mes chers collègues, au nom de la commission des finances, à le voter. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. Je vous félicite, monsieur le rapporteur spécial, d'avoir respecté votre temps de parole. Que votre concision soit un exemple pour tous vos collègues ! (*Sourires.*)

La parole est à M. Pluchet, rapporteur pour avis.

M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le ministre, en commençant cette intervention, je tiens à rappeler que vous avez, pendant de nombreuses années, siégé à la commission des affaires économiques et du Plan. Nous avons tous été honorés par votre nomination et nous sommes d'autant plus attentifs à vos initiatives. Je crois pouvoir dire, au nom de tous mes collègues, que nous sommes satisfaits de l'action que vous menez au sein du Gouvernement. (*Bravo ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

La portée de l'exercice qui consiste à apprécier l'évolution des crédits du ministère de l'agriculture doit être relativisée.

Tout d'abord, en effet, les crédits inscrits au budget de l'agriculture, soit 47 milliards de francs, ne représentent plus qu'à peine le tiers de l'ensemble des concours publics à l'agriculture, qui s'élèvent à 158 milliards de francs.

Ensuite, une partie seulement de ces crédits concourent réellement au financement de l'agriculture productive : 16 milliards de francs pour les crédits du ministère contre 65 milliards de francs environ pour l'ensemble des dépenses en faveur de l'agriculture. Il y aurait là un effort de clarification à faire.

Enfin, cet exercice perd de son sens du fait de l'ampleur des mouvements de crédits qui sont intervenus au cours de cette année.

Dès lors, et sans entrer dans les détails, la progression s'établit soit à 6,8 p. 100, si l'on prend pour base les crédits régulés, soit à 17,8 p. 100, si l'on s'en tient aux crédits demandés l'an passé.

Quelle que soit la référence choisie, si l'on ne prend pas en compte la subvention au BAPSA, qui explique la très forte majoration des crédits demandés pour 1994, on constate cependant que, dans un contexte budgétaire très difficile, le projet de budget parvient à maintenir les priorités traditionnelles, la protection sociale et l'enseignement par exemple, et à conforter des actions restructurantes.

Mais, et je le dis chaque année, la politique du Gouvernement ne peut se mesurer à l'aune de la seule évolution des dotations budgétaires. Il faut, en effet, également mesurer sa détermination à utiliser les quelques rares marges de manœuvre que lui laisse la réglementation communautaire. Or, en ce qui concerne les trois domaines dans lesquels les pouvoirs publics nationaux conservent une certaine latitude d'action, à savoir l'allègement des charges financières, sociales et foncières, des mesures significatives ont été prises ou annoncées, en mai, puis le 15 novembre dernier.

Ces mesures, la commission des affaires économiques et du Plan les réclamait depuis plusieurs années. Je pense tout particulièrement à la prise en compte du déficit dans l'assiette des cotisations sociales, mesure que nous avons vainement tenté d'introduire lors de la mise en œuvre de la réforme des cotisations sociales agricoles, puis lors de son accélération en 1991.

Des améliorations significatives ont aussi été apportées en matière de prêts bonifiés.

Pour notre part, nous avons toujours pensé qu'il était préférable d'intervenir en amont, au niveau de la fixation des conditions du prêt, plutôt que d'être contraint, en cours de prêt, et au coup par coup, de procéder aux réajustements nécessaires de la dette.

Cette marge de manœuvre existe aussi, monsieur le ministre, pour les calamités agricoles. Il est impératif de restaurer un système d'incitation à l'assurance grêle, en l'adossant, éventuellement, à l'aide que sont disposées à apporter les collectivités locales.

Vous connaissez bien ce dossier, monsieur le ministre ; nous vous en avons entretenu longuement lors de votre audition. Peut-être pourrez-vous nous éclairer sur les intentions du Gouvernement en la matière.

Un certain nombre de signaux positifs ont donc été adressés à un monde agricole jusqu'ici laissé sans repères.

Les mesures annoncées parviendront-elles à renverser la tendance au découragement qui domine dans les campagnes ? L'effondrement du nombre des installations me paraît, à cet égard, symptomatique.

Il est vrai que les perspectives sont sombres. La réforme de la PAC, un an après sa mise en œuvre, paraît entrer déjà dans une zone de turbulences. Vous avez fait beaucoup, monsieur le ministre pour en rendre la première année tolérable.

A l'échelon national, vous avez su alléger les formalités administratives et obtenir que les aides soient versées le plus tôt possible. Vous avez également obtenu de Bruxelles un certain nombre d'aménagements favorables, comme la revalorisation de la prime à la jachère, la possibilité de cultiver la betterave sur la jachère industrielle ou encore le retour des quotas gelés en 1987.

Cette réforme nous paraît cependant toujours grevée d'hypothèques.

Il est clair, tout d'abord, que les hypothèses ingénieuses de la Commission - la maîtrise de la production sous le triple effet de la stabilisation des rendements, de la baisse des prix et du gel des terres - ne se sont pas encore vérifiées.

Ainsi, la production communautaire de céréales aurait augmenté de 2 p. 100 en 1993, sous l'effet d'une hausse des rendements de 7 p. 100. Or nous sommes les seuls, avec la Grande-Bretagne, à avoir réduit notre production. Dans plusieurs Etats, les dévaluations ont donc totalement « gommé » la baisse des prix, ce qui a poussé nos concurrents à accroître leur production et à ne pas geler leurs terres.

Je me permets d'attirer votre attention, monsieur le ministre, sur l'importance du dossier agri-monnaire ; notre collègue Philippe François vient de déposer une proposition de résolution sur ce sujet. En effet, si satisfaction était donnée aux demandes hollandaise et allemande de rétablir un système de *switch over*, le coût n'en serait pas supportable pour le budget agricole communautaire et la logique de maîtrise de la production serait définitivement compromise.

Il est un autre motif de préoccupation, je veux parler de l'application de l'accord oléagineux.

Lors de sa ratification, nous avons cru comprendre que la France avait reçu des engagements pour que les pénalités en cas de dépassement soient intégralement supportées par l'Etat responsable. Or, la Commission vient de proposer un dispositif de « communautarisation » du dépassement jusqu'à 5 p. 100 des quantités dépassées, relayé, au-delà, par une pénalisation nationale. En outre, de fortes pressions s'exercent pour modifier la répartition entre les Etats membres de la sole oléagineuse primable.

Nous vous invitons, monsieur le ministre, à la plus grande fermeté sur ce dossier.

Mais ce sont surtout les négociations du GATT qui hypothèquent l'avenir.

Longtemps isolée, la France est parvenue, grâce à la reprise en main d'un dossier mal géré, à faire prendre conscience à ses partenaires que, sur la base du pré-accord de Blair House, les conséquences d'un accord au GATT iraient très largement au-delà de celles qui résultent de l'application de la PAC. Une tardive mais nécessaire cohésion communautaire a pu se manifester à l'issue du conseil jumbo du 20 septembre dernier.

Nous formons le vœu que, confrontée à une pression américaine accrue, la Communauté sache maintenir cette cohésion, si, comme vous l'avez indiqué lors de votre audition devant la commission, l'objectif est bien de parvenir à un accord qui n'entraîne pas « un hectare de jachère de plus ».

J'indiquais l'an passé qu'un accord sur la base de Blair House aurait des conséquences excédant très largement celles qui étaient attendues de la réforme de la PAC. Dans un excellent rapport de notre collègue Marcel Daunay, la délégation vient corroborer cette analyse : le compromis de Blair House prend l'agriculture de la Communauté en tenaille, entre la réduction des exportations et l'augmentation des importations, ce qui conduira nécessairement à l'apparition d'un surplus non exportable.

La Commission des Communautés ne s'en cache pas, la solution sera alors soit de baisser les prix de façon drastique, soit d'augmenter le taux de gel des terres.

Avant de conclure, monsieur le ministre, permettez-moi d'attirer votre attention sur la nécessité de profiter au maximum des possibilités offertes par la réglementation communautaire. Nous savons les contraintes budgétaires

qui pèsent sur la politique que vous conduisez ; mais cela doit-il pour autant nous conduire à fixer nos aides à un niveau qui ne permet pas un retour communautaire maximal ?

Ma dernière observation portera sur les utilisations agro-industrielles.

Si l'on compare, par exemple, les ressources que nous allons allouer à l'Agence pour la valorisation des cultures énergétiques, soit à peine 50 millions de francs, semble-t-il, avec ce que l'Allemagne consacre à son agence pour les matières premières renouvelables, soit 200 millions de francs, nous avons, là encore, le sentiment que nous ne mobilisons pas les crédits suffisants pour préparer les débouchés de demain.

Nous vous savons, monsieur le ministre, particulièrement attentif à la valorisation non alimentaire des produits agricoles. Soyez assuré que nous ne vous ménagerons pas notre soutien sur ce dossier, que nous jugeons essentiel.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'agriculture pour 1994. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. de Raincourt, rapporteur pour avis.

M. Henri de Raincourt, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'aménagement rural. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la nécessité de mener une politique dynamique de développement des espaces ruraux est, désormais, admise et revendiquée par tous, et il ne me paraît pas excessif de dire que, dans ce domaine, le Sénat a joué un rôle de « catalyseur ».

Dès sa prise de fonctions, M. Edouard Balladur a clairement indiqué au Sénat que le développement de l'espace rural serait une priorité de l'action du nouveau gouvernement. Il en a d'ailleurs profité pour annoncer devant notre assemblée deux premières mesures significatives : un moratoire pour la fermeture des services publics - il est dommage que ce moratoire n'ait pas été étendu aux hôpitaux - et le gel des implantations de grandes surfaces.

Des débats d'orientation sur l'aménagement du territoire et sur le développement rural ont été organisés à l'Assemblée nationale comme au Sénat, et un débat national sur l'aménagement du territoire est en cours. Qu'on me permette d'indiquer que le conseil général de l'Yonne en délibérait ce matin - et c'est aussi un événement ! (*Sourires.*)

Le CIAT réuni le 12 juillet dernier, à Mende, a déjà annoncé un certain nombre de mesures pour favoriser le développement des espaces ruraux ; je les détaille dans mon rapport écrit.

Les orientations retenues par le Gouvernement sont bonnes. Il reste à vérifier que la priorité ainsi affichée se traduit bien au niveau budgétaire.

S'agissant, tout d'abord, des crédits interministériels inscrits au budget de l'aménagement du territoire, on constate que les crédits de paiement du FIDAR progresseront de 6,4 p. 100.

Les crédits du Fonds d'intervention sur l'autodéveloppement en montagne sont moins satisfaisants : ils ne représenteront, en autorisations de programme, que 35 millions de francs, soit le niveau de 1991 et de 1992 ;

la même évolution peut être relevée pour les crédits du FRILE, le Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi.

Enfin, il faut noter la disparition de l'aide à l'investissement industriel dans les zones rurales, appelée la PAT « petits projets ». Même si ce système n'avait pas fonctionné de façon satisfaisante, on peut s'interroger sur les conséquences de sa fusion au sein de l'ensemble des aides accordées aux PME-PMI.

D'une façon générale, je ne suis pas persuadé que la multiplication des fonds soit nécessairement une bonne chose. Il y a là une source de complexité et de lenteur. La solution d'une fusion de tous les fonds concernant l'espace rural au sein d'un fonds unique de gestion des espaces mériterait d'être sérieusement étudiée.

À côté des fonds interministériels, deux fonds que nous connaissons bien jouent un rôle important en matière d'aménagement rural : il s'agit du Fonds d'amortissement des charges d'électrification, le FACE, et du Fonds national pour le développement de l'adduction d'eau, le FNDAE.

Chaque année, la commission des affaires économiques demandait d'augmenter la redevance du FNDAE.

Je voudrais, à cet égard, rendre hommage à la ténacité de nos collègues Roland du Luart et Jacques Oudin, qui ont obtenu, avec le concours du Sénat et l'accord du Gouvernement, deux centimes de majoration par mètre cube.

J'en viens maintenant aux dotations inscrites au budget de l'agriculture et de la pêche.

En effet, en dépit de la modification de son intitulé, le ministère de l'agriculture et de la pêche reste en charge du développement rural. La commission des affaires économiques et du Plan a toujours considéré que, même s'il n'est pas le seul acteur en la matière, le ministère de l'agriculture occupe une situation privilégiée pour impulser et coordonner les actions concourant au développement rural à partir du développement de l'exploitation agricole ; vous avez, tout à l'heure, longuement insisté sur ce point, monsieur le ministre, et je vous en remercie.

Notre conviction est établie : il n'y aura pas d'aménagement rural sans le maintien, à un niveau suffisant, d'une activité agricole et sylvicole dynamique.

Au sein du budget du ministère de l'agriculture et de la pêche, une action spécifique est consacrée à l'aménagement rural : l'action 80, intitulée « amélioration du cadre de vie et aménagement de l'espace rural ».

En moyens de paiement, ces crédits, qui représentent 1,840 millions de francs diminuent de 2 p. 100.

Il faut cependant souligner qu'ils sont très largement abondés par des cofinancements communautaires, ce qui conduit à relativiser l'analyse portant sur l'évolution des seuls crédits nationaux.

Toutefois, à l'évidence, de nombreuses autres actions conduites par le ministère de l'agriculture ont un impact sur les conditions d'occupation de l'espace rural.

Il s'agit, tout d'abord, des crédits concourant à une meilleure occupation de l'espace, en particulier ceux qui concrétisent le soutien aux pratiques extensives et le développement des actions agri-environnementales ; ces crédits augmentent très sensiblement, comme cela a déjà été souligné.

Au total, l'ensemble des mesures favorisant une utilisation extensive de l'espace augmente de près de 9 p. 100.

Il est, dans ces conditions, surprenant que les instruments qui ont un rôle important à jouer dans la restructuration du foncier et l'accompagnement des actions agri-

environnementales ou d'extensification – les OGAF et les SAFER – ne fassent pas l'objet d'une sollicitude budgétaire particulière.

À la lecture du « bleu » budgétaire, j'avais eu une inquiétude, monsieur le ministre : il y était annoncé une diminution des crédits dits de « formation continue, d'apprentissage et d'actions éducatrices en milieu rural », c'est-à-dire, en partie, les crédits d'animation rurale.

Il nous semble, en effet, essentiel de maintenir un tissu d'animation du secteur rural et, à cet égard, la diminution de ces crédits était tout à fait dommageable. Je suis heureux de constater que l'Assemblée nationale y a ajouté 5 millions de francs.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Il en manque encore un !

M. Henri de Raincourt, rapporteur pour avis. Le seul motif d'insatisfaction – mais celle-ci est très largement tempérée par ce qui s'est déroulé ces derniers jours – concerne les crédits de la forêt. Vous vous êtes longuement expliqué sur ce sujet, monsieur le ministre. Je crois que la diminution de ces crédits était particulièrement préjudiciable au moment où l'ensemble de la filière bois connaît une crise profonde. Or la sylviculture joue, avec l'agriculture, un rôle déterminant dans la vitalité du milieu rural.

L'état dans lequel se trouve aujourd'hui la filière bois est consternant : le directeur général de l'ONF vient d'annoncer que les exploitations et les scieries avaient perdu de 50 000 à 60 000 emplois.

Grâce à la persuasion, en particulier, de notre commission des finances et à la compréhension du Gouvernement, une solution a été trouvée, permettant de dégager plus de 200 millions de francs.

La commission des affaires économiques et du Plan se félicite, monsieur le ministre, que le Gouvernement ait ainsi su « corriger le tir », par étapes successives, sur les aspects les moins satisfaisants des crédits consacrés à l'aménagement rural.

Enfin, un certain nombre de dispositions favorables à l'espace rural viennent d'être annoncées : je pense, en particulier, à la revalorisation des basses retraites, ce qui permettra d'injecter du pouvoir d'achat en milieu rural.

Lors de votre audition devant la commission des affaires économiques et du Plan, vous avez indiqué, monsieur le ministre, qu'un CIDAR – comité international de développement et d'aménagement rural – se tiendrait au début de l'année prochaine et qu'y seraient annoncées des mesures fiscales et sociales. Nous en attendons beaucoup. N'ayez pas peur d'être audacieux !

Je voudrais cependant faire deux observations, monsieur le ministre.

L'un de mes collègues réclamait tout à l'heure un bleu budgétaire. C'est plutôt d'un jaune budgétaire que j'aurais besoin, pour ma part, pour me permettre de mieux mesurer l'effort que la collectivité nationale consent en faveur de l'aménagement rural.

Ma deuxième observation reprend les propos tenus par notre collègue M. Alain Pluchet : nous avons parfois le sentiment que la France n'utilise pas pleinement les possibilités offertes par la réglementation communautaire. Je pense aux actions agri-environnementales et surtout au reboisement.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. Henri de Raincourt, rapporteur pour avis. Je sais les contraintes budgétaires qui encadrent l'action de votre ministère, mais il est toujours navrant, monsieur le

ministre, de voir que la France, en fixant ses aides nationales très en deçà des plafonds prévus par la réglementation communautaire, se prive de substantiels retours communautaires. Je considère, pour ma part, que, lorsque le budget économise 100 francs en ne finançant pas ce type d'action, la France, elle, perd 100 francs de retours communautaires.

La majorité de la commission des affaires économiques et du Plan s'est prononcée pour l'adoption de ces crédits.

Je suis bien conscient que ce rapport ne recouvre qu'une partie des crédits qui sont, en fait, consacrés à l'aménagement rural. Il faudrait y ajouter la dotation globale d'équipement, la dotation de développement rural, la nouvelle dotation de solidarité rurale, sans omettre les crédits considérables qui sont mis en œuvre par les collectivités territoriales.

Nous sommes d'accord pour considérer que l'année 1994 est une année charnière, au cours de laquelle doit naître un élan nouveau en matière de politique d'aménagement du territoire. Le Gouvernement a heureusement pris conscience de la menace qui pèse sur l'équilibre de notre société. Des décisions nouvelles et courageuses sont attendues. Pour inverser les tendances fâcheuses, il faudra faire preuve d'imagination et d'audace.

Pour nous, l'aménagement du territoire, c'est l'identité de l'homme enraciné dans son terroir, c'est l'égalité des chances avec son corollaire, une fiscalité nécessairement inégalitaire.

C'est aussi l'application généralisée du principe de subsidiarité : à l'Etat, la définition des objectifs, la réalisation des grandes infrastructures et la mise en œuvre d'une authentique solidarité ; aux collectivités territoriales, à l'intérieur d'un cadre défini par l'Etat, la réflexion et l'action quotidiennes, la préparation de l'avenir.

Pour la France, son espace est un atout et ses 500 000 élus locaux forment une formidable armée pacifique de l'aménagement du territoire.

Dans cette grande bataille de la géographie et de l'économie, ce qui est en jeu, c'est l'avenir de l'homme ; faisons en sorte de ne pas l'oublier et donnons-lui, au contraire, une raison d'espérer et d'entreprendre.

Mes chers collègues, il s'agit bien là d'une œuvre de civilisation. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Aubert Garcia, rapporteur pour avis.

M. Aubert Garcia, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour les industries agricoles et alimentaires. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la présentation de l'avis consacré par la commission des affaires économiques et du Plan aux industries agro-alimentaires est l'occasion, à la fois, d'examiner l'évolution des dotations budgétaires que l'Etat leur consacre et de dresser le bilan de l'année écoulée pour ce qui concerne ce secteur.

Sur le premier point, les crédits de politique industrielle inscrits au ministère de l'agriculture connaissent une évolution que, en ma qualité de sénateur d'un département particulièrement concerné, je considère comme intéressante.

En effet, leur tendance à la baisse est « enrayée », tout au moins en ce qui concerne les autorisations de programme, dont l'augmentation est 2,5 p. 100. Si les cré-

ditions de paiement baissent de 4 p. 100, c'est là un rythme sensiblement inférieur à celui qui fut observé les années précédentes.

Bien sûr, l'aide publique ne représente qu'un faible pourcentage des investissements physiques des IAA. En additionnant les crédits du ministère, les retours du FEOGA, la prime à l'aménagement du territoire, on arrive à environ 700 millions de francs, alors que les investissements des IAA s'élèvent à une vingtaine de milliards de francs.

Toutefois, centrée sur les secteurs jugés prioritaires, cette aide présente un caractère incitatif réel et elle est absolument indispensable pour les entreprises concernées.

En effet, le maintien des crédits nationaux à un niveau suffisant est nécessaire pour permettre aux projets français de bénéficier du cofinancement du FEOGA. A défaut, nous passerions à côté des possibilités de financement offertes par la CEE, alors que nos partenaires, eux, les utilisent à plein.

Par ailleurs, ces crédits contribuent à la politique d'aménagement du territoire en apportant aux régions, à travers les contrats de plan, le moyen d'aider les petites et moyennes entreprises de ce secteur. Or ce sont bien souvent les seules susceptibles de maintenir des emplois dans les zones fragiles.

Ce point n'est peut-être pas suffisamment souligné : les IAA sont réparties sur l'ensemble du territoire, dans les grands bassins de consommation, mais aussi, souvent pour les plus petites d'entre elles, dans le milieu rural, à proximité de leurs partenaires agricoles. Il y a donc, dans le soutien aux industries agro-alimentaires, une dimension « aménagement du territoire » qui justifierait que ces crédits soient substantiellement revalorisés. La reconquête du monde rural passe par là, vous le savez bien, monsieur le ministre.

Ces aides publiques sont, enfin, d'autant plus nécessaires que les industries agro-alimentaires sont aujourd'hui confrontées à des difficultés d'investissement. Certains secteurs, par ailleurs en situation difficile, doivent, d'une part, poursuivre une restructuration rendue indispensable par la réforme de la politique agricole commune et, d'autre part, mettre leurs installations en conformité avec les normes sanitaires européennes.

Il faudrait d'ailleurs ajouter aux crédits de politique industrielle les autres dotations en faveur des IAA : les aides du FEOGA - premier contributeur au financement de ces industries depuis plusieurs années - qui s'élèveront à environ 390 millions de francs en 1994, l'apport du FIDAR, la prime d'aménagement du territoire et les crédits de recherche, qu'ils soient inscrits au budget du ministère de l'agriculture ou à un autre budget.

D'ailleurs, monsieur le ministre, nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention de vos prédécesseurs sur l'insuffisance de l'effort de recherche dans ce secteur : à peine 0,25 p. 100 du chiffre d'affaires y est consacré, soit beaucoup moins que chez nos partenaires britanniques ou hollandais.

Le soutien de l'Etat reste, de son côté, faible : les industries agro-alimentaires ne mobilisent que 2 p. 100 des aides, alors que ce secteur réalise 16 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie française.

Nous espérons que l'évolution plus positive, semble-t-il, des dotations allouées, cette année, aux industries agro-alimentaires reflète bien la prise en compte par les pouvoirs publics de la nécessité d'accompagner un secteur qui traverse une période difficile de mutations.

En effet, contrairement aux années antérieures, le dynamisme du secteur des industries agro-alimentaires paraît marquer une pause.

L'année 1992 a été ainsi caractérisée par un ralentissement de moitié de la croissance de la production, qui a atteint 1 p. 100, dans un contexte de stagnation de la demande de produits alimentaires transformés, qui n'a enregistré, elle, qu'une croissance de 0,1 p. 100. Dans de nombreux cas, ce sont les exportations et l'abondance de l'offre de produits agricoles qui ont « poussé » la production, alors que la consommation intérieure stagnait.

Il semblerait ainsi qu'avec une année de retard les consommateurs aient modifié leur comportement d'achat en privilégiant des produits moins chers.

Cette situation explique pour partie la dégradation de la situation financière des entreprises, qui s'est traduite par la chute des investissements.

Le ralentissement, déjà ébauché en 1991, s'est accentué en 1992, avec une diminution de 11 p. 100 des investissements de la branche.

L'évolution de l'emploi me paraît, elle aussi, inquiétante : entre 1991 et 1992, le secteur a perdu près de 9 000 actifs, soit 1,5 p. 100 de ses effectifs. Ces pertes d'emploi sont d'autant plus préoccupantes qu'elles frappent tout particulièrement le milieu rural, accélérant la « dévitalisation de nos campagnes, au moment où nous essayons de combattre pour leur revitalisation.

En revanche, après une diminution en 1991, le commerce extérieur a renoué avec les excellents résultats des années passées. Le secteur enregistre, en 1992, un redressement spectaculaire de son excédent commercial, qui s'élève à 53,5 milliards de francs, soit une hausse de 18 p. 100 par rapport à 1991, niveau jamais atteint à ce jour.

La France reste ainsi le premier exportateur mondial de produits agro-alimentaires, devant les Pays-Bas, et le deuxième derrière les Etats-Unis, pour l'ensemble des produits agricoles et alimentaires.

Comme les années précédentes, on constate une accentuation des échanges avec les autres pays de la Communauté, sur lesquels la France dégage près de 84 p. 100 de son solde commercial.

La structure de notre solde commercial connaît une évolution récente dans le sens d'un certain rééquilibrage entre les secteurs déficitaires et les secteurs excédentaires traditionnels ; nous devons y prêter une attention particulière.

Si la hiérarchie entre secteurs excédentaires et secteurs déficitaires n'est pas remise en cause, on constate néanmoins qu'un certain nombre de postes déficitaires voient leur solde s'améliorer sensiblement, tandis que des postes traditionnellement excédentaires se dégradent.

Les premiers résultats pour 1993 sont moins favorables.

Dans ce contexte, il n'est pas très satisfaisant de constater que, cette année encore, les crédits de promotion sont en baisse.

En effet, notre excédent paraît se réduire sensiblement : il a atteint 24,2 milliards de francs au premier semestre 1993 contre 26,8 milliards de francs au premier semestre 1992.

La baisse est surtout sensible pour les produits agricoles bruts, dont le solde baisse de 22 p. 100 par rapport au niveau atteint lors du premier semestre de 1992.

Autre évolution défavorable, la diminution de notre excédent sur les autres pays de la Communauté : de 23,5 milliards de francs pour la première moitié de 1992,

il est passé à 18 milliards de francs seulement cette année. Les dévaluations de plusieurs de nos partenaires européens expliquent, pour partie, ce phénomène.

Je m'interroge enfin, monsieur le ministre, sur les perspectives d'avenir des industries agro-alimentaires.

La réforme de la PAC s'accompagne de son cortège de restructurations et de fermetures d'unités de production ou de collecte.

Aujourd'hui, les entreprises les plus touchées sont les entreprises d'approvisionnement, de collecte-stockage, de céréales et d'oléagineux. L'effort de restructuration et d'adaptation devrait concerner 28 000 salariés pour les coopératives et 15 000 pour le négoce privé.

Mais d'autres conséquences, qu'on mesure encore mal, sont à redouter. Je pense en particulier aux délocalisations de l'appareil de transformation qui pourraient suivre les délocalisations des productions en-dehors de leurs bassins traditionnels.

Il faut enfin ajouter que le secteur des industries agro-alimentaires aura, dans les prochaines années, à supporter les conséquences encore difficilement appréciables d'un accord sur le GATT, ainsi que le choc de l'ouverture aux pays de l'Est et du Sud.

Ces perspectives rendent d'autant plus nécessaire que soit conduite une politique déterminée en faveur de ce secteur, dont nous ne devons pas oublier qu'il joue un rôle capital pour notre balance commerciale.

Cette politique passe par des adaptations nécessaires du cadre législatif et réglementaire. Sur ce point, nous nous félicitons du dépôt du projet de loi sur la reconnaissance de la qualité des produits agricoles et alimentaires, ô combien nécessaire !

Elle nécessite aussi que des dotations suffisantes soient dégagées. Je l'ai dit, le « coup d'arrêt » à la baisse des crédits de politique industrielle est heureux.

L'effort engagé cette année, monsieur le ministre, devra impérativement être poursuivi et renforcé dans les années à venir.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires économiques et du Plan, suivant l'opinion de son rapporteur, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de politique industrielle inscrits au budget de l'agriculture et de la pêche. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées de L'UREI, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Albert Vecteur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement agricole. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le temps qui m'est imparti ne me permettra pas de procéder à une revue de détail des crédits destinés à l'enseignement agricole. Je tiens néanmoins à distraire une partie de ce temps pour vous dire que la commission des affaires culturelles et son rapporteur vous savent gré de l'intérêt que vous avez manifesté, dès votre prise de fonctions, pour l'enseignement et la recherche agricoles. Vous les avez définis très justement, tout à l'heure, comme étant la « filière du progrès ».

Cet intérêt se traduit concrètement dans le projet de budget, puisque les crédits de l'enseignement et de la formation agricoles, qui représenteront, en 1994, 5 234 millions de francs augmentent de près de 5 p. 100. C'est là un effort que, dans le contexte actuel, nous apprécions à sa juste valeur.

L'année 1994 sera symbolique pour l'enseignement agricole, puisqu'elle sera celle du dixième anniversaire de l'adoption des lois de 1984, qui ont tracé le cadre de sa rénovation.

Cette rénovation n'est pas encore achevée ; elle a progressé inégalement, même si - et je tiens à le souligner - elle a bénéficié d'une remarquable continuité dans l'action gouvernementale.

Vous avez donc raison, à mon sens, monsieur le ministre, de vouloir à la fois consolider l'acquis et « pousser un peu les feux », si j'ose dire, dans les secteurs où les évolutions sont plus lentes. Je pense tout particulièrement à l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne l'enseignement technique, les résultats sont déjà importants : la rénovation des formations, l'ouverture à de nouveaux champs professionnels, l'élévation des niveaux de formation en témoignent.

Sans entrer dans le détail, je voudrais au moins mentionner la création, à la rentrée scolaire de 1993, des nouveaux baccalauréats technologiques agricoles, qui étaient très attendus et qui ont immédiatement « fait le plein » des places offertes.

Je soulignerai aussi le succès rencontré par les nouvelles filières aménagement-environnement et le regain d'intérêt pour les formations de niveau V rénovées, dans lesquelles les inscriptions augmentent depuis deux rentrées scolaires.

Enfin, la nette progression des effectifs est aussi un signe positif, même si elle ne simplifie pas, monsieur le ministre, vos problèmes budgétaires !

Vous avez souhaité procéder à une évaluation des changements intervenus, et vous voulez rechercher les moyens de poursuivre la modernisation de l'enseignement agricole sans nuire à sa spécificité, ni surtout à son excellente insertion dans son environnement socioprofessionnel. C'est l'objet de la mission que vous avez confiée au professeur René Rémond. Nous attendons son rapport avec beaucoup d'intérêt, car nous pensons, comme vous, que le processus de modernisation doit, pour être réussi, être aussi régulier que réfléchi et qu'il faut éviter aussi bien la surchauffe que l'enlisement.

Par exemple, nous nous inquiétons de constater que l'évolution très rapide de l'enseignement technique public, la diversification et l'allongement des formations ont créé d'importantes tensions au niveau des moyens en personnels, enseignants et non enseignants.

Vous vous trouvez donc confronté, monsieur le ministre, à une situation difficile, qui s'est caractérisée par des recrutements insuffisants ou trop irréguliers, par la précarisation de l'emploi, par le recours à diverses solutions de fortune... ou d'infortune !

En ce qui concerne les personnels enseignants, le budget prévoit la création de cinquante-cinq postes de professeur certifié dans le second degré.

Il s'agit d'un réel effort, compte tenu de la réduction globale des emplois du ministère. Je retiens surtout que ces créations de postes s'inscrivent dans le cadre d'une politique de lutte contre la précarisation de l'emploi.

En effet, l'habitude s'est prise à chaque rentrée, avec l'accord du ministère du budget, qui y trouvait son compte, d'anticiper sur les créations de postes prévues par le projet de loi de finances pour l'année suivante, en engageant des personnels contractuels. Bien entendu, lorsque arrive la rentrée suivante, les contractuels recrutés l'année précédente sont encore en place et les nouvelles ouvertures de classes sont assurées en recrutant d'autres non-titulaires, toujours en anticipant sur le budget suivant.

Cet engrenage explique l'augmentation inquiétante du nombre des non-titulaires, au détriment des recrutements d'enseignants titulaires.

Pour y mettre fin, vous avez pris la décision courageuse de ne prévoir, pour la rentrée de 1994, aucune création de classe, en tout cas aucune création nécessitant de nouveaux moyens en personnels, car des transformations seront sans doute possibles.

Cette « année blanche » permettra de garantir la réelle affectation des postes prévus par le budget pour 1995 à des personnels titulaires.

La gestion des personnels enseignants pourra donc être reprise, sur des bases plus saines, à condition, bien sûr, que le ministère du budget accepte, à partir de 1995, de créer des postes en nombre suffisant. Soyez assuré, en tout cas, de notre soutien dans l'amicale négociation que vous aurez sans doute à mener à ce sujet avec votre collègue M. Sarkozy.

La situation des personnels ATOS - personnels administratif, technicien, ouvrier et de service - est également très préoccupante. La diminution sur longue période des effectifs budgétaires a conduit en effet à faire face aux besoins nouveaux en recourant massivement à des contrats emploi-solidarité, dont le nombre, comme celui des participants à certaines manifestations, fait l'objet d'évaluations divergentes : le ministère en compte 1 500, les organisations syndicales 2 500 ou plus.

Malheureusement, je ne crois pas raisonnable d'espérer, dans un avenir proche, des recrutements importants. Je serais donc tenté de vous suggérer de faire appel, comme l'éducation nationale, à des volontaires du service national choisis parmi des diplômés de l'enseignement agricole pour assurer les fonctions de maîtres d'internat ou de surveillants d'externat.

Bien sûr, il s'agirait là d'un palliatif temporaire ; mais l'expérience de l'éducation nationale montre que les appelés du contingent s'intègrent bien à la vie des établissements et apportent une contribution efficace à l'encadrement des élèves et au renforcement de la « présence adulte » dans les établissements.

En ce qui concerne l'enseignement privé sous contrat, les problèmes résident moins dans la rapidité des évolutions que dans les retards qui ont affecté, et affectent encore, l'application de la loi du 31 décembre 1984.

Certes, les crédits d'aide à l'enseignement privé s'élèveront à 1 818 million de francs, soit une progression de 11 p. 100 par rapport à 1993.

Toutefois, cette augmentation correspond simplement à l'effet cumulé de plusieurs mesures d'ajustement ou de révision des aides, dont certaines avaient longtemps été retardées par le ministère du budget. Il s'agit donc d'un simple rattrapage, qui reste d'ailleurs encore partiel.

En outre, je tiens à souligner que la tactique de retardement du ministère du budget, critiquable dans son principe, apparaît, de surcroît, bien mal avisée, puisqu'elle a eu pour conséquence de concentrer l'effet de ces mesures à un moment où les marges de manœuvre budgétaires sont très restreintes.

Je m'inquiète donc des conditions dans lesquelles interviendront les réajustements des aides qui seront encore nécessaires pour une application complète de la loi. Quoi qu'il en soit, grâce à vous, monsieur le ministre, l'évaluation des coûts par élève de l'enseignement public, que la commission des affaires culturelles avait demandée voilà trois ans, devrait être bientôt réalisée. Nous pourrions

ainsi mesurer le chemin qui reste à parcourir pour mettre à niveau les subventions de fonctionnement aux établissements « à temps plein. »

J'en viens à présent à l'enseignement supérieur, où la rénovation progresse plus lentement. Il me paraît donc très positif, monsieur le ministre, que vous ayez lancé, dès le mois de juin, un plan de modernisation de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, et que vous soyez attaché à mettre en chantier un schéma directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Hélène Luc. C'est très important !

M. Albert Vecten, rapporteur pour avis. Je voudrais aussi relever la création de vingt postes d'enseignants-chercheurs et l'effort important – plus de 33 millions de francs – consenti pour le démarrage d'un plan de rénovation du parc immobilier de l'enseignement supérieur, dont l'état de délabrement est, en effet, alarmant.

Mais j'insisterai surtout, car elle me paraît essentielle, sur votre volonté d'accélérer la rénovation pédagogique de l'enseignement supérieur et de l'appuyer sur la constitution de pôles d'excellence associant recherche et enseignement supérieur.

Sur ce dernier point, les choses devraient progresser notamment grâce à la mission confiée à notre éminent collègue M. Pierre Laffitte, que vous avez chargé de faire sortir de l'impasse la création du pôle qui doit associer les instituts de recherche et les écoles de la région parisienne.

Mme Hélène Luc. M. le ministre vient d'ailleurs de visiter l'École nationale vétérinaire d'Alfort.

M. Albert Vecten, rapporteur pour avis. Ce projet est en effet au point mort depuis l'échec en 1991 du projet d'institut des sciences et techniques du vivant, qui devait fusionner tous ces établissements. C'est une mission bien difficile, mais nous ne doutons pas que le choix de son titulaire en garantira le plein succès.

Enfin, pour conclure, je dirai quelques mots sur la formation professionnelle et l'animation rurale, qui ne sont pas toujours, malheureusement, les mieux dotées. Là encore, monsieur le ministre, j'espère que vous saurez obtenir de votre collègue chargé du budget un relèvement progressif de leurs moyens, ou, au moins, que vous le persuaderez de mettre un terme à leur érosion régulière.

En ce qui concerne l'animation rurale, je me félicite vivement, et vous aussi sans doute, que l'Assemblée nationale soit parvenue à augmenter les crédits de 5 millions de francs.

Ces moyens supplémentaires étaient indispensables. J'espère que vous parviendrez, en accord avec le mouvement associatif, à en optimiser l'emploi, par exemple en concentrant davantage les aides sur certains objectifs précis, de manière à renforcer encore l'efficacité du remarquable outil que constitue l'action associative pour la revitalisation du milieu rural.

Ainsi, mes chers collègues, en dépit d'une conjoncture budgétaire un peu morose, l'année prochaine devrait marquer le début d'une nouvelle étape dans la rénovation de l'enseignement agricole, qui s'affirme comme un exemple d'enseignement professionnel bien intégré dans son environnement et qui donne, en ces temps difficiles, de nouvelles raisons de croire en l'avenir de notre agriculture.

La commission des affaires culturelles vous propose donc d'adopter les crédits de l'enseignement et de la formation agricoles. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Mon intervention sera brève. Elle concerne les calamités agricoles, plus particulièrement le régime par lequel, voilà quelques années, l'Etat venait en aide aux agriculteurs qui s'assuraient. Cette aide les incitait évidemment à souscrire une assurance.

Nombre de collectivités territoriales, notamment de conseils généraux, partant de cette aide de l'Etat, l'avaient complétée par une autre, permettant ainsi à un très grand nombre d'agriculteurs, qui, souvent, disposaient de peu de moyens, de se prémunir contre ce qui constitue pour eux une calamité, telle que la grêle.

Voilà quelques mois, nous avons constitué une amicale parlementaire. Nous sommes allés vous voir, monsieur le ministre, et, si je prends la parole en cet instant, c'est pour vous demander de nous apporter une réponse à l'occasion de ce débat.

La situation s'est aggravée. D'abord, l'Etat a supprimé cette aide. Ensuite, le montant des primes d'assurance a augmenté considérablement. Il s'agit là d'une conséquence indirecte de la réforme de la politique agricole commune. En effet, dans le nord de la France, les céréaliculteurs étant beaucoup moins enclins à obtenir les rendements les plus élevés, nombre d'entre eux ne souscrivent plus d'assurance.

M. Maurice Schumann. C'est vrai !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. La base étant moins grande, le montant des primes augmente naturellement et, dans le sud de la France, les arboriculteurs ne peuvent plus s'assurer.

Nous vous avons demandé, monsieur le ministre, de bien vouloir rétablir une aide qui pourrait être conditionnée par l'aide complémentaire que les conseils généraux accepteraient d'accorder. Cela permettrait de venir en aide à une arboriculture qui connaît des temps très difficiles, certaines cultures ayant subi, plusieurs années de suite, des calamités dévastatrices.

Par ailleurs – c'est une autre conséquence de la réforme de la politique agricole commune – vous savez que l'on assiste à une délocalisation de la production, qui, dans certains cas, tend à émigrer du sud de la France vers le nord.

Il s'agit d'un problème très sensible. Les sommes en cause sont relativement faibles.

Je voudrais vous remercier, monsieur le ministre, vous et vos collaborateurs, de votre accueil, mais, aujourd'hui est venu le temps de la réponse. (*Applaudissements sur les travées du RDE, des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je voudrais tout d'abord dire combien j'ai apprécié la qualité des rapports qui nous ont été présentés. J'ai retenu vos observations et vos suggestions, messieurs les rapporteurs, et je puis vous assurer que j'en tiendrai le plus grand compte.

La situation à laquelle sont confrontées l'agriculture et la pêche françaises est, en effet, essentiellement caractérisée par l'incertitude. Je me garderai d'oublier la pêche française, même si elle a peu été évoquée, car elle doit faire face à des difficultés analogues.

Ce climat d'incertitude devant l'avenir pèse lourdement sur nos exploitants agricoles, sur les jeunes en particulier et sur le monde rural en général. Cette incertitude nourrit, j'en ai bien conscience, un très fort sentiment d'inquiétude, encore accru par le résultat des comptes de l'agriculture en 1992, dont j'ai pris connaissance en mai dernier. Le revenu agricole par exploitation a réellement chuté de près de 5 p. 100. Notre objectif est, en tout premier lieu, de réduire cette incertitude.

Je souhaiterais articuler ma réponse autour de quelques thèmes forts, qui me paraissent regrouper l'essentiel de vos interrogations : la valorisation des productions, notre organisation économique, l'enseignement et la formation, l'aménagement et le développement rural, enfin, la politique européenne et internationale.

Au préalable, je voudrais répondre à des observations d'ordre général faites par vos rapporteurs, notamment MM. du Luart et de Raincourt.

Tous deux ont souligné le manque de lisibilité des affectations budgétaires dans trois domaines : les « retours » communautaires, l'évaluation globale des aides à l'agriculture et les crédits affectés à la politique d'aménagement rural. Je suis tout à fait conscient de ce manque de lisibilité et je puis vous assurer que j'en souffre moi-même.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. On n'y voit que du bleu ! (*Sourires.*)

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. J'ai évoqué avec la DATAR la question de l'aménagement rural. Nous sommes en train d'examiner la manière de satisfaire votre demande.

Enfin, toujours dans le même sens, mais sur un plan plus général, M. du Luart a souligné l'ambiguïté de la notion de concours publics à l'agriculture et l'amalgame qui pouvait en résulter auprès de l'opinion publique. Je souscris à cette réflexion.

Une nouvelle approche revêt une importance toute particulière au moment où se met en place la réforme de la politique agricole commune.

Ce lourd travail a été engagé par mon ministère. Il permettra de vous présenter, dès le printemps prochain, une nouvelle ventilation des concours publics à l'agriculture, dégageant en particulier la notion d'activité agricole productive.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Par ailleurs, M. du Luart, qui a retracé, en quelques tournures efficaces, le chemin parcouru en faveur du monde agricole depuis le mois d'avril, et je l'en remercie, a souhaité avoir des précisions sur la dimension budgétaire des mesures arrêtées le 15 novembre.

Votre assemblée a déjà pu constater que l'effort de l'Etat se traduisait par une nouvelle augmentation de la subvention au BAPSA de plus de 500 millions de francs.

En ce qui concerne les mesures bancaires, ce sont bien de nouvelles enveloppes de prêts qui seront ouvertes en 1994 ; la charge de bonification ainsi induite sera imputée, au cours des prochains exercices, au chapitre correspondant du budget de mon ministère, en fonction de la durée des prêts ouverts.

Ma dernière observation a trait à l'augmentation des effectifs du ministère de l'agriculture.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Ah !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Mes collaborateurs viennent de me fournir des données précises sur ce point. Entre 1980 et 1993, les effectifs de

l'administration centrale et des services déconcentrés ont diminué de 21,5 p. 100, tandis que les effectifs de l'enseignement progressaient de 24,94 p. 100. Au total, les effectifs de l'ensemble de l'administration centrale, des services déconcentrés et de l'enseignement ont décréu de 3,55 p. 100 au cours de la période concernée.

Cela étant, je reconnais qu'il s'agit là d'une administration importante en effectifs. J'ajouterai - mais n'y voyez pas malice de ma part - que je n'ai encore jamais reçu de lettre émanant de parlementaires me demandant de réduire les effectifs dans les directions départementales de l'agriculture et de la forêt ! (*Sourires.*)

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Ce n'est pas là où les effectifs sont le plus pléthoriques.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Les lettres que je reçois attirent plutôt mon attention sur la nécessité d'augmenter les effectifs.

Vous imaginez bien que, à certains égards, je souscris à votre analyse.

En ce qui concerne l'organisation économique, la valorisation des productions et la politique des structures, vous avez posé une série de questions.

Le 15 novembre dernier, nous avons décidé d'améliorer sensiblement la cohérence intersectorielle de l'organisation économique en agriculture.

Nous visons ainsi l'organisation des offices et le rôle du Conseil supérieur d'orientation, qui sera renforcé. Je souhaite organiser une certaine transversalité dans l'action des offices. Il est important, à cet égard, que le rôle du Conseil supérieur d'orientation soit redéfini afin d'être un instrument d'inflexion et d'arbitrage, s'agissant notamment des moyens budgétaires affectés aux différents offices, entre les politiques de filières et entre les différents types d'actions.

Le Conseil supérieur d'orientation doit également être un pôle de propositions en vue d'accroître l'efficacité de l'organisation économique.

M. Aubert Garcia, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, a souligné combien la valorisation de nos productions était importante.

A cet égard, j'entends développer nos efforts dans deux directions : d'une part, poursuivre l'effort de valorisation des usages non alimentaires de nos productions et, d'autre part, renforcer nos actions dans le domaine de la qualité.

En premier lieu, il nous faut mettre en œuvre la politique de « label » maintenant reconnue au niveau communautaire. Je tiens d'ailleurs à souligner le succès que cette reconnaissance constitue pour notre pays.

Le projet de loi qui devrait vous être soumis dans les tout prochains jours, mesdames, messieurs les sénateurs, permettra de traduire dans notre droit cette reconnaissance.

En second lieu, je souhaite également développer une action énergique pour progresser dans le sens de la valorisation non alimentaire ou énergétique des produits agricoles.

S'agissant de la politique industrielle, je remercie M. le rapporteur spécial d'avoir souligné que nous avons enrayé la baisse des crédits en ce domaine. Je sais que cet effort doit être poursuivi, et je m'y emploierai.

J'ajoute que nous accompagnons la restructuration de tout le secteur coopératif « céréales », afin de permettre son adaptation aux nouvelles conditions créées par la réforme de la politique agricole commune.

Enfin, je souhaite poursuivre la réflexion sur le cadre contractuel adapté à l'organisation des relations industrie-distribution. Cet aspect me paraît très important.

Le déséquilibre existant et prévisible entre les industriels alimentaires et leurs clients de la grande distribution est devenu l'un des sujets majeurs d'interrogation du secteur.

Il y a lieu de se poser des questions de fond quant à l'amélioration des relations entre l'industrie alimentaire et la grande distribution. Cette amélioration passe, certes, par le renforcement de l'industrie elle-même ; mais elle appelle aussi des évolutions législatives sur lesquelles nous travaillons et qui, dans mon esprit, doivent intégrer deux réflexions.

Il nous faut tout d'abord procéder à une réflexion sur le bilan de l'aménagement récent relatif aux délais de paiement : comment jugeons-nous ce texte, appliqué depuis bientôt six mois ? Quels sont les aspects sur lesquels des progrès seraient possibles ? Sur ce sujet, je vais engager une consultation des grandes organisations professionnelles nationales.

Par ailleurs, ne convient-il pas de s'appuyer davantage, dans l'application même des textes existants ou des textes qui interviendront dans l'avenir, sur l'action des fédérations professionnelles elles-mêmes ?

Le secteur des fruits et légumes a été peu abordé. Comme je l'ai indiqué dans mon intervention liminaire, nous étions extrêmement mobilisés pour faire avancer l'organisation commune du marché à l'échelon européen.

M. Pluchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, relayé par M. Jean François-Poncet, président de cette commission, a abordé la question de l'assurance grêle.

J'ai été très attentif aux propositions formulées par nombre d'entre vous, avant l'examen du projet de budget de mon ministère, sur la nécessité de voir se développer en ce domaine une action concertée entre l'Etat et les collectivités locales, plus précisément les conseils généraux.

M. François Delga. Très bien !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. J'ai engagé une discussion avec les ministres de l'économie et du budget. Je peux vous indiquer, mesdames, messieurs les sénateurs, que nous nous sommes mis d'accord sur le rétablissement, dès 1994, d'un dispositif d'incitation à l'assurance-grêle, en faveur notamment de l'arboriculture. Une subvention pourra être accordée par le Fonds national de garantie des calamités agricoles à un taux égal à celui qui est accordé par les conseils généraux, dans la limite de 10 p. 100 des primes d'assurance. Voilà une mesure que je vais m'employer à mettre en œuvre aussi rapidement que possible. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le rapporteur spécial a souligné l'importance, mais surtout la qualité et la spécificité de l'enseignement agricole. Il a mis en exergue, à juste titre, les succès qu'il rencontre auprès des familles de tous horizons et de tous milieux. Je me félicite avec lui de ce succès.

Monsieur le rapporteur spécial, je voudrais faire une observation préalable avant de vous apporter quelques réponses et, je l'espère, quelques apaisements.

Nous allons fêter, en 1994, les dix ans des lois de 1984 relatives à l'enseignement technique agricole, lois qui régissent l'enseignement tant public que privé. Nous avons certainement à tirer les nombreux enseignements

de ces dix ans qui ont déjà servi de référence et peuvent encore le faire à plus d'un titre, pour d'autres évolutions dans notre système d'enseignement général.

A cet égard, il convient de souligner l'importance de la formation par alternance, de l'association directe des professionnels et de l'ouverture sur l'entreprise, de la mission d'animation et de développement du monde rural confiée aux établissements, ainsi que de la cohabitation sereine, sans que nul n'y perde son âme, entre plusieurs familles de pensée. Cette situation est appréciée par l'ensemble des familles.

Sur un plan strictement budgétaire, monsieur le rapporteur spécial, j'ai le plaisir de vous indiquer, pour répondre à votre inquiétude légitime devant l'insuffisance relative des crédits affectés au paiement des bourses, que le Gouvernement proposera au Parlement d'inscrire 7 millions de francs supplémentaires dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 1993.

Les réponses que je veux apporter maintenant portent sur quelques points précis : la situation des personnels, l'enseignement privé et l'avenir de l'enseignement supérieur.

Je commencerai par la situation des personnels.

Comme je l'ai déjà dit, les crédits affectés à l'enseignement agricole progressent de 5,2 p. 100 ; par ailleurs, j'ai obtenu soixante-quinze créations de poste. Mais l'essentiel n'est pas là : il réside dans la politique que j'ai engagée pour parvenir à la meilleure utilisation possible des moyens existants et à une gestion plus rationnelle.

Savez-vous, mesdames, messieurs les sénateurs, que, jusqu'à ce jour, les ouvertures de classes, à quelque niveau que ce soit, étaient décidées avant même que soient connus les moyens budgétaires ? Telle est l'explication essentielle de l'explosion des effectifs contractuels et de la précarisation croissante de l'emploi.

Savez-vous que l'effort de formation et de requalification des enseignants n'a absolument pas suivi l'élévation des niveaux ? Il faut se rendre à ces évidences.

L'avenir de l'enseignement technique est en toute première urgence subordonné aux réponses que nous apporterons à ces deux questions. Voilà pourquoi mes efforts porteront sur les points suivants : l'engagement d'un effort de requalification et d'adaptation des personnels, la poursuite de la rénovation pédagogique, en tenant compte des conclusions de la mission Rémond, l'amélioration continue des carrières et des statuts des personnels et la restructuration des établissements d'enseignement agricole, afin de constituer, à terme, de véritables centres de ressources, de renforcer les complémentarités et les synergies, d'assurer un maillage optimum du territoire.

Certains s'inquiètent de mes déclarations sur l'organisation de la prochaine rentrée scolaire.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je veux tout simplement ne pas promettre ce que je ne pourrai pas donner ! Je veux revenir tout simplement à des habitudes saines de gestion. Voilà pourquoi je ne donnerai aucune assurance d'ouvertures nouvelles de classes ou de filières qui ne soient assises sur des emplois et sur l'assurance de véritables débouchés. La raison doit conduire, à mon avis, à cette vue des choses.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. J'ai par ailleurs engagé avec mon collègue M. le ministre du budget les conversations nécessaires pour faire avancer le dossier des personnels non titulaires, afin d'engager le

processus de réduction de leurs effectifs en stabilisant progressivement leur emploi. Mais cela ne pourra se faire qu'en plusieurs années.

S'agissant de l'enseignement privé, j'ai, dès mon arrivée, accédé au souhait renouvelé des responsables de l'enseignement agricole privé de voir le principe de parité posé par la loi de 1984 enfin respecté !

J'ai ainsi obtenu qu'une mission conjointe agriculture-finances soit chargée d'évaluer la situation actuelle. Ses conclusions nous seront remises d'ici à la fin de l'année. J'espère ainsi pouvoir poursuivre l'effort engagé pour respecter la lettre et l'esprit des lois de 1984.

M. François Delga. Très bien !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. En ce qui concerne l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, sa restructuration sera poursuivie, conformément aux orientations que j'ai définies le 4 juin dernier à Montpellier. Elle est déjà bien engagée dans le cadre de quatre pôles d'excellence régionaux, et je souhaite arrêter, dès le début de l'année 1994, des orientations définitives en ce qui concerne le pôle francilien.

Notre seul objectif, contrairement à ce que certains ont essayé de faire croire et aux rumeurs infondées qui ont été propagées, est de maintenir et de renforcer les atouts de notre enseignement supérieur face aux grandes universités agronomiques de nos partenaires européens.

A cette fin, j'ai confié une mission à M. le sénateur Laffitte, expert en ce domaine. Votre collègue me rendra ses conclusions au mois de janvier 1994, après avoir entendu tous ceux qui voudront lui apporter suggestions et avis. Je le remercie d'ailleurs très vivement d'avoir accepté de nous aider dans cette tâche.

Concernant l'évolution de notre dispositif de formation professionnelle, j'apporterai une simple précision : la liste des formations permettant l'obtention des diplômes nécessaires à l'acquisition de la capacité professionnelle est en cours d'examen. Le décret devant l'arrêter paraîtra avant la fin de l'année. Je confirme d'ailleurs que le diplôme spécifique délivré par les maisons familiales sera inscrit à ce tableau.

En ce qui concerne notre soutien au monde associatif, je connais l'inquiétude de très nombreux parlementaires sur ce point.

Je me réjouis de constater que le débat parlementaire a permis d'abonder ces crédits de 5 millions de francs.

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a une politique active de soutien aux associations, que j'entends poursuivre.

Je souhaite, par ailleurs, faire si possible des propositions à ce sujet, dans le cadre du prochain comité interministériel d'aménagement rural.

M. de Raincourt a évoqué un sujet qui m'est particulièrement cher : celui de l'aménagement rural et du développement rural.

« Garantir un développement équilibré de toutes les activités économiques, en évitant de multiplier les exclusions » : c'est en ces termes que M. le Premier ministre, dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, le 8 avril dernier, définissait l'objectif qu'il assignait à la politique gouvernementale dans le domaine de l'aménagement et du développement de notre pays.

Cette volonté et cet objectif doivent s'exprimer à l'échelon tant des individus que des territoires.

Je voudrais souligner la grande volonté du Gouvernement de valoriser notre espace rural. Cette volonté a été réaffirmée à plusieurs reprises.

Le temps est venu de concevoir et de mettre en place les décisions et les outils qui permettront d'atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés.

Je connais le travail remarquable conduit par le Sénat à travers les deux missions d'information lancées, d'une part, sur l'aménagement rural et, d'autre part, sur l'aménagement du territoire.

Pendant sept ou huit ans, j'ai été rapporteur, au sein de la Haute Assemblée, du projet de budget de l'aménagement du territoire.

J'ai participé activement à la préparation de la convention de Bordeaux qui, en 1991, a constitué une étape importante dans la relance d'une politique d'aménagement du territoire.

Je tiens sincèrement à manifester à M. Jean François-Poncet, inspirateur et animateur de l'ensemble de ces travaux, toute ma reconnaissance pour cette action tout à fait remarquable.

Pour ma part, très modestement, je retire de ces années de réflexion et de débats quelques enseignements très simples, qui inspirent les travaux actuels de préparation du comité interministériel d'aménagement rural qui se tiendra dans le courant du mois de janvier prochain.

En premier lieu, je souhaite inscrire mon action et ma contribution dans la durée, conformément, d'ailleurs, à la volonté exprimée à maintes reprises par M. le Premier ministre. Trop souvent, les décisions ou mesures prises lors des précédentes réunions du CIDAR, par leur caractère trop ponctuel et limité dans le temps, n'ont eu aucune portée véritable.

En second lieu, les orientations et mesures annoncées se devront d'être autant de signaux forts, lisibles et clairs de notre volonté d'agir vis-à-vis des trois acteurs du développement économique, social et culturel du monde rural : les collectivités territoriales, qui financent les quatre cinquièmes de l'investissement public ; les entreprises, notamment les PME-PMI, qui assurent le développement du plus grand nombre d'emplois ; enfin, le milieu associatif, qui soutient, anime et accompagne le développement.

Par ailleurs, notre action doit s'inscrire dans un cadre contractuel.

Je reviens quelques instants sur la politique européenne et internationale pour dire à MM. du Luart et Pluchet combien je rejoins la plupart de leurs analyses, comme, d'ailleurs, celle qui est publiée par la délégation du Sénat pour les Communautés européennes à travers le rapport de M. Marcel Daunay, que je tiens à remercier de son excellent travail.

La France, mesdames, messieurs les sénateurs, défend l'intérêt général européen. D'ailleurs, ses partenaires l'ont bien perçu ainsi.

Nous continuons, vous le savez, à expliquer et à convaincre sans relâche. Je m'y suis à nouveau employé ces jours derniers, lors des conseils des ministres de l'agriculture et de la pêche.

En ce qui concerne la réforme de la PAC, où en est-on aujourd'hui ?

Dès notre arrivée, nous nous sommes attachés à relever un double défi : aménager la réforme pour la rendre plus applicable et, surtout, plus équitable, et la mettre en œuvre dans les meilleures conditions.

Voilà quelques mois, on nous avait dit que cette réforme était quasiment intangible. Or nous avons obtenu une revalorisation significative de l'indemnisation de la jachère : 27 p. 100, soit environ 600 francs à l'hectare.

Par ailleurs il est apparu très vite illusoire de vouloir traiter de façon uniforme l'ensemble des Etats membres, ce que j'avais souligné dès ma première participation au conseil. La France a donc demandé, et obtenu, que ses choix en matière de régionalisation des aides compensatoires et de mise en œuvre de la réforme de la PAC soient reconnus et validés par la Commission.

Les aménagements significatifs que nous avons obtenus ne constituent qu'une première étape, et nous poursuivons, toujours avec un souci de souplesse et d'équité, les négociations.

Ainsi, je souhaite que les modalités de gestion de la jachère soient revues. La durée de rotation de la jachère devrait être réduite de six ans à trois ans, sans modification du taux applicable, soit 15 p. 100. Pour simplifier, tous les autres types de jachère – jachère fixe, jachère mixte, jachère environnementale, etc. – devraient être inclus dans un système de jachère libre, de façon à éviter que les formules ne se surajoutent et ne rendent le système de gestion trop complexe.

Ensuite, je demande la mise en place d'un soutien approprié à la culture du blé dur dans les zones de production dites « non traditionnelles ».

Enfin, je souhaite que la réforme de l'organisation commune des marchés, l'OCM, en ce qui concerne les fruits, les légumes et les vins puisse progresser rapidement.

Par ailleurs, vous vous êtes inquiétés, et à juste titre, de l'adoption d'un dispositif pour les cultures oléagineuses.

Lorsque la France a donné son accord, le 8 juin dernier, au texte négocié par la Commission et les Etats-Unis concernant les oléagineux, il était bien clair, je le rappelle, que le règlement communautaire qui assurerait sa mise en œuvre devrait s'inscrire dans la logique de la réforme de la PAC, c'est-à-dire dans le respect de la responsabilisation de chaque Etat membre quant à la maîtrise de ses surfaces d'oléagineux. Ensuite, afin d'éviter la « communautarisation » des dépassements, il reviendrait à chaque Etat d'assumer toutes les conséquences d'éventuels dépassements.

La discussion s'avère difficile. Lors du dernier conseil, j'ai clairement indiqué qu'une décision devrait être prise dans ce sens. Les engagements du 8 juin dernier devraient pouvoir être respectés.

S'agissant du régime agrimonétaire, qui a connu bien des vicissitudes à la veille de l'ouverture du grand marché, le conseil des ministres de l'agriculture avait adopté, en décembre 1992, un nouveau règlement concernant les dispositions monétaires.

Les turbulences que nous avons constatées au mois d'août dernier et l'élargissement des marges de fluctuation des parités monétaires ont eu, bien sûr, des conséquences sur la crédibilité du dispositif agrimonétaire.

Les perspectives d'ajustements quotidiens, décennaires ou mensuels des taux de conversion agricoles peuvent conduire, dans les pays à monnaie forte, à des baisses de prix, donc de revenus pour les agriculteurs. C'est la raison pour laquelle l'Allemagne a demandé une refonte de la réglementation.

La France souhaite que cette question trouve une solution qui permette d'éviter tant les distorsions de concurrence dans les échanges intra-communautaires que des conséquences budgétaires non maîtrisées ou difficilement finançables.

Toutes ces questions sont en discussion. Le conseil qui doit se tenir au mois de décembre prochain dans le cadre d'un compromis général devrait permettre – du moins je l'espère – de trouver un accord satisfaisant.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme de la PAC, je tiens à préciser que, s'agissant du versement des aides, c'est chose faite pour la France depuis le 28 octobre dernier, grâce à une mobilisation sans précédent des services du ministère de l'agriculture et de la pêche, de l'Office national interprofessionnel des céréales, l'ONIC, et de la Société interprofessionnelle des oléagineux, protéagineux et cultures textiles, la SIDO.

Je tiens devant vous à leur rendre hommage et à rappeler que nous avons ainsi géré, instruit et mis en paiement quelque 600 000 dossiers, d'où la nécessité de simplifier les procédures.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé, d'une part, que l'ensemble des demandes d'aide puissent, à terme, faire l'objet d'un seul formulaire, d'autre part, que soit élaboré un calendrier précis de versement des différentes aides tout au long de l'année, ce qui permettra à chaque exploitant d'assurer au mieux la gestion prévisionnelle de son entreprise.

Compte tenu de l'importance des aides, nous imaginons aisément l'intérêt que peut représenter un tel calendrier pour la gestion de la trésorerie de l'exploitation agricole. Mais, bien évidemment, les engagements pris devront être tenus.

Telles sont les réponses que je tenais à apporter à MM. les rapporteurs, dont j'ai particulièrement apprécié les interventions. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. A ce stade du débat, je ne voudrais surtout pas que se glisse le moindre malentendu entre M. le ministre de l'agriculture et de la pêche et moi-même en ce qui concerne le problème des effectifs de son ministère.

Si j'ai posé cette question – à laquelle vous avez d'ailleurs répondu non pas en postes, mais en pourcentages, monsieur le ministre – c'est d'abord parce que M. Vasseur, à l'Assemblée nationale, y avait fait allusion dans son rapport ; mais c'est surtout parce que j'ai lu, dans le *Canard enchaîné* de mercredi dernier, que l'augmentation des effectifs du ministère de l'agriculture était un scandale.

Or vous nous avez répondu, monsieur le ministre, que, ce qui a progressé, ce sont les effectifs affectés à la formation et à l'enseignement. Il était important, me semble-t-il, que l'opinion publique le sache, car il s'agit là d'un point très positif.

Je ne voulais pas que l'on puisse croire que j'avais posé une autre question.

M. le président. Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-sept heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

3

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. Jean-Pierre Tizon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Tizon.

M. Jean-Pierre Tizon. Monsieur le président, je souhaite faire une mise au point relative au scrutin n° 68, qui est intervenu dans la nuit du 25 au 26 novembre dernier.

MM. Serge Mathieu, Bernard Barbier, Jean Dumont, Mme Anne Heinis, MM. Pierre Louvot, Michel Miroudot, Henri de Raincourt, Henri Revol et Jean-Pierre Tizon, qui ont été portés comme s'étant abstenus, voulaient, en réalité, voter pour l'amendement n° I-35 rectifié, tendant à insérer un article additionnel après l'article 19.

M. le président. Je vous donne acte de cette mise au point, mon cher collègue.

4

LOI DE FINANCES POUR 1994**Suite de la discussion d'un projet de loi**

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1994.

Agriculture et pêche (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de l'agriculture et de la pêche.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 105 minutes ;

Groupe socialiste, 61 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 78 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 46 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et européen, 39 minutes ;

Groupe communiste, 29 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 22 minutes.

La parole est à M. Leyzour.

M. Félix Leyzour. Monsieur le ministre, qu'il me soit permis d'observer, en commençant cette intervention, que vous avez répondu dans le détail aux différents rapporteurs. J'ose espérer que, pour autant, le débat n'est pas clos avant de s'être totalement déroulé ! (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*)

Ce budget, qui concerne pour la première fois l'agriculture et la pêche, est établi à 47 milliards de francs ; il est présenté en hausse de 6,6 p. 100 par rapport au budget rectifié de 1993.

Cette progression est due principalement à l'augmentation des crédits nécessaires à la protection sociale des agriculteurs, et concerne donc le BAPSA, qui a été examiné ce matin et sur lequel mon ami Louis Minetti a fait connaître notre opinion.

Le budget que vous avez présenté devant l'Assemblée nationale, voilà quelques semaines, et que celle-ci, avec sa majorité de droite, a adopté, s'inscrit dans la poursuite de la politique de la PAC.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que, dans le contexte actuel, votre budget était un bon budget.

Lorsque l'on sait que la progression affichée résulte pour l'essentiel de la progression du BAPSA, rendue nécessaire par l'évolution de la population agricole, on constate que le budget réel de l'agriculture est bien moins actif que vous ne le prétendez.

Nous ne sommes pas en présence d'un budget de soutien actif, de relance de l'agriculture, mais au contraire en présence d'un budget d'accompagnement du déclin de notre agriculture, induit par la réforme de la politique agricole commune et par le préaccord de Blair House.

Le temps me manque pour passer en revue tous les chapitres de ce projet de budget.

Pour ce qui est de l'aide aux agriculteurs, toutes interventions confondues, la progression est de 2 p. 100 seulement.

L'un des secteurs qui augmente par rapport à l'an dernier est celui des aides aux structures agricoles, avec une hausse importante destinée au maintien de l'élevage extensif.

En revanche, la politique de bonification est ajustée à la baisse. Les dépenses en capital de l'Etat sont en diminution de 8,6 p. 100 pour les crédits de paiement et de 1,2 p. 100 pour les autorisations de programme. Avec des crédits d'investissement qui représentent moins de 3 p. 100 du projet de budget total, on ne peut pas dire que l'avenir même de l'agriculture est en voie d'être assuré.

Depuis son passage devant l'Assemblée nationale, vous avez présenté un complément à ce projet de budget, suite au travail des groupes que vous aviez mis en place, monsieur le ministre, pour réfléchir sur le problème du financement des exploitations - notamment l'endettement et les prêts bonifiés - sur le financement des offices, l'environnement, les activités forestières et, enfin, le dossier de la protection sociale.

Les mesures que vous avez décidées, suite à ce travail, constituent un mince filet d'eau devant l'incendie. Elles n'ont d'ailleurs pas fait illusion dans les campagnes. Nombreux sont les agriculteurs qui se demandent même s'il ne s'agit pas de ménager un peu les esprits avant une future et proche reculade au GATT.

Mme Hélène Luc. Eh oui !

M. Roland Courteau. Ah !

M. Félix Leyzour. Ne devant s'appliquer que l'an prochain, ces mesures sont appelées à atténuer quelque peu les conséquences de la PAC, mais elles ne changent rien quant au fond aux problèmes des agriculteurs.

Faut-il rappeler que le revenu net moyen a encore diminué de 8,7 p. 100 l'an dernier ? Selon les comptes de l'agriculture, ce revenu par agriculteur était, en 1992, inférieur à celui de 1973. C'est ce qui explique que les jeunes ont tant de mal à s'installer, même si la dotation aux jeunes agriculteurs a été un peu revalorisée.

Quant aux retraites, ce n'est pas d'une revalorisation générale qu'il s'agit, mais seulement de la revalorisation d'une petite partie de celles-ci, les plus faibles : ne sont

concernées que 170 000 personnes, qui verront l'an prochain leur avantage vieillesse atteindre enfin le niveau du RMI.

Comme on le voit, on est bien loin du compte pour les retraités de l'agriculture qui, pour le plus grand nombre d'entre eux, ont de faibles retraites.

Mme Hélène Luc. C'est vrai !

M. Félix Leyzour. Non, décidément, le projet de budget qui nous est présenté n'est pas celui d'une grande ambition pour l'agriculture. Il concrétise, dans ses chiffres, la démarche d'acceptation de la politique agricole commune et de préparation de l'acceptation de Blair House.

A ce sujet, vous tentez d'afficher de la sérénité, monsieur le ministre, mais on sait qu'à l'approche du 15 décembre le Gouvernement est en difficulté. On voit bien qu'il y a une mêlée, mais on se demande qui a le ballon.

Voilà une dizaine de jours, en commission, lorsque je vous ai interrogé sur le fait de savoir si le Gouvernement avait l'intention d'organiser un débat parlementaire avec vote, vous m'avez répondu que la représentation nationale serait tenue informée. Le comble eût été que nous ne fusions pas informés !

Quelques jours plus tard, M. le ministre des affaires étrangères indiquait, en réponse à la même question, que sa réponse était affirmative. On ne sait toujours pas s'il y aura débat avec vote, ni sur quoi, en cas de débat, on serait appeler à voter.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Félix Leyzour. Ce n'est pas le flou entretenu par le Premier ministre, de plus en plus énigmatique au cours du week-end, qui est de nature à nous éclairer. M. Giscard d'Estaing, quant à lui, réapparaît dans le débat et indique qu'il est pour la signature, pratiquement les yeux fermés ; M. Barre aussi.

En réalité, tout laisse penser que le Gouvernement veut seulement négocier en marge et qu'il cherche un prétexte pour prendre la tangente, pour habiller d'un prétendu réalisme son recul et sa capitulation.

M. Emmanuel Hamel. Vous desservez les intérêts français en parlant ainsi ! On ne dit pas cela !

M. Félix Leyzour. Le mandat confié à Leon Brittan par les Douze se limite à « clarifier » et à trouver une interprétation de l'Europe et des Etats-Unis pour l'application de Blair House.

Le Gouvernement continue à se dire ferme mais s'il avait voulu être ferme, il n'aurait pas approuvé le volet oléagineux de Blair House, la fermeté consistant à ne pas ouvrir les frontières de la CEE - de l'Union européenne aujourd'hui - aux importations dont elle n'a pas besoin.

Au centre du débat sur le GATT, se trouve l'interprétation du préaccord agricole qui porte le nom de la résidence de Blair House. Celui-ci prévoit, comme on le sait, de réduire de 21 p. 100 les exportations européennes et d'accroître les importations. On a beau essayer de camoufler le contenu de l'accord, la vérité commence à percer.

Un récent rapport de l'Assemblée nationale estime que 21 millions de tonnes de céréales seront inexportables si l'on applique cet accord, et 30 p. 100 des terres seraient mises en jachère. D'autres études faites au Sénat et traitant d'autres aspects montrent pareillement la nocivité de cet accord.

Selon une étude du Parlement européen, les baisses de prix à la production décidées lors de la réforme de la PAC en 1992 seront amplifiées dans tous les domaines :

36 p. 100 pour les céréales, 27 p. 100 pour la viande bovine, 22 p. 100 pour les produits laitiers, 15 p. 100 pour la viande bovine et la volaille, 13,5 p. 100 pour le porc. Quels ravages en perspective si de telles dispositions devaient prévaloir !

Une capitulation devant les Etats-Unis dans cette affaire conduirait à un grave affaiblissement de notre agriculture, à plus de chômage et de désertification rurale, à l'affaiblissement de notre industrie et de nos services.

L'intérêt de la France, celui des générations à venir, commande d'opposer le veto au GATT et de travailler au remplacement de cette institution par une nouvelle instance internationale organisant une coopération favorable aux peuples.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Félix Leyzour. Je rappelle que lorsque le cycle actuel de négociations a été entamé, le 20 septembre 1986, c'est le Gouvernement qui a signé la déclaration ministérielle. La France est considérée comme partie contractante au GATT et dispose d'une voix à toutes les négociations, aux termes de l'article 15-3 du règlement du GATT. Si elle n'utilise pas sa voix, c'est que le Gouvernement de la France laisse la Commission décider à sa place.

Au niveau communautaire, la France doit agir pour une véritable réforme de la PAC qui permette de développer l'agriculture, de défendre la vie rurale, de préserver les équilibres écologiques. Cela passe par l'application stricte du principe de la préférence communautaire. Prenant appui sur ces nouvelles orientations, un budget renforcé, plus actif, permettrait de desserrer l'étau qui étouffe aujourd'hui l'agriculture et les agriculteurs.

Pour ce qui est de la pêche, la présentation du budget rend difficile, cette année, le dégagement de repères permettant d'analyser la part de la pêche dans le budget.

Cette part présente une stabilité apparente : 119,5 millions de francs de crédits de paiement pour 1994, soit le niveau de 1993. En réalité, on assistera à une réduction à la mesure de l'inflation constatée.

Il nous est souvent dit que la ressource a tendance à s'épuiser, qu'il faut aller plus loin, plus longtemps, parfois pêcher plus profond. Si c'est là une raison majeure des difficultés rencontrées, pourquoi n'affecter que 5 millions de francs à la recherche de nouvelles zones et de nouvelles techniques de pêche ?

Nous savons que la concurrence est déloyale, que la Communauté est un filet percé. Par leurs luttes déterminées en début d'année, les marins pêcheurs ont obtenu des prix minimaux et des quotas qui étaient applicables jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Vous êtes récemment revenu de Bruxelles, monsieur le ministre, avec une prolongation de deux mois de ces mesures. Deux mois de plus, c'est toujours bon à prendre ; mais avouez que, face au péril qui menace nos pêches, c'est bien peu.

Quand on regarde de près ce qui se passe aujourd'hui dans la pêche, on constate que, dans la filière production-transformation, la fourniture est en réalité une question qui est en train de devenir seconde.

La tendance lourde, dans un marché ouvert, où les conditions de concurrence sont fortement déséquilibrées, est de satisfaire la demande des grandes sociétés de transformation par des importations à bas prix, ce qui provoque la chute des cours du poisson et les difficultés que l'on sait.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait indispensable, ici aussi, de faire jouer réellement la préférence communautaire, avec des prix minimaux égaux au

prix moyen du marché des trois dernières années, un contrôle continu de leur application et des exigences sanitaires ?

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait affecter à la modernisation de toute la chaîne - prospection, pêche, commercialisation, transformation - des crédits plus importants ?

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait stopper la diminution de la flotte, garantir les emplois et assurer au travail ingrat qu'est le travail des marins pêcheurs une juste rémunération ?

Vous avez compris, mes chers collègues, au travers de mon intervention, qui sera complétée tout à l'heure par celle de mon ami Louis Minetti, que ce projet de budget ne recevra pas notre approbation : nous voterons contre.

En terminant, je réitère ma question, monsieur le ministre : allez-vous, à l'occasion de ce débat, nous indiquer si le Gouvernement a l'intention de consulter le Parlement et de soumettre à son vote les négociations du GATT ?

Je ne doute pas, monsieur le ministre, que tous les groupes, et pas seulement le nôtre, seront attentifs à votre réponse. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Delga.

M. François Delga. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de la réforme de la PAC au préaccord de Blair House, l'agriculture française a été durement malmenée.

Elu du Tarn, quotidiennement confronté à la profonde détresse des agriculteurs, je me suis opposé à ces textes.

La France est la deuxième nation agricole exportatrice du monde, et la part de l'agroalimentaire y est prépondérante. C'est pourquoi l'agriculture a une dimension essentielle dans l'économie du pays.

Si nous avons intérêt à voir le GATT aboutir pour notre commerce en général, ce n'est sûrement pas à n'importe quel prix, pas au prix, en tout cas, du sacrifice de notre agriculture.

Le préaccord de Blair House est inacceptable en l'état. Votre position de fermeté, monsieur le ministre, que je salue, ne doit pas faiblir ; il ne doit pas y avoir « un seul hectare supplémentaire en jachère », comme vous l'avez rappelé vous-même, et les jachères inévitables devraient pouvoir être traitées en jachères énergétiques, industrielles, voire pharmaceutiques, pour la culture de plantes médicinales pérennes ; cela impliquerait la possibilité d'une culture sur la même parcelle de jachère pendant trois ou quatre ans.

J'ai bien entendu, tout à l'heure, votre proposition concernant les jachères libres et une rotation plus rapide.

Faute pour la France de pouvoir décider seule des prix agricoles et des primes, il me paraît nécessaire de mettre en œuvre une politique volontariste en trois points.

Il faut améliorer la compétitivité agricole par une politique de réduction des coûts, prendre des mesures de désendettement adaptées à la nouvelle situation et, enfin, fixer des orientations claires aux agriculteurs et aux entreprises situées en amont et en aval.

S'agissant de la politique de réduction des coûts, les décisions prises le 15 novembre par le Gouvernement et visant à améliorer le financement des exploitations constituent un premier pas intéressant. Mais il reste encore beaucoup à faire dans d'autres domaines ; je pense notamment au renforcement des fonds propres des exploitations, à l'adaptation des conditions financières des prêts à la rotation variable des stocks, à la réforme de la fiscalité en matière de transmission, ainsi qu'à celle des

taxes parafiscales interprofessionnelles, qui pèsent sur les résultats alors qu'elles ont perdu une partie de leur justification passée.

Je pense aussi à l'égalité de traitement, en matière de restitution de TVA, avec les pays européens les plus favorisés.

Enfin, je citerai l'application de la loi sur la réduction des délais de paiement, car la grande distribution, acteur dominant, crée des rapports de force déséquilibrés et met en difficulté les exploitations agricoles, les PMI et les PME de transformation, ainsi que les petits commerçants.

S'agissant des mesures de désendettement, l'application brutale de la nouvelle PAC change complètement les données économiques pour chacune de nos exploitations. Les prix et les primes qui s'ajoutent ne correspondent plus aux prévisions.

Ainsi, un endettement qui paraissait normal devient un surendettement du fait de la nouvelle PAC. Nombreux sont les agriculteurs qui ne peuvent plus faire face à leurs engagements. On ne peut faire supporter aux seuls agriculteurs les conséquences de ce brusque changement de politique, alors que l'Etat et les banques ont également leur part de responsabilité.

J'ai bien enregistré, monsieur le ministre, les décisions qui sont déjà prises et que vous ne manquerez pas, j'en suis certain, d'améliorer en fonction des possibilités financières.

Après les excellentes interventions de MM. les rapporteurs, que j'approuve entièrement, je me contenterai d'attirer votre attention sur un point très particulier, propre à la région Midi-Pyrénées. Je veux parler de l'irrigation.

Il s'agit d'une obligation pour les terres du sud, soumises à des cycles de sécheresse sévère. Il est urgent de s'occuper du désendettement des irrigants, des associations syndicales autorisées et des associations syndicales libres d'irrigation. Vous connaissez parfaitement ce dossier.

Fondés sur les données économiques de l'ancienne PAC et sur une conjoncture économique maintenant dépassée, les investissements réalisés par les irrigants sont aujourd'hui pratiquement impossibles à rentabiliser. Je pense tout particulièrement aux associations syndicales autorisées, qui éprouvent de très grandes difficultés à rembourser leurs emprunts.

N'ayant eu aucun moyen de prévoir ni d'éviter la situation présente, les irrigants sont l'exemple même des agriculteurs qu'il faut désendetter. En juillet 1992, j'étais déjà intervenu en ce sens auprès du ministre de l'agriculture de l'époque. J'attends toujours sa réponse !

Je sais, par ailleurs, que des groupes de travail réunis auprès de M. le Premier ministre traitent différents sujets, notamment celui de l'endettement des associations syndicales autorisées.

Des mesures d'aménagement des prêts d'irrigation contractés avant la mise en place de la nouvelle PAC sont indispensables. Il faudrait notamment ramener les prêts bonifiés à 4 p. 100 sur la durée résiduelle, prêt par prêt, avec une répartition de la mise en place de ces mesures sur l'exercice présent et sur le suivant. Je serais heureux que vous m'apportiez une réponse positive sur ce point, monsieur le ministre.

Dans mon département, le Tarn, que vous connaissez bien, 1 700 irrigants et trente associations syndicales autorisées sont dans l'attente. Sont concernés 25 300 hectares.

Monsieur le ministre, je reprends les propos que vous avez tenus à l'Assemblée nationale : « Il y a des "agricultures" dans notre pays. On ne peut traiter l'agriculture française d'une façon uniforme. Il est donc nécessaire d'imaginer des interventions adaptées aux situations que nous rencontrons dans les zones difficiles : les zones défavorisées et les zones de montagne. »

Le Tarn étant un département classé zone défavorisée, les mesures d'aménagement de la dette concernant les prêts d'irrigation seraient donc les bienvenues.

Enfin, monsieur le ministre, si certaines mesures prises par le Gouvernement donnent à nos agriculteurs des raisons d'espérer, telle la revalorisation certes encore bien partielle des petites retraites, puisqu'elles se situent au niveau du RMI, ils se demandent toujours et peut-être plus que jamais, en ces jours de discussion finale du GATT, quel sera leur avenir, quelle place leur réserve la France dans son développement économique, l'occupation de son espace et l'aménagement de son territoire.

Monsieur le ministre, pour être profitable à tous les agriculteurs, la politique agricole commune doit être encadrée par une loi d'orientation agricole. Cette dernière est plus que jamais souhaitable. Elle doit être adoptée dans les meilleurs délais.

Le véritable enjeu consiste, après avoir évalué leur capacité d'adaptation, à aider notre agriculture et nos industries agroalimentaires à affronter le nouveau défi auquel elles sont confrontées.

Monsieur le ministre, vous êtes bien conscient de tous ces problèmes. Vous en avez pris la mesure dans votre budget. Je suis certain que vous y apporterez, avec les moyens dont vous disposez, les solutions qui s'imposent. L'avenir de l'agriculture, de l'aménagement rural et de l'aménagement du territoire en dépend. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Robert.

M. Guy Robert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est au nom de mes collègues du groupe de l'Union centriste membres du groupe sénatorial de l'élevage, notamment de leur président, M. Jean Cluzel, que je souhaite intervenir aujourd'hui pour évoquer l'élevage ovin français.

La situation de l'élevage ovin se caractérise dans notre pays par un inquiétant paradoxe : alors que la consommation de nos concitoyens s'accroît régulièrement, notre taux d'approvisionnement baisse de manière continue depuis une dizaine d'années.

En 1981, le taux d'approvisionnement s'établissait à 80 p. 100 alors qu'il n'est plus aujourd'hui que de 44 p. 100. Les dernières statistiques mettent en évidence une baisse de la production de 5 p. 100.

Cette situation a, bien entendu, pour conséquence une érosion du revenu des éleveurs ovins, qui a diminué de 8 p. 100 entre 1991 et 1992.

Dans le même temps, les importations se sont accrues de 10 p. 100. Ainsi, en 1992, le déficit de viande ovine a atteint 165 000 tonnes.

Cette situation s'explique principalement par des facteurs extérieurs. En 1992, la suppression du *claw-back* a provoqué un accroissement notable de l'écart entre le prix français et le prix d'accès des agneaux anglais. Cet écart est, en moyenne, supérieur à 5 francs par kilogramme.

La sortie de la livre britannique du système monétaire européen, à l'automne 1992, a encore accru cet écart de prix, le différentiel s'établissant à 8 francs par kilogramme.

Il convient de souligner que la chute des prix à la production est intervenue au moment des plus fortes sorties d'agneaux en France, ce qui a accru la perte de revenus supportée par les producteurs ovins.

Certains pays exportateurs de viande ovine continuent à accroître leur part de marché dans la Communauté. Tel est le cas de la Nouvelle-Zélande, dont les exportations ont progressé de 17 000 tonnes, soit un dépassement de 11 000 tonnes du contingent autorisé par les accords d'autolimitation en 1992.

Ainsi, alors que la Communauté met en place des dispositifs pour maîtriser la production européenne, avec l'instauration de quotas individuels, la limitation des importations des pays tiers n'est toujours pas effective.

Face à cette situation, il semble impérieux de rétablir la préférence communautaire afin de limiter les importations excessives en provenance de Nouvelle-Zélande, et ce tout particulièrement lors des périodes de grande consommation, puisque ces importations concurrencent directement la production européenne.

Le dispositif de la prime compensatrice ovine, dont l'objectif est de compenser la perte de revenus des éleveurs ovins, a démontré, une fois de plus, les limites d'un système de *deficiency payment*.

En fait, on assiste, depuis 1988, à des dégradations successives du montant de la prime compensatrice ovine parallèlement à une baisse constante du prix sur le marché français.

Cette dégradation est, tout d'abord, la conséquence de la baisse du prix de base garanti avec l'instauration, en 1988, du stabilisateur fixé à 7 p. 100 pour 1992.

D'une manière générale, la Commission de Bruxelles a accumulé les dispositifs en vue de stabiliser l'enveloppe budgétaire consacrée à l'élevage ovin, et ce aux dépens du revenu des éleveurs.

Il est vrai que la prime « monde rural » vise à compenser la baisse de la prime compensatrice ovine. Mais il faut bien convenir qu'elle illustre une tendance de la politique agricole commune à privilégier l'occupation de l'espace plutôt que l'acte de production.

Il convient d'ajouter que 1 200 000 brebis françaises sont exclues du bénéfice de cette prime. A cet égard, la revendication de la profession tendant à l'attribution de cette prime « monde rural » à tous les éleveurs, et non pas seulement à ceux qui sont implantés en zones défavorisées paraît tout à fait justifiée.

S'agissant de la prime compensatrice ovine, il semble inéquitable que la date de référence pour son attribution ait été fixée au 1^{er} janvier 1991, date qui exclut de son attribution les exploitants qui se sont installés depuis lors, et ce alors que le troupeau ovin a perdu environ 400 000 brebis éligibles à la prime entre janvier 1991 et janvier 1993.

Mon collègue Jean Cluzel, président du groupe sénatorial de l'élevage, avait appelé votre attention, monsieur le ministre, le 15 juin dernier, sur les inconvénients de cette situation. Vous l'aviez assuré qu'une mutualisation des droits, à prime, tombés en désuétude ou excédentaires, serait mise en œuvre.

En outre, il est bien clair que les réaménagements monétaires intervenus au sein du système monétaire européen favorisent les pays à monnaie faible, dont les exportations sont, de ce fait, stimulées.

Au plan intérieur, il semble qu'il convient d'entreprendre un effort d'incitation en faveur des élevages spécialisés qui n'ont d'ailleurs pas la possibilité de changer de secteur de production. Il convient, en outre, de déployer des efforts en matière d'organisation du marché pour permettre un regroupement de l'offre adapté à la demande formulée par la grande distribution.

S'agissant de la prime à l'herbe, instituée en juillet 1992, il conviendrait que cette aide soit versée au taux maximum à tous les éleveurs ovins dont le chargement est inférieur à 1,4 unité de gros bétail par hectare, et ce sans contrainte de spécialisation de la surface agricole utile en herbage.

Il semble, par ailleurs, qu'il importe de mieux identifier la qualité spécifique de l'agneau français. A cet égard, des initiatives telles que « l'agneau français de tradition bouchère », pour la boucherie artisanale, et « l'agneau des bergers de France », pour la grande distribution, peuvent permettre de mieux valoriser des productions ovines de qualité.

Par l'intermédiaire de l'OFIVAL, l'Etat devrait engager des actions plus volontaires afin d'accompagner les efforts d'identification et de promotion de la qualité de l'agneau français engagés par les producteurs et leurs groupements.

Il importe, de surcroît, que les efforts liés à l'organisation de la filière soient renforcés grâce à des démarches de contractualisation entre les partenaires de la filière et à un environnement technique et économique adapté.

La nécessité de s'adapter à la demande, en particulier, comme je l'indiquais tout à l'heure, à celle de la grande distribution, appelle un renforcement de l'action d'homogénéisation des carcasses en améliorant les testages des animaux à finalité bouchère.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je tenais à formuler aujourd'hui, au nom de mon collègue Jean Cluzel, qui, malheureusement, est retenu dans son département aujourd'hui. Nos deux départements, l'Allier et la Vienne, sont des départements d'élevage et, sur ce point, nos réflexions convergent.

L'élevage ovin apporte une contribution décisive à l'aménagement de zones rurales difficiles. Il constitue d'ailleurs parfois la seule possibilité de mise en valeur de l'espace agricole.

Il est donc essentiel que la profession, avec le concours des pouvoirs publics, s'attache à reconquérir le marché intérieur par une action de promotion de la qualité et d'organisation du marché.

Notre pays présente des aptitudes incontestables pour la production d'une viande ovine de qualité. Il importe de revaloriser ce potentiel, qui constitue une composante de notre patrimoine agricole.

Monsieur le ministre, je vous serais reconnaissant, avec mes collègues du groupe de l'Union centriste membres du groupe sénatorial de l'élevage, de bien vouloir apaiser notre inquiétude sur ces différents points et de retenir nos propositions.

J'aurais souhaité développer d'autres points qui me tiennent particulièrement à cœur mais le temps qui m'est imparti est malheureusement terminé. Aussi je laisse le soin à mes collègues du groupe de l'Union centriste de le faire. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Tardy.

M. Fernand Tardy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « un budget sans imagination »,...

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Oh !

M. Fernand Tardy. ... « un budget d'attente dans un contexte de crise », voilà comment les organisations professionnelles qualifient le budget de l'agriculture pour 1994.

M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis. Ce n'est pas exact !

M. Fernand Tardy. Je vous fournirai les documents de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et de la fédération, si vous ne les avez pas déjà !

M. Emmanuel Hamel. Eclairez-les au lieu de les tromper !

M. Fernand Tardy. La croissance spectaculaire de 17,8 p. 100 qu'affiche ce budget provient de l'augmentation de plus de 60 p. 100 de la subvention de l'Etat au BAPSA, subvention qui passe de 11,3 milliards de francs en 1993 à 18,1 milliards de francs cette année. Cette dotation représente 40 p. 100 du budget du ministère contre 30 p. 100 en 1993.

Notons que, malgré cette augmentation spectaculaire de la solidarité nationale envers le système social de l'agriculture, les cotisations des exploitants augmenteront en moyenne de 6 p. 100 à 8 p. 100 cette année, bien que la masse diminue. Si l'on considère les crédits de l'agriculture hors du BAPSA, ceux-ci augmentent de 1 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1993 et diminuent de 0,5 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative.

Ces constatations faites par le rapporteur spécial de l'Assemblée nationale, M. Philippe Vasseur, situent exactement l'effort fait par le Gouvernement en faveur du monde agricole.

En réalité, ce budget croît beaucoup moins que celui de 1993, qui avait augmenté de 6,4 p. 100. Il est vrai qu'à l'époque la majorité sénatoriale avait refusé de discuter le budget en opposant la question préalable.

Examinons rapidement les différents chapitres de ce budget.

Le premier concerne la politique économique.

Pour l'appareil de production, le coût de la bonification est encore en recul de 20 p. 100 cette année, alors que les financements bonifiés constituent l'outil qui répond le mieux aux particularités des investissements, qui ne cessent de décroître, et ce malgré les avancées dans la politique de financement mise en œuvre en 1993. Toutefois, cette remarque doit être tempérée par les nouvelles dispositions gouvernementales du 15 novembre 1993 qui tendent à assurer un allègement des charges d'exploitation.

Les crédits en faveur des agriculteurs en difficulté sont en retrait de 1,7 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1993. Les crédits des actions techniques en faveur de l'élevage sont reconduits en francs courants. En revanche, un effort important a été consenti pour les bâtiments d'élevage, puisque les crédits, dans ce domaine, marquent une augmentation de 50 p. 100.

Le deuxième chapitre concerne la valorisation de la production agricole.

La dotation des offres par produits augmente de 2,8 p. 100, ce qui devrait permettre l'amorce d'une réelle politique d'orientation.

Si les crédits pour la politique agroalimentaire diminuent de 230 millions de francs à 220 millions de francs en crédits de paiement, ils augmentent en autorisations de programme d'une façon significative.

Le troisième chapitre concerne l'amélioration des structures.

S'agissant de la politique d'installation, l'aide spéciale aux jeunes agriculteurs est reconduite et les crédits de la dotation aux jeunes agriculteurs sont en augmentation de 11,2 p. 100.

Les crédits de la préretraite couvrent les nouvelles demandes, estimées à 20 000 francs pour 1994.

Une mesure pour améliorer les pensions les plus faibles a été prise lors de la réunion interministérielle du 15 novembre 1993. Quand sera-t-elle traduite budgétairement et quels en seront exactement les bénéficiaires? Vous avez par avance répondu à ces questions, monsieur le ministre.

Les moyens attribués aux opérations groupées d'aménagement foncier sont insuffisants et en diminution en francs constants pour 1994.

La dotation au sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural est en diminution de 18,50 p. 100, marquant un désengagement très net de l'Etat vis-à-vis de ces organismes restructurants.

On constate également un désengagement dans le domaine de l'hydraulique agricole, dont les crédits diminuent de 6,1 p. 100.

Le quatrième chapitre concerne les programmes agri-environnementaux.

Leur financement est assuré à 50 p. 100 par la Communauté. Il semble que les crédits inscrits ne soient pas à la hauteur: 5,4 milliards de francs alors qu'il en faudrait 6,5 milliards.

En revanche, les crédits pour la prime à l'herbe sont en augmentation substantielle, puisqu'ils passent de 315 millions de francs à 656 millions de francs.

Les crédits des autres mesures agri-environnementales - je pense à l'ancien article 19 et aux mesures dites zonales - sont en diminution.

Le cinquième chapitre concerne la recherche agronomique.

Si les crédits de paiement sont en augmentation de 1,54 p. 100, les autorisations de programme sont en diminution très sensible.

Le sixième chapitre concerne la politique de la montagne.

On est bien loin d'en avoir fait une priorité comme il aurait fallu le faire.

La dotation de compensation des handicaps diminue de 3,8 p. 100.

Les crédits consacrés à la modernisation des exploitations ne progressent que parce qu'ils intègrent maintenant la mise aux normes des bâtiments d'élevage sur l'ensemble du territoire.

Les crédits consacrés à l'amélioration du cadre de vie et au développement rural sont en diminution, tout comme diminuent - de 53 p. 100 - les crédits consacrés aux actions spécifiques en zones défavorisées.

Les fonds interministériels, tels que le Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le FIDAR, et le Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne, le FIAM, dont nous reparlerons plus tard, sont loin d'être à la hauteur pour soutenir efficacement un réel développement agricole.

Le septième chapitre concerne les crédits forestiers.

La loi de finances prévoyait des crédits de paiement en baisse de 5,5 p. 100, alors que les autorisations de programme ont été globalement maintenues. Le Fonds forestier national est dans une situation particulièrement diffi-

cile car sa dotation est inférieure à 30 p. 100 aux crédits de 1993. Cet organisme a pourtant fait ses preuves depuis de longues années.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. A qui la faute!

M. Fernand Tardy. J'écoutais tout à l'heure, monsieur le ministre, la longue énumération que vous avez faite de vos actions auprès de ce fonds. Pourquoi avons-nous alors été tous submergés par les protestations des professionnels à ce sujet?

Sous la pression du Sénat et des contestations unanimes, la situation du FFN a été améliorée grâce à des amendements gouvernementaux à la loi de finances pour 1994; nous nous en réjouissons. Le groupe socialiste avait d'ailleurs déposé un amendement allant dans ce sens.

Je terminerai ce rapide survol du projet de budget de l'agriculture pour 1994 par l'examen d'un huitième chapitre relatif à l'enseignement agricole. Ses crédits sont augmentés de 4,8 p. 100, contre plus 7 p. 100 en 1993, au bénéfice surtout de l'enseignement privé.

En revanche, les crédits de la formation professionnelle sont en baisse de 15 p. 100 et il est à craindre que les stages pour l'installation, l'apprentissage, ainsi que les actions d'animation rurale et de promotion collective ne soient très largement hypothéqués.

Au total, vous nous présentez un projet de budget qui ne fait pas l'objet d'une priorité, qui est frileux et qui ne répond pas aux ambitions affichées.

De nombreux éléments restent en suspens, à savoir la préparation des contrats de plan Etat-régions, la réforme des fonds structurels communautaires, la réforme de la fiscalité locale, la mise en œuvre de la PAC réformée, la réflexion et les schémas nationaux d'infrastructures.

Nous l'avons vu, des crédits supplémentaires ont été apportés suite aux mesures décidées lors de la réunion du 15 novembre. Ils concernent notamment l'amélioration des financements de l'exploitation, la modification de l'assiette des cotisations sociales, la revalorisation des retraites notamment. Espérons que ces crédits tardivement attribués ne seront pas le sucre pour faire passer le vinaigre du GATT!

Comme vous le comprendrez, monsieur le ministre, au regard de cette analyse, le groupe socialiste n'approuvera pas votre projet de budget.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour aborder deux questions qui inquiètent profondément les exploitants agricoles et qui font la une de la presse: l'aménagement du territoire et le GATT.

J'aborderai l'aménagement du territoire par le biais de l'aménagement rural.

Vous appartenez, monsieur le ministre, à un gouvernement qui aime les grands débats et qui est un adepte des lois quinquennales. Successivement, les lois sur le travail et sur l'immigration ont défrayé la chronique. Il s'agit maintenant de l'aménagement du territoire!

Espérons que les réunions tous azimuts, la mobilisation des médias, les grandes manifestations et les déplacements des ministres à ce sujet n'aboutiront pas, comme pour la loi sur le travail, à un résultat inversement proportionnel au tapage fait pour engager le débat!

M. Gérard Roujas. Très bien!

M. Fernand Tardy. Certes, il s'agit là d'un grave problème, qui est connu depuis longtemps et qui a déjà fait l'objet de nombreuses mesures législatives ou réglementaires, qui se sont toutes révélées inopérantes.

Comment rectifier cette constatation qui veut qu'en 1993 80 p. 100 de la population française vivent sur 20 p. 100 du territoire ? Comment rééquilibrer celui-ci ? Comment éviter que les villes ne deviennent des monstres et les campagnes des déserts ? Vaste débat qui suscite beaucoup d'intérêt et qui, je crois, devra déboucher sur un changement de mentalité et de culture de tous les Français. Vaste débat qui touche à la solidarité nationale et à une autre conception du développement.

Certes, nous sommes au milieu du gué. Les réunions se multiplient, les préfets sont très sollicités, des commissions sont en place, nous devrions aboutir aux dispositions législatives qui nous sont promises pour le printemps 1994. S'il s'agit vraiment, comme il le dit, d'un débat primordial dont le résultat conditionnera le développement futur de notre pays, le Gouvernement aurait dû faire un geste !

L'aménagement du territoire est vital, mais, dans le même temps, les autorisations de programmes du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural diminuent de 5,5 p. 100.

Il faut rééquilibrer le territoire en faveur des zones rurales, mais les crédits du Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi diminuent de 20 p. 100.

Il faut impérativement renforcer les possibilités des petites communes, mais la réforme de la dotation globale de fonctionnement adoptée par le Sénat inspire à l'Association nationale des élus de la montagne les plus vives inquiétudes. La dotation touristique disparaît, la nouvelle dotation de solidarité rurale est saupoudrée sans qu'une priorité au profit des régions les plus défavorisées soit réellement marquée, les nouveaux groupements ruraux, districts et communautés de communes, sont pénalisés par le plafonnement de la progression de leur dotation globale de fonctionnement, la dotation de développement rural est reconduite, la dotation minimale des vingt-cinq départements défavorisés n'augmente pas.

Toutes ces constatations font dire à l'Association nationale des élus de la montagne : « Certaines de ces dispositions sont de nature à ruiner les efforts que nous avons faits depuis plusieurs années et à remettre en cause en particulier les résultats que nous avons obtenus. »

Alors, aménagement rural ou propagande gouvernementale destinée à masquer les multiples problèmes qui se posent actuellement au Gouvernement ? La suite des discussions sur ce sujet, le contenu du projet de loi en préparation nous fourniront la réponse.

Nous sommes, quant à nous, persuadés que rien ne se fera sans un grand mouvement de solidarité nationale, sans une très grande volonté politique, sans un rééquilibrage des possibilités financières et des incitations à l'installation entre les régions riches et les régions moins favorisées.

Lorsque nous nous souvenons des protestations véhémentes suscitées, parmi les sénateurs présidents des conseils généraux des départements riches, par l'institution de la dotation minimale de fonctionnement aux vingt-cinq départements les plus défavorisés, protestations exprimées dans cette enceinte notamment par le président du conseil général des Hauts-de-Seine, nous sommes sceptiques sur la finalité de l'opération lancée actuellement !

M. Gérard Roujas. Très bien !

M. Fernand Tardy. Mais nous aurons de multiples occasions de revenir sur ce sujet.

M. Emmanuel Hamel. Vous avez tort d'être sceptiques !

M. Fernand Tardy. Vous ne comprendriez pas, mes chers collègues, qu'à l'occasion de cette discussion budgétaire je ne parle pas du GATT.

Le 15 décembre 1993, date butoir, les accords du GATT seront signés, ou ne le seront pas. Nous avons très souvent, et longuement débattu à ce sujet. Je ne reviendrai pas sur la genèse de cette affaire.

En l'état, au moment où nous débattons, il semble bien que les Français soient d'accord sur deux choses.

D'abord, le GATT n'est pas acceptable tel qu'il est présenté actuellement, non seulement dans le secteur agricole tel qu'il découle des accords de Blair House, mais aussi dans d'autres domaines - je pense à l'exception culturelle, par exemple. Néanmoins, nous souhaitons ardemment un accord équilibré, respectant les intérêts de toutes les parties.

Ensuite, les organisations professionnelles et la majorité des agriculteurs semblent admettre maintenant que la réforme de la PAC a permis de limiter les prétentions américaines et qu'elle a servi, et servira encore, de base aux discussions futures. C'est ce que nous affirmions lors de la discussion du budget de 1993. Nous étions alors les seuls à avoir cette position tandis que, de toutes les traves de cette assemblée, s'élevaient des protestations contre la réforme de la PAC.

M. Gérard Roujas. Ça, c'est sûr !

M. Fernand Tardy. Notre collègue Lenglet disait : « Quoi qu'en ait dit le Premier ministre dans sa déclaration, la faute originelle du gouvernement français est d'avoir accepté la réforme de la PAC. »

« Il ne fallait pas réformer la PAC avant d'avoir conclu au GATT », renchérisait notre collègue François.

Je pourrais multiplier les citations de ce genre.

Je vous demande, mes chers collègues, quelles auraient été nos bases de discussion au GATT si nous n'avions pas délimité les sacrifices maximaux que nous étions prêts à consentir dans le cadre de la réforme de la PAC.

Mais revenons aux discussions en cours, qui devraient aboutir le 15 décembre 1993.

Mes chers collègues, lors des débats sur le GATT du 26 novembre 1992, nous avons affirmé unanimement dans cette enceinte que nous n'accepterions pas, en l'état, les accords du GATT. Nous avons dit, en particulier, que les accords de Blair House étaient pour l'agriculture, qui nous préoccupe aujourd'hui, inacceptables. Le gouvernement d'alors n'avait pas dit autre chose, les débats en font foi !

La position de la France, pas toujours partagée par nos partenaires européens, était difficile.

Le Premier ministre d'alors, Pierre Bérégovoy, par la voix de M. Jack Lang, qui lisait devant la Haute Assemblée sa déclaration du 25 novembre 1992, nous demandait d'approuver la position de la France sur les négociations du GATT. Il avait besoin, et la nation avec lui, de l'appui total du Parlement pour conforter la position de notre pays.

Vous lui avez refusé ce soutien. Pour des raisons politiques, bien que le Gouvernement de Pierre Bérégovoy ait précisé à l'Assemblée nationale que ceux qui voteraient pour ne seraient en aucun cas présumés soutenir la politique générale du Gouvernement, or, vous avez fui vos responsabilités, vous avez refusé d'appliquer ce principe politique qui veut que, dans des moments cruciaux, et surtout lorsque l'unanimité devant un problème est constatée, le Parlement doit soutenir le Gouvernement.

M. Gérard Roujas. Eh oui !

M. Fernand Tardy. Vous avez préféré privilégier les perspectives d'un pouvoir bientôt récupéré à votre profit, à un soutien nécessaire et momentané au Gouvernement sur une question cruciale pour notre pays. Ce qui a fait dire à Pierre Bérégovoy : « Je déplore que le jeu des partis ait imposé sa règle au mépris de l'enjeu du débat. La passion de s'opposer au Gouvernement a conduit l'opposition à refuser son soutien à la défense des intérêts fondamentaux de la France dans la négociation du GATT. »

M. Gérard Roujas. Bravo !

M. Emmanuel Hamel. Ses intérêts étaient mal défendus !

M. Fernand Tardy. Alors, je vous le dis, mes chers collègues, face aux difficultés qui subsistent et qui ne seront pas réglées le 15 décembre prochain, face à l'attitude hégémonique des Américains, attitude inacceptable et dénoncée tant par le Président de la République que par le Premier ministre - cette attitude s'est encore durcie, contrairement à ce que vous pensiez, monsieur le ministre, depuis les accords de l'ALENA - s'il s'agit de conclure un accord global du GATT équilibré, tenant compte des intérêts et des particularités de notre pays, le groupe socialiste du Sénat apportera son soutien à un gouvernement qui ne doit pas céder sur l'essentiel dans ce bras de fer qui l'oppose aux Américains.

L'essentiel pour nous, c'est le cadre de la nouvelle PAC. Nous estimons que les sacrifices demandés à nos agriculteurs pour la réduction des excédents communautaires, notamment les nouvelles mesures de répartition des primes, les mises en jachère, les diminutions de revenus, constituent le maximum de ce que l'on peut demander à nos exploitants.

Aucun sacrifice supplémentaire ne peut être envisagé. Nous comptons sur la fermeté du Gouvernement et, dans le cadre précité, nous le soutiendrons pour conduire à bien cette tâche.

M. Jean-Pierre Tizon. Ah ?

M. Fernand Tardy. Les socialistes s'interrogent sur l'aménagement du territoire, qui fait l'objet d'un grand débat ; ils apprécieront le contenu de la loi qui viendra le clore.

Ils soutiendront tout gouvernement qui se montrera d'une extrême fermeté vis-à-vis des Américains dans les négociations du GATT, en espérant que celles-ci aboutiront, notamment sur le volet agricole, et qu'elles pourront aller plus loin que les réformes contenues dans la nouvelle PAC.

Pour l'heure, les socialistes voteront contre ce projet de budget, qui n'est pas à la mesure, loin s'en faut, des efforts exigés par notre agriculture et par notre monde rural. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Soucaret.

M. Raymond Soucaret. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, me voici une fois de plus à cette tribune pour intervenir en tant qu'élus d'un département agricole et rappeler à tous que l'agriculture n'est ni une pièce de musée qu'il faudrait conserver sous verre pour notre satisfaction esthétique, ni l'enfant attardé de la modernité qu'il faudrait, à ce titre, protéger pour notre bonne conscience. Non, l'agriculture est un réservoir de valeurs, dont notre société, déstabilisée par la fin des idéologies, a plus que jamais besoin.

Oui, monsieur le ministre, l'agriculture est plus que jamais un partenaire essentiel dans un débat collectif qui engage la nation tout entière.

Oui, monsieur le ministre, l'agriculture de Lot-et-Garonne est plus que jamais un partenaire essentiel dans un avenir collectif qui engage le département, que je représente ici avec mon collègue, M. Jean François-Poncet.

Je ne veux pas reprendre les termes du débat que vous avez eu avec mon collègue Daniel Soulage, lors de la discussion de ce même budget à l'Assemblée nationale. Il dressait, en effet, un constat objectif des difficultés que rencontrent les agriculteurs lot-et-garonnais : désendettement, surendettement et autre mévente des fruits et légumes. Je reviendrai donc non pas sur son intervention, mais sur vos réponses, qui n'ont pas fait diminuer l'inquiétude ; il faut dire qu'elles ne sont pas toutes rassurantes.

Permettez-moi, donc, monsieur le ministre, de vous demander tout d'abord où en est la proposition que vous avez faite au ministre de l'économie concernant l'incitation à l'assurance grêle. Quelle est la volonté des pouvoirs publics ? Quelle décision l'Etat a-t-il pris ou va-t-il prendre ?

Je vous remercie de la réponse que vous avez d'ores et déjà apportée à nos collègues rapporteurs ainsi qu'à M. Jean François-Poncet.

Laissez-moi vous dire ensuite que le désendettement et la décision d'un moratoire sont urgents. Je ne peux croire, contrairement à ce que vous avez affirmé à mon collègue Daniel Soulage, que vous ne connaissiez pas l'ampleur de l'aide qu'il faudrait mobiliser. Monsieur le ministre, c'est maintenant que l'Etat doit s'engager sur la voie que vous préconisez.

Vous déclarez : « Mettons le secteur bancaire devant ses responsabilités ». J'affirme ici que, s'agissant de responsabilités, c'est au Crédit agricole de prendre les siennes au lieu de profiter de la mutualisation pour se défaire. En effet, il sait bien, lui, le Crédit agricole, que la baisse de leurs revenus ne permet plus aux agriculteurs de faire face à leurs engagements, contrairement à ce qui était possible il y a quelques années.

Il y a lieu de rechercher de part et d'autre des solutions.

Enfin, vous affirmez, dans votre réponse à Daniel Soulage, que les « prêts de consolidation n'ont pas tous été mobilisés dans le département, parce qu'on ne les trouvait pas assez avantageux ». J'aurais préféré, monsieur le ministre, que vous employiez le mot « supportable » en lieu et place de cet « avantageux »...

Je voudrais maintenant revenir au débat de fond qui sous-tend l'ensemble de cette discussion budgétaire agricole, c'est-à-dire la place de l'agriculture dans notre histoire, notre économie, nos mentalités et, au-delà, dans la géographie planétaire, et ce alors que le délai fatidique du 15 décembre approche.

Plutôt que de commenter les chiffres et tout en vous rappelant mon opposition au volet agricole du GATT tel qu'il nous est proposé aujourd'hui, je voudrais rappeler ce qu'est notre agriculture : dix siècles d'activité humaine, les paysages les plus beaux d'Europe, une production excédentaire, mais aussi, aujourd'hui, des hommes et des femmes découragés et une situation mondiale en plein désordre alimentaire malgré trois décennies de modernisation exaltante.

Je ne veux pas croire à la fin d'un processus, à la fin d'un siècle, à la fin d'une civilisation. Je veux croire au slogan de la manifestation du 29 septembre 1991 : « Pas de pays sans paysans. » Je veux croire à l'avenir de la France comme deuxième puissance mondiale agricole exportatrice. Je veux croire, monsieur le ministre, à un

projet global qui pourrait conjuguer une politique des structures, une politique d'aménagement rural, une politique de protection sociale et de formation, une politique sanitaire et d'environnement, une politique industrielle et commerciale, ainsi qu'une politique internationale.

Il est temps que chacun de ces volets se définisse désormais non pas en dehors de l'agriculture, comme cela a été le cas ces dernières années, mais par rapport à l'agriculture.

Il faut que la politique agricole constitue désormais un grand dessein et qu'elle ne soit pas uniquement un dispositif technique. Il faut qu'elle s'insère dans un projet plus vaste, englobant la gestion des espaces, la définition d'une politique alimentaire et l'invention d'un nouveau contrat social.

J'aimerais vous rappeler maintenant quelques phrases très profondes du journaliste Eric Fottorino, auteur d'un ouvrage, *L'Homme de Terre*, que je vous engage à lire, monsieur le ministre, et que j'engage chacun de nous à méditer. Voilà ce qu'écrit ce journaliste « Tant que le ciel et la terre n'en décideront pas ainsi, juger inéluctablement la fin des paysans et des terroirs relève d'une exécution sommaire. Doit-on considérer qu'un pays riche accède définitivement à la modernité en désertifiant définitivement les campagnes ? Affirmons le contraire. Dans nos sociétés qui ne vivent plus les pieds sur terre, le paysan est un parachute ventral, celui auquel on ne pense qu'en dernier, mais qui nous rend l'équilibre *in extremis* ». Oui, bien étrange raisonnement que de croire qu'un nombre trop élevé d'agriculteurs serait un signe de sous-développement à effacer par tous les moyens.

La France est la patrie des droits de l'homme ; elle a les moyens, si elle le veut, de garder le paysan à sa place, de l'épauler dans ses retrouvailles avec ses racines, qui sont aussi les nôtres.

Souvenez-vous aussi, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'un paysan subventionné coûte moins cher qu'un chômeur et que les produits régionaux sont de véritables marqueurs d'identité. Vraiment, au moment où la France traverse la longue nuit du chômage, il n'est pas pensable que des hommes gagnent leur pain à geler des terres ou à croiser les bras.

Permettez-moi enfin de rappeler un autre souvenir de lecture : au moment où tout le monde va voir le film *Germinal*, je relis, moi, un autre chef-d'œuvre de Zola, *La Terre*.

Savez-vous, mes chers collègues, qu'à l'époque où Zola glanait en Beauce les notes de son futur roman il rencontrait des céréaliers prospères ? De quoi se plaignaient déjà ces céréaliers ? Du grain expédié d'Amérique qui menaçait leurs champs de ruine. Le commerce se résolvait déjà à une affaire de barrières et de tarifs douaniers ! N'oubliez pas que le ministre de l'agriculture de l'époque, Jules Méline, plaçait l'agriculture sous abri protectionniste. C'est ainsi que les vaches étaient bien gardées ! (*Sourires.*)

Oui, la France est toujours une république de paysans. Comme l'a écrit encore Eric Fottorino : « Si la France à son tour éliminait l'homme de terre, elle perdrait bien plus que la simple addition des faucheurs disparus. Elle renoncerait tout simplement à une part essentielle d'elle-même, au signe qui la distinguait de l'Allemagne ou de ces autres voisins d'Europe, qui marquent la différence entre les activités humaines selon leur profondeur d'enracinement. »

Seul, le paysan ne peut rien, mais, sans lui, rien n'est possible. La France rurale doit cesser d'être l'âme en peine de notre territoire.

Il est donc temps de mettre fin à l'une des plus belles pages que les partisans du GATT auront écrites, par médias interposés, dans les annales de la mystification.

Le gouvernement des Etats-Unis tient le rôle du « bon », la France et l'Europe, celui du « mauvais », de l'empêcheur de tourner en rond.

Au lieu de présenter le véritable enjeu de l'Uruguay round, qui n'est autre que le maintien ou la restauration de l'hégémonie américaine dans des secteurs déterminants de l'économie, le débat médiatique oppose, comme aux plus belles heures de la fin du siècle dernier, les partisans du libre-échange, présentés comme les sauveurs, aux partisans du protectionnisme, considérés comme des archaïques.

Décidément, il y a bien une détérioration des termes du débat. Il nous paraît donc utile de développer certains arguments et de regarder les choses en face.

Tout d'abord, nous sommes, il faut le souligner, dans une vraie guerre commerciale, opposant les deux premières puissances exportatrices agricoles, la France, d'un côté, avec 191 milliards de francs d'exportations en 1992, les Etats-Unis, de l'autre, qui produisent 20 p. 100 des céréales mondiales et contrôlent 44 p. 100 du marché.

La situation est claire : les Etats-Unis, grâce au GATT, veulent se réserver la majeure partie de la croissance attendue de la demande des pays du Maghreb, du Proche-Orient et de l'Asie, et donc mettre en pièces la politique agricole européenne. En un mot, ils veulent s'approprier la part maximale du gâteau mondial de l'agroalimentaire.

Ensuite, l'absence de signature de l'accord le 15 décembre n'entraînera aucune crise de l'économie mondiale : souvenons-nous en effet, que malgré l'absence de conclusion, en décembre 1991, de la négociation de l'Uruguay Round, le commerce international des marchandises s'était accru de 4,5 p. 100 en volume et de 5,5 p. 100 en valeur, alors que le commerce international des services commerciaux augmentait pendant la même période de 8 p. 100.

Face au « bourrage de crâne » médiatique, que chacun se rassure : si l'accord du GATT n'est pas signé le 15 décembre 1993, les affaires continueront au même rythme que la veille !

Enfin – dernier point – la Communauté européenne a tort de s'effrayer à l'idée d'une guerre commerciale dans laquelle ses concurrents, Etats-Unis et Japon, ont plus à perdre qu'elle, car elle leur achète bien plus qu'elle ne leur vend.

N'est-il pas temps de constater, pour le souligner, que certains enjeux dépassent singulièrement le champ des seuls critères économiques ? En protégeant certaines de ces structures héritées de la tradition c'est son identité que défend une nation. Lorsqu'elle refuse d'exposer la survie de ces marqueurs d'identité que sont la culture et l'agriculture aux lois de l'échange marchand, c'est aussi, on l'oublie trop souvent, son âme qu'elle préserve. N'est-ce pas de la diversité que le patrimoine culturel de l'humanité tire sa richesse et sa vitalité ?

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, avec la majorité de mon groupe, je voterai votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Mathieu.

M. Serge Mathieu. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, rien n'est pire, pour les entreprises, que de vivre dans l'incertitude. Or, pour les agriculteurs, l'année 1993 aura été celle de toutes les incertitudes.

Ce sont d'abord les incertitudes nées des négociations du GATT et du pré-accord de Blair House, conclu en novembre 1992, quelques mois à peine après la réforme de la politique agricole commune. Comment, en effet, arrêter des projets d'investissements quand les modalités de détermination des prix agricoles et les règles applicables au soutien à l'exportation sont susceptibles d'être remises en question dans les négociations internationales ?

Ce sont, ensuite, les incertitudes monétaires, qui se sont traduites par la sortie de plusieurs monnaies du système monétaire européen à la fin de 1992, puis par l'élargissement des marges de fluctuation des monnaies au début du mois d'août 1993. Ces réaménagements monétaires modifient profondément, et de manière erratique, les conditions de la concurrence.

Plusieurs secteurs de nos productions agricoles ont traversé de graves crises en 1993 ; je pense en particulier aux fruits et légumes et, dans le secteur des productions animales, au porc, dont le prix, tombé en-dessous de 7 francs le kilogramme, ne couvre plus les coûts de production.

S'agissant des négociations du GATT, je ne peux qu'approuver, monsieur le ministre, la position de fermeté et l'appel à la solidarité communautaire qui ont guidé l'action du Gouvernement.

Nous sommes, pour la plupart, convaincus qu'il faut parvenir à conclure les négociations de l'Uruguay round : il y va de la relance de nos économies, fondées sur les échanges. Toutefois, comme l'a souligné à plusieurs reprises M. le Premier ministre - ainsi que vous-même, monsieur le ministre - la France ne saurait conclure un accord à n'importe quel prix.

M. Emmanuel Hamel. C'est évident !

M. Serge Mathieu. Pour ma part, je suis persuadé qu'il est un objectif sur lequel on ne saurait transiger : pas un hectare de jachère supplémentaire !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Très bien !

M. Serge Mathieu. En ma qualité de président du groupe d'études de la viticulture du Sénat, je me dois d'évoquer la situation de ce secteur de nos productions agricoles, qui représente un chiffre d'affaires d'environ 75 milliards de francs.

La vendange de 1993 - 55,5 millions d'hectolitres, au lieu de 63,4 millions en 1992 - sera peut-être la plus petite récolte des cinquante dernières années.

Certains vignobles d'appellation ont été gravement affectés par les intempéries ; la diminution de la production qui en est résultée se répercutera sur le revenu des viticulteurs.

A l'exportation, la France et l'Italie se relayent au premier rang mondial : en 1991, nous étions en tête, avec 12,1 millions d'hectolitres, contre 11,9 millions pour l'Italie ; en 1992, la situation s'est inversée : 11,3 millions d'hectolitres d'exportations françaises contre 11,4 millions pour nos partenaires et concurrents italiens.

Les exportations françaises de vin représentent 28 p. 100 du volume des vins exportés de par le monde. La valeur de nos exportations viticoles se monte à 22,25 milliards de francs en 1992, soit un des tout premiers postes de notre commerce extérieur.

Toutefois, nous aurions tort de « nous endormir sur nos lauriers » ! Comme le soulignait un grand responsable du négoce, la France demeure leader mondial en chiffres

bruts, mais la tendance lui est défavorable. Des pays accroissent leurs performances à l'exportation. Ainsi, l'Espagne, qui occupait 6 p. 100 du marché en volume en 1990, est passée à 14,3 p. 100 en 1991 ! De nouveaux pays exportateurs développent des stratégies de conquête des marchés : les États-Unis, avec les vins californiens, l'Australie, avec les vins de ses États de Victoria et d'Australie du Sud, le Chili, etc.

Aussi devons-nous intensifier les efforts de promotion des vins français à l'étranger et mener une action concertée associant les professionnels, la SOPEXA - société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires - ainsi que les attachés commerciaux et agricoles en poste dans nos ambassades.

Cependant, c'est sur la qualité que doit être, sans relâche, maintenu l'effort, comme nous le confirmaient les professionnels qu'a auditionnés notre groupe d'études de la viticulture, le 22 juin dernier.

Maîtrise des rendements et de l'enrichissement, identification claire des vins d'AOC, contrôle vigilant de la qualité pour les interprofessions, en liaison avec l'INAO : tels sont les fondements permanents d'une politique viticole axée sur la qualité.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Serge Mathieu. S'agissant des interprofessions, qui remplissent une mission décisive dans la viticulture d'appellation, il est impératif que leur existence et leur rôle soient reconnus par la Commission des Communautés européennes.

A ce sujet, pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, quelles seront les orientations de la nouvelle organisation commune du marché du vin ?

J'ai évoqué notre commerce extérieur, mais je ne saurais passer sous silence les problèmes intéressant le marché intérieur des vins.

La diminution de la consommation de vin est un phénomène de société, se manifestant sur une longue période. Toutefois, celle qui affecte les vins de consommation courante était, jusqu'à ces dernières années, compensée par une progression des achats de vins de qualité. Celle-ci s'essouffle du fait, notamment, de la crise économique.

Comment, dès lors, ne pas évoquer la « loi Evin » qui réglemente de manière drastique la promotion des boissons alcooliques ?

Nous sommes unanimes à estimer que l'alcoolisme est un fléau qui engendre des drames individuels et qu'il représente un coût social considérable. Mais peut-on assimiler, au regard de la publicité, le vin, dont la consommation diminue régulièrement, à certaines boissons industrielles dont les ventes, en expansion continue, sont certainement plus à l'origine des abus que l'on constate et que l'on déplore ?

M. Roland Courteau. Très bien ! Bravo !

M. Serge Mathieu. Depuis le vote de la loi Evin, des parlementaires des deux assemblées et de tous les groupes politiques ont déposé des propositions de loi visant à l'aménager en prévoyant des dispositions particulières au vin.

Serons-nous entendus par vous, monsieur le ministre de l'agriculture, et surtout par votre collègue chargé de la santé ?

S'agissant de la publicité par voie d'affichage, qui doit faire l'objet d'un décret, ne conviendrait-il pas que l'ensemble du territoire soit considéré comme zone de production ?

La compétitivité de notre viticulture dépend évidemment de son aptitude à maîtriser les coûts de production. Les viticulteurs poursuivent, en ce domaine, des efforts permanents. Toutefois, d'importantes disparités existent entre les grands pays producteurs. Ainsi, en Espagne, le salaire d'un ouvrier viticole est de l'ordre de 25,60 francs de l'heure, alors que le SMIC horaire s'élève, chez nous, à 34,83 francs.

La réforme de l'assiette des cotisations sociales, fondée désormais sur le revenu professionnel, a provoqué une importante et brutale progression des charges sociales qui pèsent sur la viticulture de qualité. Au terme de la réforme, le taux de prélèvement sera de 38 p. 100 du bénéfice et de 12 p. 100 à 16 p. 100 du résultat d'exploitation.

A cet égard, je tiens à saluer la décision que M. le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre, avez prise, le 15 novembre, tendant à la prise en compte des déficits dans le calcul des cotisations sociales agricoles.

Des aménagements de la fiscalité demeurent nécessaires pour éviter de pénaliser les stocks de vins à rotation lente. L'augmentation des stocks devrait être appréhendée, au regard de la fiscalité, comme un investissement, l'entreprise n'étant assujettie à l'impôt qu'en cas de réduction du stock en valeur et en volume.

L'avenir de notre agriculture et, en particulier, de notre viticulture dépend de la capacité qu'aura notre appareil éducatif de former de jeunes exploitants aussi bien aux techniques de production qu'à la gestion des exploitations.

Notre enseignement agricole, grâce aux lois de 1984, repose sur un équilibre harmonieux, sur une complémentarité entre les établissements publics et les établissements privés ou associatifs.

Je tiens, à cet égard, à souligner le rôle assuré par les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation. Ces établissements témoignent d'une grande capacité d'adaptation des formations aux besoins de l'économie locale.

Puisque vous êtes également chargé de la pêche, monsieur le ministre je citerai en exemple la maison familiale de Challans, qui a ouvert des formations à l'aquaculture.

M. Jacques Oudin. Très bien !

M. Serge Mathieu. Les maisons familiales s'adaptent en permanence à l'évolution du milieu rural ; ainsi, quelques établissements ont mis en place des formations dans le cadre de l'apprentissage.

J'ai bien noté, monsieur le ministre, que l'article 20 du chapitre 43-22 de votre budget bénéficie de 72 millions de francs de mesures nouvelles, soit une augmentation de 9,5 p. 100. Je crains que cette dotation ne soit cependant insuffisante pour faire face à l'augmentation des effectifs des élèves des maisons familiales et à l'actualisation du montant de la subvention à l'élève.

S'agissant des subventions d'investissement inscrites au chapitre 66-20, il y a lieu de déplorer que le montant des autorisations de programme demeure au même niveau qu'en 1993 : 7 millions de francs. Cette dotation, dont l'utilisation est régionalisée, est presque exclusivement consacrée à des travaux de mise en conformité avec les règles de sécurité.

L'agriculture et la filière agroalimentaire constituent des composantes essentielles de la politique d'aménagement du territoire, dont les orientations seront définies par une loi-cadre en 1994. Dans cette perspective, monsieur le ministre, votre budget prépare l'avenir.

Je mentionnerai, à cet égard, l'augmentation de 11,2 p. 100 des crédits affectés à la dotation d'installation des jeunes agriculteurs, l'augmentation de la prime à l'herbe, qui passe de 200 francs à 250 francs, la majoration de 100 millions de francs des crédits alloués aux offices.

Malgré les contraintes qui pèsent sur nos finances publiques, votre budget, monsieur le ministre, est un budget de progrès.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Serge Mathieu. Aussi, en le votant, j'exprime mon soutien à la politique que vous conduisez depuis votre nomination. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Debavelaere.

M. Désiré Debavelaere. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme cela a déjà été dit à cette tribune, les agriculteurs français n'ont pas vraiment le moral. En quelques années, de sombres nuages se sont accumulés : réforme de la PAC, pseudo-accord de Blair House, dont personne n'a pu lire le contenu puisque, paraît-il, aucun écrit n'existe, importations sauvages de pays de l'Est et d'ailleurs, catastrophes climatiques, effondrement des marchés des fruits et légumes et de l'horticulture, difficultés liées à la modification de l'assiette des cotisations sociales...

Au sujet des agriculteurs, on peut songer au vers célèbre : « Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. »

J'entends déjà, monsieur le ministre, les remarques désabusées, ironiques ou méprisantes, sur le mode : « Agriculteurs jamais contents ! Agriculteurs dévoreurs de subventions ! » Nous en avons l'habitude, même si l'aggravation de la crise économique donne à ces slogans plus de violence qu'à l'accoutumée. Pour ma part, je répondrai ceci : les agriculteurs se plaignent, mais ils n'ont jamais baissé les bras ni rechigné à l'effort.

Toutefois, et c'est là une nouveauté qui doit nous inquiéter, cet état d'esprit change.

Il change parce que les jachères et les aides directes au revenu dénaturent l'acte de production autant qu'elles enlaidissent les paysages – et en disant cela, monsieur le ministre, je sais bien que vous n'êtes nullement responsable de cette situation.

Il change parce que tous les horizons semblent bouchés. Faut-il produire des céréales quand les exportations seront peut-être appelées à décroître ? Faut-il produire du lait sans avoir l'assurance d'un quota satisfaisant ? Faut-il produire des légumes quand tout le monde « s'y met » ? Mais j'arrêterai là cette liste.

A l'heure actuelle, le jeune agriculteur est soumis à trois interrogations : « De quel droit à produire vais-je disposer ? Comment vais-je financer mon installation sur une surface qui risque de s'étendre de plus en plus, compte tenu de la pyramide des âges ? Comment puis-je deviner les modifications incessantes des règles des organisations de marché ? »

Le résultat de ces interrogations est clair : les vocations se raréfient et les installations sont de plus en plus difficiles.

Je me rappellerai toujours qu'en 1983, un an avant l'instauration des quotas laitiers, les jeunes étaient ouvertement incités à choisir la production laitière. Nous avons vu le résultat ! Résultat d'autant plus détestable que la profession avait refusé, à l'époque, de s'impliquer dans la gestion du dispositif.

Le Gouvernement a donc raison quand il consent un effort significatif en faveur des jeunes, et c'est l'un des points les plus positifs de ce projet de budget. L'augmentation de la dotation aux jeunes agriculteurs, l'accroissement du volume des prêts d'installation et la baisse de leur coût ainsi que la mise en place d'un prêt global d'installation constituent de judicieuses mesures.

De la même manière, l'effort consenti en faveur de la formation, de l'enseignement et de la recherche, avec des crédits en augmentation de plus de 5 p. 100, doit être souligné. Formation et installation des jeunes sont deux actions qui préparent l'avenir. Mais quel est cet avenir ? Monsieur le ministre, nous devons nous attacher, dès que le résultat, favorable espérons-le, des négociations du GATT sera connu, à baliser cet avenir en réfléchissant aux choix stratégiques à opérer.

Premièrement, voulons-nous en 2010 une agriculture ramenée à 150 000 exploitations très performantes ou une agriculture riche de 600 000 à 700 000 exploitations assurant une occupation harmonieuse du territoire ?

Deuxièmement, voulons-nous en 2010 une agriculture cramponnée à ses spécificités fiscales et sociales - ce que certains ont appelé un ghetto - ou voulons-nous une agriculture moderne dotée d'une fiscalité et d'un régime social qui fassent des exploitations de véritables entreprises agricoles ? Cela va très loin, je le reconnais. Mais nous devons tous cesser de tergiverser. Pourrions-nous gérer valablement en 2010 un BAPSA financé à 90 p. 100 ou plus par des ressources non professionnelles...

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. *Vraie question !*

M. Désiré Debavelaere. ... et une mutualité sociale agricole dont le nombre d'affiliés justifierait difficilement l'existence ?

Que permettront de résoudre, en 2010, un contrôle de structures, une SAFER et même un secteur tertiaire agricole très étoffé dont les investissements, eux, ont quelquefois dépassé les besoins ?

Troisièmement, quel sera en 2010 le statut des droits à produire par rapport au droit des baux, quel sera le lien entre le foncier et la production ? Nous savons bien que le statut du fermage doit être revu, après avoir rendu d'immenses services à la modernisation de notre agriculture. Nous savons aussi que la généralisation, semble-t-il inexorable, des quotas ou d'une forme d'encadrement de la production nous obligera à une gestion, non inextricable espérons-le, des droits à produire.

Je sais bien que je ne me ferai pas beaucoup d'amis en soulevant ces questions d'ordre souvent théologique, mais je suis monothéiste et ma passion pour l'agriculture et pour la ruralité est trop forte pour que je puisse garder le silence.

Le projet de budget soumis à notre examen illustre à sa manière les difficultés que je viens d'évoquer. Je fais référence à la subvention concernant le BAPSA, qui explique à elle seule l'augmentation très importante des crédits. Cela fait suite aux contorsions financières du budget de 1993, dont chacun se souvient. Je fais référence aux actions agrienvironnementales qui se développent, quoique trop lentement à notre goût, monsieur le ministre. Ces actions constituent certainement un soutien remarquable et durable à l'occupation de l'espace. Je regrette que la prime à l'herbe, certes justifiée, représente une part très importante des crédits consacrés à ces actions, qui devraient être étendues à la gestion des zones humides, au développement des jachères cynégétiques, aux opérations groupées d'aménagement foncier agrienvironnementales, à l'extensification en zone défavorisée,

à la protection des rives des cours d'eau et des points de captage. N'y a-t-il pas là un formidable potentiel de développement et de création d'emplois, que les ruraux pourraient faire fructifier ?

Le présent projet de budget, par opposition à ce que nous déplorions l'année dernière, s'efforce de contribuer à la modernisation de l'appareil de production. Cette volonté doit être soulignée, car les défis sont pressants. La réforme de la politique agricole commune - baisse des prix et maîtrise de la production -, la recherche permanente de la compétitivité - je pense à la modernisation des abattoirs, par exemple, pour figurer dignement dans la CEE - et la concurrence accrue que nous observons sur toutes les productions justifient un effort considérable de réorganisation et de modernisation.

Les coopératives sont-elles bien armées et bien regroupées face aux entreprises du secteur privé pour mener à bien cette mutation considérable, qui appelle des investissements, eux aussi, considérables ? Toutefois, une coopération modernisée, ne l'oublions pas, demeure une bonne réponse que nous pouvons donner en termes d'aménagement du territoire, de préservation de l'outil de production face aux risques d'OPA, voire de délocalisation.

Ce projet de budget et le collectif de fin d'année que nous examinerons dans quelques semaines sont la traduction comptable des mesures du 7 mai et du 15 novembre. Enfin est mis un terme au scandale des retraites agricoles inférieures au RMI. Enfin le déficit d'exploitation est pris en compte pour sa valeur algébrique dans le calcul de l'assiette des cotisations sociales. Enfin des mesures importantes sont prises pour alléger les charges des agriculteurs en difficulté et pour venir en aide aux producteurs de fruits et de légumes.

Nous regrettons pourtant, et cela n'est pas de votre fait, monsieur le ministre, qu'aucune réponse concrète n'ait été apportée aux problèmes de la filière horticole. Nous avons tous entendu les déclarations faites à cette tribune, la semaine dernière, par M. Nicolas Sarkozy. Nous espérons que vous pourrez résoudre les problèmes horticoles, monsieur le ministre, comme vous avez résolu les difficultés du Fonds forestier national, point auquel le groupe du RPR est particulièrement sensible.

Les crédits soumis à notre appréciation nous semblent globalement acceptables, compte tenu des difficultés de l'heure.

Je n'aborderai pas l'incitation financière relative à l'assurance contre la grêle car vous avez déjà évoqué ce problème et vous allez sans doute le résoudre.

Le groupe du RPR regrette la diminution des crédits consacrés à la promotion des échanges. En effet, le commerce extérieur doit être développé et le nombre de postes augmenté. Nous soulignons aussi l'insuffisance des mesures fiscales susceptibles de favoriser l'investissement des coopératives et des exploitants. La baisse considérable de l'investissement agricole me préoccupe tout particulièrement, sans doute autant que vous. Certes, elle s'inscrit dans le cadre général d'une baisse de l'investissement, mais elle s'accélère d'une manière inquiétante. Comment expliquez-vous cette « grève » de l'investissement, monsieur le ministre, et quelles mesures comptez-vous prendre pour inverser la tendance ? Une agriculture qui n'investit plus est une agriculture qui ne croit plus à son avenir, qui s'interroge et attend un éclairage sur son chemin.

Mes collègues du groupe du RPR qui prendront la parole après moi développeront cette analyse en la précisant par secteur, par région et par action. L'agriculture

française est, nous le savons depuis toujours, diverse et plurielle. Ces interventions le démontreront. Elles montreront aussi notre confiance dans le Gouvernement que vous représentez, monsieur le ministre, dans l'avenir de l'agriculture de notre pays et dans l'action que vous menez.

Ce budget est honorable, il est même bon si on prend en compte les mesures que nous avons votées lors de l'examen de la première partie du présent projet de loi de finances.

Je rappelle brièvement, entre autres dispositions, la suppression de la taxe sur les conventions d'assurance, l'augmentation des taux de remboursement de la TVA, l'augmentation très importante des ressources du Fonds forestier national et du Fonds national pour le développement des adductions d'eau en zone rurale, l'augmentation du plafond de revenus permettant l'imputation des déficits agricoles, l'augmentation de l'abattement pour frais d'adhésion à un centre de gestion agréé dans le cas d'époux exploitant des fonds séparés... Cette liste est éloquent. Elle témoigne du souci qui inspire l'action du Gouvernement, à savoir alléger les charges, aménager le secteur rural mais, surtout aussi conforter l'ensemble des agriculteurs du pays dans leur confiance en leur avenir.

Le groupe du RPR votera, bien sûr, le projet de budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les traverses du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le ministre, je prends acte de votre engagement sur l'assurance contre la grêle. L'avenir dira si votre proposition est suffisante, ou supérieure à ce que nous réclamions, à savoir le rétablissement de la ligne budgétaire concernant cette question.

Voilà une quinzaine de jours, lors du débat sur le projet de loi portant diverses dispositions relatives à la Banque de France, à l'assurance, au crédit et aux marchés financiers, un certain nombre de sénateurs, dont moi-même, ont déposé un amendement tendant à l'incitation budgétaire pour l'assurance grêle. Le Gouvernement avait alors invoqué l'article 40 de la Constitution. La semaine dernière, lors de l'examen de la première partie du présent projet de loi de finances, j'ai déposé un amendement identique, qui a également été rejeté par le Gouvernement, dont l'attitude m'a paru intolérable.

La commission des affaires économiques a signé une lettre allant dans le même sens et l'a adressée à vous-même, monsieur le ministre, ainsi qu'au ministre de l'économie. Aujourd'hui, vous avez corrigé un peu le tir, si je puis dire.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. C'est bien de le reconnaître !

M. Louis Minetti. Peut-être la sagesse a-t-elle prévalu ? Peut-être cette décision a-t-elle été motivée par l'insistance du Sénat ? Si tel est le cas, j'en suis flatté pour notre assemblée.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. M. le ministre sort de nos rangs !

M. Louis Minetti. Monsieur le ministre, je rappelle qu'un autre amendement avait été déposé, qui tendait à ramener le taux de la TVA sur les produits horticoles de 18,6 p. 100 à 5,5 p. 100. Là aussi, à deux reprises, le ministère de l'économie l'a rejeté.

M. Emmanuel Hamel. Non pas rejeté, mais différé ! Une réunion doit avoir lieu le 30 novembre prochain.

M. Louis Minetti. Espérons que cette disposition ne soit que différée.

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Dieu vous entende ! (*Sourires.*)

M. Louis Minetti. Que Dieu vous entende, mon cher collègue, comme le dit M. le rapporteur spécial.

M. Félix Leyzour. Dieu... et M. le ministre !

M. Louis Minetti. Effectivement !

Je rappelle que ces deux propositions, qui ont donné lieu à des amendements, sont directement issues des suggestions formulées par la mission d'information sénatoriale sur le secteur des fruits, des légumes et des fleurs, que j'ai eu l'honneur de présider.

M. Emmanuel Hamel. Elle fut excellente !

M. Louis Minetti. J'attends donc que le Gouvernement fasse preuve de sagesse en ce qui concerne ce second amendement.

Cela dit, permettez-moi de vous lire le compte rendu d'une délibération du conseil municipal d'Eyguières, dans les Bouches-du-Rhône, classé « divers droite » par les services du ministère de l'intérieur.

Mme Hélène Luc. Ah !

M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis. Ils se trompent parfois !

M. Louis Minetti. Ils peuvent, en effet, se tromper.

Permettez-moi tout de même de vous lire cette prose, dont le préfet a eu connaissance ; j'espère qu'il l'a transmise.

Cette délibération est ainsi rédigée :

« ... après discussion, nous portons à votre connaissance la résolution suivante :

« Un état des lieux : l'agriculture est en danger, et plus encore le monde rural dans son ensemble.

« La réforme de la PAC nous conduit au constat suivant : 3 millions d'hectares mis en jachères, 200 exploitations qui disparaissent tous les jours, 1,5 million d'emplois rayés de la carte agro-alimentaire.

« Dans le département des Bouches-du-Rhône, sur 8 000 exploitations agricoles, 850 sont en état de liquidation ; 150 entreprises de la filière sont déjà liquidées.

« A Eyguières, 560 personnes sont des ayants droit de la MSA. Nos communes rurales sont frappées de plein fouet. En même temps que la destruction de l'agriculture, c'est tout le tissu social de nos communes qui se défait : artisanat, commerces, services publics et privés, bref, toute la vie rurale sur le plan économique, social et culturel.

« Le refus de la domination américaine : la pression exercée par les Etats-Unis (préaccord de Blair House) est intolérable :

« - contingentement obligatoire des exportations subventionnées ;

« - accès au marché qui oblige les signataires du GATT à importer 5 p. 100 de leur consommation intérieure (accès calculé sur grands groupes de produits pour les pays européens, alors que, pour les Etats-Unis, l'obligation d'importer doit se calculer pour chaque produit) au bénéfice des Etats-Unis, en direction des marchés qui s'ouvrent dans le tiers monde, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique du Sud.

« La France doit être déterminée à défendre son agriculture.

« En conséquence, nous demandons que les accords de Blair House soient renégociés, que la France exerce son droit de véto à la politique du GATT.

« Pour une agriculture qui préserve notre indépendance, notre identité, sans exclure les échanges : il y va de la responsabilité des élus de nos communes et des représentants du monde agricole d'intervenir auprès des administrations concernées et des pouvoirs publics, pour réfléchir ensemble et agir en commun, au-delà de nos divergences, en faveur d'une politique agricole qui préserve l'identité et le développement de la production française sans nier l'importance des échanges en termes de partages de marché et non d'hégémonie. »

Mme Hélène Luc. Que les gouvernements les entendent !

M. Louis Minetti. « Il est important de maintenir la vocation agricole de chaque région menacée par les délocalisations de la production, conséquences des accords du GATT. Ainsi, la Provence doit sauvegarder ce qui fait sa richesse : la diversité de ses productions - productions maraichères, fruitières, foin de Crau, viticulture, élevage.

« A cet égard, le rapport de la commission sénatoriale des marchés des fruits, des légumes et de l'horticulture doit servir efficacement de base de travail aux pouvoirs publics, députés et organismes professionnels, pour ce qui est des orientations de la politique agricole et des mesures à prendre.

« Mesures d'urgence ; parmi celles-ci : un moratoire des dettes - de nombreux agriculteurs sont dans un état de faillite dont ils ne sont pas responsables - l'opposition à la saisie des outils de travail et des biens, le droit de conserver la protection sociale.

« En conclusion, la réforme de la PAC et la politique du GATT auront des conséquences désastreuses sur l'avenir de l'agriculture et du monde rural. Cette politique se fait au mépris de la profession agricole, qui marque pourtant profondément notre économie, notre environnement et notre culture.

« Notre objectif, partant d'une prise de conscience de la dégradation de notre agriculture, vise à rassembler toutes les volontés permettant d'inverser ce processus, afin de maintenir une agriculture et un monde rural vivants, ouverts sur l'avenir... »

Je n'ajouterai que deux choses à cela.

Tout d'abord, j'ai reçu des délibérations identiques sur le fond en provenance d'une dizaine de municipalités de Provence.

Par ailleurs, Eyguières est ce village où l'auteur des *Lettres de mon moulin*, Alphonse Daudet, a situé la nouvelle *Les Vieux*.

La France rurale profonde - en tout cas la Provence profonde - vient de s'exprimer. J'espère que vous l'aurez entendue, monsieur le ministre. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Machedet.

M. Jacques Machedet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en préambule à la présentation de votre projet de budget, vous avez fait, sans démagogie, le constat de la situation que vous avez trouvée à votre arrivée au Gouvernement et montré votre volonté, votre fermeté et votre détermination pour parcourir les étapes de demain. Je vous en remercie.

En avril dernier, dès votre entrée en fonctions, je vous avais fait part, ici même, de l'état d'esprit dans lequel j'avais l'intention de continuer à travailler, comme je l'avais fait avec vous lorsque vous étiez membre de la Haute Assemblée.

La première intervention de M. le Premier ministre, venu avec vous devant le Sénat s'adressait aux agriculteurs de notre pays. M. Balladur voulait montrer ainsi son attachement à un dossier considéré comme prioritaire. Nous avons été très sensibles à cette démarche.

Depuis cette rencontre, sept mois de travail inlassable vous ont permis de mesurer l'importance de votre mission, monsieur le ministre. Si tout n'est pas parfait - la perfection n'est malheureusement pas de ce monde ! - vous avez cependant écouté, étudié, décidé, en cette période qui est non pas seulement une période de crise, mais aussi et surtout une période de grandes mutations, avec tous les changements que cela entraîne au sein de notre société.

Vos décisions ont le mérite d'exister, malgré un contexte de réglementations européennes difficilement acceptables et dont le nombre et la complexité en font oublier les mesures essentielles.

En contact permanent avec les responsables de la FNSEA et les représentants départementaux de cette dernière, comment ne pourrions-nous pas relever quelques décisions positives prises lors de la conférence agricole du 15 novembre dernier, telles l'importance de l'effort du budget sur le BAPSA et l'aide aux agriculteurs les plus défavorisés ?

Comment, monsieur le ministre, ne pas vous remercier de ces mesures, même si tout est loin d'être réglé dans ce chantier qui reste ouvert, notamment dans le domaine de la fiscalité ?

Après ce constat général, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous faire part de nouveau de ma volonté, maintes fois exprimée à cette tribune, de faire avancer plus vite le dossier de la transformation des produits, appelée « agro-industrie ».

Notre collègue M. Michel Souplet a évoqué ce point lors de l'examen de la première partie de ce projet de loi de finances. Malgré les avancées non négligeables, il manque une véritable coordination dans les actions menées tant par les responsables agricoles que par les responsables politiques que nous sommes. A ces actions doit s'ajouter une attention permanente de votre part, monsieur le ministre, pour que soit donnée à ce dossier toute la dimension qu'il mérite, tant de la part de Mme Scrivener, au sein de la Commission européenne, que des parlementaires européens. C'est le point essentiel de mon intervention.

Comment pouvons-nous faire comprendre aux habitants des départements betteraviers et céréaliers que, pour arriver à ces résultats, il nous a fallu nous organiser, innover, nous « souder » et accepter des mesures sévères de maîtrise de la production en vue de soutenir le mieux possible « notre outil » ? Dans tous les secteurs de notre production - secteur agro-alimentaire, végétal, animal - aussi différents et difficiles soient-ils, il ne faut pas casser les bras de celui qui construit ; en effet, l'agriculture française a besoin de moteurs en tout domaine !

Heureusement pour notre économie, les excédents de notre balance commerciale en étaient l'illustration tangible et réelle ! Je dis bien « en étaient », car les effets de la PAC et, demain, du GATT pourraient en modifier l'impact.

La particularité de chacune des régions agricoles françaises montre, à l'évidence, une différence. L'inégalité reste toujours à combattre, mais les femmes et les hommes qui vivent dans ces différentes régions ont droit au même respect.

Ne nous gargarisons pas de mots inutiles ! Essayons d'ouvrir nos portes et nos cœurs pour vaincre nos égoïsmes, nos jalousies, freins puissants au devenir de notre profession, face au défi qui nous est lancé et qui trouve sa source dans notre pays, dans une Europe rendue nécessaire au sein d'un monde en pleine évolution structurelle, économique et humaine.

Comment ne pas oser relever la contradiction permanente de nos comportements individuels ? Nous réclamons une Europe plus résolue à soutenir notre agriculture française, alors que, entre nous, dans nos familles, nos exploitations, nos entreprises, nos villages, nos organisations professionnelles et nos structures, il nous est parfois difficile, pour ne pas dire impossible, de nous comprendre, de nous associer, de nous dépasser ! Comment, à l'échelle de l'Europe où tout diffère entre les douze pays, n'y aurait-il pas de « raté », d'ambition à défendre ? La conclusion est que tout cela n'est pas si simple. Le dire ne répond certes pas au problème, mais pourrait toutefois nous aider dans nos réflexions.

Monsieur le ministre, j'ai remis un rapport sur la « raffinerie végétale » au ministre de l'agriculture que vous êtes, ainsi qu'au ministre de l'industrie.

Pour faire avancer ce dossier, il faut d'abord y croire, dépasser les contingences locales, rechercher non pas l'implantation d'une usine dans son département mais le meilleur résultat, au moindre coût.

Pour cela, il nous faut vaincre les tabous : ainsi, l'éthanol serait trop cher. Ce leitmotiv nous colle à la peau !

Sous toutes réserves – mais c'est une échelle de grandeur – le litre d'éthanol, avec la défiscalisation en cours, coûte 1,40 franc, soit, à raison de 5 p. 100 d'incorporation, 7 centimes par litre de carburant à la pompe. Sans commentaire !

Des pétroliers n'en veulent pas. C'est une erreur, car de nombreux responsables agricoles sont en contact permanent avec nombre d'entre eux pour préparer l'avenir de cette production.

Si, pour le diester, carburant diesel produit à base de colza, les décisions sont plus rapides, c'est tant mieux !

Mais ce sont les réponses apportées à ces deux problèmes que constituent l'éthanol et le diester qui permettraient le mieux de sauver notre agriculture. Or, nous n'en avons pas décelé dans le rapport de la commission Lévy.

M. Jean François-Poncet a auditionné avec intérêt M. Daniel Genton, ingénieur, concepteur de ce rapport. Cela m'a conforté dans ma conviction que ces transformations revêtent un grand intérêt pour l'aménagement du territoire, dont l'agriculture est l'épine dorsale.

Dans ce cadre, monsieur le ministre, soutenez la demande des élus marnais, formulée par M. Vecten, visant à faire venir à Reims, sur le terrain, des chercheurs, afin, dans une concertation entre les professions, les élus et les universités, de concrétiser l'agropôle européen.

Monsieur le ministre, je suis prêt à travailler avec vos collaborateurs, responsables de ce dossier, et je compte sur votre volonté.

Je terminerai cette intervention par les accords du GATT. Tout a déjà été dit à cet égard. Comme le souligne notre collègue M. Daunay dans son rapport, et comme vous l'avez vous-même indiqué en préambule à ce débat, les conséquences, telles qu'elles sont aujourd'hui prévisibles, sont insoutenables : augmenter les jachères et diminuer les prix correspondent à la mort de notre agriculture, au désespoir total des jeunes agriculteurs, tuant tout esprit d'entreprise et d'avenir.

Monsieur le ministre, pouvons-nous encore espérer ? Je répondrai par l'affirmative.

Il nous faut savoir écouter les silences, faire confiance à celles et à ceux qui travaillent. Ce ne sont pas des déclarations fracassantes, passant du chaud au froid et nuisant, à l'extérieur, à l'image de notre pays, qui nous permettront de trouver une solution dans de bonnes conditions à ce problème. Ce dernier ne pourra être réglé qu'autour d'une table, sans bruit, avec la volonté, la détermination et l'intelligence des hommes qui en ont la responsabilité. Nous devons leur faire confiance.

« Confiance » et « espérance » sont deux mots qui n'ont plus assez souvent leur place en cette époque. Qui en est responsable ? Moi, comme vous tous ! Fort de cet esprit de foi envers les hommes et de votre volonté affirmée cet après-midi, monsieur le ministre, je voterai le projet de budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures trente.

La séance est suspendue.

(**La séance, suspendue à dix-neuf heures trente, est reprise à vingt et une heures trente, sous la présidence de M. Michel Dreyfus-Schmidt.**)

**PRÉSIDENCE
DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT
vice-président**

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1994 concernant le ministère de l'agriculture et de la pêche.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Roujas.

M. Gérard Roujas. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais rappeler, en préambule de mon intervention, qu'en 1981 le premier gouvernement de la gauche et son ministre de l'agriculture, Mme Cresson, conscients des risques encourus à terme par notre agriculture, proposèrent de rompre avec les politiques agricoles précédentes en organisant des états généraux de l'agriculture.

Deux des clés de voûte de cette nouvelle orientation étaient les quantums et les quotas.

Tout en étant humainement acceptable, cette réponse à une crise latente permettait la défense de l'espace rural et le maintien des agriculteurs dans nos campagnes.

Or que s'est-il passé ?

Nous avons assisté, impuissants, à une levée de boucliers de la part de la majorité des agriculteurs et de leur chef de file de l'époque, M. Guillaume, contre cette démarche novatrice, ce même M. Guillaume que l'on retrouvera, quelques années plus tard, ministre de l'agriculture du gouvernement de M. Chirac et dont le passage à ce poste sera surtout marqué par la privatisation de la caisse de Crédit agricole, ce qui a été, à mon avis, une mauvaise affaire pour les agriculteurs.

Je ne peux m'empêcher de penser que, si les orientations proposées à ce moment-là avaient été discutées, et peut-être acceptées, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

A l'occasion de l'examen de ce projet de budget, je voudrais plus particulièrement insister sur les difficultés de certains départements, comme celui de la Haute-Garonne, qui est le premier département producteur de soja irrigué.

Je ne vous cacherai pas l'inquiétude grandissante qui est la mienne face aux effets de la réforme de la PAC et aux conséquences éventuelles des accords du GATT.

En ce qui concerne la production de soja irrigué, il est impératif que des aménagements soient apportés à la réforme de la PAC.

Monsieur le ministre, votre prédécesseur, M. Louis Mermaz, avait obtenu de Bruxelles une aide compensatoire pour le soja irrigué, d'un montant de 5 370 francs. Il est indispensable que cette aide soit pérennisée.

Vous le savez, cette production est très déficitaire en Europe. Elle est également particulièrement importante pour l'équilibre des exploitations du Sud-Ouest qui pratiquent l'irrigation.

Je voudrais insister une fois de plus sur les avantages de la production du soja, qui possède tant d'atouts.

Cette production, dont le bilan azoté est négatif, préserve l'environnement et a un effet dépolluant sur la teneur en nitrate. Elle participe à la réduction de notre déficit en protéines.

Que s'est-il passé en juin dernier pour les oléagineux, si ce n'est un abandon sans contrepartie en la matière ? Cela n'est pas fait pour me rassurer !

Plus largement, pour l'ensemble des productions irriguées, le maintien de la capacité de production doit être assuré. Il serait, en effet, inacceptable que les « plafonds d'irrigation » soient transformés en surfaces de base. Si c'était le cas, tout département dépassant 85 p. 100 des surfaces plafond subirait des pénalités : abattement des compensations, gel supplémentaire non rémunéré l'année suivante.

Un département comme la Haute-Garonne serait touché de plein fouet par une mise en place d'un gel des terres spécifique aux surfaces irriguées.

Le Gouvernement français doit se montrer extrêmement ferme sur ce point et refuser la gestion proposée par la Commission européenne. Je crois qu'à ce sujet la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne vous a transmis un dossier qui permet d'évaluer les conséquences de ce projet.

Une autre question me semble essentielle, l'endettement des agriculteurs.

Pendant de longues années, les agriculteurs ont été largement encouragés à se lancer dans des investissements lourds, établis en fonction d'un certain montant de chiffre d'affaires.

Or, la nouvelle politique ne leur permettant plus de maintenir ce chiffre, je crois qu'il serait nécessaire que l'Etat, par l'intermédiaire du Crédit agricole, puisse renégocier la dette afin de maintenir un taux d'endettement supportable pour chaque exploitation.

Je souhaiterais évoquer, pour conclure, les problèmes liés à l'aménagement du territoire et au développement rural.

Il est nécessaire de poursuivre la politique foncière et d'assurer la maîtrise du foncier ; nécessaire de développer les aménagements fonciers ; nécessaire également de conforter le revenu des agriculteurs s'engageant vers des pratiques compatibles avec l'environnement et l'entretien de l'espace ; nécessaire, enfin, d'assurer un avenir à l'agriculture péri-urbaine. Des départements comme la Haute-Garonne sont particulièrement sensibles à ce problème.

Dans les zones où l'agriculture apparaît comme la seule activité économique, elle ne représente en fait qu'un tiers des emplois, ce qui rend vitale son insertion dans l'environnement local.

Sans une vision globale de l'aménagement, il ne saurait y avoir de développement rural. Or cette nécessaire volonté de prendre en compte ces priorités n'apparaît pas dans le projet de budget qui nous est soumis.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, ayons toujours présent à l'esprit qu'il ne saurait y avoir de véritable développement rural sans les agriculteurs. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Caupert.

M. Joseph Caupert. Monsieur le ministre, permettez-moi en préambule de vous dire tout le plaisir que j'éprouve à vous voir à ce banc, et tous les espoirs qu'a suscités en nous votre présence à la tête de ce ministère. Je sais que, homme de terrain - et de moyenne montagne - vous avez été sensible à toutes les injustices qui nous ont frappés au moment de la mise en place de la politique des quotas et qui ont déstabilisé notre département.

Depuis quelque temps, articles, rapports, colloques, assises, débats, toutes les formules ont été tentées. Restait-il quelque chose à dire sur l'agriculture et le monde rural qui ne l'ait été, et excellemment ?

Tout a déjà été dit et, pourtant, la situation de l'agriculture, notamment de moyenne montagne, nous oblige chaque année, à pareille époque, à défilier à cette tribune... et à nous répéter.

Mais que dire d'autre, puisque le malaise persiste et qu'il est de notre devoir d'élu de faire mesurer l'importance des difficultés rencontrées chaque jour sur le terrain par ceux qui veulent vivre du travail de la terre dans des zones difficiles comme la Lozère ?

Pour ceux qui ne vivent pas la réalité du terrain et qui n'ont, pour toute approche, que les informations aseptisées qui remontent jusqu'à eux, mon discours pourrait sembler décalé, dépassé, car le monde paysan, depuis plusieurs mois déjà, fait silence, lui qui nous avait habitués à plus d'agitation et de combativité.

Pourtant, les dangers ne sont pas moindres qu'il y a quelques mois, puisqu'ils ont même récemment permis à un leader agricole de qualifier l'agriculteur de « bouc émissaire ».

L'agriculteur vit en effet de moins en moins du produit de son travail et il est maintenu en vie sous perfusion de subventions publiques.

Pourtant tous les remèdes, qu'ils s'appellent FIAM, FIDAR, PDZR, FEOGA, 5a ou 5b, semblent avoir été prescrits et administrés, non sans un certain soulagement, mais sans guérison ni effet durable.

Pourquoi ?

Parce que toutes ces mesures et dispositifs, même justes et utiles, ne suffisent pas, pris individuellement, à faire une politique pour le monde rural et agricole, car pris au coup par coup et sans cohésion dans la durée.

C'est ainsi, à titre d'exemple, que, jusqu'à l'an dernier, la politique agricole commune a conduit l'Etat, les organisations professionnelles et les banques à inciter les agriculteurs à produire toujours plus.

Au cours de cette période, les agriculteurs se sont modernisés, et ce à grand renfort d'emprunts.

L'application brutale de nouvelles orientations a changé complètement les données économiques de chacune des exploitations et l'endettement, qui paraissait à l'époque normal, est très vite devenu insupportable.

Qui souffre, aujourd'hui, de ces ruptures et de ces changements d'orientation ?

Je ne peux pas, dans ma démarche de Lozérien, dissocier l'agriculture du monde rural.

Une politique pour le monde rural n'est pas seulement manifestation de solidarité entre riches et pauvres, c'est aussi un choix social et économique.

La réponse est un enjeu de société qui dépasse largement les seules compétences du ministère de l'agriculture. Il s'agit pourtant, pour des départements comme celui que je représente, d'un vecteur essentiel et primordial, puisque nous sommes un département à forte dominante agricole et que, dans la mission partagée qu'est l'aménagement rural, de larges compétences relèvent de votre ministère.

On sait que le destin d'une moitié de notre territoire dépend de notre capacité à y maintenir ou à y amener deux ou trois millions de personnes au cours des vingt prochaines années.

Et j'en arrive ainsi au point crucial pour notre département, à savoir le maintien d'un nombre suffisant d'agriculteurs.

Plutôt que d'accompagner la disparition accélérée des agriculteurs et des exploitations jusqu'au point de rupture irréversible, il faut fixer un nombre plancher stratégique d'exploitants au-dessous duquel les pouvoirs publics refuseront de descendre et auquel ils s'accrocheront par tous les moyens.

Ce seuil minimal, déjà atteint, est, en Lozère, de 3 000 exploitants qu'il faut conserver à tout prix.

Le coût de cette politique pourrait être financé par les économies qu'elle permettrait grâce à l'atténuation des effets pervers de l'hyperurbanisation.

Les chiffres en jeu ne sont pas tels, financièrement parlant, qu'une vraie politique de développement rural – par le maintien, entre autres, des exploitations agricoles – soit hors de portée d'un pays comme le nôtre.

Et, pourtant, il semble que l'on soit loin du compte, car la dynamique globale joue contre le monde rural en général, et contre la petite agriculture de montagne en particulier.

En effet, le développement du monde rural, qui passe inévitablement par le maintien de la petite exploitation agricole, est un choix politique difficile, car il contrarie le cours habituel des choses... et de puissants intérêts.

Si l'on veut se masquer l'évidence, on peut toujours se donner bonne conscience en se retranchant derrière certaines données aux termes desquelles, dans toutes ces zones défavorisées, le revenu disponible par habitant n'est pas significativement différent de ce qu'il est dans des régions en expansion ; les terres libérées trouvent encore preneurs et viennent agrandir les exploitations survivantes, l'extension de la forêt peut laisser croire que la friche agricole est une pure invention médiatique.

Mais je sais, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas de ceux-là car, homme de dossiers mais également de terrain, vous connaissez les graves difficultés auxquelles doivent faire face les agriculteurs des zones difficiles. Je sais que vous n'arrêtez pas vos conclusions aux chiffres moyens qui masquent les très grandes disparités.

Les agriculteurs savent bien que leur avenir dépend avant tout d'eux-mêmes, mais ils sont persuadés que leurs efforts seraient plus utiles s'ils étaient soutenus par une politique et une volonté nationales.

Oui, ils savent qu'ils ne pourront y arriver qu'avec l'appui d'une politique volontariste de l'Etat.

Qui confortera la base économique de l'agriculture départementale ?

Qui reconnaîtra, à travers les contrats de plan, la fonction primordiale que remplissent les agriculteurs dans la gestion de l'espace et du patrimoine naturel à partir de la fonction productive renforcée et valorisée ?

L'installation des jeunes agriculteurs doit être conçue comme une politique de dynamisation des hameaux. En un mot, il faut adapter les règlements nationaux aux spécificités locales.

Monsieur le ministre, votre projet de budget ne peut tout résoudre d'un seul coup. Je sais votre volonté d'adapter l'agriculture française aux transformations des marchés communautaire et internationaux. Je vous demande, dans les débats et réflexions que vous aurez prochainement à mener, de tenir le plus grand compte des grandes disparités qu'il y a au sein même du monde rural, afin que les agriculteurs les plus modestes ne soient pas laissés pour compte au nom de la rentabilité et du profit. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Oudin.

M. Jacques Oudin. Monsieur le ministre, dans le projet de budget que vous nous présentez, qui s'élève à 47 milliards, de francs, somme importante, bien que modeste par rapport à la masse budgétaire globale de la nation, les crédits consacrés à la pêche sont de 119,5 millions, somme encore plus modeste au regard de la masse globale de votre budget, alors que les problèmes que connaît ce secteur d'activité sont très graves.

Nous souhaitons que la vocation maritime de la France soit revigorée, développée. Nous ne pouvons abandonner ni la pêche, ni les pêcheurs, vous le savez aussi bien que moi, monsieur le ministre.

Bien que modestes, ces crédits – et ce secteur – sont importants. Je regrette que ni le rapporteur spécial ni les rapporteurs pour avis n'aient traité les problèmes de la pêche dans leurs rapports écrits.

A l'Assemblée nationale, un rapporteur spécial est chargé du budget de la pêche. Si le Sénat ne veut pas aller jusque-là, il serait bon toutefois que, l'année prochaine, les rapporteurs consacrent une partie de leur rapport aux problèmes du monde maritime et de la pêche. Cela me semble nécessaire.

M. Félix Leyzour. Très bien !

M. Louis de Catuelan. Soit !

M. Jacques Oudin. Monsieur le ministre, en tant que président du groupe d'étude de la mer du Sénat et de président de l'amicale interparlementaire, je vous dirai combien nous sommes heureux de travailler avec vous, homme de la terre, qui avez su vous intéresser aux problèmes de la mer et les comprendre. Cette collaboration est le fruit d'une meilleure compréhension mutuelle ; nous souhaitons qu'elle se poursuive.

Tout à l'heure, à cette tribune, vous avez dit qu'en prenant vos fonctions vous aviez trouvé une situation de crise grave et un profond désarroi. Hélas ! la crise se poursuit et le désarroi est toujours présent.

Vous êtes venu en Vendée le 27 septembre dernier. Vous vous souvenez certainement des marins en colère qui entouraient le navire de l'Ifremer, *L'Europe*, au lancement duquel nous assistions.

Vendredi dernier, mon bureau a été envahi de poissons et de crustacés déversés par des marins en colère. Comment leur en vouloir quand on connaît leur désarroi ?

Nous traversons une crise de la ressource, une crise du marché, une crise sociale sans précédent, et même une crise de confiance dans la politique menée par la Commission de Bruxelles. Rappelez-vous la façon dont elle a traité le problème du thon !

Il existe un certain dogmatisme. Pourquoi cette hostilité aux filets maillants dérivants fondée sur des arguments aussi injustifiés et non démontrés que la sauvegarde des dauphins ?

Tout cela a conduit à ce climat que nous connaissons, à ces actions violentes, à ces opérations « villes mortes », à la création de comités de survie souvent en opposition avec les structures professionnelles officielles, tous phénomènes et manifestations que nous avons déjà connus dans le domaine de l'agriculture.

Il s'agit donc d'un vrai problème, dont vous avez pris la juste mesure, monsieur le ministre, et qui a plusieurs causes.

Par ailleurs, il faut peut-être aussi mettre l'accent sur l'insuffisante rigueur de la politique menée par la Commission ; je pense notamment au non-respect des directives ou des normes par les Etats membres. Le monde de la mer connaît trop le non-respect par les Espagnols des règles qui s'imposent... sans parler de certaines actions qui s'apparentent à de la piraterie. C'est tout à fait désolant !

Pourtant, le marché communautaire est déficitaire : la flotte de la Communauté ne satisfait que 50 p. 100 environ des besoins, alors que la demande augmente. Cette situation a entretenu, pendant des années, un laxisme et entraîné une absence de protection des marchés, qui était traditionnelle en ce domaine.

Il faut savoir que plus de 70 p.100 des importations communautaires se font sous le couvert d'un régime tarifaire dérogatoire, c'est-à-dire en fait au tarif minimum.

Finalement, en 1993, compte tenu des importations abusives - comme ce fut le cas dans le domaine de la viande voilà quelques années, d'ailleurs en provenance des mêmes pays - nous avons assisté à un effondrement spectaculaire des prix, aggravé, de surcroît, par des fluctuations monétaires.

Avec une livre dévaluée, la Grande-Bretagne a inondé le marché, pratiquant un véritable dumping. La peseta a, elle aussi, été dévaluée. Et comme la Grande-Bretagne et l'Espagne sont nos principaux clients, on ne pouvait plus exporter. Le port de ma ville, qui exporte la moitié de sa production en Italie, s'est trouvé dans une situation tout à fait dramatique.

Quant au respect des prix minima, monsieur le ministre, vous connaissez la fraude qui existe à ce niveau-là. Aussi, dans les quatre ports de mon département, je constate que le prix moyen au kilogramme en 1985 était de 17,3 francs ; en 1991, il est passé à 21,3 francs, bien entendu en francs courants, et, en 1993, il est redescendu à 17,3 francs, prix de 1985, soit 20 p. 100 de moins. Le tonnage a baissé de 10 p. 100 et les revenus de 30 p. 100 !

Il faut avoir à l'esprit cette baisse des revenus de 20 p. 100 à 30 p. 100 pour comprendre la colère du monde maritime.

Cette crise a révélé les insuffisances des politiques monétaire et communautaire ; la crise de la filière pêche n'est finalement que le résultat d'années de politique laxiste dans ce domaine.

La filière pêche accuse un déficit de 12 milliards de francs ; or elle représente 700 entreprises de mareyage, dont la moitié vont disparaître, 250 entreprises de trans-

formation surendettées, des criées hors normes, des industries de l'armement également surendettées... mais vous connaissez la situation !

Le secteur de l'aquaculture nouvelle, fortement surendetté, est incapable de vendre lorsque le prix du bar, par exemple, de 90 francs voilà deux ans est tombé à 60 francs aujourd'hui. Dans de telles conditions, aucun plan de gestion prévisionnelle ne peut tenir la route !

Dans ces circonstances, bien entendu, vous avez pris des mesures d'urgence ; vous avez mené une bonne politique ; votre budget la traduit, et c'est pourquoi nous le voterons.

Au niveau européen, vous avez demandé que désormais le conseil des ministres, et non plus la Commission, soit le décideur en matière de plans d'orientation pluriannuels. Il aurait dû toujours en être ainsi étant donné l'importance de cette politique.

Vous avez également fait adopter les prix minima, ce qui est une bonne chose.

Vous avez écrit, affirmé et appliqué la préférence communautaire.

De nouveaux règlements ont été pris.

Toutes ces mesures vont dans le bon sens.

Au niveau national, votre projet de budget traduit de bonnes orientations.

Vous avez pris quelques mesures pour le redressement financier des entreprises. Mais le domaine est tellement vaste qu'elles ne suffiront certainement pas.

Vous avez pris des mesures pour la recherche de nouvelles filières de pêche et des mesures visant à l'amélioration, à la compétitivité, à la valorisation des produits de la mer, notamment par le biais du FIOM, avec un crédit de 100 millions de francs.

Cela nous reconforte. Mais encore faudrait-il que toutes ces mesures soient appliquées.

Est-ce pour autant suffisant ? Dans les circonstances actuelles, je n'en suis pas certain, car la crise s'aggrave.

Je me permets de vous signaler, monsieur le ministre, sept mesures d'urgence.

La première consiste à appliquer la discipline communautaire. Comment voulez-vous, lorsque les ventes se font au-dessous du prix de retrait, que les gens aient confiance dans une politique communautaire qui est totalement détournée ?

La deuxième consiste à mieux contrôler les frontières de la Communauté. C'est bien d'affirmer la préférence communautaire, mais encore faut-il contrôler les produits qui arrivent à des prix aberrants et sans respect des normes sanitaires. Si les normes sanitaires sont appliquées aux produits communautaires, le sont-elles également aux produits extérieurs ? Je n'en suis pas certain ; je suis même persuadé du contraire.

Troisième mesure d'urgence, il faut faire appliquer un prix de retrait similaire au sein de la Communauté. Les frontières n'étant plus désormais nationales mais communautaires, il est indispensable que les conditions de marché soient similaires et que tous les pays de la Communauté pratiquent les mêmes prix de retrait. Monsieur le ministre, je ne suis pas sûr que cette règle soit la norme en Europe.

Quatrième mesure, il faut freiner les disparités monétaires au sein de la Communauté. Je sais que vous n'y êtes pour rien et que c'est M. le ministre de l'économie qui est en charge de ce domaine. Mais comment voulez-vous, quand les monnaies évoluent de façon aussi erra-

tique, que l'on puisse maintenir un marché correct ? Il me semble que la concurrence est largement faussée, ainsi que je l'ai expliqué tout à l'heure.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Oudin.

M. Jacques Oudin. Cinquième mesure, il faut augmenter l'enveloppe financière destinée aux sorties de flotte. Les puissances de pêche doivent encore diminuer.

Sixième mesure, il faut différer de trois ans la mise aux normes des criées compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat, de la diminution des tonnages et des prix.

Enfin, septième mesure, il faut améliorer le fonctionnement des marchés, interconnecter les lieux de vente, avoir une meilleure connaissance immédiate des apports lorsqu'ils arrivent à terre.

Bref, monsieur le ministre, il me semble que l'avenir de la pêche en France est dans la pêche fraîche métropolitaine. La pêche hauturière, à très long terme, aura sa part, bien entendu ; mais ce qui fait vivre nos marins pêcheurs sur nos côtes, c'est la pêche fraîche métropolitaine, qui dépend non seulement de la ressource, mais aussi du soutien social que nous pourrions lui apporter.

Monsieur le ministre, vous connaissez le désarroi des marins pêcheurs et les difficultés de cette filière. Nous comptons sur vous pour y apporter des solutions. Je me permets de lancer un nouvel appel pour que la politique que vous avez amorcée soit poursuivie avec la plus grande fermeté et, surtout, la plus grande vigilance. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pluchet, rapporteur pour avis.

M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis. Je ne voudrais pas laisser croire au Sénat que la commission des affaires économiques ne se préoccupe pas des problèmes de la pêche.

Je dirai donc à mon excellent collègue M. Oudin que s'il n'a pas trouvé de développement relatif aux problèmes de la pêche dans mon rapport, c'est parce que celui-ci figure dans le rapport établi par M. de Catuelan sur les problèmes de la marine marchande.

M. le président. Mes chers collègues, je vous invite à respecter les temps de parole qui vous ont été impartis par vos groupes respectifs et, d'avance, je vous remercie.

La parole est à M. Daunay.

M. Marcel Daunay. Monsieur le ministre, je voudrais, dans un premier temps, dire notre satisfaction devant la mesure que vous avez contribué à faire prendre au cours des dernières semaines, dans un deuxième temps, regretter que certaines dispositions n'aient pas été prises. Vous ne serez pas surpris que j'évoque ensuite le GATT. Enfin, je formulerai quelques suggestions pour les semaines ou les mois à venir.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1994 comporte des mesures favorables à l'adaptation des exploitations agricoles à la situation de plus en plus difficile dans laquelle elles évoluent.

Je citerai, par exemple, la prise en compte des déficits dans la base de calcul des cotisations sociales des agriculteurs. Cette mesure était d'ailleurs réclamée depuis longtemps non seulement par les organisations professionnelles agricoles, mais aussi par le Sénat.

Ayant été rapporteur d'un projet de loi à ce sujet, j'avais alors prêché, en vain, en faveur de cette prise en compte, même progressive. Vous avez pris cette mesure, monsieur le ministre, et je vous en remercie.

Cette disposition sera surtout bénéfique dans le cas de productions à prix fluctuants, tels le porc, les fruits et légumes.

Je citerai également la baisse d'environ un point des taux des prêts et le relèvement des plafonds des prêts bonifiés, auxquels s'ajoutent la création du prêt global d'installation. Ces mesures favoriseront, tout au moins je l'espère, l'installation, le développement, voire la pérennité des exploitations les plus fragiles.

Je note, enfin, le relèvement des plus faibles retraites des chefs d'exploitation qui est inscrit dans le BAPSA – nous en avons débattu ce matin – pour assurer un minimum de dignité à ceux qui ont quitté leur métier.

Mais, à ces mesures qui permettront, nous l'espérons, d'améliorer la situation financière de nombreuses exploitations et de redonner aux agriculteurs confiance en des pouvoirs publics qui n'ont pas toujours su reconnaître, au cours de ces dernières années, leurs difficultés, auraient pu s'ajouter des mesures dont nous regrettons aujourd'hui l'absence.

Le projet de budget de l'agriculture ne comporte, en effet, que deux mesures fiscales mineures.

La première a trait au dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti. Elle n'est que temporaire et ne concerne que les jeunes agriculteurs.

La seconde est l'exonération de la taxe sur les cotisations d'assurance. Elle ne concerne qu'un petit nombre d'agriculteurs non adhérents aux assurances mutuelles agricoles. Il s'agit plus d'une régularisation que d'une innovation.

Il eût été pourtant souhaitable, comme le réclament les organisations professionnelles agricoles, de rendre définitivement déductible du revenu la part de celui-ci réinvestie dans l'exploitation.

Une telle mesure aurait eu trois avantages pour l'exploitation : elle aurait permis de réduire les charges fiscales, d'inciter à l'autofinancement et de diminuer les charges financières.

Cette mesure devrait, en outre, concerner la souscription de parts de coopératives. Ces dernières sont obligées, en effet, d'augmenter leurs capitaux propres à un moment où elles doivent continuer d'assurer aux agriculteurs la transformation et l'écoulement de leurs productions.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'ajouter deux choses.

D'une part, il faut préserver et conforter notre commerce extérieur avec nos exportations de produits agroalimentaires.

D'autre part, le Gouvernement auquel vous appartenez a décidé de mettre en place une nouvelle politique en matière d'aménagement rural et d'aménagement du territoire.

Le pré-accord de Blair House et la réforme de la PAC n'étant pas compatibles, vous allez devoir conjuguer vos efforts afin que l'Europe puisse parler d'une seule voix.

Nous avons bien noté qu'il y aura un accord unanime ou pas d'accord du tout.

Je demande à ceux qui ont exercé de hautes responsabilités à la tête de notre pays, quelles que soient leurs tendances politiques, de ne pas tout mélanger, de ne pas dire tout et son contraire.

Telle est la raison pour laquelle je vous prie, monsieur le ministre, de ne pas céder aux chants des sirènes et de continuer de défendre le projet que vous avez élaboré afin d'obtenir les meilleures clauses possible. Nous sommes tous derrière vous !

Après avoir parlé du passé, j'évoquerai maintenant les mesures que vous venez de prendre, qui ne produiront leur effet que dans les prochains mois, et celles que vous devriez adopter.

Nous avons été plusieurs parlementaires à demander au Gouvernement français, notamment au ministre de l'agriculture de l'époque, de ne pas réformer la PAC avant d'entamer les négociations du GATT. Malheureusement, nous avons prêché dans le désert. Et nous constatons avec amertume que ceux qui n'ont pas voulu nous écouter à l'époque crient haut et fort aujourd'hui.

M. Fernand Tardy. C'est le contraire !

M. Marcel Daunay. Je n'insisterai pas davantage sur le GATT ni sur le pré-accord de Blair House. En effet, j'ai remis au Gouvernement, au nom du Sénat, un rapport sur les conséquences des conclusions de ces négociations sur l'agriculture et le monde rural, rapport dans lequel j'apporte notre soutien total à un rééquilibrage important au sein d'un éventuel accord.

Un autre élément ne doit pas nous échapper. Il s'agit de la pérennité de nos entreprises agricoles. Je n'aurai garde d'oublier les modalités de succession, qui nécessitent un financement mieux adapté, ni le domaine social, ni la nécessité d'une fiscalité plus adéquate. Je pense là notamment aux jeunes qui auront peut-être encore le courage de s'installer.

En ce domaine, comme dans d'autres, la France doit elle-même continuer d'accompagner les mesures européennes. Nous ne pouvons pas démissionner en ce domaine.

Vous êtes également tenu de maintenir une politique industrielle dans le secteur agroalimentaire, de renforcer les crédits de promotion, d'aider l'agriculture à respecter l'environnement - je pense notamment à l'aide à la montagne - d'abonder les enveloppes régionales consacrées aux programmes environnementaux.

Vous serez peut-être surpris, monsieur le ministre, que je n'évoque pas les problèmes de la pêche, car Dieu sait si la Bretagne est concernée ! Je vous demande simplement que soient assumées, à cet égard, les mêmes responsabilités que celles qui ont été prises à une certaine époque pour l'agriculture, faute de quoi rien ne pourra être entrepris.

S'agissant de la forêt, je souscris à vos propos. Je suis favorable à une politique de reboisement raisonnée.

Telle est, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'analyse politique positive que je voulais faire aujourd'hui. Je vous demande, monsieur le ministre, d'être ferme dans les prochaines négociations internationales et européennes.

Je vous demande également de prendre rapidement les mesures que je préconise, si vous voulez que des jeunes puissent encore s'installer, que soit sauvegardé un équilibre au sein de la population rurale et que soient ainsi maintenues nos possibilités économiques agricoles, qui contribuent largement à l'équilibre de notre balance commerciale. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Sergent.

M. Michel Sergent. Les temps sont difficiles, monsieur le ministre. La progression apparente de votre budget est de 17,8 p. 100, soit 7,1 milliards de francs. Or, la totalité

des nouveaux moyens budgétaires est affectée au financement de la subvention d'équilibre du BAPSA, qui s'élève à 18,1 milliards de francs, soit une hausse de 6,8 milliards de francs par rapport à 1993.

Si l'on fait abstraction de cette subvention, qui présente un caractère automatique, si l'on tient compte des dernières mesures votées à l'issue de la première partie de la loi de finances vendredi dernier, on peut dire que les crédits de votre ministère sont en relative stagnation.

Les temps sont durs, monsieur le ministre, mais j'ai quelque amertume à constater que le pouvoir médiatique, que vous maîtrisez, a su faire admettre la réalité d'une situation que l'on se refusait à reconnaître lorsqu'un gouvernement socialiste avait en charge les affaires du pays.

Que n'aurions-nous pas entendu, ou vécu, sur un dossier d'une brûlante actualité, à savoir le GATT, au moment où, quoi qu'on en dise, vous vous apprêtez à signer cet accord ? Les propos de M. le Premier ministre et l'actuelle mise en condition de l'opinion publique et du monde agricole suffisent à s'en convaincre.

Vous avez indiqué tout à l'heure, monsieur le ministre, dans votre propos liminaire, que la France n'était plus isolée dans cette difficile négociation.

Mais pourquoi, dans ces conditions, deux éminents responsables de votre majorité, MM. Giscard d'Estaing et Barre, ont-ils cru bon de demander hier de tout faire pour que la France ne soit pas isolée et qu'elle ne soit pas « le mouton noir de la négociation » ?

Votre budget, monsieur le ministre, souffre d'un manque d'ambition. Les crédits peuvent, certes, être en recul. La diminution des ressources de l'Etat exige sans doute une gestion prudente. Mais ne pouvait-on pas réorienter certaines politiques plutôt que de se contenter de reconduire des actions qui sont autant de soutiens corporatistes ?

A l'heure où certaines zones agricoles sont en voie de désertification, où la productivité à tout prix marque ses limites, où un débat sur l'aménagement du territoire mobilise les élus et les acteurs économiques et sociaux, ne pouvait-on pas soutenir des initiatives tendant à mieux prendre en compte les terroirs, à valoriser les productions et à aider les acteurs du monde rural ? Si l'agriculture, de par sa vocation exportatrice, se porte bien, les agriculteurs, eux, se portent bien mal.

Comment ne pas s'étonner de la faiblesse des crédits qui accompagnent les mesures socioculturelles communautaires ?

En 1994, 455 millions de francs seront consacrés à ces mesures, soit une baisse de 4 p. 100. Avouez qu'on est en droit de s'inquiéter de ce manque de crédits au moment où nous entrons dans la première année d'application de l'agrienvironnement.

L'absence d'incitation financière de l'Etat ne va-t-elle pas limiter l'application du règlement agrienvironnemental ? Les organisations syndicales agricoles estiment, à juste titre, qu'il serait nécessaire de tripler l'enveloppe pour 1994.

Toujours dans ce domaine, j'aurais personnellement souhaité que l'enveloppe consacrée à la prime au maintien de l'élevage extensif soit abondée.

Selon la programmation prévue, le montant de cette prime augmentera, je le reconnais, progressivement et sensiblement. Toutefois, les estimations de votre ministère laissent entendre que cette enveloppe ne sera pas suffisante pour prendre en compte, dès 1994, de nouvelles souscriptions.

Enfin, bien qu'elle soit en progression, la prime reste insuffisante ; son montant ne traduit pas l'importance du maintien des surfaces en herbe pour l'aménagement de l'espace et la protection de l'environnement.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Puis-je vous interrompre, monsieur le sénateur ?

M. Michel Sergent. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le sénateur, je suis désolé de vous interrompre mais votre propos comporte de nombreuses inexactitudes.

S'agissant de la prime à l'herbe, les calculs ont été effectués, afin de pouvoir travailler à guichets ouverts.

Cette prime est passée de 120 francs au mois de mars à 200 francs au mois de mai. Elle s'élève maintenant à 250 francs. Je prends l'engagement qu'elle passera à 300 francs en 1995. Par conséquent, elle doublera par rapport à celle que vous nous avez laissée !

Très objectivement, je vous trouve un petit peu trop sévère à l'égard de l'action du Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. Jacques de Menou. Et le trou du BAPSA ?

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Sergent.

M. Michel Sergent. Je prends acte de votre déclaration, monsieur le ministre. Les agriculteurs que j'ai rencontrés dans mon département m'avaient laissé entendre que l'enveloppe était insuffisante pour les nouvelles souscriptions. Peut-être en va-t-il différemment sur le reste du territoire.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Renseignez-vous auprès de mes services !

M. Michel Sergent. S'agissant toujours de l'élevage, je vous donne acte de l'accroissement de 17 p. 100 des crédits consacrés à l'aide aux bâtiments d'élevage. Toutefois, il faut aussi rappeler l'importance des files d'attente. Il serait souhaitable que cette ligne budgétaire retrouve au minimum son niveau de 1990.

Cela nécessiterait une hausse supplémentaire de 25 millions de francs. Je souligne que ces crédits doivent être affectés aux constructions neuves et à la rénovation des bâtiments en zone de montagne, la mise aux normes et la modernisation devant faire l'objet d'un effort budgétaire différencié.

Au moment où chacun s'attache à reconnaître la nécessité de revitaliser le monde rural, une politique ambitieuse d'installation des jeunes s'impose. Vous m'objecterez que les crédits affectés à la DJA augmentent de 11 p. 100 mais – faut-il le rappeler ? – l'enveloppe de l'an dernier n'a pas été totalement consommée.

Plus important encore, il faut, à mon sens, reconsidérer les critères d'attribution puisqu'un jeune agriculteur sur trois ne perçoit pas cette dotation, comme l'a justement rappelé M. le rapporteur spécial. Pourquoi ne pas réfléchir à l'établissement de plans de carrière de vingt-cinq ans, par exemple ?

Si nous souhaitons, en outre, faire de l'installation un instrument au service de l'aménagement du territoire, il nous faut introduire une plus grande différenciation au niveau des aides de l'Etat, afin de tenir compte des déséquilibres des territoires.

Il est à noter également que la mise en place de la pré-retraite agricole devrait s'accompagner de mesures énergiques tendant à inciter à l'installation, car, malheureuse-

ment, le départ d'un agriculteur n'implique pas toujours l'installation d'un jeune. Bien au contraire, nous assistons à une concentration des terres et des productions, phénomène qui risque, à terme, d'être un facteur de déséquilibre, voire de désertification.

Pourquoi ne pas mettre sur pied, ainsi qu'il a été proposé, des « OGAF-installation » dans des régions naturelles sensibles, OGAF qui faciliteraient la reprise par un jeune agriculteur ?

Il nous faut rompre avec l'idée selon laquelle la dimension de l'exploitation conditionne sa rentabilité économique : c'est la dimension économique qu'il faut prendre en compte. Des études ont démontré que l'on pouvait parfaitement prospérer sur une exploitation moyenne, alors que la situation de certaines exploitations de taille importante pouvait se trouver fragilisée par un trop fort endettement.

Sans doute faudra-t-il rompre avec l'aide indéfinie au produit, qui encourage cette « course à l'hectare » et vide nos campagnes de ses paysans. La référence, dans le domaine agricole, ne se trouve ni en Hollande ni en Allemagne. Monsieur le ministre, nous n'avons pas à copier nos voisins !

La France perd chaque jour un peu plus de son âme, ses villages vieillissent et se dépeuplent.

Je pense que nous devrions très rapidement engager une réflexion dans le cadre d'une nouvelle loi d'orientation agricole. Cela doit faire partie de vos préoccupations, monsieur le ministre. Mais je crains fort, hélas ! que le poids de certains corporatismes n'empêche notre pays de se doter d'une loi audacieuse et de mettre en œuvre des réformes de structures, réformes dont, pourtant, l'agriculture et le monde rural ont absolument besoin.

Elu d'un grand département maritime, le Pas-de-Calais, je souhaite également, monsieur le ministre, rappeler la revendication du monde de la pêche : il s'agirait d'alléger la part patronale des charges sociales afin de tenir compte des disparités communautaires et internationales.

Si une réponse a été apportée pour la pêche artisanale ainsi que pour les bateaux de moins de vingt-cinq mètres dont les propriétaires sont embarqués, le refus d'extension du dispositif à la pêche semi-industrielle et industrielle crée des fractures dans le monde de la pêche. Il serait souhaitable, monsieur le ministre, que vous vous prononciez rapidement sur un éventuel calendrier, afin de répondre à cette légitime revendication des professionnels.

Pour terminer, c'est à Henri Mendras, auteur du remarquable ouvrage *La Fin des paysans*, que j'emprunterai ces mots : « Rien ne pourra se faire sans la conjonction de l'imagination et de la volonté politique. »

A vous, monsieur le ministre, à nous tous, mes chers collègues, au-delà de la volonté politique, de faire preuve d'imagination. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Tizon.

M. Jean-Pierre Tizon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion des crédits du ministère de l'agriculture et de la pêche pour 1994 se place dans un contexte difficile, tant sur le plan national que sur le plan international. La nécessaire austérité des finances publiques s'allie, en effet, aux incertitudes de la négociation du GATT et à la première année de mise en œuvre effective de la politique agricole commune réformée.

Avec 46,8 milliards de francs - hors crédits de la pêche - ce budget enregistre une progression de 17,8 p. 100 en francs courants, soit plus de 7 milliards de francs par rapport au budget voté en 1993 qui, je le rappelle, était de 39,7 milliards de francs. Cependant, si l'on retranche la subvention d'équilibre destinée au BAPSA, subvention qui augmente considérablement cette année, passant de 10,365 milliards de francs à 18,123 milliards de francs, soit une augmentation de 75 p. 100, la progression du budget n'est que 0,96 p. 100.

Le projet de budget qui nous est soumis intègre à hauteur de 780 millions de francs les mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC décidées au printemps dernier. Les mesures spéciales annoncées le 15 décembre 1992 devraient être financées, d'une part, par une majoration des crédits demandés pour 1994, d'autre part, par des mesures particulières prises en loi de finances rectificative. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous rappeler dans quelles proportions ?

L'ensemble des concours publics à l'agriculture s'établit à 158,3 milliards de francs, en augmentation de 4,5 p. 100, et résulte de la nouvelle nomenclature des concours publics à l'agriculture figurant en annexe du bleu budgétaire. Ce chiffre n'est cependant pas représentatif du soutien apporté à l'agriculture en tant qu'activité économique *stricto sensu*. Au mieux, ce sont 65 milliards de francs qui sont affectés à l'agriculture en tant que telle.

Les trois quarts de ces concours publics se trouvent absorbés dans deux grandes actions : la protection sociale et le soutien des marchés par le biais de la politique communautaire. Je ne m'attarderai pas sur la première, elle a fait l'objet d'un débat spécifique ce matin. Je souhaite simplement souligner la poursuite de l'augmentation des dépenses de protection sociale et la forte contribution du budget de l'État à l'équilibre du BAPSA.

Pour la première fois, en 1994, la contribution professionnelle va diminuer, mais cela n'empêchera pas une progression des cotisations sociales dues par certains agriculteurs. Il faut, en revanche, se féliciter du fait que le Gouvernement ait confirmé, lors de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances, l'intégration des déficits, pour leur valeur algébrique, dans l'assiette des cotisations sociales agricoles.

La seconde action n'est pas moins source d'interrogations que la première. Le prélèvement sur recettes du budget de l'État au profit de l'Union européenne continue de progresser, même s'il est difficile d'évaluer les parts affectées aux dépenses agricoles, puisque nous ne disposons que d'une estimation. La réforme de la politique agricole commune va cependant, du fait de la baisse des prix et de la généralisation des aides directes, grever le budget de la Communauté et, par voie de conséquence, celui des États membres.

A cet égard, il est légitime d'être inquiet devant les perspectives budgétaires communautaires pour 1994. Les dépenses prévisibles liées, notamment, au coût des réaménagements monétaires entraîneront probablement un dépassement de la ligne directrice agricole et un recours à la réserve monétaire, au détriment du respect de la discipline budgétaire.

Je voudrais souligner, en outre, que cette politique d'aides compensatoires, établie pour trois années, ne pourra brutalement s'interrompre en 1996. L'agriculture française n'aura pas eu le temps, en effet, de s'adapter aux nouvelles conditions du marché mondial.

Sans entrer dans le détail des chiffres, je souhaite rappeler que les mesures annoncées au printemps et intégrées dans le budget ont suscité une nette approbation de la

part de la profession agricole ; il s'agit, je le rappelle, de la revalorisation de la dotation aux jeunes agriculteurs, de l'augmentation de la prime à l'herbe, de l'amélioration du système de déduction pour investissement et de l'anticipation du processus d'allègement de la taxe sur le foncier non bâti.

Par ailleurs, les mesures décidées par la conférence agricole du 15 novembre dernier, qui font suite aux conclusions des groupes de travail, vont dans le bon sens, car elles proposent un allègement durable des charges pesant sur les entreprises agricoles au-delà de 1996.

Un certain nombre de priorités demeurent néanmoins essentielles aux yeux des professionnels pour consolider la situation. Ainsi, est-il indispensable d'assurer une rigoureuse application des règlements communautaires sur la qualité des produits agricoles, afin de préserver les bassins de production traditionnels. Le projet de loi que vous avez déposé, monsieur le ministre, sur le bureau de la Haute Assemblée va dans le bon sens.

Il faudrait, par ailleurs, parvenir à améliorer les relations entre les producteurs et la grande distribution. La poursuite du développement de cette dernière - avec un accroissement de 24 p. 100 des surfaces de vente depuis 1988 - a aggravé les situations de dépendance économique. Les pressions exercées par les distributeurs sur leurs fournisseurs pour obtenir des conditions d'achat très intéressantes maintiennent les prix à la baisse. Il semble qu'un projet de loi en cours de préparation sur la concurrence déloyale prévoit de sanctionner plus facilement ce type de pression. Pourriez-vous nous le confirmer, monsieur le ministre ?

Une politique plus audacieuse d'aménagement de l'espace rural, et touchant à l'environnement de l'exploitation agricole, est également nécessaire. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt le prochain comité interministériel d'aménagement rural, prévu en février 1994.

Je voudrais, maintenant, évoquer un dossier qui concerne plus particulièrement mon département, la Manche, au sujet duquel le conseil général a récemment adopté une motion.

La redistribution des litrages correspondant aux cessations naturelles d'activité laitière s'opère dans le cadre des bassins de collecte des entreprises et ne prend pas en compte les limites territoriales du département. Il y a donc un fort risque de délocalisation de la production laitière. Nous souhaiterions obtenir l'assurance, monsieur le ministre, que l'intégralité de la référence départementale sera respectée au terme de la période de réaffectation de ces litrages.

Par ailleurs, on relève une absence de clef de répartition pour les cessations aidées de production laitière devant intervenir avant le 31 décembre 1993.

Il me semble en outre légitime, considérant la spécificité du département de la Manche, qui est le deuxième département producteur national, que des droits supplémentaires à produire lui soient attribués, au même titre qu'aux zones de montagne, et qu'une dotation substantielle puisse lui être accordée au titre des 150 millions de tonnes dont vous avez fait état dans votre propos introductif, monsieur le ministre.

Pour finir, je ne voudrais pas manquer d'évoquer la fermeté dont le Gouvernement a fait preuve depuis son installation sur le délicat dossier des négociations commerciales internationales. Cette fermeté a déjà été payante puisque l'on a obtenu une meilleure gestion du dossier à l'échelon communautaire et que l'on a pu conclure un accord sur le volet oléagineux qui ne va pas à l'encontre de nos intérêts.

Monsieur le ministre, je sais que les prochains jours verront la conclusion des négociations du GATT, négociations qui fixeront les règles de vie de notre économie en général et de notre agriculture en particulier. Je souhaite, comme bon nombre de mes collègues, que la voie de la fermeté continue à être privilégiée par le Gouvernement.

Telles sont les remarques que je voulais formuler dans le cadre de ce débat consacré au budget de l'agriculture, sur lequel j'émettrai un vote favorable, car votre politique volontariste, monsieur le ministre, mérite d'être soutenue. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. de Menou.

M. Jacques de Menou. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les contraintes et les hypothèques de la PAC comme celles du GATT pèsent de plus en plus lourdement sur notre agriculture.

Toutefois, depuis son arrivée au pouvoir, en mars dernier, le Gouvernement n'a cessé d'exploiter au mieux les marges de manœuvre – réduites – laissées par de telles contraintes à un exécutif national.

Les mesures arrêtées le 7 mai dernier, telles que l'amélioration de la déduction pour autofinancement, l'allègement de la taxe sur le foncier non bâti, le renforcement des prêts bonifiés à hauteur de 1,8 milliard de francs, puis le lancement des groupes de travail et l'aboutissement de leurs conclusions lors de la conférence agricole du 15 novembre dernier, traduisent l'effort très notable à l'égard d'agriculteurs en plein désarroi ; cet effort est évalué à 1,5 milliard de francs.

Je me réjouis aujourd'hui de retrouver toutes ces avancées intégrées à ce projet de budget en progression de 4,5 p. 100.

L'allègement des charges me paraît une priorité pour une catégorie socioprofessionnelle dont le revenu a chuté de 7 p. 100 en 1992, pour ne pas parler de la baisse spectaculaire du nombre des installations, que tous constatent.

Toutes les mesures que vous avez annoncées, monsieur le ministre, sont l'amorce de la seule politique, de la seule solution possible : il ne faut pas s'en remettre aux aides, il faut plutôt créer les conditions de la compétitivité.

A ce titre, je note avec une grande satisfaction la place importante que vous accordez à l'installation des jeunes. Renouveler la population agricole, dont la moyenne d'âge est aujourd'hui de cinquante-cinq ans, tout en gardant les jeunes au pays, voilà l'enjeu déterminant pour la survie et l'avenir de notre agriculture. L'augmentation de 11,2 p. 100 de la DJA, qui s'élève à 58,5 millions de francs, sera, je l'espère, très incitative.

J'en suis bien conscient, monsieur le ministre, vous menez le combat sur tous les fronts : à l'échelon national, bien sûr – ce budget en est la preuve – mais aussi et surtout à l'échelon communautaire et international.

J'espère ardemment que le Gouvernement français maintiendra son attitude de fermeté face à l'inacceptable pré-accord de Blair House, qui remet en cause les principes fondamentaux de la PAC, la préférence communautaire notamment.

Nous ne redirons jamais assez combien les conséquences attendues de ce pré-accord seront préjudiciables à nos intérêts.

Qu'on en juge : réduction des exportations, particulièrement de volailles, de 44 p. 100, au lieu des 23 p. 100 annoncés ; hausse des importations, notamment de viande de porc, qui seront plafonnées à 5 p. 100 par an, mais quand ? on ne le sait pas !

Mes collègues ont déjà largement évoqué ce sujet. Aussi limiterai-je mon intervention à des points particuliers qui appellent votre vigilance.

En premier lieu, je voudrais vous dire toute mon indignation face à la décision prise par la Commission de Bruxelles, le 8 octobre dernier, de diminuer de 20 p. 100 les restitutions accordées par la CEE aux producteurs de viande porcine et de volailles, au moment même où les Etats-Unis doublent l'aide à leurs producteurs de volailles exportant sur le marché égyptien, grâce à un bonus de 849 dollars par tonne !

Cette mesure intervient, contre toute logique économique, sur un secteur en crise et menacé de nombreux emplois.

Je me permets de vous rappeler que, pour le seul département du Finistère, l'agriculture et l'agro-alimentaire emploient 100 000 personnes, sur un total de 300 000 en Bretagne.

Les deux productions concernées jouent, chacun le sait, un rôle considérable dans l'aménagement de notre territoire, aussi bien au niveau des producteurs qu'à celui de l'industrie agro-alimentaire.

Je souligne, d'autre part, la fraction minimale que représentent ces restitutions – évaluées à 177 millions d'ECUS pour la volaille et à 194 millions d'ECUS pour le porc – dans un budget du FEOGA de 36 milliards d'ECUS.

Cette application avant l'heure de l'accord de Blair House, est proprement scandaleuse. La similitude de date entre la décision américaine et la décision européenne ne pouvant être le seul effet du hasard, elle trahit une évidente collusion.

J'ai alerté la commission des affaires économiques du Sénat, dont je suis membre, sur ces infractions au jeu normal de la concurrence et je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous interveniez à Bruxelles pour ramener ces restitutions à leur niveau antérieur. C'est, en effet, au sein de la Commission de Bruxelles que commence, pour nous, la bataille contre Blair House.

En deuxième lieu, j'évoquerai le taux de TVA excessif qui frappe la branche horticole.

Le précédent gouvernement socialiste avait, en effet, accepté unilatéralement de porter ce taux de 5,5 à 18,6 p. 100. L'argument communautaire avancé alors a, en fait, été imaginé par les socialistes pour justifier leur position, légitimée exclusivement par un besoin de ressources nouvelles. Il s'agissait d'un alibi.

J'en veux pour preuve la position de Mme Scrivener, commissaire européen, que j'ai eu l'occasion d'interroger à ce sujet officiellement à Strasbourg et qui a déclaré :

« Le régime TVA de l'horticulture en vigueur au plan communautaire est un régime provisoire pour les années 1993 et 1994.

« La Commission était favorable à l'application, dans les Etats membres qui le souhaitaient, du taux réduit de TVA.

« Finalement, le Conseil unanime a prévu le maintien du taux réduit de TVA en RFA et aux Pays-Bas et le taux normal pour les autres pays, dont la France. Mais une nouvelle décision devra être prise en 1994 par le Conseil pour les années suivantes.

« Cette nouvelle décision pourra conduire, soit à généraliser le taux normal, soit à reconduire la situation actuelle - taux réduit uniquement en RFA et aux Pays-Bas. »

M. Emmanuel Hamel. Ce serait inadmissible !

M. Jacques de Menou. De cette déclaration, il ressort clairement, d'une part, que la Commission était favorable à un taux réduit, d'autre part, que l'Allemagne et la Hollande ont seules suivi l'avis de la Commission et, enfin, que la France a obtenu le droit d'augmenter son taux de TVA.

Cette décision a plongé la branche horticole dans une grave crise, que je dénonçais déjà en juin 1991, dans une question orale.

Or, aujourd'hui, la branche horticole apparaît comme une diversification très intéressante pour l'agriculture nationale.

Cette hausse de TVA pénalise gravement nos producteurs par rapport à leurs concurrents, qui sont en plein développement, sans parler des mauvaises pratiques commerciales qu'elle engendre.

Rien n'est décidé pour 1994. Or la situation actuelle ne doit pas perdurer, d'autant que nous n'avons absolument pas la garantie que la Hollande et l'Allemagne vont accepter de remonter leurs taux.

On ne peut pas, monsieur le ministre, sacrifier ainsi toute une filière. Celle-ci espère, de votre part, un geste pour ramener la TVA à son taux initial. Nous attendons beaucoup de la réunion prévue demain, mardi 30 novembre, entre M. Sarkozy et la profession.

En troisième lieu, j'évoquerai les problèmes de la pêche, en plein accord avec mon collègue Josselin de Rohan, qui ne pouvait être présent ce soir.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, le 8 octobre 1993, la réduction à 17,60 p. 100 du taux de cotisation ENIM - Etablissement national des invalides de la marine - de la pêche artisanale. Cette mesure, attendue par la profession, ne concerne toutefois que la part armateur des navires artisans de moins de 25 mètres.

Aussi, dans un souci d'équité, et bien que vous ayez prévu une aide de 20 millions de francs destinés à consolider les fonds propres des armements, il semble particulièrement opportun d'étendre cette réduction du taux de cotisation aux secteurs de la pêche industrielle et semi-industrielle.

Certes, la crise de la pêche n'est pas uniquement liée à un problème de cotisations, nous en sommes bien d'accord. Y ont aussi largement leur part les réajustements monétaires intervenus dans la Communauté à partir de 1992, les importations des pays tiers, la chute des prix liée à un ralentissement de la demande, la raréfaction de la ressource.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter, monsieur le ministre, de votre souhait que soit rendue systématique l'instauration d'un prix minimal à l'importation pour interdire les pratiques de dumping.

Nous vous encourageons à veiller à ce que soit également instaurée une véritable harmonisation sociale au sein de la Communauté.

Il faut aussi qu'une solution soit trouvée aux problèmes agrimonétaires que nous connaissons actuellement, car certains pays de la Communauté se trouvent, par ce biais, injustement favorisés, aussi bien en matière de pêche qu'en matière agricole.

Je reviens, en conclusion, à l'agriculture.

Nous devons jouer la qualité en développant la performance de nos produits. La recherche me paraît, à cet égard, essentielle à moyen terme, au même titre que l'enseignement et la formation, auxquels vous consacrez 11 p. 100 de votre budget.

L'enjeu de demain sera aussi de concilier agriculture et environnement, afin de sortir de l'impasse production-pollution.

Enfin, le tourisme rural apporte aux agriculteurs une perspective importante de développement et un espoir. Je me réjouis, à cet égard, que ma proposition de loi visant à permettre le cumul emploi-retraite pour les agriculteurs retraités et préretraités exerçant une activité de tourisme rural, votée à l'unanimité au Sénat, ait été reprise par voie d'amendement dans la loi quinquennale.

Soyez assuré, monsieur le ministre, de tout mon soutien et de celui du groupe du RPR pour le développement de ces perspectives. Avec vous, nous voulons faire en sorte que l'agriculteur français reste - et il le restera ! - un acteur économique à part entière. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Pourchet.

M. Jean Pourchet. Monsieur le ministre, avec l'ensemble du Gouvernement, vous avez nettement affirmé votre volonté de conforter l'avenir du milieu rural et de redonner espoir à ceux qui y vivent. Je vous remercie des mesures que vous avez mises en œuvre depuis votre installation, au printemps dernier, rue de Varenne.

L'aménagement du territoire est l'une de nos priorités. Il nous touche directement parce qu'il passe inévitablement par le maintien des exploitations agricoles : pas de pays sans paysans. Cela implique une répartition équitable, en fonction des handicaps, des aides ou soutiens apportés pour garantir la viabilité des exploitations et, particulièrement, la gestion spécifique des droits à produire, pour le lait, en zone de montagne ou en zone difficile.

Nous avions demandé l'extension des aides à la vache allaitante à l'ensemble des exploitations possédant une troupeau mixte, de sorte que la référence soit portée de 60 000 litres à 120 000 litres de lait produits. Cela a été accordé au début de cette année. Or cette mesure semble partiellement remise en cause pour des raisons budgétaires.

Au début du mois de novembre, on a annoncé aux possesseurs de troupeaux mixtes dont la référence est comprise entre 60 000 et 120 000 litres de lait qu'ils ne percevraient que 63 p. 100 environ des primes promises et sur lesquelles ils comptaient.

Cela a été annoncé par votre ministère après la constatation d'un déficit de 86 000 primes.

En effet, un supplément de 242 000 primes avait été accordé à la France par la Communauté européenne et 328 000 demandes ont été présentées.

Si cette mesure restrictive était appliquée, elle mettrait en grande difficulté ceux qui ont investi pour ne pas dépasser leur quota laitier et ont voulu apporter ainsi un supplément au revenu familial en gardant l'exploitation des terres. C'est particulièrement crucial dans les secteurs fragiles ou difficiles, où l'on ne peut rien faire d'autre que du pâturage. C'est le cas dans notre département montagnard du Doubs.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, d'insister auprès de la Commission européenne pour que les mesures agri-environnementales - dont fait partie l'exten-

sification-agrandissement des troupeaux laitiers ou mixtes – programmées pour 1993 soient bien avalisées et appliquées intégralement en 1993.

De même, nous vous demandons de rester ferme dans les négociations du GATT.

La formation professionnelle est une autre préoccupation de notre région de France-Comté.

Deux écoles nationales d'industrie laitière – à Mamirolle et à Poligny – abritent des sections importantes de formation agro-alimentaire, qui exportent leurs compétences dans toute la France et au-delà. C'est un atout important pour l'avenir de la Franche-Comté ; il convient de le conforter.

Trente ingénieurs y sont employés pour apporter leur savoir, durant 20 000 heures de cours annuels, aux stagiaires, dont 60 p. 100 ne sont pas franc-comtois.

En 1993, l'Etat a apporté à ces écoles la somme de 3,5 millions de francs au titre des rémunérations, et seulement 1,8 million de francs en 1993-1994, soit une diminution de près de 50 p. 100, ce qui compromet gravement l'existence desdites écoles.

Nous connaissons tous l'importance de la formation professionnelle et nous espérons que l'Etat maintiendra son soutien à la pérennité de ces deux établissements, d'une réelle importance pour tous.

En matière de retraite, nous demandons que les conjoints d'exploitant agricole en situation de veuvage puissent cumuler leurs droits personnels à la retraite et les droits dérivés de leur conjoint décédé, comme cela est possible, sous certaines conditions de ressources, pour les conjoints survivants des assurés du régime général.

Nous proposons, dans le cadre de l'actualisation des retraites, une augmentation différenciée des retraites, celles qui sont d'un montant inférieur à 5 000 francs bénéficiant d'un pourcentage supplémentaire d'actualisation.

Nous demandons que le taux des cotisations d'assurance maladie des anciens exploitants soit aligné sur celui des cotisations du régime général, avec exonération de cette cotisation pour les anciens exploitants non soumis à l'impôt sur le revenu.

S'agissant de la réglementation relative à la cotisation à l'assurance vieillesse volontaire, nous souhaitons qu'elle soit complétée afin que le conjoint puisse cotiser après la période de reversement de l'allocation préretraite du chef d'exploitation, ou, au-delà de soixante ans, lorsque le conjoint ne justifie pas du temps suffisant pour bénéficier de la retraite à taux plein.

Enfin, nous souhaitons que les différentes aides facilitant le maintien à domicile des retraités de l'agriculture soient alignées sur celles qui sont accordées par le régime général et qu'elles soient financées dans le cadre de l'assurance obligatoire des exploitants agricoles.

Je voudrais également indiquer que, avec mes collègues du groupe de l'Union centriste, je me félicite des mesures annoncées à la suite de la conférence agricole du 15 novembre dernier : relèvement à un niveau au moins égal au RMI des retraites les plus faibles ; prise en compte des déficits d'exploitation dans le cadre de la moyenne triennale sociale ; mise en place d'un prêt global d'installation pour les jeunes agriculteurs et relèvement de 30 p. 100 du plafond ; enfin, allègement des charges des exploitations par une baisse moyenne de un point des taux des prêts bonifiés, par une hausse de 25 p. 100 à 30 p. 100 des prêts aux jeunes agriculteurs et par un renforcement du dispositif des prêts bonifiés de consolidation de la dette.

Toutes ces mesures concrètes, qui font suite aux réflexions des quatre groupes de travail que vous avez mis en place il y a quelques mois, et qui représentent 1,2 milliard de francs d'allègement des charges des exploitations et 300 millions de francs au titre de la revalorisation des retraites les plus modestes, ne peuvent que recueillir notre approbation. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Courteau.

M. Roland Courteau. Monsieur le ministre, je souhaite saisir l'occasion de la discussion du budget de l'agriculture pour vous alerter sur plusieurs questions importantes concernant – cela n'étonnera personne – la viticulture, et plus particulièrement la viticulture méridionale.

En octobre dernier, ici même, je vous ai dit que nous attendions du Gouvernement qu'il fasse preuve de fermeté et même d'intransigeance dans la défense des intérêts viticoles, tant au regard du projet de réforme de l'organisation commune du marché des vins, ou OCM, que dans les négociations du GATT.

L'inquiétude est grande dans ma région, où l'on s'apprête d'ailleurs à manifester contre les préorientations de cette réforme de l'OCM, le 10 décembre prochain, à Montpellier.

Je veux, de cette tribune, vous faire entendre la voix du Midi viticole et vous dire la façon dont cette région perçoit l'orientation générale de la Commission de Bruxelles sur ce projet d'OCM.

La profession dénonce ce projet qui « n'affirme pas la préférence communautaire et ouvre l'Europe aux vins des pays tiers au prix mondial ». Elle rejette ce projet qui « n'abolit pas mais, au contraire, tend à aggraver les distorsions de concurrence dans les échanges intracommunautaires ».

Les viticulteurs du Midi considèrent que ce projet, « tel qu'il est présenté, concrétise le désengagement financier de la Communauté dans le soutien du marché et tend ainsi à détériorer la situation économique déjà difficile de la viticulture méridionale ».

Monsieur le ministre, je vous avais déjà fait part du rejet de telles orientations, qui ne tiennent aucun compte de l'effort historique réalisé, notamment par le Languedoc-Roussillon, pour maîtriser les excédents de production. Dans notre région, les rendements ont baissé, en dix ans, de 14 p. 100, tandis que la production a été réduite de 8 millions d'hectolitres.

La profession a raison, monsieur le ministre, et je dis : halte-là ! la Commission de Bruxelles doit immédiatement revoir sa copie. Monsieur le ministre, vous devez dire aux instances européennes qu'elles font fausse route.

Je le dis solennellement : jamais les viticulteurs n'accepteront un tel projet, qui reposerait sur un dispositif dont la pièce maîtresse serait l'arrachage, car, dans ce domaine, nous avons déjà donné en Languedoc-Roussillon ! En effet, depuis 1976, plus de 108 000 hectares de vigne ont disparu.

Si certains, à Bruxelles, ont déjà programmé la destruction du vignoble méridional, ils se tromperaient lourdement en imaginant une seule seconde que le Languedoc-Roussillon resterait sans réaction. Il faut bien savoir que les viticulteurs rejeteront toute réforme de l'organisation commune des marchés du vin susceptible, à terme, d'entraîner la désertification et la mort de nos régions.

La position de la France, dans les discussions, doit être ferme et résolue. En effet, il s'agit là d'un sujet d'une exceptionnelle gravité pour l'avenir de notre région, à un moment où il est, soit dit en passant, si largement question d'aménagement du territoire.

Il faut savoir, monsieur le ministre, qu'il existe dans notre région des zones où seule la vigne peut être cultivée, où seule la vigne peut retenir les hommes. Plus de vigne, plus d'hommes ! Il sera alors trop tard pour constater que tous les efforts effectués pour désenclaver, pour maintenir les commerces et les services publics n'auraient servi à rien et que le désert s'installe.

Je disais, voilà un instant, que 108 000 hectares de vigne ont été arrachés depuis 1976. Sait-on ce que deviennent ces parcelles où la vigne a été arrachée ? Leur destination la plus probable et déjà la plus répandue est assurément la friche. Celle-ci devient ensuite un véritable foyer de contamination pour les cultures voisines.

Pour éviter cela, l'une des solutions réside, là où c'est possible, dans la mise en culture de ces parcelles en oléoprotéagineux ou en céréales. La culture du blé dur, par exemple, est une spécificité méditerranéenne. Ce type de culture sur ces parcelles où la vigne a été arrachée doit permettre à l'agriculteur de percevoir les primes compensatoires correspondantes. Tel fut déjà le cas, grâce à une dérogation obtenue pour ces parcelles. Or cette dérogation serait supprimée, m'indique-t-on, et serait interdite la possibilité de transfert de quotas non utilisés par d'autres exploitants d'un même département ou d'une petite région pour l'emblavement de ces parcelles.

Il faut revenir sur ces dispositions, monsieur le ministre. Sinon, il n'y aurait d'autre solution de rechange à la vigne que la friche, ce qui, on en conviendra, serait particulièrement grave.

Une autre préoccupation du monde viticole concerne les actions d'organisation du territoire viticole et la restructuration foncière. Sur ce point, il faut souligner que la mesure de complément à la prime d'arrachage, récemment adoptée à Bruxelles, en cas d'échange préalable à cet arrachage, est intéressante.

Cette mesure représentant 1 500 ECU supplémentaires a bien été adoptée à Bruxelles, mais on attend toujours sa mise en application. Il s'agit d'une mesure particulièrement importante et essentielle pour nos régions où l'arrachage dispersé fait de profonds ravages. Où en est son application, monsieur le ministre, et, si nécessaire, qu'entendez-vous entreprendre pour l'accélérer ?

La rénovation du vignoble constitue un dossier également essentiel pour notre région. Depuis l'entrée en vigueur, en 1976, de la directive Languedoc-Roussillon, les efforts de restructuration du vignoble ont porté sur 62 600 hectares. En aucun cas, ce processus ne doit être interrompu, monsieur le ministre, car il garantit l'avenir de la filière par une amélioration constante sur le plan qualitatif.

Jusqu'à présent, les aides diverses octroyées par hectare étaient de l'ordre de 30 000 francs. Or, selon certaines informations, ces aides pourraient être fortement réduites pour la campagne 1993-1994, à titre transitoire, paraît-il. Je souhaite, monsieur le ministre, que ce ne soit pas le cas et que toutes dispositions soient prises pour conserver à ces primes leur caractère incitatif. Pouvez-vous m'apporter tous apaisements sur ce point ?

La prime d'orientation agricole, la POA, représente un autre sujet d'inquiétude. Les crédits consacrés à ce dispositif seraient considérablement réduits dans le XI^e Plan. Qu'en est-il, monsieur le ministre, et peut-on être rassuré ?

Au moment où l'on parle d'aménagement du territoire et d'aides aux petites et moyennes entreprises, il serait extrêmement grave de réduire sévèrement les soutiens en faveur des restructurations des unités d'élaboration ou de mise en marché.

J'avais, par ailleurs, attiré votre attention, monsieur le ministre, sur une récente décision du comité de gestion « vin » de la Commission européenne prévoyant un abattement de 20 p. 100 sur les restitutions aux exportations des vins de la CEE vers les pays tiers. Cette disposition, qui pourrait, à la limite, se comprendre pour certains États membres qui ont procédé à des dévaluations successives, ne peut être admise pour la France. Cet abattement de 20 p. 100 sur les restitutions aux exportations va compromettre les investissements réalisés et les ouvertures de marché créées sur certains pays tiers, et placer nos vins en état d'infériorité par rapport à ceux qui proviennent de certains États concurrents. Cela m'amène à vous demander, monsieur le ministre, s'il s'agit déjà d'une anticipation aux accords du GATT ?

M. Marcel Vidal. Ah !

M. Roland Courteau. Nous souhaitons donc que la France obtienne le maintien des restitutions aux exportations sans diminution.

J'aborderai un dernier point, monsieur le ministre, qui me touche particulièrement puisqu'il concerne la situation financière de nombreux viticulteurs qui ont été sinistrés à la suite de la tornade d'août 1992.

Le choc a été terrible dans les Corbières, le Minervois et le Narbonnais. En 1992, année du sinistre, les rendements sont tombés, en certains endroits, à 34 hectolitres par hectare en moyenne - 26 pour les AOC et 39 pour les vins de pays. Ces chiffres sont à comparer à la moyenne des cinq dernières années, qui s'élève à 63 hectolitres par hectare tous vins confondus : 47 en AOC et 71 en vins de pays.

Mais il y a pire ! La catastrophe de 1992 a fait ressentir ses effets sur la récolte de 1993, puisque la tempête a provoqué des pertes importantes de potentiel végétal de production, ce qu'on appelle les pertes de fonds. Pour 1993, les rendements s'établissent à 45 hectolitres par hectare : 42 en AOC et 47 en vins de pays. On peut donc considérer que la perte à l'hectare en 1992 s'est élevée à 15 600 francs environ pour les AOC et à 11 400 francs pour les vins de pays. Pour 1993, cette perte à l'hectare s'élève à 7 800 francs pour les AOC et à 9 300 francs pour les vins de pays.

Dans ces conditions, nous attendons beaucoup de la solidarité, notamment de la section « viticole » du fonds national de solidarité agricole. Il faut aider les viticulteurs qui ont été cruellement sinistrés au cours de deux années consécutives, grâce à la prise en charge d'annuités d'emprunts et à des dégrèvements d'impôt sur le foncier non bâti. Je souhaite sur ce point, monsieur le ministre, des décisions rapides et concrètes, car les viticulteurs concernés doivent faire face à des impératifs financiers et à une situation très difficile. (*Applaudissements sur les trèves socialistes.*)

M. Félix Leyzour. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Bernard Hugo.

M. Bernard Hugo. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec une augmentation de près de 7 p. 100 par rapport à 1993, en prenant comme base les crédits régulés, le projet de budget de l'agriculture pour 1994 s'élève à 47 milliards de francs. Il

marque ainsi la volonté du Gouvernement et de votre ministère de maintenir une agriculture forte et performante.

Mais les temps sont aussi à la rigueur et à la solidarité.

La solidarité se traduit par l'augmentation de la subvention au BAPSA. Quant à la rigueur, elle est dans ce chiffre : déduction faite des dépenses du BAPSA, les crédits ne progressent que de 1 p. 100.

Mais vous avez fait du mieux que vous pouviez avec ce que vous avez trouvé. Ce qui importe, c'est que les engagements pris le 7 mai par M. le Premier ministre soient tenus et que les dispositions du 15 novembre soient appliquées.

Compte tenu du temps de parole qui m'est imparti, je n'évoquerai que certains points du projet de budget.

Je note, avec satisfaction, que les crédits d'intervention des offices agricoles sont majorés de 100 millions de francs et atteignent 3 614 millions de francs, soit une hausse de 2,8 p. 100. Leur capacité d'intervention face aux problèmes conjoncturels est maintenue. En outre, les crédits du projet de budget pour 1994 devraient permettre de poursuivre des actions à caractère structurel, comme l'amélioration de la compétitivité des filières.

Les crédits destinés à la dotation d'installation des jeunes agriculteurs augmentent de plus de 11,2 p. 100, l'objectif du Gouvernement étant d'encourager les installations, alors que leur nombre a chuté de 38 p. 100 en 1992. Dans mon département, l'Ardèche, qui, par de nombreux aspects, ressemble à l'Aveyron, sur six départements, un seul jeune prend la relève ; actuellement, plus de 50 p. 100 des exploitations sont dirigées par des exploitants de plus de cinquante ans ; le renouvellement des générations n'est plus assuré. Désarroi, incertitude, manque de revenus... les jeunes ne peuvent plus faire face.

En contrepoint, avec une progression de près de 10 p. 100, la dotation globale des préretraites atteint 708 millions de francs. D'une part, elle couvre les droits des bénéficiaires et, d'autre part, elle prend en compte l'extension aux productions spécialisées et hors sol. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir apporté cet après-midi un certain nombre de précisions sur les mesures financières, fiscales et sociales qui sont prévues.

Ce budget intègre également la revalorisation de la prime à l'herbe, qui passe, pour 1994, de 200 à 250 francs par hectare. Cette prime participe au respect de l'exigence de la protection de l'environnement et de l'entretien de l'espace naturel. Elle vise à aider au maintien des superficies herbagères, dont la régression a été importante au cours des deux dernières décennies, et elle concerne les élevages qui répondent à des conditions précises.

Les crédits affectés aux pratiques respectueuses de l'environnement, opérations dites « article 19 », progressent d'une manière significative, ainsi que les crédits inscrits pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage au regard de la pollution. En ce domaine, l'effort doit être poursuivi.

Je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la part sans doute un peu trop limitée que prennent, dans votre projet de budget, les aides compensatoires des handicaps dans les zones de montagne et les zones défavorisées. Les crédits de 1993 sont purement et simplement reconduits, alors qu'un effort significatif devrait être fait. Un peu inquiétant tout de même est le chapitre 44-80, article 50, « actions spécifiques en zones

défavorisées », qui enregistre une diminution des crédits de paiement de 50 p. 100, qui passent de 21,2 millions de francs à 10 millions de francs.

Pardonnez-moi ces remarques, monsieur le ministre. Peut-être ferez-vous un geste en faveur de nos montagnes, dans le cadre d'un aménagement du territoire bien compris.

Je note avec beaucoup de satisfaction que le projet de budget pour 1994 favorise le secteur éducatif. Il augmente les crédits de l'enseignement privé de plus de 10 p. 100, afin d'aligner ce dernier sur le secteur public.

D'autres mesures, telles les créations dans l'enseignement public, sont intéressantes. Vous les avez déjà évoquées, monsieur le ministre, et je n'y reviens donc pas.

Certes, nous regrettons que les dotations concernant les bourses n'augmentent que de 3,3 p. 100. Mais vous nous avez rassuré, monsieur le ministre, en annonçant une inscription de 7 millions de francs de crédits supplémentaires dans le projet de loi de finances rectificative.

L'examen du projet de budget est traditionnellement l'occasion de poser un certain nombre de questions.

La production des fruits et légumes traverse actuellement une crise profonde. Une mission sénatoriale d'information vient de publier un rapport sur les marchés des fruits et légumes et de l'horticulture. Ce rapport souligne la crise de ce secteur, le dysfonctionnement des marchés, la pression exercée par la grande distribution, et il réaffirme la préférence communautaire.

Monsieur le ministre, quelles suites pensez-vous donner aux propositions contenues dans ce rapport ? Certes, vous avez déjà répondu en partie à cette interrogation en mettant en place une mission « fruits et légumes ». Mais peut-être pourrez-vous nous présenter un peu plus en détail l'état des travaux de cette dernière.

Par ailleurs, des mesures d'urgence doivent être prises pour redresser la situation des exploitations de fruits et légumes.

L'arboriculture est un secteur sensible aux aléas climatiques : le gel, les orages et les inondations s'ajoutent à la crise. C'est pourquoi le rétablissement d'un système d'incitation à l'assurance grêle est fortement souhaité. Mais, cet après-midi, vous avez déjà répondu favorablement à cette demande en faisant part des résultats de votre concertation à ce sujet avec votre collègue M. le ministre du budget.

L'examen du projet de budget du ministère de l'agriculture intervient, cette année, dans un contexte de négociations en cours sur l'Uruguay Round et de mise en place, pour la première année, de la politique agricole commune.

S'agissant des négociations du GATT, volet agricole, la profession suit avec la plus grande attention leur déroulement.

Monsieur le ministre, les agriculteurs vous demandent de faire preuve de la plus extrême détermination - c'est d'ailleurs ce que vous faites - à l'égard tant des partenaires européens qui seraient tentés par l'acceptation d'un compromis mettant en jeu nos intérêts, que des Etats-Unis, dont la politique ne peut servir de modèle aux rapports économiques mondiaux.

Ils souhaitent que les intérêts de la nation, en l'occurrence la sauvegarde de notre agriculture et du monde rural, passent avant toute autre considération. Si la solidarité européenne n'était pas au rendez-vous le 15 décembre prochain, il appartiendrait au Gouvernement français d'en tirer les conséquences, l'accord devant être obtenu à l'unanimité.

Depuis l'acceptation par la France, en 1992, de la réforme de la politique agricole commune, les agriculteurs français ont fait des sacrifices : diminution globale des prix garantis, réduction des subventions à l'exportation, instauration d'une jachère obligatoire.

Le gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, a atténué quelque peu les conséquences douloureuses de la réforme de la politique agricole commune par un aménagement de mesures nationales : amélioration des conditions financières de la mise en jachère, augmentation de la prime à l'herbe et augmentation des quotas laitiers en zone de montagne.

Ma question est la suivante : échec ou non des négociations, quelles sont, dans les deux cas, les conséquences pour la politique agricole commune ? Il importe de s'en soucier dès maintenant.

Monsieur le ministre, vous avez montré votre capacité à agir et à persuader nos partenaires à Bruxelles.

La France, premier exportateur mondial de produits alimentaires, doit maintenir sa capacité de production, tout en privilégiant les produits de qualité. Vous lui en donnerez, j'en suis persuadé, les moyens sur le plan national.

Je vous félicite pour les efforts accomplis au service du monde rural. Malgré le difficile contexte actuel de la France, vous nous présentez tout de même un bon projet de budget, voire un projet de budget de progrès. Avec le groupe du RPR, je le voterai donc. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. de Catuelan.

M. Louis de Catuelan. Monsieur le ministre, rapporteur pour avis de la marine marchande, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan - je rappelle d'ailleurs que vous avez été un membre éminent de cette commission - j'avais consacré une part importante de mon rapport écrit aux crédits consacrés à la pêche. Je tiens d'ailleurs à remercier mon ami M. Pluchet d'avoir bien voulu le souligner tout à l'heure.

Le secteur de la pêche sort d'une grave crise - c'est une litote ! Mais vos mesures efficaces et nécessaires ont contribué à atténuer les effets de cette crise, monsieur le ministre. Toutefois, une autre crise s'annonce malheureusement pour bientôt.

Le début de l'année 1993 a été marqué par une crise sérieuse du marché des produits de la pêche, en particulier celui des espèces démersales, en raison d'importations massives à des prix tout à fait bradés, en provenance notamment de la CEE.

Cette crise s'est manifestée sous la forme d'une baisse accentuée des prix à la première vente sur le marché communautaire à partir du mois de février 1993.

Face à cette crise, l'Etat s'est engagé à aider la filière pêche en signant, le 28 mai 1993, le « contrat du progrès pour la pêche », d'un montant de plus de 100 millions de francs.

Par ailleurs, la loi de finances rectificative du 22 juin 1993 a prévu une enveloppe supplémentaire de 80 millions de francs pour la pêche.

Pour 1994, le ministère a très largement renforcé les moyens du Fonds d'intervention et d'orientation des marchés et des produits de la pêche maritime, le FIOM, puisque la subvention versée par l'Etat passera, en 1994, de 33,5 millions de francs à 65 millions de francs, soit un quasi-doublement.

Je rappelle que c'est la France qui a proposé à la Commission, les 25 février et 12 mars, de soumettre au respect de prix minima l'introduction sur le territoire de six espèces.

Ce dispositif a été prorogé par deux fois, jusqu'au 31 octobre puis jusqu'au 31 décembre 1993.

Par ailleurs, le règlement du 25 mars 1993 a soumis à un contrôle approprié les débarquements directs par des navires battant pavillon des pays tiers.

Cependant, le bilan de l'approvisionnement du marché communautaire en produits de la pêche conduit la Communauté européenne à une prudence regrettable quand elle doit décider des mesures de protection de son marché.

En effet, la CEE, comme la France, est largement déficitaire en produits de la pêche.

Au-delà de cette crise structurelle, il convient de « remettre à plat » l'ensemble de la politique structurelle de la Communauté européenne en matière de pêche.

Rappelons que celle-ci ne coûte pas cher à la Communauté, puisqu'elle ne représente que 27 millions d'ECU, soit 0,08 p. 100 des sommes consacrées au soutien des marchés agricoles - mais il ne s'agit bien évidemment pas de retirer aux uns pour donner aux autres ! La pêche est ainsi trois fois moins aidée que l'agriculture, eu égard à son chiffre d'affaires.

Je note que la Communauté européenne a réformé la politique commune de la pêche et s'est dotée d'un nouveau fonds structurel. Cependant, l'échec de « l'Europe bleue » rend largement illusoire les tentatives d'amélioration de cette politique commune.

Le nouveau règlement de base du 20 décembre 1992 confirme le processus décisionnel existant et réaffirme la prééminence du Conseil sur la Commission. C'est ainsi que la définition des programmes d'orientation pluriannuels de la flotte de pêche échappe désormais à la compétence de la Commission pour revenir à celle du Conseil.

Le règlement maintient, certes, les outils traditionnels, les totaux autorisés de capture, les quotas, ainsi que les mesures techniques relatives aux engins ou aux captures, mais en crée également de nouveaux.

Par ailleurs, le Conseil des Communautés européennes a adopté, le 19 juillet 1993, les six règlements qui constituent la réforme des fonds structurels pour la période couvrant les années 1994 à 1999.

Parmi ces textes figure le règlement créant l'instrument financier d'orientation de la pêche, l'IFOP.

La création de l'IFOP a été envisagée par la Commission selon un principe de neutralité financière. La délégation française n'a approuvé ce texte que sous réserve que cette neutralité soit assurée, suivant en cela les résolutions concordantes adoptées, en application de l'article 88-4 de la Constitution, par le Sénat, le 6 juillet 1993, et par l'Assemblée nationale, le 25 juin 1993.

Le projet de budget des Communautés européennes, approuvé en première lecture le 22 juillet 1993, prévoit, pour 1994, une dotation de 369 millions d'ECU, soit 2 422 millions de francs pour l'IFOP.

Or, la gestion communautaire de la ressource est un grave échec qu'il faut déplorer.

Le bilan dressé par la Cour des comptes des Communautés européennes sur la politique communautaire de la pêche, en date du 22 avril 1993, révèle que les aides communautaires n'ont que faiblement contribué à la réduction des capacités de pêche.

Rappelons que 52 millions d'ÉCU ont été versés de 1987 à 1990 au titre de l'aide à l'arrêt définitif de 725 navires représentant 3,8 p. 100 du tonnage total de la flotte communautaire.

Les principales critiques s'articulent autour de divers points.

Tout d'abord, les instruments de mesure ont manqué de rigueur du fait de l'hétérogénéité des jauges de navires, mesurées de façon différente dans les Etats membres, et de l'incertitude sur le critère de la puissance, car le bridage des moteurs sur un navire en activité est techniquement réversible.

Les objectifs fixés pour le POP de 1983 ont été significativement dépassés avec des corrections représentant un tonnage équivalent à celui de la flotte de pêche irlandaise et, en puissance, à celui de la somme des flottes allemande et néerlandaise. Certains Etats membres n'ont pas joué le jeu.

Ensuite, les actions de modernisation des navires ont pu quelquefois contribuer au développement de l'effort de pêche par l'installation de nouveaux moteurs et d'équipements électroniques plus performants.

Enfin, les retraits de navires ont concerné avant tout de très vieux navires. La destination des retraits a produit des résultats inverses aux objectifs recherchés puisque l'exportation vers les pays tiers - souvent des pavillons de complaisance - équivaut, en définitive, au « maintien de la capacité de pêche existante, dont l'exploitation dans les eaux internationales contribue à concurrencer directement la flotte de pêche communautaire ». En outre, l'affectation des navires retirés à d'autres fins que la pêche n'a pas toujours été contrôlée.

Le renforcement des contrôles que propose la Commission constitue, cependant, une réponse inadaptée.

Comment être convaincu que, cette fois, les instruments qu'elle propose - de nouveaux documents afin d'assurer le suivi des quantités débarquées jusqu'à leur mise en vente - permettront de fonder un contrôle crédible des captures et des débarquements ?

En examinant cette proposition de règlement, le Conseil des ministres européens de la pêche, notamment sur l'initiative de la France, a repoussé deux de ses dispositions : le Conseil a écarté le principe de la surveillance par satellite, ainsi que la règle du filet unique, qui aurait été particulièrement pénalisante pour les pêcheurs français opérant souvent loin de leurs bases.

En revanche, j'estime nécessaire une profonde réforme du régime des importations des produits de la pêche.

Aujourd'hui, près de 70 p. 100 des importations de poisson frais bénéficient d'exceptions au tarif douanier commun.

Le rapport de la Commission relatif au régime communautaire à l'importation des produits de la pêche du 14 octobre 1993 fait preuve, enfin, d'un plus grand réalisme.

Tout d'abord, il apparaît, à la lecture de ce rapport, que les principales mesures de sauvegarde sont difficiles à mettre en œuvre en cas de perturbation du marché des produits de la pêche.

Par ailleurs, l'intérêt de ce rapport réside surtout dans la reconnaissance officielle de l'existence de fraudes à l'importation.

Le contrôle efficace des importations constitue un défi que la Communauté européenne devra impérativement relever avec succès, sous peine d'être disqualifiée aux yeux des pêcheurs européens.

J'ai proposé à cet égard, dans mon rapport écrit, que les produits de la pêche soient étiquetés selon leur origine, à l'instar de ce qui se pratique pour les fruits et légumes, afin de mettre en avant la qualité et la provenance des produits français. D'ailleurs, ce point a été relevé tant par certains de nos collègues que par M. le ministre.

A cet égard, la façon dont est pêché le poisson est importante : il existe en effet une différence de qualité entre les poissons pris au filet et les poissons pêchés à la ligne. Il serait donc opportun qu'une distinction soit opérée pour le marché de produits de première qualité. J'en parle sagement : je suis un ancien marin.

J'en viens maintenant à mon dernier point, la crise qui menace la pêche européenne.

Il se passe quelque chose de très grave en ce moment : la commission a en effet déposé au GATT, le 19 novembre dernier, une « offre » portant sur les produits de la pêche. Elle propose la suppression de 40 p. 100 des « pics tarifaires », soit une réduction de 50 p. 100 des droits frappant 190 des 323 produits de la mer qui supportent des droits de douane supérieurs à 15 p. 100.

Cette proposition suscite beaucoup d'inquiétude. La pêche ne va-t-elle pas, une nouvelle fois, être sacrifiée ? Allons-nous vers une nouvelle crise d'un secteur convalescent ? Nous souhaiterions, monsieur le ministre, être rassurés sur ce point. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Cazalet.

M. Auguste Cazalet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dès sa prise de fonction, M. le Premier ministre a indiqué aux Français qu'il souhaitait garantir une place éminente à notre agriculture et qu'il ne saurait se résigner à accepter une agriculture française affaiblie.

Je me réjouis que la France ait à nouveau une grande ambition pour son agriculture.

Cette volonté politique va se traduire, dès 1994, par la mise en œuvre d'un premier plan d'action global, d'un montant de 1,5 milliard de francs.

Ces mesures concernent le financement de l'exploitation agricole et l'installation des jeunes, la baisse des taux des prêts bonifiés, l'aménagement de la dette, le relèvement de 25 p. 100 du plafond des prêts spéciaux d'élevage et des prêts aux CUMA, la réévaluation de 30 p. 100 du prêt global d'installation.

En matière sociale, les retraites les plus faibles sont relevées. Nous avons, à cet égard, une dette morale envers ceux qui ont façonné la France et qui méritent mieux qu'une pension atteignant tout juste le seuil de pauvreté.

Il sera désormais possible d'intégrer les éventuels déficits d'exploitation dans le calcul de l'assiette des cotisations sociales.

L'extension à tous les agriculteurs de l'exonération de la taxe sur les cotisations d'assurance et le dégrèvement temporaire sur le foncier non bâti en faveur des jeunes qui s'installent témoignent de la volonté du Gouvernement de participer au soutien de l'activité agricole.

Le projet de budget pour 1994 que vous nous présentez affiche cette même volonté puisque, dans un contexte économique particulièrement contraignant du fait de la situation de dégradation sans précédent de nos finances publiques, il augmente de 17,8 p. 100 par rapport à 1993, pour atteindre 47 milliards de francs.

Ce contexte est, en outre, dominé par l'incertitude quant aux effets réels de la réforme de la PAC et par l'inquiétude du monde agricole.

Dès votre arrivée, vous avez eu, monsieur le ministre, à faire face à des crises conjoncturelles dans différents secteurs de production.

Ainsi, afin d'atténuer les difficultés rencontrées par les producteurs de porcs, en raison de la crise de marché sans précédent que connaît ce secteur, vous avez décidé de reporter l'échéance 1993 des prêts non bonifiés à moyen et long terme et d'alléger de trois ans la durée des prêts bonifiés souscrits entre 1988 et 1992.

Pour mon département, où l'économie porcine représente 11 à 12 p. 100 de la production agricole finale et où, avec 720 éleveurs, ce secteur génère près de 1 000 emplois salariés, ces mesures devraient permettre de dénouer les situations les plus difficiles.

Je souhaiterais néanmoins attirer votre attention sur le problème de la non-réévaluation, depuis 1989, du montant de l'enveloppe destinée à l'aide à la qualité du porc en zones de montagne et de piémont.

Je sais que le Gouvernement, soucieux de maintenir une activité rentable en zone de montagne, a déjà obtenu, le 27 mai dernier, l'attribution d'un quota supplémentaire pour la France, afin de couvrir l'équivalent des quotas qui avaient été suspendus en 1987.

Je souhaite évidemment que ces mesures puissent entrer le plus rapidement possible en application.

S'agissant des ovins, je vous ai saisi par écrit du problème grave que connaissent nos vallées, en particulier dans le Béarn, avec la propagation de l'agalaxie qui a décimé tous les troupeaux des vallées d'Aspe et d'Ossau.

Une question reste en suspens et devrait être examinée lors du prochain conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté: elle concerne la proposition de la Commission tendant à modifier certains articles du règlement de base n° 1765-92 de la réforme de la PAC, dont l'adoption conduirait à imposer un gel spécifique aux surfaces irriguées.

Cette proposition suscite une vive inquiétude auprès de ceux qui ont beaucoup investi dans leur exploitation afin de pouvoir accéder aux productions spécialisées, le maïs doux et le maïs semence.

L'agriculture, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, doit être l'un des fondements de la politique d'aménagement du territoire par sa contribution à la recomposition de nos espaces ruraux. Ce projet de budget en est la première expression.

En effet, s'il est incontestable que le monde rural ne peut plus être assimilé à la seule population agricole, l'agriculteur est le premier utilisateur de l'espace rural et il en constitue toujours l'épine dorsale.

Certes, les actifs agricoles sont devenus minoritaires dans l'économie des zones rurales, mais ils restent néanmoins les principaux gestionnaires, je dirai même les jardiniers, de ces espaces.

Or cette activité est aujourd'hui en crise et elle va connaître des mutations dont il est difficile de mesurer l'ampleur: elle devra s'adapter aux nouvelles données du marché, ainsi qu'aux nouvelles contraintes imposées par la réforme de la PAC.

L'avenir de l'espace rural, sa nécessaire recomposition, dépendra de sa capacité à se diversifier.

Cette diversification ne pourra être mise en œuvre qu'à la condition de disposer des capacités financières suffisantes pour s'engager sur des productions ou des activités

nouvelles, pour lesquelles devront exister des possibilités réelles de marché. Elle passera par l'acquisition rapide de nouvelles compétences.

Cela suppose à la fois une politique de qualité des produits et une bonne formation des agriculteurs. Je rappelle, à cet égard, que les jeunes qui vont s'installer à partir de 1997 seront soumis à de nouvelles exigences en termes de niveau de formation.

La diversification exige, enfin, l'innovation vers le non-alimentaire, mais également vers les activités de services. Connaissant particulièrement la situation des exploitations situées en zone fragile, je suis convaincu de la nécessité de promouvoir la pluriactivité: tourisme, accueil, connaissance du patrimoine culturel, écomusées, randonnées, information et protection de l'environnement.

Oui, l'agriculture doit et peut relever ces défis.

N'oublions jamais que l'activité agricole demeure le moteur de l'activité économique en zone rurale. En effet, elle est le partenaire le plus proche de toutes les petites entreprises qui travaillent en amont et en aval de la production, lesquelles constituent aussi la trame économique de ces zones.

Complémentarité d'activités, solidarité entre ces femmes et ces hommes qui travaillent pour rester au pays, c'est dans cette logique d'interdépendance qu'il convient d'envisager le développement et l'avenir de notre agriculture.

Le Gouvernement a décidé de lui en redonner les moyens, et je vous en remercie, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. Hammann.

M. Jean-Paul Hammann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le monde agricole attend de l'Etat les appuis financiers indispensables pour répondre aux conséquences lourdes des réorientations imposées par la réforme de la politique agricole commune.

Un effort important a, certes, été fait cette année par le Gouvernement. M. le Premier ministre a cité le chiffre global de 7 milliards de francs, et nous vous en remercions, monsieur le ministre. En effet, vous avez été le principal artisan de la mise en œuvre de ces moyens.

L'année 1994 sera la deuxième année d'application de cette réforme. Elle sera aussi l'année des premiers bilans qui mesureront ses effets sur le revenu des agriculteurs et sur l'évolution de l'activité agricole.

Je puis d'ores et déjà affirmer que la compensation intégrale par les primes de la perte de revenu découlant de la réforme de la PAC ne se fera pas, notamment dans une région à faible structure de production comme la mienne.

La crise grave qui affecte de nombreux secteurs de production, conjuguée aux incertitudes des négociations du GATT, crée ainsi un climat d'inquiétude qui conduit de nombreux exploitants au découragement.

La baisse du nombre des installations de jeunes agriculteurs - une trentaine par rapport à une centaine en année normale dans mon département - résulte directement de ce climat préjudiciable au maintien de la contribution de l'agriculture à la vie économique et sociale de notre pays et à la gestion de ses espaces ruraux.

Certes, les décisions positives de majoration de 20 p. 100 de la dotation aux jeunes agriculteurs, décidée en mai dernier, mettent en évidence votre prise en considération de la nécessité de conforter le renouvellement des exploitations.

Encore faut-il, pour atteindre ce but, redonner des perspectives de développement ou de consolidation à une activité qui a besoin de retrouver des objectifs de progrès et des espoirs de revenus décents.

La réforme de la PAC a le grand défaut de décourager la mission économique de l'activité agricole, d'abord par la multiplication des systèmes de contingentement des volumes de production, ensuite par des baisses programmées de prix et, enfin, par des processus d'extensification des cultures et des élevages.

Dans un département comme le mien, où la moyenne exploitation tourne autour de vingt hectares, l'agriculteur ne peut vivre que par une exploitation intensive et une productivité optimale des surfaces cultivées, ce que la politique agricole commune ne permet plus aujourd'hui.

Le démantèlement des mécanismes communautaires de soutien des prix et de gestion des marchés, avec l'affaiblissement des systèmes d'intervention, repose avec une acuité toute particulière le rôle d'orientation et de régulation assuré par les offices interprofessionnels.

Votre projet de budget accroît leurs crédits de 100 millions de francs. C'est bien, mais il faut rapidement reformuler des mécanismes d'intervention permettant de confirmer les potentiels économiques de l'agriculture et non pas simplement de répondre ponctuellement à des crises conjoncturelles.

Les procédures de renouvellement des contrats de plan Etat-région actuellement en cours de négociation constituent certainement une opportunité pour réaffirmer ce rôle des offices en matière d'orientation économique.

Il semble indispensable, monsieur le ministre, de conforter les possibilités d'action économique des offices dans ce cadre. Or les indications formulées, à l'heure actuelle, par les préfets de région apparaissent bien insuffisantes pour répondre à ces objectifs de consolidation économique de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

Dans ce même esprit, il faut conforter les crédits destinés à la modernisation et à la restructuration des entreprises agro-alimentaires qui subissent les contrecoups de la réforme de la PAC.

Je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir interrompu la baisse catastrophique des crédits destinés à la politique agro-industrielle, qui caractérisait les budgets de vos prédécesseurs.

De nombreuses régions s'inquiètent des processus de restructuration et, surtout, de délocalisation qui menacent les activités agro-alimentaires indispensables pour la valorisation des productions agricoles locales et essentielles pour le maintien des emplois, notamment en milieu rural.

Il est vrai qu'on a trop tardé à regrouper et à restructurer certaines entreprises, et nous en subissons aujourd'hui les conséquences, en particulier dans l'est de la France, notamment dans le secteur laitier.

Il conviendrait de revaloriser de façon significative les moyens accordés par le biais des primes d'orientation agricole nationales et régionalisées. Cela a déjà été dit par certains de mes collègues.

De même, les mesures en faveur des politiques de certification qualitative doivent permettre de conforter les activités agro-alimentaires et de les consolider dans leurs bassins traditionnels de production.

La qualité est un des axes privilégiés de votre politique. Elle doit disposer des moyens nécessaires pour affirmer la valeur de notre production face aux exigences légitimes des consommateurs et face aux concurrences accrues qui résultent de l'ouverture du marché européen.

Une des seules échappatoires pour éviter la faillite de la petite et moyenne exploitation, c'est la production de qualité avec, pour certaines exploitations qui ont des rentes de situation, la vente directe au consommateur.

Enfin, monsieur le ministre, un effort soutenu doit être assuré pour favoriser un investissement qui conditionnera la performance de notre agriculture de demain : la formation des hommes.

L'enseignement privé joue un rôle particulier dans le monde agricole, avec plus de 60 p. 100 de jeunes en formation, et il est urgent d'aligner ses conditions de scolarisation et de financement sur celles de l'enseignement agricole public, notamment en décentralisant à la fois les compétences et les crédits vers les régions.

La méconnaissance des contributions diverses de l'activité agricole dans notre société, que ce soit en termes d'aménagement du territoire, de vie locale ou d'environnement, implique, en matière d'enseignement, un élargissement des thèmes, des options et des filières qui justifie le maintien des établissements en place. Les établissements scolaires privés et publics peuvent apporter une contribution importante, essentielle, au développement local.

A cet effet, les nouvelles compétences dévolues à l'agriculture, s'agissant tant de la gestion de l'espace et de l'animation rurale, que des nouvelles exigences de commercialisation et de transformation industrielle et du développement des relations entre l'agriculture et d'autres activités rurales, doivent être prises en compte.

L'évolution vers un « enseignement agricole et rural » permettrait ainsi d'optimiser l'utilisation de l'ensemble des établissements publics et privés existants et de développer leur vocation au service de l'agriculture.

La présence des représentants de la profession dans les conseils d'administration des établissements y garantissent une formation adaptée aux exigences des entreprises agricoles et agro-alimentaires et aux nouveaux métiers de service en milieu rural.

Votre projet de budget traduit une progression des crédits en faveur de l'enseignement et de la formation agricoles. Il faudra certainement poursuivre dans cette voie au cours des prochaines années en prenant en considération cette diversification des fonctions désormais dévolues à l'agriculture.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que m'inspire la partie consacrée au budget de l'agriculture dans ce projet de loi de finances pour 1994 et les vives préoccupations dont je souhaitais vous faire part.

J'espère que vous pourrez les prendre en compte, malgré les efforts de rationalisation et de redéploiement des moyens que vous impose l'austérité budgétaire. Nous vous demandons de privilégier le financement des actions productives et porteuses d'avenir. Les agriculteurs, monsieur le ministre, vous en sauront gré.

Les membres de mon groupe et moi-même voterons votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Rigaudière.

M. Roger Rigaudière. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme l'ont déjà fait certains de mes collègues, je crois utile de souligner, à

mon tour, avec force, le contexte particulièrement difficile dans lequel s'inscrit le projet de budget de l'agriculture pour 1994.

La conjonction de la nouvelle politique agricole commune et des négociations du volet agricole du GATT a créé, en effet, une situation inédite, marquée par de nombreuses incertitudes et lourde de conséquences pour l'agriculture française.

Introduite en mai 1992, la réforme de la PAC, pour l'essentiel, combine deux objectifs : une maîtrise de la production, obtenue grâce à une diminution des quantités produites autorisées, et une atténuation de la politique de soutien des prix agricoles.

La baisse des prix ainsi attendue doit entraîner un alignement progressif sur les cours mondiaux et alléger en conséquence le montant des restitutions à l'exportation.

Pour les exploitants, la nouvelle PAC se traduit donc par une modification dans la structure du revenu agricole, alimenté de moins en moins par les soutiens aux prix et de plus en plus par des aides directes compensant la baisse des prix.

Selon les prévisions officielles, cette nouvelle logique ne devrait pas affecter le revenu des agriculteurs dans les prochaines années. On peut au moins l'espérer !

Toujours est-il que cette réforme a un impact psychologique négatif. En effet, elle développe chez les exploitants désireux de continuer à vivre du fruit de leur travail un sentiment d'assistance mal vécu, ainsi qu'une sensation, diffuse mais bien réelle, d'insécurité à moyen et à long terme. De fait, ne court-on pas le risque de s'acheminer peu à peu vers une logique d'assistance intégrale, qui serait non seulement humiliante, mais également vouée à se réduire progressivement, sans solution de repli pour les agriculteurs ?

Pour leur part, les négociations du volet agricole du GATT avaient pris l'allure d'un jeu de dupes avec les Etats-Unis. Au passage, la nouvelle PAC s'est vue dénaturée et trahie dans sa philosophie par ces préaccords, ce qui montre bien que la réforme de notre politique agricole commune aurait dû suivre leur conclusion, au lieu de la précéder... C'est là une erreur qui risque d'être chèrement payée.

Faut-il rappeler les mesures largement défavorables à l'Europe contenues dans le préaccord de Blair House ?

Citons la baisse de 36 p. 100 des tarifs douaniers, l'ouverture de possibilités d'importations à droits de douane réduits représentant 3 p. 100 puis 5 p. 100 de la consommation intérieure, la diminution massive des soutiens internes et des dépenses de restitution à l'exportation, la baisse de 21 p. 100 des volumes exportés subventionnés, etc.

C'est donc bien dans un contexte communautaire et international très délicat que le Gouvernement a pris en main le dossier agricole.

A cet égard, je pense que vous méritez, monsieur le ministre, un véritable coup de chapeau pour avoir su déployer, en quelques mois à peine, l'énergie qui a permis de commencer à redresser le cap, tant en ce qui concerne le GATT que sur le plan communautaire.

La réunion spéciale des 20 et 21 septembre dernier, dite « conseil Jumbo », qui s'est tenue à la demande de la France, a débouché sur un texte général consacré aux négociations commerciales. Le volet agricole de ce texte reprend largement les thèses défendues par notre pays en faveur de la compatibilité entre la PAC et le GATT et du respect de la préférence communautaire. Si les termes

d'un accord agricole avec les Etats-Unis restent encore à définir, au moins la logique dangereuse de Blair House se trouve-t-elle suspendue !

Par ailleurs, en ce qui concerne la PAC, l'opiniâtreté du Gouvernement a permis d'introduire des mesures correctives qui n'avaient pas été acceptées auparavant.

Il s'agit en particulier, pour l'élevage, de la restitution, dans les zones de montagne, des 140 000 tonnes de références laitières suspendues en 1988, de l'octroi de 70 millions de francs pour le rachat de 35 000 tonnes de quotas laitiers et, enfin, de l'extension aux troupeaux mixtes de la prime à la vache allaitante pour la tranche de production de 60 000 à 120 000 litres.

Ce volontarisme, qui lui a permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre au GATT et d'améliorer les conditions d'application de la nouvelle politique agricole commune, le Gouvernement l'a manifesté également dans les grandes lignes du projet de budget de l'agriculture. Tel qu'il est conçu, celui-ci contribue activement à atténuer les contrecoups financiers de la PAC rénovée.

Les postes clefs connaissent ainsi des hausses significatives, qu'il s'agisse de la subvention au BAPSA, de l'enseignement agricole public et privé, ou encore des actions en faveur de la restructuration des exploitations. Je songe, en particulier, aux augmentations dont bénéficient la prime à l'herbe, la préretraite agricole, ou encore la DJA, qui passe de 520 millions de francs à plus de 578 millions de francs.

Je salue également la hausse de 3 p. 100 de l'indemnité spéciale montagne, même si nous demandons une majoration plus importante.

Enfin, je crois qu'il faut également se réjouir des crédits sensiblement accrus qui sont affectés aux actions en faveur de l'environnement.

Telle est la trame encourageante du projet de budget de l'agriculture, et je soulignerai l'esprit de concertation dont il a été fait preuve parallèlement à son élaboration.

La décision prise par M. le Premier ministre et par vous-même de mettre en place quatre groupes de réflexion en témoigne.

Un certain nombre de propositions faites à la suite de ces travaux ont été reprises dans le projet de budget. J'en dirai quelques mots. Je me permettrai aussi d'en citer certaines autres qui me paraissent constructives et pourraient être examinées ultérieurement.

Tout d'abord, concernant le financement de l'agriculture, il était urgent de définir des mesures permettant aux entreprises agricoles de s'adapter au choc de la réforme de la PAC et à ses répercussions directes ou indirectes sur l'ensemble des secteurs de production.

A cet égard, l'aménagement de la dette, grâce à une enveloppe de prêts de consolidation des encours de prêts bonifiés au taux de 6,5 p. 100, allégera la charge annuelle de remboursement des prêts les plus anciens.

La charge annuelle de remboursement connaîtra également une diminution grâce à l'allongement de trois ans de la durée de remboursement des prêts bonifiés récemment souscrits. Il s'agit là des prêts spéciaux de modernisation et des prêts d'installation jeunes agriculteurs.

Enfin, la baisse de 1 p. 100 en moyenne des taux des crédits bonifiés fait bénéficier l'agriculture de l'évolution des taux du marché au cours des derniers mois.

Après les mesures de soutien, la relance de l'investissement agricole était nécessaire ; le relèvement des plafonds des prêts bonifiés y contribuera.

Ce sera aussi le cas de la déductibilité des déficits dans le calcul de l'assiette des cotisations sociales, qui compensera la grande variabilité des revenus d'une année à l'autre.

La dernière mesure adoptée que je citerai concerne le relèvement des faibles retraites des chefs d'exploitation.

L'attribution de points gratuits de retraite proportionnelle pour les années d'aide familiale va améliorer les pensions les plus faibles servies aux chefs d'exploitation, même déjà retraités.

Ces quelques mesures que je viens d'énumérer sont, je le crois, cohérentes ; elles concernent tous les stades de la vie des exploitants. Il est important, en effet, que certains agriculteurs ne se sentent pas délaissés au sein d'une profession qui doute de son avenir.

C'est l'ensemble de l'agriculture qu'il faut soutenir. C'est ce que vous faites, monsieur le ministre, et je vous en remercie.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur deux domaines dans lesquels des propositions intéressantes ont été faites : il s'agit de l'installation et de la transmission, ainsi que des zones difficiles.

Afin d'améliorer les conditions financières de l'installation des jeunes agriculteurs, vous avez instauré, dans ce projet de budget, un prêt global d'installation : il permettra le financement global de l'ensemble des besoins liés à l'installation, reprise du capital d'installation, achat du foncier, modernisation de l'exploitation.

Grâce à l'alignement des taux des prêts d'installation et des prêts spéciaux de modernisation consentis aux jeunes agriculteurs, la négociation globale de ces deux prêts pourra être réalisée. Dans la période de crise que nous connaissons, c'est un point important.

Toujours dans le domaine de l'installation, l'aménagement des conditions de capacité professionnelle et la suspension du lien entre DJA et octroi d'avantages fiscaux pourraient être, me semble-t-il, utilement étudiés.

Pour les transmissions à titre onéreux, ne pourrait-on envisager la diminution du taux de 16,2 p. 100, qui limite inutilement le nombre d'opérations ?

Pour ce qui est de l'aide à apporter aux zones difficiles, une revalorisation supérieure à 3 p. 100 de l'indemnité spéciale montagne est, vous le savez, monsieur le ministre, unanimement souhaitée.

En conclusion, monsieur le ministre, je vous dirai que les agriculteurs ont conscience à la fois d'être soutenus par les élus et par le Gouvernement et d'être compris par l'ensemble de la nation française. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, lorsqu'un sénateur de base – ce que je suis – a l'honneur de monter à cette tribune, que doit-il viser ?

M. Pierre Louvot. Le sommet ! (*Sourires.*)

M. Emmanuel Hamel. Quelques lignes dans le *Journal officiel* ? Ou doit-il tenter de vous convaincre, quels que soient votre caractère et votre conviction personnelle, qu'il est peut-être difficile d'infléchir ?

Avant-dernier orateur inscrit dans cette longue discussion, qui sera close par l'un de mes amis très cher, puisqu'il est sénateur du département de la Corrèze, celui de Jacques Chirac, j'emploierai un ton personnel, afin que vous gardiez peut-être le souvenir de cette intervention.

Comme nombre de mes collègues dans cette assemblée qui ne sont pas eux-mêmes paysans, je suis issu d'une famille qui a, depuis des générations, sur nombre de terroirs, retourné la terre pour lui faire produire tout ce qu'elle est capable de donner aux Français et au monde. Ces paysans ne se sont pas contentés de travailler la terre : ils se sont battus pour la défendre lorsqu'elle était attaquée et que le destin de la France était en cause.

Monsieur le ministre, je ne parlerai pas de votre budget, que, bien entendu, je voterai, puisque, par rapport à celui de l'année dernière, il présente un progrès important, tant en ce qui concerne le montant des crédits qu'en ce qui concerne leur répartition.

Je ne parlerai pas non plus, dans un souci d'union nationale, de l'héritage qui fut le vôtre et qu'il est de votre devoir de rappeler. En effet, si j'évoquais les résultats de l'année 1992, avant que vous arriviez au pouvoir, il me faudrait citer toute une série de chiffres dramatiques concernant la baisse du revenu des agriculteurs et la diminution du revenu moyen par exploitation. Ces chiffres sont incontestablement confirmés par l'Institut national de la statistique et des études économiques !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Absolument !

M. Emmanuel Hamel. Il me faudrait également reprendre les chiffres qui ont été cités par nos admirables rapporteurs et qui suscitent l'inquiétude du monde rural. Je veux parler de la diminution du nombre d'installations des jeunes et de l'accélération des départs en retraite.

Monsieur le ministre, la France ne serait pas la France sans ces terroirs que les paysans, depuis des millénaires, façonnent. Vous serez, dans les semaines à venir, confronté à un choix politique historique, qui risque incontestablement de provoquer des chocs profonds dans l'opinion publique internationale : la France, notre France, qui sait qu'elle appartient à l'Europe, doit-elle ou non accepter un accord qui ne respecterait pas ses intérêts fondamentaux ?

Monsieur le ministre, laissez-moi vous faire part de mon étonnement d'entendre certaines personnalités ayant exercé des fonctions que je n'aurai jamais à assumer pour la République – je le dis avec tout le respect que je leur dois – exprimer des doutes sur la volonté de la France de tenir jusqu'au bout dans les négociations à venir.

Permettez-moi d'employer des arguments très personnels. Péguy disait qu'à certains moments il faut savoir faire des personnalités. Je n'en suis qu'une modeste, mais je me permets de vous rappeler que j'étais engagé volontaire au 2^e bataillon de choc et que, personnellement, je n'oublierai jamais la contribution des Américains à la Libération de la France.

Je ne serais pas à cette tribune aujourd'hui si, voilà quarante-neuf ans, ayant reçu trois blessures, je n'avais été sauvé par un flacon de sang américain. Cela, je ne l'oublierai jamais ! (*M. Machet applaudit.*)

J'admire l'Amérique pour ce qu'elle représente, dans le monde, en matière de défense de la liberté et de la démocratie. Mais il y eut aussi Rochambeau, La Fayette ! Nous avons donc un devoir mutuel et réciproque, face à l'Histoire, qui, si souvent, nous a réunis, celui de défendre nos intérêts fondamentaux.

Lorsque vous défendez, monsieur le ministre, les intérêts fondamentaux de la France, vous ne vous opposez pas aux intérêts fondamentaux des Etats-Unis. Nous sommes solidaires dans la mission qui nous incombe d'incarner, à l'égard du monde, la liberté et la démocratie. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR et de l'UREI.*)

Je le répète, à l'heure actuelle, certains hommes politiques tiennent des propos qui peuvent faire douter nos partenaires de notre volonté nationale de refuser un accord s'il est contraire à nos intérêts fondamentaux.

Je ne suis qu'un modeste sénateur. Une partie de ma famille – peut-être le savez-vous ? – a ses racines dans votre Aveyron natal, monsieur le ministre. Je fus élève dans un collège dont le directeur était originaire de Mur-de-Barrez. Je connus, dans mon enfance, par un hasard familial, le cardinal Verdier. Je suis donc proche de vos racines.

Je porte un nom normand. D'ailleurs, deux des trente et un marins qui accompagnaient Jacques Cartier lorsqu'il a découvert le Saint-Laurent portaient le nom de Hamel. Vous le voyez, j'ai aussi des origines picardes. Dans ma pauvre personne, je représente cette hérédité française.

Alors, monsieur le ministre, écoutez-moi. Dans les prochains jours, vous allez être l'objet d'une pression. Certains vous diront : « Attention ! si nous sommes à l'origine d'une rupture des négociations, la France en supportera dans d'autres domaines, les conséquences. Nous serons montrés du doigt, nous serons désignés comme ceux qui, au sein de la Communauté européenne, empêchent l'alliance avec les autres pays du monde occidental. »

Ce n'est pas vrai, monsieur le ministre ! Si nous voulons servir l'intérêt commun des nations démocratiques et la liberté des deux côtés de l'Atlantique, si nous voulons, ensemble, être fidèles à la mission qui, historiquement, nous incombe à l'égard du tiers monde, et qui consiste à l'aider dans ce drame de la faim qui l'opprime et le fait disparaître, nous avons le devoir, nous, Français, de faire part à la Communauté européenne, dans l'intérêt des onze autres pays qui la composent, de notre volonté non pas hostile mais déterminée de dire « non » aux États-Unis et de maintenir notre position.

Il faut, dans les semaines à venir, que tous les membres du Gouvernement et, je l'espère, le plus grand nombre possible de parlementaires de la majorité et de l'opposition, par leur attitude et par leurs propos, répandent progressivement la conviction, non seulement en France mais aussi dans les autres pays de la Communauté européenne, que l'enjeu est si grave que nous ne pouvons pas céder.

En effet, ce n'est pas seulement, vous le savez mieux que moi – mais il faut le dire – l'agriculture qui est en cause. Si nous cédon et que l'agriculture est écrasée, broyée, d'autres secteurs en supportent aussi les conséquences.

Au-delà de toutes les observations qui ont été présentées sur votre budget, au-delà de toutes les questions techniques qui vous ont été posées, au-delà des félicitations qui vous ont été, à juste titre, adressées, au-delà des critiques émanant de l'opposition, que vous aviez le devoir démocratique d'écouter, vous avez, monsieur le ministre, une mission historique.

Vous êtes un homme simple. Il arrive que ce soit à des hommes sans ambition personnelle qu'échoient, à certains moments de l'Histoire, des responsabilités historiques. Vous êtes, au sein du Gouvernement, le ministre de l'agriculture. Mais vous êtes beaucoup plus, monsieur le ministre ; vous êtes l'homme qui, en charge de cette mission, doit affirmer au sein du Gouvernement, sous l'écoute attentive du Premier ministre, qui en est déjà convaincu, que le devoir national, le devoir européen, le devoir international de la France est de faire comprendre que, si notre intérêt vital est en jeu, nous ne céderons jamais.

Vous avez la mission de faire en sorte que l'opinion publique soit progressivement préparée aux conséquences qui pourraient résulter de l'échec des négociations ou de leur report. Telle est la mission qui vous est confiée ! J'espère et je veux croire, monsieur le ministre, que vous aurez la lucidité et le courage de l'assumer comme il le faut dans l'intérêt de la France. (MM. les rapporteurs, Mmes et MM. les sénateurs du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste se lèvent et applaudissent longuement.)

M. le président. La parole est à M. Belcour.

M. Henri Belcour. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis quelque peu confus de prendre la parole après ces réflexions de philosophie politique que vient de nous livrer notre collègue Emmanuel Hamel et de revenir à des considérations beaucoup plus terre à terre. Malheureusement, je n'ai pas son grand talent.

Au terme de cette longue, mais ô combien nécessaire discussion du projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1994, il convient, tout d'abord, de rappeler l'importance de l'enjeu du sujet dont nous débattons.

Le nombre, la diversité et la pertinence des orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont témoigné de tout l'intérêt manifesté par le Sénat au monde agricole.

Faisant montre à la fois de condescendance et de provocation, le *Wall Street Journal* examinait récemment le sort des agriculteurs français condamnés, selon lui, à « abandonner leur paradis ». Ce quotidien, en évoquant la perspective de « réserves indiennes », scellait définitivement, par cette formule lapidaire, l'avenir de notre agriculture.

Il est, certes, indéniable – MM. les rapporteurs l'ont rappelé – que la sphère agricole est profondément affectée par une crise lourde d'incertitudes.

Néanmoins, son savoir-faire, mêlant à la fois une expérience ancestrale et une technicité de pointe, maintient notre agriculture au premier plan de l'économie rurale. C'est pourquoi l'examen des dépenses consacrées au monde agricole revêt une importance particulière pour la Haute Assemblée.

Il convient de souligner que ce projet de budget marque un effort significatif, et ce, rappelons-le, dans un contexte budgétaire très difficile.

Je n'examinerai pas dans le détail les différents chapitres budgétaires. J'évoquerai plus particulièrement quelques problèmes qui me tiennent à cœur, en tant qu' élu d'une région rurale.

Je commencerai, tout d'abord, par la situation de l'élevage qui constitue, pour mon département, l'essentiel de l'activité agricole. La Corrèze est, en effet, le berceau des races bovine et ovine limousines, qui, par leur potentiel génétique, constituent un atout maître pour cette activité.

Le marché de la viande bovine, qui est avant tout communautaire, est caractérisé par un environnement de crises ininterrompues depuis près de dix ans.

Les producteurs ont connu trois années de crise grave depuis 1990 en raison du déséquilibre important de l'offre par rapport à la demande. En effet, les importations des pays de l'Est et les abattages de vaches de réforme, pour un ajustement aux quotas laitiers, ont touché durement le marché.

Cette année, la situation est plus équilibrée à l'échelon communautaire, en raison notamment du fort infléchissement de la décapitalisation dans l'ex-RDA et du tarissement des importations incontrôlées en provenance de l'Europe orientale.

La production communautaire serait ainsi en baisse de cinq points. Les cours sont restés stables. Ils sont comparables à ceux de l'an dernier.

Toutefois, l'avenir s'annonce préoccupant pour les trois prochaines années.

On annonce une reprise de la production communautaire pour l'an prochain, alors que la consommation, elle, est en baisse.

La réforme de la politique agricole commune nécessite donc des aménagements en termes de maîtrise de la production. A ce sujet, le maintien de la préférence communautaire et la limitation des importations constituent un préalable indispensable.

Il est urgent de prendre, par ailleurs, des mesures, afin de soutenir la filière du veau de boucherie. Celle-ci permet, en effet, de réguler la production de viande bovine en orientant les éleveurs vers la production d'un animal pour lequel existe une demande réelle. La fédération nationale bovine a ainsi formulé des propositions précises, telles la baisse souhaitable du coût de la poudre de lait et l'instauration d'une prime au veau de boucherie.

Dans le même esprit, il serait opportun d'étendre le versement de la prime au jeune bovin mâle aux producteurs de veaux de lait élevés sous la mère. Il s'agit là, en effet, d'une spéculation traditionnelle qui repose sur un marché demandeur et qui contribue au soutien de l'élevage, donc de l'activité, dans les zones défavorisées. Par exemple dans mon département, cette viande de qualité est produite naturellement et commercialisée avec un label. Le savoir-faire mis en œuvre est, de plus, sans incidence sur l'environnement. La Corrèze se place ainsi au premier rang des départements producteurs, avec ses cinquante mille veaux de lait par an.

C'est une des raisons pour lesquelles il apparaîtrait souhaitable d'adapter l'attribution de la prime au jeune bovin mâle aux animaux élevés sous la mère, en prévoyant un versement dès l'âge de quatre mois.

On observe, par ailleurs, un décalage entre les exploitations productrices de viande et celles des autres secteurs, lesquels ont connu un fort développement économique et une importante restructuration, je pense ici au secteur laitier.

La production de viande bovine garde, en effet, l'image d'une activité dispersée, aux structures de faible dimension, donc peu rentables. Cette situation s'accompagne d'un vieillissement de la population des éleveurs.

Sur les dix dernières années, en outre, le revenu des exploitants spécialisés n'a pas connu d'amélioration, demeurant à des niveaux extrêmement faibles, 50 000 et 60 000 francs par exploitation, ce qui représente seulement 41 p. 100 du revenu moyen agricole.

De même, à peine plus de 20 000 exploitations ont un effectif d'étable supérieur à quarante vaches nourrices. Or, ce seuil d'étable n'apparaît plus à même d'assurer un revenu suffisant. Par ailleurs, plus de 80 000 exploitations représentant environ 930 000 vaches allaitantes se trouveraient sans succession assurée dans les dix ans à venir.

Il serait donc opportun d'inciter, par des aides spécifiques, les éleveurs à agrandir leurs structures ainsi que la dimension du cheptel.

Les producteurs souhaitent à ce sujet une revalorisation de l'aide aux bâtiments d'élevage. Les crédits affectés à cette action doivent être utilisés exclusivement pour les constructions neuves et pour la rénovation des bâtiments en zones de montagne. La modernisation des bâtiments sur l'ensemble du territoire doit, quant à elle, faire l'objet d'une ligne budgétaire différente.

Par ailleurs, notamment dans les zones dites défavorisées, le revenu agricole comprendra désormais une part importante d'aides directes, qu'elles soient communautaires ou nationales.

Le réaménagement de la réforme de la PAC, que le Gouvernement a obtenu, devrait donc apporter, par ces aides directes, un complément de revenu non négligeable. Il serait en conséquence souhaitable que les agriculteurs se voient communiquer un échéancier relatif au versement de ces différentes primes.

En effet, les exploitants agricoles doivent honorer des échéances financières régulières et prédéterminées. Un calendrier précis pour le versement des aides devrait donc rendre plus aisée la gestion de leurs exploitations. Mais vous connaissez bien ce problème, monsieur le ministre. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que la réflexion que vous menez sur cette question débouche bientôt sur des mesures concrètes.

Je voudrai, à présent, avant de clore mon propos, évoquer brièvement les difficultés rencontrées actuellement par la filière bois, autre ressource importante de la Corrèze.

Les conséquences de la conjoncture économique, peu favorable, il est vrai, sont aggravées par les importations massives de bois en provenance, notamment, des pays scandinaves. La France a demandé, à ce sujet, l'application de la clause de sauvegarde à l'échelon européen.

Les professionnels du bois sont également affectés par le versement de la taxe assise sur le produit des exploitations forestières. Cette taxe grève le prix de revient du bois, alors qu'aucune taxation comparable ne frappe les matériaux concurrents. Or, il faut le rappeler, les entreprises de la filière bois contribuent largement au maintien des activités en milieu rural et participent donc largement à la bataille pour l'emploi.

Avec plusieurs de mes collègues, j'avais déposé un amendement visant à la suppression de cette taxe, lors de l'examen de la première partie de la loi de finances. M. le ministre du budget a, certes, bien voulu apporter une amélioration au dispositif fiscal existant en décidant d'affecter le produit de cette taxe au Fonds forestier national, qui connaît une crise de financement. Néanmoins, le coût qui en résulte pour les professionnels du bois demeure.

Voilà donc, monsieur le ministre, les quelques problèmes que je tenais à soulever et sur lesquels, je l'espère, vous voudrez bien apporter des éléments de réponse, voire d'apaisement.

Le comité interministériel d'aménagement du territoire qui s'est tenu à Mende en juillet dernier a confirmé l'attachement que manifeste le Gouvernement pour nos campagnes et, plus particulièrement, pour les zones défavorisées comme ce Massif central que vous connaissez si bien, monsieur le ministre - elles qui ont connu plusieurs années d'oubli et qui ont été laissées à l'écart de toute politique d'aménagement du territoire.

Le présent projet de budget, malgré la situation financière de notre pays et les déficits cumulés, marque donc l'effort du Gouvernement vis-à-vis du monde rural. Il donne ainsi un coup d'arrêt à trois années successives de baisse des crédits destinés à l'agriculture et, partant, du revenu des agriculteurs.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'approuverai les présentes lignes budgétaires. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens à vous dire d'emblée combien j'ai apprécié ce débat.

La richesse des interventions - au-delà de leur qualité - m'interdit d'y répondre ce soir dans le détail. Toutefois, pour être aussi complet que possible, j'ordonnerai mes réponses autour de grands thèmes qui me paraissent recouvrir l'essentiel de vos interventions, mesdames, messieurs les sénateurs : la politique européenne, les négociations du GATT - j'en ai parlé lors de mon intervention liminaire et à l'occasion de ma réponse aux rapporteurs, mais je pense utile d'y revenir - l'allègement des charges et le financement des exploitations, les problèmes spécifiques aux productions, la pêche et, enfin, l'aménagement rural.

Le GATT domine aujourd'hui nos préoccupations, le nombre des questions qui m'ont été posées à ce sujet l'atteste.

Je saluerai particulièrement l'intervention convaincue et convaincante de M. Hamel, qui nous a bien fait mesurer toute l'importance de cette négociation, pour notre pays comme pour l'Europe. J'ai déjà longuement dit quelle était, à cet égard, la position du Gouvernement ; elle est claire et elle est constante : la France est favorable à un accord au GATT, mais pas à n'importe quel prix.

Cet accord doit être équilibré, et je précise tout de suite qu'aujourd'hui, au stade actuel de la négociation, rien n'ayant bougé pour l'instant, nous ne voyons pas la possibilité d'avoir un accord. A la suite du conseil Jumbo du 20 septembre dernier, l'Union européenne a présenté des demandes et des propositions très précises. Nous attendons donc des réponses concrètes à nos questions concrètes. Il est grand temps qu'elles nous parviennent, puisque nous nous prononcerons au vu de ces réponses.

Ce sont là les grands principes qui guident notre démarche.

En tout état de cause, comme je l'ai dit et comme M. le Premier ministre l'a rappelé à plusieurs reprises, il ne devrait pas y avoir un hectare de jachère supplémentaire en France.

Le moment venu, le Parlement sera saisi, sous la forme appropriée que retiendra le Premier ministre.

Concernant la politique européenne, j'ai déjà largement répondu aux rapporteurs. J'y reviens cependant pour dire avec force que je comprends le désarroi du monde agricole face aux évolutions actuelles et, surtout, face aux incertitudes qu'elles génèrent.

Dans les discussions que nous avons actuellement avec nos partenaires au titre de la réforme de la PAC, les objectifs sont clairs : obtenir des aménagements significatifs de la PAC réformée - je les ai énumérés tout à l'heure - simplifier sa mise en œuvre et garantir les délais de paiement. C'est que nous nous sommes engagés dans cette voie et nous la poursuivrons.

Je comprends parfaitement le traumatisme que subissent les agriculteurs face à cette réforme. Voilà pourquoi je m'attacherai à obtenir de nos partenaires des résultats concrets dans ces trois domaines.

En effet, il faut absolument assurer aux agriculteurs des perspectives claires, comme mes prédécesseurs ont su le faire dans les années soixante. A cet égard, la gestion de la jachère est aujourd'hui la question centrale.

M. Roujas m'interroge sur le soja irrigué ainsi que sur le choix entre un plafond ou une base.

Je précise que le principe de la création d'une aide différenciée pour le soja selon qu'il est ou non irrigué est acquis pour cette campagne en ce qui concerne la zone « Grand Sud-Ouest ». L'extension de cette aide différenciée à l'ensemble du territoire français sera décidée pour la prochaine campagne.

Pour ce qui est maintenant du plafond et de la base, la France a fait savoir au conseil des ministres de Bruxelles qu'elle entendait voir maintenu le principe d'un plafond irrigation, comme il a été appliqué cette année. Elle ne veut pas voir introduit le principe d'une base irrigation, dont M. Roujas a souligné les inconvénients. Je souscris à son analyse. Aussi m'efforcerai-je d'obtenir satisfaction sur cette question lors du prochain conseil des ministres de Bruxelles en décembre, conseil dont je mesure toute l'importance.

M. Machet a abordé la question du développement de la jachère industrielle, plus précisément de la filière éthanol. Il s'agit d'une alternative intelligente à la jachère nue. Elle passe, vous le savez par l'ETBE, l'éthyl-tertio butyl-éther. Nous sommes favorables au développement de cette filière, que l'exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers doit dynamiser.

Vous savez qu'un site a déjà été agréé pour la construction d'une raffinerie, celui de Feyzin. D'autres choix doivent suivre et les décisions seront prises très prochainement, dans les dix à quinze jours.

Concernant plus généralement le budget, vous êtes un peu sévère, monsieur Leyzour, quand vous regrettez la diminution des dépenses en capital. C'est pourtant la première fois qu'il vous est proposé une stabilisation des autorisations de programme en faveur de l'investissement, après plusieurs années consécutives de baisse assez sérieuse. Vous regrettez que 170 000 personnes seulement bénéficient des mesures de revalorisation des retraites modestes que le Gouvernement a décidées.

Monsieur le sénateur, faut-il donc regretter qu'un gouvernement ait enfin décidé de commencer à mettre fin à la faiblesse anormale des retraites agricoles ?

Vous avez participé à la gestion du pays. Il faut donc que vous assumiez les conséquences du soutien que vous avez apporté constamment aux gouvernements précédents, qui nous ont laissé la difficile situation que nous avons aujourd'hui à gérer.

M. Désiré Debavelaere. Très bien !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Mais je me garderai d'en ajouter davantage vous le comprenez bien, mesdames, messieurs les sénateurs, ce n'est pas par de tels échanges que l'on peut régler les problèmes douloureux dont nous avons hérité ! (*Bravo ! et applaudissements sur les travées du RPR.*)

M. Félix Leyzour. Vous avez soutenu les mauvaises orientations !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Vous n'avez jamais, que je sache, mis en difficulté les gouvernements, au cours des années précédentes.

M. Félix Leyzour. Vous non plus, vous n'avez jamais voté les motions de censure !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Mais vous finirez par nous faire croire que vous étiez dans l'opposition ! (*Sourires.*)

En ce qui concerne l'allègement des charges, face à l'incertitude, nous devons affirmer une politique nationale vigoureuse et déterminée. Je souhaite que la

Commission des Communautés ne se contente pas d'affirmer le principe de subsidiarité et qu'elle reconnaisse à chaque Etat membre un espace de liberté où sa spécificité puisse jouer.

Pour ma part, je m'attache à tenter d'alléger les charges des exploitations et d'améliorer les conditions de leur financement. C'est mon objectif premier, en vue de conforter une agriculture économique : si l'agriculture est plurielle, elle ne pourra se maintenir dans les régions les plus défavorisées qu'à la condition de s'appuyer sur des exploitations rentables. *(Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.)*

S'agissant des importantes décisions prises le 15 novembre dernier en matière de désendettement, je précise que les associations syndicales autorisées pourront bénéficier des mesures de consolidation de l'encours à 6,5 p. 100 sur sept ans. Ainsi est apportée une réponse à la situation particulière de ce secteur particulièrement touché par la réforme de la PAC.

En outre, ces mesures de consolidation sont à présent étendues au secteur des fruits et légumes, secteur que je sais essentiel, monsieur Soucaret, pour le département du Lot-et-Garonne.

J'indique à M. Daunay que la déduction pour investissement, mécanisme spécifique au secteur agricole, trouve sa justification dans la nécessité de favoriser l'auto-financement, les exploitations agricoles ayant à supporter de lourds investissements.

Ce dispositif a déjà fait l'objet de nombreuses améliorations, dont les dernières ont été soumises à votre assemblée en juin dernier, avec le projet de loi de finances rectificative. Le plafond de la déduction a été alors porté de 60 000 à 75 000 francs.

La non-réintégration de la déduction fait partie des souhaits exprimés par les organisations professionnelles agricoles. Toutefois, il faut avoir conscience qu'une telle demande se heurte à l'objection d'un accroissement des distorsions avec les autres secteurs d'activité. C'est essentiellement la raison pour laquelle cette mesure n'a pas été retenue le 15 novembre dernier. Cette question devra donc sans doute être à nouveau examinée.

M. Debavelaere a exprimé son inquiétude face à la diminution des installations de jeunes agriculteurs et de la demande de prêts à l'investissement.

Une réponse a été apportée à cet égard par les mesures du 7 mai et du 15 novembre avec la revalorisation de la DJA, le prêt global à l'installation, la diminution des taux bonifiés et le relèvement des plafonds des prêts.

Il faut effectivement redonner des perspectives à long terme à notre agriculture. J'espère que ces mesures vont insuffler une nouvelle dynamique et permettre une relance des installations de jeunes agriculteurs.

Conforter la trésorerie des exploitations a été mon premier objectif. Le second a été de pallier les difficultés les plus graves auxquelles étaient confrontés certains secteurs de production. Nous poursuivrons cet effort en 1994, mais nous devons à la fois faire face à des situations conjoncturelles et permettre la restructuration de certaines filières de production, restructuration qu'appellent l'évolution des marchés, les modifications dans les habitudes de consommation et l'internationalisation des échanges.

Monsieur Hammann, je vous indique que le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, le CSO, doit être appelé à jouer un rôle accru dans la définition des orientations des actions que conduisent les offices d'intervention.

C'est ainsi que, lors de sa séance du 23 novembre, le CSO a recommandé que 6 p. 100 des crédits des offices pour 1994, soit 100 millions de francs, soient réservés, pour être affectés ultérieurement en fonction d'une approche plus « horizontale » de l'action des offices. Je vous l'ai dit, on peut en effet leur reprocher de travailler d'une façon un peu trop « verticale » et cloisonnée.

Le CSO a également souhaité le rapprochement dans l'action de certains offices qui présentent des synergies importantes. Il s'agit notamment des offices d'élevage - l'ONILAIT et l'OFIVAL, par exemple - ainsi que des offices de grandes cultures, en particulier l'ONIC et la SIDO.

MM. Hugo et Minetti m'ont interrogé sur les fruits et légumes. Je tiens à leur dire que la mission sénatoriale constituée sur ce sujet a fait des propositions tout à fait intéressantes, qui alimentent aujourd'hui notre réflexion.

J'ai souhaité engager, à cet égard, une action à deux niveaux.

Tout d'abord, à court terme, les mesures décidées le 7 mai et le 15 novembre doivent permettre de faire face aux crises et d'améliorer de la sorte la situation des entreprises.

Par ailleurs, pour le long terme, en vue d'une réforme des dispositifs d'encadrement aux niveaux communautaire et national, j'ai confié à M. Haro une mission dont l'objectif est double : proposer les modifications à apporter à l'actuelle organisation commune des marchés, tout en réaffirmant la notion de préférence communautaire ; définir, à l'échelon national, les réformes à adopter en ce qui concerne l'organisation économique et les interventions financières en faveur de ces secteurs.

Des propositions sont donc attendues dans ce domaine pour la fin de cette année. Bien entendu, le travail accompli par la mission sénatoriale sera une aide précieuse dans la définition des décisions qui devront être prises.

Concernant la viticulture, M. Serge Mathieu a attiré mon attention sur la nécessité de soutenir une politique de promotion et de qualité dans ce secteur. J'en suis tout à fait convaincu, j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire tout à l'heure.

S'agissant de la loi Evin, conscient des excès de ce texte, j'ai engagé une concertation immédiate afin d'en corriger certains aspects qui le rendent aujourd'hui inapplicable. Des discussions sur ce point sont en cours avec Mme Veil, ministre d'Etat, en charge des affaires sociales et de la santé.

M. Courteau a beaucoup insisté sur le problème de l'OCM-vin, qu'il considère comme fondamental, notamment pour le département de l'Aude. J'espère que, n'étant plus dans l'hémicycle, il veillera à prendre connaissance de ma réponse dans le compte rendu de cette séance.

Il a indiqué que, dans sa région, on se préparait à manifester le 10 décembre dans les rues de Montpellier. Il est certain que, si l'on n'écoute pas les réponses qu'on a sollicitées, on ne peut savoir ce qu'il en est réellement !

Je tiens donc à dire très nettement que, contrairement à ce qu'il a affirmé tout à l'heure, pour le moment, il n'existe pas de projet relatif à l'OCM-vin : la Commission européenne n'a pas présenté de projet, même si on persiste à dire qu'elle aurait déjà élaboré un tel texte. Ce qui est vrai, c'est que, à ma demande et à la demande des viticulteurs français, notamment de ceux du Midi, la Commission s'est saisie du problème de la renégociation de l'OCM-vin.

Tous les ans, nous sommes confrontés au même problème : la distillation préventive ne règle pas la question au fond et l'on se rend bien compte que l'organisation commune du marché du vin telle qu'elle fonctionne aujourd'hui ne répond pas du tout à l'attente de la profession, ne résout pas du tout les difficultés. C'est pourquoi il faut engager une renégociation de cette OCM.

J'ai écouté les viticulteurs et je puis affirmer que nous resterons très fermement « calés » sur les principes suivants : responsabilisation effective des Etats membres dans la résorption des excédents - et j'ai toujours dit que la démarche française en la matière était tout à fait exemplaire, notamment dans cette région du Midi ; définition des objectifs nationaux en tenant compte des efforts déjà engagés et en se fondant sur les références arrêtées à Dublin, voilà une dizaine d'années, car il ne saurait être question de se trouver pénalisé par ce biais ; enfin, affirmation de la préférence communautaire.

La négociation n'en est donc qu'à ses débuts. Il y a simplement eu ce que l'on appelle une « communication » de la part de la Commission ; ce n'est en rien un texte soumis à l'approbation du conseil des ministres. Un tel texte viendra plus tard.

Je souhaite donc que cette déclaration puisse être portée à la connaissance de M. Courteau et que celui-ci la diffuse largement autour de lui.

MM. Minetti et de Menou ont attiré mon attention sur les difficultés de l'horticulture.

La filière horticole se trouve dans une situation délicate pour deux raisons. La première relève de la conjoncture. La seconde tient à la décision pour le moins hasardeuse - mais hélas ! d'après ce que l'on m'a toujours dit, irréversible - consistant à relever le taux de TVA de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100.

Cette décision, qui a eu pour effet de fragiliser les entreprises, a été prise voilà deux ans par le précédent gouvernement, qui, à l'époque, aurait pu obtenir une dérogation : d'autres pays de la Communauté en ont obtenu une.

Monsieur de Menou, vous nous avez livré des informations tout à fait intéressantes. Je puis vous assurer que je vais entreprendre, auprès de Mme Scrivener, des démarches en vue d'un réexamen éventuel de cette question. Je sais M. Sarkozy également très attentif à cette situation.

J'espère, en tout cas, que nous pourrions répondre à l'attente des horticulteurs, dont je connais parfaitement les difficultés.

M. Tizon a évoqué la mobilité des quotas laitiers, question des plus délicates. C'est encore un problème qui intéresse de près l'aménagement du territoire.

Le système actuel lie les transferts des quotas aux transferts fonciers. Il est donc indispensable si l'on veut éviter la désertification des zones fragiles : si l'on pouvait acheter les quotas de ces zones sans y reprendre les exploitations, ces quotas partiraient évidemment vers des zones plus riches.

Il est donc impératif, à mes yeux, que la gestion de cette mobilité reste le plus déconcentrée possible, et le cadre départemental s'y prête. C'est pourquoi le programme de restructuration de 230 millions de francs que j'ai mis en œuvre devra, autant que faire se peut être géré au niveau départemental. Je n'exclus pas, cependant, que des assouplissements puissent être apportés à ce dispositif, pourvu qu'il y ait, sur ce sujet, un large accord des organisations professionnelles.

M. Rigaudière a abordé le problème des quotas laitiers en zone de montagne. En effet, j'ai obtenu à Bruxelles, dans le cadre du dernier paquet « prix », la restitution des 4,65 p. 100 de quotas laitiers en zone de montagne. Je croyais à cette mesure d'équité. Je l'ai obtenue, à la surprise de certains, c'est vrai. Hors une faible provision pour régler un contentieux communautaire résultant d'un arrêt de la Cour de Luxembourg, ce qu'on appelle le SLOM 3, ces tonnages, de l'ordre de 140 000 tonnes, ont été répartis entre les départements de montagne et les attributions sont en cours.

M. Belcour m'a interrogé sur la prime au veau de quatre mois. Il ne fait pas de doute que l'organisation commune de ce marché est à revoir. La production de veau de boucherie n'est pas suffisamment encouragée. Le déplacement de l'âge auquel la prime est versée est peut-être une solution. Le risque, demain, est d'augmenter le prix du veau de huit jours qui est tout de même déjà assez cher.

J'ai demandé aux organisations professionnelles de me faire des propositions à ce sujet. Il faut, en effet, avoir une position arbitrée, tenant compte des intérêts des éleveurs laitiers, des naisseurs et des engraisseurs. Lorsque la position française sera établie, je puis vous assurer que je la défendrai comme il se doit au niveau communautaire.

M. Guy Robert s'est exprimé sur l'élevage ovin. Il a précisé qu'il avait rédigé sa question avec M. Cluzel. Je vous avais, en effet, promis sur ce point une mutualisation des droits à primes ovins pour régler le problème de cette année. Cela a été fait. J'en profite pour vous signaler que j'ai pu, à cette occasion, avancer de plusieurs mois le versement du deuxième acompte de la prime compensatrice ovine.

S'agissant des problèmes de baisse des cours, je partage votre analyse. A cette baisse des cours doit correspondre une hausse mécanique de la prime compensatrice ovine, que mes services évaluent, à ce jour, à environ 3 ECU, soit 24 francs, ou 17 p. 100, par brebis.

Vous avez raison de dire qu'il convient de prendre des mesures d'incitation en faveur du développement d'une filière plus efficace, notamment par la spécialisation et la qualité. Ce sera l'objet des orientations pour l'élevage ovin du prochain contrat de plan. Cela étant, il s'agit d'un problème difficile à propos duquel nous devons rester très vigilants.

Monsieur Cazalet, vous avez rappelé la nécessité d'accorder des aides à la qualité pour les zones de montagne. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, dans mon intervention, je suis persuadé que les productions de montagne doivent se démarquer des productions industrielles. C'est la raison pour laquelle j'ai augmenté, comme vous l'avez demandé, l'aide à la qualité du porc en zone de montagne, de 10 millions de francs. Ces mesures s'ajoutent aux mesures générales de report d'échéance destinées à permettre aux éleveurs de traverser la crise actuelle avec, passez-moi l'expression, le minimum de « casse » possible.

Nos producteurs doivent tenir, même si les prix sont effectivement sévères. En effet, il faut bien se rendre compte que lorsque des porcs sont abattus en France, ils sont remplacés par des porcs provenant d'autres pays, notamment du Danemark ou des Pays-Bas. Il s'agit d'un problème communautaire. La situation est difficile sur l'ensemble des bassins de production européens. Il faut donc tenir bon, en attendant des jours meilleurs. C'est pourquoi nous avons pris des dispositions afin d'aider l'ensemble des producteurs concernés.

Monsieur Pourchet, vous avez évoqué les droits à prime des troupeaux mixtes. Le précédent gouvernement n'a pas manqué d'annoncer le relèvement du plafond de 60 000 à 120 000 litres pour l'éligibilité des troupeaux mixtes. En revanche, il a laissé à gérer un déficit de droits d'environ 35 p. 100. Aussi le problème est-il sérieux. J'ai parfaitement conscience de l'effet produit chez les éleveurs qui attendaient la prise en compte de toutes leurs vaches.

Au-delà de l'intervention qui m'a été demandée à Bruxelles, j'ai bon espoir d'aboutir, dans les prochains jours, à une solution pour cette année. J'indique à tous ceux qui m'ont alerté sur cette question que des mesures vont être prises afin de prendre en charge toutes les vaches allaitantes de tous les éleveurs détenteurs de troupeaux mixtes. Les annonces qui ont été faites par l'intermédiaire des directions départementales de l'agriculture et laissant entendre qu'une diminution, qui n'avait pas été annoncée au départ, interviendrait vont être corrigées. Un effort va donc être nécessaire pour combler ce qui n'avait pas été prévu au départ.

Monsieur de Menou, vous m'avez interrogé sur les restitutions « volailles ». La baisse des restitutions opérées par la Commission est, en effet, absolument inacceptable. Je crois que vous l'avez dit, cette baisse est comprise par nos éleveurs comme une anticipation par Bruxelles des résultats négatifs du GATT. J'ai eu l'occasion, lors du Conseil des ministres, la semaine dernière, de dire combien cette attitude était inacceptable. Après le vote négatif de la France, j'ai protesté à la fois auprès du Conseil de la Commission. En ce qui me concerne, je considère que cette affaire n'est pas terminée. Je continue à œuvrer pour obtenir une augmentation de ces restitutions.

M. Jacques de Menou. Bravo !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. En ce qui concerne les industries agroalimentaires, monsieur Tizon, vous avez souligné les relations difficiles entre les producteurs agricoles et la grande distribution.

J'ai développé cet aspect tout à l'heure. La grande distribution exerce, à l'évidence, une pression concurrentielle très forte sur les producteurs agricoles comme sur les industries agroalimentaires.

Si on laisse les choses en l'état, ces pressions ne pourront que s'accroître. Aussi, dans le cadre d'un projet de loi sur la concurrence, il sera nécessaire d'introduire des éléments de moralisation quant aux relations entre les producteurs et la grande distribution.

J'ai lancé, à cet égard, une consultation auprès des grandes organisations nationales de ce secteur - l'Association nationale des industries agroalimentaires et la Confédération française de la coopération agricole - afin de tirer un premier bilan de la loi du 31 décembre 1992 et de voir comment progresser concrètement dans le domaine des relations industrie, production - distribution.

J'en viens à la pêche. J'ai engagé un soutien aux productions de ce secteur. Dès ma prise de fonctions, je me suis attaché à sauvegarder les atouts de ce secteur, évidents pour notre industrie agroalimentaire et pour l'équilibre général, économique et social des zones du littoral.

MM. Oudin et de Catuelan m'ont posé un certain nombre de questions. J'ai arrêté un véritable contrat de progrès avec l'ensemble du secteur de la pêche, au mois de mai.

Il cherche à atteindre des objectifs précis.

Il s'agit, d'abord, de l'amélioration de la situation financière des armements, notamment par le réaménagement des dettes.

La baisse des charges sociales de la pêche artisanale constitue le deuxième temps de cette action. Elle est une réponse à l'une des revendications essentielles de la profession. Cet effort est prolongé par un plan de sorties de flotte nécessaire à l'adaptation à l'état de la ressource.

Enfin, sur le plan communautaire, c'est à ma demande que le conseil des ministres a réaffirmé le principe de la préférence communautaire, qui doit s'exprimer également par un renforcement des contrôles sanitaires et des mécanismes de sauvegarde existants.

MM. de Menou et Sergent ont abordé la question des cotisations sociales. Pour des raisons budgétaires, il n'a pas été possible, pour l'instant, d'étendre la mesure d'allègement des cotisations sociales à toutes les entreprises, notamment aux armements industriels et semi-industriels. La décision que nous avons prise est importante. Elle était très attendue. D'abord, il ne s'agit absolument pas là d'une volonté de discrimination envers les entreprises industrielles, qui ont toutes leur place. Ensuite, je puis vous assurer que j'ai la ferme intention de trouver une solution pour la pêche industrielle, plus généralement pour les patrons non embarqués. Des discussions sont en cours, mais je ne peux encore en préciser la date ou le niveau.

En ce qui concerne l'offre au GATT des produits de la pêche, j'ai eu l'occasion de réagir lors du dernier Conseil des ministres de la pêche du 22 novembre. J'ai fait part des réserves de fond de la France sur une telle offre. Soutenu par la quasi-totalité de mes collègues, j'ai vigoureusement protesté contre une telle initiative de la Commission, qui a été prise sans consultation préalable des Etats membres. J'ai rappelé que le tarif douanier commun constituait la seule expression de la préférence communautaire pour les produits de la pêche et qu'il convenait donc de ne pas le vider de sa substance.

A ma demande, appuyée par la quasi-totalité des délégations, le président du conseil des ministres sera, auprès du conseil des affaires générales, le porte-parole de la vive préoccupation du secteur et rappellera son extrême sensibilité. Je suivrai avec la plus grande vigilance l'évolution de cette question dans les jours à venir.

En ce qui concerne l'aménagement rural, qui est le dernier volet, il faut en effet préparer l'avenir comme cela a d'ailleurs été excellemment rappelé. C'est aussi la politique d'aménagement rural que je souhaite proposer au Gouvernement. Dans ce secteur, je serais satisfait si je parvenais tout simplement à faire prendre en compte par tous les partenaires deux idées-forces : le droit à l'expérience et le droit à la différence, notamment dans certains secteurs du droit fiscal et du droit social.

M. Roland Courteau. Très bien !

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Messieurs Caupert, Bernard Hugo et Belcour, vous êtes beaucoup intervenus sur ce point. Je suis d'accord avec vous sur la nécessité d'une politique volontariste dans le domaine du développement rural. J'ai moi-même rappelé que le fondement de ce développement doit s'établir sur la présence d'une agriculture et d'une sylviculture vivantes, c'est-à-dire rentables, même si elles doivent - comme elles le font - s'adapter et évoluer.

Des mesures spécifiques pour l'installation des jeunes agriculteurs, que je vous ai présentées, vont dans ce sens.

J'évoquerai la promotion de la qualité et la gestion de l'espace, avec un fond de gestion pour cet espace.

Ma politique s'inscrit dans le cadre des deux axes essentiels de la loi montagne, c'est-à-dire la solidarité vis-à-vis des handicaps naturels et les spécificités montagnardes. Je vous rappelle, à ce propos, le retour des 140 000 tonnes de quotas laitiers et les aides directes aux agriculteurs : l'indemnité spéciale de montagne revalorisée, la dotation aux jeunes agriculteurs majorée, les mesures agri-environnementales, les aides à la qualité du lait et du porc en montagne. Tout cela va dans le sens du maintien d'une vie et d'une activité économique en zone de montagne. Pour tenir le territoire, le terrain, il faut d'abord penser aux agriculteurs.

M. Tardy a abordé un certain nombre de questions relatives au Fonds forestier national. J'ai été particulièrement étonné de sa description de la situation actuelle. J'ai rappelé dans mon intervention l'état de délabrement financier de ce compte à mon arrivée en avril dernier. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler que le plan de redressement que nous avons dû mettre en place résulte de la réforme de la taxe du Fonds forestier national que les précédents gouvernements ont préparée et mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 1991. Cette réforme a donné les résultats que vous connaissez. Le redressement nécessaire a été opéré dès les premiers jours de la mise en place du Gouvernement tellement la situation était catastrophique. *(Applaudissements sur les travées du RPR.)*

Le Fonds forestier national est maintenant confirmé par la mise en place des mesures pour 1994, qui mobilisent, je le rappelle, 314 millions de francs pour le budget de l'État. Nous multiplierons par trois les autorisations de programme en 1994 et le niveau de paiement sera porté à 549 millions de francs.

Voilà l'essentiel des réponses que j'étais en mesure de vous livrer au terme de ce débat, qui m'a semblé particulièrement intéressant.

J'aimerais ajouter quelques mots sur les inscriptions budgétaires.

Je n'ai pas déposé d'amendement au nom du Gouvernement. C'est M. le ministre du budget qui y procédera, lors de la seconde délibération.

Néanmoins, je vous indique d'ores et déjà, mesdames, messieurs les sénateurs, que le titre III sera augmenté de 67 millions de francs pour traduire la prise en charge, par le budget de l'État, des dépenses de personnels assurées jusqu'alors par le Fonds forestier national.

Le titre IV sera abondé de 5 millions de francs sur le chapitre 44-92 en faveur de l'exploitation forestière et de la mobilisation du bois.

Le titre VI sera augmenté de 30 millions de francs en autorisations de programmes et de 10 millions de francs en crédits de paiement sur le chapitre 61-44, conformément aux engagements pris en faveur du Fonds forestier national. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. Emmanuel Hamel. Vous sauvez le Fonds forestier national ! C'est très bien !

M. Roland du Luart, rapporteur spécial. Vous avez sauvé beaucoup de choses !

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de l'agriculture et de la pêche et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : 149 575 401 francs. »
Sur ces crédits, la parole est à M. Leyzour.

M. Félix Leyzour. « Monsieur le ministre, je souhaite, en votre présence, revenir sur le problème de la situation de l'école nationale vétérinaire d'Alfort, l'ENVA. » Quand je dis « je », comprenez bien que je parle au nom de ma collègue Mme Hélène Luc, qui s'est d'ailleurs déjà entretenue avec vous de ce sujet.

« Durant plusieurs semaines, en effet, l'école nationale vétérinaire d'Alfort a fait l'objet de rumeurs persistantes quant à l'éventualité de sa délocalisation, voire de sa fermeture prochaine.

« C'est pourquoi, en ayant été informée, j'ai posé une question orale à M. le Premier ministre, la responsabilité de plusieurs ministères ayant été invoquée dans cette affaire.

« M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat m'a indiqué, au nom du ministre de l'intérieur et en votre nom, monsieur le ministre, que les dernières rumeurs concernant l'école nationale vétérinaire d'Alfort étaient sans fondement.

« Nous n'avons manifestement pas la même approche sur la genèse de cette affaire. Mais ce qui compte maintenant, monsieur le ministre, c'est que vous me confirmiez votre décision de ne pas démanteler ou transférer ce potentiel scientifique, culturel, de recherche et de formation de premier plan, ni de lui porter atteinte en aucune façon.

« Je pourrai alors vous renouveler ma satisfaction, partagée avec l'ensemble des acteurs de l'école - direction, enseignants, chercheurs, personnels techniques et administratifs, vétérinaires et étudiants - de voir sauvée "une fois de plus" notre école. Je dis "notre école", car elle fait partie, pour moi, non seulement du patrimoine du département du Val-de-Marne, mais aussi de celui de la France.

« Aussi, monsieur le ministre, voudrais-je aujourd'hui insister auprès de vous sur ce qu'il y a lieu d'entreprendre, et qui relève de votre responsabilité, pour sauver, définitivement cette fois-ci, cette école. En effet, le Gouvernement dispose d'un moyen très simple pour qu'il n'y ait plus, à l'avenir, de quelconque supputation ou de bruit concernant cet établissement : c'est de tenir enfin ses engagements et de prévoir dans le budget de la nation une ligne budgétaire individualisée pour le financement indispensable à la modernisation et à la rénovation de l'ENVA. Les gouvernements successifs n'ont pas dégagé les crédits nécessaires à la transformation de cette école qui, je le précise, est l'une des plus mal dotées financièrement d'Europe.

« Il en est résulté une situation qui, si il n'y était pas mis un terme immédiat, provoquerait l'asphyxie, voire l'impossibilité définitive de fonctionner.

« Il ne faut plus tergiverser, monsieur le ministre. Il convient désormais de créer les conditions de réalisation du projet d'école, qui a été défini par la communauté de l'école d'Alfort et par son conseil d'administration, auquel j'ai participé, le 17 novembre dernier, en tant que représentante du conseil général du Val-de-Marne. »

M. le président. Mon cher collègue, je suis obligé de vous rappeler que vous ne pouvez pas être le porte-parole d'un de nos collègues.

M. Félix Leyzour. Je ne le suis pas, monsieur le président !

M. le président. Si vous voulez poursuivre cette intervention, faites-la en votre nom !

M. Félix Leyzour. C'est bien la raison pour laquelle j'ai parlé à la première personne, monsieur le président.

M. Roland du Luart, *rapporteur spécial*. Oui, mais au féminin !

M. Félix Leyzour. Monsieur le ministre, je vous demande, s'agissant de cette école de faire accélérer la signature du plan Etat-région et d'engager immédiatement les crédits visant à rendre conformes aux normes de sécurité de nombreuses installations, dans des bâtiments, des laboratoires, des lieux d'enseignement, en particulier à la cité des étudiants. Il faut également que soit mis en chantier, dans des délais rapprochés, l'hôpital de soins pour animaux de la région parisienne, auquel doivent être associés la recherche, l'enseignement et toute structure de recherches et d'études satisfaisant aux exigences de qualité de notre époque.

Monsieur le ministre, j'attends aujourd'hui que vous me donniez des engagements précis et fermes sur l'ensemble de ces questions. J'attends également, ainsi que je l'ai demandé le 19 novembre dernier, que vous m'informiez des recommandations que vous avez adressées à notre collègue M. Laffitte, afin qu'il mène sa mission en concertation étroite avec tous les membres de la communauté de l'école et leurs représentants, ainsi que ceux des autres écoles vétérinaires.

La direction, les personnels enseignants et non enseignants sont très attachés au développement de leur école, dont le niveau d'excellence est reconnu aux plans national et international. Il faut désormais qu'ils puissent poursuivre leur activité dans la sérénité, sans la menace du démantèlement, véritable épée de Damoclès.

Cela dépend en premier lieu de vous, monsieur le ministre, et des engagements que vous prendrez en matière d'investissements et de moyens de fonctionnement pour permettre à cette école de pointe d'assurer ses missions dans un environnement de qualité.

M. Jean Puech, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Puech, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. J'adresserai quelques éléments de réponse à M. Leyzour, qui nous demande « une fois de plus » de sauver cette école. Mais vous condamnez cette dernière à peu près tous les mois ! Régulièrement, vous nous annoncez de mauvaises nouvelles. Certes, c'est un peu, dans cette région, votre fonds de commerce ! Mais ce dernier, à mon avis, se rétrécit considérablement !

M. Roland Courteau. C'est excessif, monsieur le ministre !

M. Jean Puech, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Comment pouvez-vous dire que c'est excessif ? Le 19 novembre dernier – il y a donc exactement dix jours – j'ai répondu à Mme Luc ceci : « Les rumeurs faisant état d'une décision du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire de délocaliser, voire de fermer l'école nationale vétérinaire d'Alfort sont absolument sans fondement. »

M. Félix Leyzour. Très bien !

M. Jean Puech, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Le 19 novembre, étiez-vous dans cet hémicycle, monsieur le sénateur ? Avez-vous enregistré ma réponse ? Vous dites : « Très bien ! ». Mais voulez-vous que je revienne tous les dix jours pour vous dire la même chose ? Vous continuez à diffuser des informations tout à fait travesties. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.*) C'est de la désinformation ! Il est inadmissible, monsieur le sénateur, de se comporter de cette façon !

Le 19 novembre dernier, j'ajoutais : « au plan du droit, il faut rappeler que cette école est sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche, et non pas du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

« Au plan des faits, ce ministère vient de rappeler que l'école nationale vétérinaire d'Alfort ne fait pas partie du plan de délocalisation des établissements publics. »

Si Mme Luc avait communiqué aux personnels concernés la réponse apportée par le Gouvernement le 19 novembre, elle n'aurait pas eu, je crois, à faire soulever de nouveau ce point, aujourd'hui, à une heure aussi avancée ! (*Bravo ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV : 7 120 959 855 francs. » – (*Adopté.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. – Autorisations de programme : 88 300 000 francs.

« Crédits de paiement : 27 040 000 francs. » – (*Adopté.*)

« Titre VI. – Autorisations de programme : 1 274 945 000 francs.

« Crédits de paiement : 564 112 000 francs. » – (*Adopté.*)

Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1994 concernant le ministère de l'agriculture et de la pêche.

5

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant mise en œuvre de la directive n° 91/250/CEE du Conseil des Communautés européennes en date du 14 mai 1991 concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur et modifiant le code de la propriété intellectuelle.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 126, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de programme, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au patrimoine monumental.

Le projet de loi de programme sera imprimé sous le numéro 127, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mardi 30 novembre 1993, à dix heures, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale (n° 100 et 101, 1993-1994).

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. – Moyens des services et dispositions spéciales :

Jeunesse et sports :

M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial (rapport n° 101, annexe n° 31) ; M. François Lesein, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 102, tome IX).

Environnement et article 58 :

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial (rapport n° 101, annexe n° 17) ; M. Bernard Hugo, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 103, tome XVII) ; M. Ambroise Dupont, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 102, tome III).

Travail, emploi et formation professionnelle :

Services communs aux affaires sociales et au travail :

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial (rapport n° 101, annexe n° 40) ; M. Louis Souvet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (travail et emploi, avis n° 105, tome VII) ; M. Jean Madelain, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (formation professionnelle, avis n° 105, tome VII).

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1994

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1994 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1994

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1994 est fixé au vendredi 10 décembre 1993, à seize heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 30 novembre 1993, à zéro heure cinquante-cinq.)

*Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON*